Jacques Ploncard d'Assac

LE SECRET DES FRANCS-MAÇONS

4e édition

Londres, Février 1717 - Des mécaniques à tirades - Le "siècle des Lumières" - Des Sociétés secrètes - Un clergé fin de siècle - Un cordon pour chaque vanité - L'Occultisme - Les Illuminés de Bavière - L'Initiation - Pourquoi se fait-on franc-maçon ? - L'Église et la franc-maçonnerie - La conjuration des Maîtres.

EDITIONS DE CHIRE

« Il y a deux histoires, disait Balzac : l'histoire officielle, menteuse, qu'on enseigne... puis *l'histoire secrète,* où sont les véritables causes des événements, une histoire honteuse. »

Depuis deux siècles, une société secrète, la Franc-Maçonnerie, joue dans les coulisses de l'histoire un rôle occulte.

Qui est-elle ? Que veut-elle ?

Jacques Ploncard d'Assac apporte la réponse documentée et claire d'un historien.

Editions de Chiré

9 782851 900944

L'auteur :

Jacques PLONCARD d'ASSAC

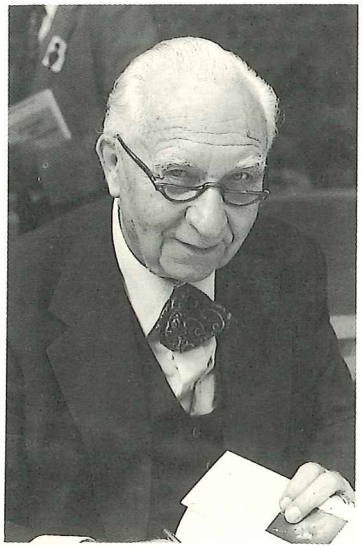

Jacques Ploncard d'Assac est né en 1910 à Chalon-sur-Saône. Il collabora avant-guerre à la grande presse parisienne comme chroniqueur de politique étrangère. Après la guerre il s'établit au Portugal où il devint un conseiller écouté du Président Salazar dont il écrivit la biographie. Il mûrit au Portugal une œuvre de doctrine et de critique historique importante : une vingtaine de volumes sur le nationalisme, le colonialisme, le progressisme chrétien, le communisme et les sociétés secrètes que la critique remarqua. De retour à Paris, en 1974, il a poursuivi ses études pour dénoncer l'action et l'influence de la Franc-maçonnerie, en publiant notamment ses « *Lettres Politiques* » mensuelles dont on a pu dire qu'elles furent les premières du genre.
Depuis 1996, très affaibli, il a cessé toute activité.

19 Août 2006

A286

LE SECRET DES FRANCS-MAÇONS

DU MÊME AUTEUR

Notes sur une exposition d'œuvres d'art et de souvenirs historiques appartenant à Mgr le Comte de Paris. 1948 (sous le pseudonyme de Jacques de Sainte-Marie).
Madame Simone de Beauvoir et ses mandarins. 1955 (sous le pseudonyme de La Vouldie).
Doctrines du nationalisme. 1959, 1965, 1978 (3e éd.).
L'État corporatif. 1960.
Le nationalisme et la question coloniale. 1961.
La voix de l'Occident, éditoriaux radio. 1961-1963.
L'erreur africaine. 1963.
La nation portugaise. 1963.
Les nationalistes. 1963.
Coexistence pacifique et guerre révolutionnaire. 1963.
Dictionnaire politique de Salazar. 1964.
La nation, l'Europe et la chrétienté. 1964.
L'Afrique trahie. 1964.
La crise du communisme. 1965.
Critique nationaliste. 1965, 1987.
Le poids des clefs de Saint Pierre. 1966.
Salazar. 1967, 1983.
La réaction. 1968.
Lénine et la technique du coup d'État. 1968.
La peur des mots. 1968.
Joseph de Maistre. 1969.
Les jeunes ont droit à la vérité. 1970.
Les idées qui tuent. 1971.
Manifeste nationaliste. 1972.
L'église occupée. 1975, 1983.
L'excommunication des francs-maçons. 1982.
1792 : les dernières marches du trône. 1986.
Lettres politiques. 1969-1996.

TRADUCTIONS

En italien :

Le dottrine del nazionalismo. 1966.
Salazar. 1969.
Apologia della reazione. 1970.

En espagnol :

La crisis del comunismo. 1969.
La Iglesia y la revolucion. 1970.
Doctrinas del naçionalismo. 1971.
Rousseau, Marx y Lenin. 1972.
Los francomasones. 1974.
Salazar. 1975.
La revolucion mediante la Iglesia. 1975.
La Iglesia occupada. 1989.

En portugais :

O pensamento de Salazar. 1952.
Tres estudos politicos. 1956.
A batalha das ideias. 1959.
Lenine. 1959.
Anthologia de Henri Massis. 1959.
Anthologia de Charles Maurras. 1960.
Anthologia de Paul Bourget. 1960.
Doutrinas do nacionalismo. 1962.
As origens do progressismo cristao. 1974 (sous le pseudonyme de Jean Gravières).
O segreto de Maçonaria. 1984.

En allemand :

Das Geheimmis der Freimaurer. 1989.

Jacques PLONCARD d'ASSAC

LE SECRET DES FRANCS-MAÇONS

(4e édition)

Personnification permanente de la Révolution, la Franc-Maçonnerie constitue une sorte de société retournée.

LÉON XIII
Encyclique *Humauum genus*.

Éditions de Chiré
BP 1, 86190 CHIRÉ-EN-MONTREUIL

Si vous désirez recevoir notre catalogue ou des spécimens de nos revues Lectures Françaises et Lecture et Tradition, il vous suffit d'envoyer vos noms et adresses à

ÉDITIONS DE CHIRÉ
BP 1, 86190 CHIRÉ-EN-MONTREUIL

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur et de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© 1999, Éditions de Chiré

PRÉFACE POUR LA 3e EDITION

NOTE DE L'ÉDITEUR : Nous reproduisons ci-dessous le texte que J. Ploncard d'Assac avait rédigé, en 1992, à l'occasion de la précédente réimpression de son livre.

Voici la 3e édition du *Secret des Francs-Maçons*.

Depuis la publication de cet ouvrage, en 1979, j'ai poursuivi mes études sur la franc-maçonnerie dans mes « *Lettres Politiques* » qui constituent donc l'actualisation constante de cet ouvrage. Ma méthode reste la même : extraire des publications maçonniques plus ou moins clandestines, les textes qui éclairent le plan maçonnique mondial pour permettre aux lecteurs de découvrir « la main cachée qui dirige », sans la connaissance de laquelle on ne comprend rien à ce qui se passe dans les coulisses de l'histoire. Les hommes politiques qui ne tiennent pas compte de cette donnée secrète de l'histoire sont, si honnêtes soient-ils, dans la position d'un homme qui lutterait les yeux bandés contre un adversaire qui verrait tous ses mouvements.

Quand une société secrète, fondée il y a près de trois siècles, arrive à étendre son influence sur le monde entier, il faut bien qu'elle dispose d'une organisation forte.

Société secrète ? En apparence, non. Les francs-maçons ont leurs temples, parfois, comme la Grande Loge de France, dans une ancienne église, ou un somptueux hôtel, comme le Grand Orient, rue Cadet, à Paris, *mais le secret est dans l'organisation elle-même*. C'est ce qui fait sa force et son mystère.

Il faut toujours avoir présent à l'esprit, lorsque l'on parle de la franc-maçonnerie, le texte du serment que l'on fait prêter à l'impétrant qui arrive en loge.

La revue des francs-maçons du Grand Orient de France, *Humanisme*, n'a pas craint de le publier dans son numéro 190, d'avril 1990. Elle pouvait le faire sans inconvénient car, si elle révélait l'existence du secret, elle n'en trahissait rien. Au reste, voici ce texte :

« Sur cette équerre, emblème de la conscience, de la rectitude et du droit, sur le livre de la Constitution, qui sera désormais ma loi, je m'engage à garder inviolablement le secret maçonnique, à ne jamais rien dire ni écrire sur ce que j'aurais pu voir ou entendre pouvant intéresser l'Ordre, *à moins que je n'en ai reçu l'autorisation, et seulement de la manière qui pourra m'être indiquée* » (p. 64).

La phrase clef dans ce serment, c'est cet engagement de ne rien dire ni écrire de ce que l'initié apprendra en loge, à moins qu'il n'en ait reçu l'autorisation « et seulement de la manière qui pourra m'être indiquée ».

C'est dire que tout propos tenu par un franc-maçon ne révèlera pas ce qu'est et ce que veut l'Ordre, mais seulement ce que l'Ordre maçonnique veut que l'on pense de lui.

Il y a donc, au-dessus des francs-maçons, un pouvoir occulte qui leur dicte exactement ce qu'ils doivent dire. Ce qui explique que tous les colloques entre francs-maçons et profanes, catholiques par exemple, sont faussés au départ, le franc-maçon n'ayant pas l'autorisation de dire ce qui se passe réellement dans les loges, quel but elles poursuivent, quels moyens elles emploient. Ces colloques entre la Vérité et le Mensonge programmé sont des leurres.

Mais les précautions de la Franc-Maçonnerie ne s'arrêtent pas là. Sa structure même est faite en sorte qu'elle constitue une véritable superposition de sociétés secrètes avec ce que l'on appelle les « grades ». Les initiés des grades inférieurs ignorant ce qui se passe dans les grades supérieurs, alors que les initiés qui ont été admis dans les grades supérieurs, circulent anonymement dans les grades inférieurs pour une surveillance constante.

*

Ce qui intrigue le plus, c'est de comprendre comment un homme libre peut souhaiter entrer dans une société dont il ne connaît rien et s'y engager dans un voyage initiatique dont il ne connaît pas le terme.

« Entrer en Maçonnerie, explique *Humanisme* (op. cit. p. 60) est une démarche personnelle. Tout prosélytisme étant exclu, la personne intéressée devait, naguère encore, découvrir dans son entourage un franc-maçon afin de se faire conseiller et peut-être parrainer. Cette première épreuve n'était pas la plus rapide.

« Aujourd'hui, c'est plus simple. Si le premier parcours reste le plus classique, un candidat peut se déclarer à la suite d'une lecture, d'une conférence publique, d'une émission de radio ».

Mais alors, rappelons-nous que les propos qu'il a pu entendre sont de ceux dont le fameux serment dit qu'ils ont été « autorisés », et ne présentent aucunement la *réalité* maçonnique, mais seulement l'*apparence* que les Supérieurs Inconnus veulent donner de la Secte.

Que va faire, dès lors, le curieux attiré par le mystère et les propos dirigés qu'il a entendu ?

« Il écrit simplement au Grand Orient, rue Cadet, à Paris, et le secrétariat communique sa lettre à un président de Loge. Le postulant est reçu par le Vénérable. On converse. Le « profane » remplit une demande et fournit un extrait de casier judiciaire. Plus tard, trois membres de la loge le rencontrent séparément afin de bien cerner sa personnalité. Ils font le compte rendu de ces entretiens avant l'audition du candidat par l'atelier. C'est l'épreuve du « bandeau ».

« Le postulant est assis, les yeux bandés, entre les colonnes et les frères lui posent des questions courtoises et inattendues (sic). Les esprits secrets, déstabilisés, révèlent leurs failles, les bavards découvrent la concision, les timides expriment leur vérité (...) Après l'audition, on vote par boules blanches ou noires. Les boules blanches doivent être trois fois plus nombreuses que les noires. Sinon, le candidat est blackboulé. Ajourné, il doit recommencer le parcours. Accepté, il sera convoqué pour être reçu au sein de l'Ordre comme apprenti ».

Il est évident que ne sont acceptés que les individus *dont les tendances étudiées lors des enquête*, permettent de penser que l'on pourra l'*utiliser* au sein de la formidable organisation.

Mais, poursuivons notre lecture :

« Le nouveau franc-maçon est d'abord un apprenti. Astreint au silence, il apprend à écouter et à méditer.

« Environ *un an* après son admission, il présente un exposé sur un sujet *imposé*, généralement éloigné de ses préoccupations habituelles (pour ouvrir son intérêt aux autres). Ce travail, dit « d'augmentation de salaire », est suivi d'un vote. S'il est positif, l'apprenti accède au grade de « compagnon ». C'est la fin du silence, mais au bout d'un an environ, la conférence demandée sera plus difficile et sera suivie d'un débat ; le candidat à la maîtrise doit soutenir questions et contestations. La cérémonie d'élévation à la maîtrise est fondée sur le légende d'Hiram, architecte du temple de Jérusalem, tué par trois mauvais compagnons (...). Au cours de ses premières années, le nouveau maçon reçoit les conseils d'un parrain ».

*

Mais, que font-ils donc en loge ?

Réponse d'*Humanisme* (op. cit. p. 68) :

« Tout franc-maçon vous le dira. La maçonnerie ne s'apprend pas dans les livres. C'est le vécu au sein de la loge qui fait le maçon (...). Les discussions sont conduites selon une méthode originale dont la dynamique de groupe s'est inspirée (...). L'essentiel (est) la vie en loge où l'on se réunit dix-neuf fois par an au grade d'apprenti et quelquefois supplémentaires aux grades de compagnon et de maître ».

Dans son discours de clôture du Convent du Grand Orient de France, en 1981, le F ∴ Girod faisait cette confidence :

« Souvent le profane qui vient s'asseoir sur le tabouret de la question, se montre comme n'ayant que des aspirations vagues encore, des conceptions mal délimitées, touchant la Société dont il va devenir membre.

« Mais, bientôt, s'il est assidu aux tenues, s'il prend part aux travaux de son atelier, il se révèle comme un maçon imbu des vrais principes qui font notre force : *sans s'en douter,* il a reçu la bonne semence » (*in.* Concours de *La Libre Parole* sur la question juive. Mémoire de M.A.J. Jacquet. 1897).

*

On comprendra maintenant, je pense, que la franc-maçonnerie n'est pas une société comme une autre, mais un corps parasite dans la Société générale des hommes.

Les francs-maçons savent ce que les autres pensent et veulent. Les partis ont un programme, un passé politique affichés publiquement, mais les citoyens qui ne sont pas francs-maçons ne savent rien de ce qui se dit et se prépare dans le secret des loges. Les francs-maçons *constituent un pouvoir occulte par le simple fait qu'ils circulent masqués parmi les autres,* s'infiltrent parmi leurs groupements, épient leurs propos, poussent des hommes à eux aux premières places, visent non le nombre mais ne servent qu'eux-mêmes. Philippe-Egalité qui se croyait leur grand maître parce qu'il les finançait, ne savait rien de ce qui se passait au Grand Orient. En 1792, en démissionnant de la grande maîtrise, il écrira : « Comme (...) je pense qu'il ne doit y avoir aucune assemblée secrète dans une République (...) je ne veux plus me mêler de rien du Grand Orient, ni des assemblées de Francs-Maçons » (*Humanisme* op.cit.),

Les maçons sont-ils des hommes libres ?

Réponse du F ∴ Jules Boucher, de la Grande Loge de France : « Liberté ? La Maçonnerie démontre que la liberté dite maçonnique est toute relative ; elle a multiplié les obligations auxquelles le maçon doit se soumettre — mot qui signifie obéissance — édicte des réglements draconiens, dont l'énoncé ferait un volume de près de deux cents pages ; chaque Obédience, au nom de la liberté, « démolit » les Ateliers qui lui déplaisent et frappe d'exclusion ceux qui ne veulent pas se soumettre à ses lois. Egalité ? La Maçonnerie est la négation même de l'Egalité. Ses grades, sa hiérarchie, rappellent constamment au Maçon que l'Egalité est un mythe (...) Fraternité ? Le

maçon sincère constate, navré, que la Fraternité n'est qu'un mot vide de sens en son application. Déjà au sein des loges la fraternité est fort discutable. Mais que dire des rivalités, des luttes sournoises qui opposent les Obédiences les unes aux autres ? » (op. cit. p. 24).

Au terme de ces quelques remarques, que conclure ?

1) que la franc-maçonnerie est une puissance occulte nuisible, destructrice des principes fondamentaux des sociétés humaines.

2) que la fausseté même de ses principes la mine de l'intérieur, qu'elle peut faire beaucoup de dégâts, corrompre, déstabiliser, mais que ces « maçons » ne construiront jamais rien. Ils peuvent seulement détruire beaucoup.

Paris, 8 juin 1992.

I

LONDRES, FÉVRIER 1717

The Apple Tree Tavern – Le Révérend Jean-Théophile Désaguliers – Origines de la Franc-Maçonnerie – Le Révérend Anderson – Les *Constitutions* – L'abandon du catholicisme – Les Noachides – Les libertins – Le secret des francs-maçons

Une certaine nuit de février 1717, un promeneur qui se fût attardé Charles-street, à Covent Garden, n'eût point manqué de remarquer un groupe de gentlemen quittant *The Apple Tree Tavern* avec des allures mystérieuses.

Il eût pu reconnaître le Dr Désaguliers, physicien renommé, membre de l'Académie royale des Sciences, prédicateur attaché à la cour du Prince royal, pensionné et familier du Roi ; M. Georges Payne, le fameux antiquaire ; le Dr James Anderson, théologien protestant, et d'autres moindres personnages dont l'histoire n'a pas retenu les noms.

Ces gentlemen venaient de décider la fusion des quatre loges maçonniques qu'ils fréquentaient : celles qui se réunissaient *At the Goose and Gridiron,* à *The Crown,* à *Apple Tree Tavern* et à *The Rummer and Grapes Tavern.* C'est-à-dire, respectivement à « l'Oie et au Gril », à « La Couronne », à la « Taverne des Pommes » et au « Goblet et les Raisins ». Il avait été convenu que l'on érigerait une Grande Loge qui se réunirait le 24 juin.

Quand les individus se réunissent pour fonder une association, c'est, de toute évidence, qu'ils se proposent un but.

Que voulaient donc les gentlemen qui sortaient de la « Taverne des Pommes », et d'abord, qui étaient les principaux d'entre eux ?

Le Révérend Jean-Théophile Désaguliers est né, le 12 mars 1683, en France, à La Rochelle. Son père, pasteur protestant, émigre en Angleterre, avec sa famille, après la révocation de l'Édit de Nantes. Le jeune Théophile fait ses études à Christ Church, à Oxford, où il a notamment comme professeur le célèbre Keill, qui y enseigne la philosophie expérimentale. En 1713, Théophile Désaguliers est nommé *Master of Arts* et, la même année, il succède au Dr Keill.

On le retrouve enseignant la philosophie expérimentale à Hart Hall, puis à Westminster. Il attire l'attention de Sir Isaac Newton, devient son ami et doit à sa protection son admission à la Société Royale des Sciences.

A Westminster, Désaguliers s'installe Channel Row, dans un grand appartement où il a l'idée d'organiser des conférences par souscription. Il demande trois guinées par auditeur. L'idée est nouvelle, elle a du succès. Channel Row devient à la mode. On y voit de grands seigneurs et de belles dames. Il arrive à Désaguliers de réunir quarante personnes. Il y a là, déjà, l'idée de la Loge maçonnique.

Désaguliers est également admis dans les ordres. Devenu pasteur, il s'introduit dans les grandes familles, et le duc de Chandon en fait son chapelain. Il lui offre même Whitchurch pour la durée de sa vie. En 1718, l'université d'Oxford lui confère le titre de docteur en droit, mais il continue à résider à Londres jusqu'à sa mort.

Désaguliers publie un curieux *Traité sur les cheminées,* un *Cours de philosophie expérimentale,* en deux volumes in quarto (1734) une traduction de Grégory (1735) et une traduction de l'ouvrage en latin de Gravesande : les *Éléments de la philosophie naturelle.*

Son activité ecclésiastique semble avoir été nulle. On ne connaît de lui, dans ce domaine, qu'un simple sermon sur la repentance. L'essentiel de son activité est tournée vers les sciences et Priestley parle de lui comme de l'« infatigable philosophe expérimental ».

Au physique, Jean-Théophile Désaguliers est un gros homme laid, bénin, petit, trapu, mal bâti et affreusement myope. « Il était gros et sa robe d'écclésiatique le faisait paraître plus gros encore ; il avait un grand nez placé un peu de travers dans son visage où le menton, et le front était faible et fuyant... Ses yeux à fleur de peau et humides... » (1).

C'est peu de temps après son arrivée à Londres que Désaguliers s'est fait initier à la Loge maçonnique qui se réunissait à l'auberge à l'« Oie et au Gril, » dans Saint-Paul Churchgard et qui prit par la suite le nom de *Loge d'Antiquité.*

Nous arrivons ici à l'aspect le plus mystérieux de la Franc-Maçonnerie. Nous constatons qu'il existe, avant 1717, c'est-à-dire avant la fondation de la Grande Loge, des Loges où se réunissent des gens qui n'ont absolument rien à voir avec la construction des cathédrales. Quand on dit : « Les maçons accueillirent bientôt des érudits, des philosophes ou des curieux qui transformèrent leur quête, de figurative et technique qu'elle était, en recherche intellectuelle et spéculative » (2), on n'a rien expliqué. Il faudrait nous dire d'où venait la franc-maçonnerie, et, là-dessus, les historiens maçons ne sont pas d'accord. M. Charles Bernardin, maçon lui-même, a établi que, sur deux cents ouvrages publiés avant 1909 et consacrés à la Franc-Maçonnerie, 28 auteurs en faisaient remonter l'origine aux bâtisseurs du Moyen-Age, 5 aux Croisés, 12 aux Templiers, 9 à la Rome antique, 7 à la Genèse, 6 aux Juifs, 18 à l'Égypte, 3 au Déluge, 15 à la Création du Monde !

M. Bernardin affirmait avoir même lu, sous la plume d'un F.·. Olivier, ces lignes : « L'ancienne tradition maçonnique affirme – et je suis entièrement de cet avis – que notre Société existait *avant la création du globe terrestre,* à travers les différents systèmes solaires » ! (3).

(1) Bernard Faÿ, *La franc-maçonnerie et la révolution intellectuelle du XVIII^e^,* p. 76-77.
(2) Michelle Cotta, *L'Express,* 13 novembre 1967.
(3) H. de Thier, *L'Église et le Temple,* p. 13.

Quand l'historien maçon Albert Lantoine écrit : « La Franche Maçonnerie d'antan devait céder le pas à la Franc-Maçonnerie nouvelle, et ses outils si caractéristiques – symboles de mesure, d'équilibre et d'harmonie que l'on trouve *adoptés d'ailleurs antérieurement et par d'autres sociétés de pensée,* comme celle qui existait à Florence au XVI^e^ siècle – *deviennent des emblèmes pour la construction du Temple imaginaire* », quand Albert Lantoine écrit cela (4), il explique bien l'utilisation symbolique de l'équerre, du compas, etc..., mais il ne nous donne pas la réponse à la question : comment une association de tailleurs de pierre devint-elle une association philosophique ésotérique.

Il y a cependant un membre de phrase important dans le texte d'Albert Lantoine : celui où il révèle que d'autres sociétés de pensée, au XVI^e^ siècle, employaient déjà le symbolisme maçonnique. Il va même jusqu'à dire que « la similitude des symboles » révèle « la concordance à travers les âges des aspirations humaines ».

« On a dit, écrit Lantoine, que Toland pouvait être considéré comme un des précurseurs de la Franc-Maçonnerie parce que, dans son *Panthéisticon,* il jette les bases d'une association d'hommes éclairés n'ayant d'autres souci que le bonheur du genre humain – en dehors de toute préoccupation religieuse et politique – et ne proscrivant que les êtres sans vertus. Ce n'est pas par cette conception d'une société secrète – car il la veut aussi secrète – que Toland se rapproche de l'Institution maçonnique, mais par l'idée même qui a inspiré toute son œuvre. *Cette religion naturelle* qu'à la fin du XVI^e^ siècle était venu prêcher en Angleterre *cet adversaire résolu de la religion chrétienne,* Giordano Bruno, qui s'intitulait *« citoyen du monde, fils du soleil mon père et de la terre ma mère »* (5).

Les loges maçonniques, par le mystère dont elles s'entourent, servent à cacher des activités philosophiques et politiques qu'il y

(4) Albert Lantoine, *Histoire de la franc-maçonnerie française, La franc-maçonnerie dans l'État,* p. 15.
(5) *Ibid.,* p. 25.

aurait quelque risque à manifester ouvertement. Voilà ce que l'on peut assurer, sans saisir pour autant la manière dont s'est opéré le passage des loges de tailleurs de pierre à celles de philosophes contestataires.

« En Angleterre, il existait déjà au XVII^e^ siècle des loges maçonniques *non professionnelles et philosophiques* qui fonctionnaient en marge de la franc-maçonnerie corporative. A l'intérieur de celle-ci s'introduisaient à la même époque de nombreux éléments non professionnels » (6).

Cela, c'est la constatation de l'historien, mais on ignore *comment* cette infiltration se produisit. On peut imaginer que, tombant en désuétude, les loges de tailleurs de pierre aient accepté des « membres bienfaiteurs », que les personnages qui voulaient se réunir dans le secret en aient profité et essaimé des loges d'un tout autre caractère. Bernard Faÿ note l'existence, en Écosse, des deux maçonneries. « Il semble même, écrit-il, que celles d'Écosse aient été plus actives et plus remuantes que les maçonneries anglaises. Dans ses loges et ses mystères s'abritaient des éléments fidèles aux Stuarts *et au catholicisme.* On imagine le chaos que présentaient tous ces groupements aux formes et buts mal définis, où travaillaient des influences cabalistiques, rationalistes et catholiques » (7).

Voilà qui me confirme dans mon opinion que les loges des tailleurs de pierre, pour des facilités dont nous ignorons les modalités, ont servi de structures d'accueil à des gens qui voulaient cacher leurs activités. Le cas des stuardistes ne s'expliquerait pas autrement.

Mais revenons à la Taverne des Pommes, en ce soir de février 1717. Nous avons vu en sortir le Révérend Désaguiliers et nous avons déjà pas mal appris sur lui. Le Révérend Anderson nous est moins connu.

« Docteur en divinité », c'est-à-dire théologien protestant, il a

(6) B. Faÿ, *op.cit.,* p. 95.
(7) *Ibid.,*p. 95.

cherché bien avant la fondation de la Grande Loge, à pénétrer dans les guildes maçonniques, préconisant l'admission de personnes étrangères à l'art, pour y philosopher. On l'a tenu pour « un imposteur, un escroc et un fripon » (8). Certains ont dit qu'il était né à Aberdeen, en Écosse, qu'il avait participé à des tripotages financiers ; d'autres – et cela n'est pas contradictoire – en font un « très facétieux compagnon ». On note qu'à sa mort, *Evening Post* ne fit suivre son nom d'aucune mention. Ce qui semble établi, c'est que, dès avant la fondation de la Grande Loge, il cherche « à faire passer doucement la franche-maçonnerie catholique d'antan sous l'égide du protestantisme ».

Si la personnalité d'Anderson reste mystérieuse, son œuvre nous est mieux connue. Ce sont les fameuses *Constitutions,* dites *Constitutions d'Anderson,* qui constituent les fondements de la Maçonnerie spéculative.

C'est le premier Grand-Maître de la Grande Loge, le duc de Warthon, qui en a ordonné la rédaction à laquelle ont travaillé Désaguiliers et Anderson.

Les *Constitutions* commencent d'une manière curieuse : « Adam, notre premier père, y lit-on, créé à l'image de Dieu, ce *Grand Architecte de l'Univers,* doit avoir eu les sciences libérales, et en particulier la géométrie, gravées dans son cœur ; car depuis la Faute, nous retrouvons ces principes dans le cœur de ses descendants, en sorte qu'avec le temps on a pu en faire un système pratique de propositions grâce à l'observation de la loi de proportion telle qu'elle ressort du mécanisme. Ainsi les arts mécaniques ont donné au savant l'occasion de réduire les éléments de la géométrie en un système, et cette noble science ainsi organisée est devenue la base de tous les arts, en particulier la maçonnerie et l'architecture, et la règle qui permet de les développer et les expliquer. »

Suit un abrégé d'histoire universelle, qui ne « ressemble en rien à *l'Histoire* de Bossuet », comme dit, non sans humour, Bernard

(8) A. Lantoine, *op. cit.*, p. 29.

Faÿ, qui résume ainsi cette vue cavalière et maçonnique de l'histoire du monde :

« De notre père Adam, cette science (la géométrie) passa à ses fils, surtout Caïn et Seth, car il ne semble pas qu'Abel ait eu le temps de faire ses études complètes ni que sa carrière maçonnique ait été brillante ; tandis que Caïn, tout au contraire, bâtit une ville et fut un maçon éminent. Puis les prophètes, le peuple israélite et le grand roi Salomon reçurent et développèrent la maçonnerie, que n'ignorèrent point tout à fait les autres nations : Assyriens, Égyptiens, Grecs et Romains ; de là elle s'installa dans l'empire romain et le pénétra dans tous ses recoins, c'est ainsi qu'elle parvint en Angleterre où les Saxons qui, par leur nature et leur loi, *avaient une disposition à la liberté et à la philosophie,* l'accueillirent, s'instruisirent et firent de grands progrès ; enfin les temps modernes et la dynastie de Hanovre lui redonnèrent toute la splendeur et toute l'importance qu'elle avait connues aux temps les meilleurs » (9).

Voilà qui semble assez pauvre et frise le ridicule, mais, comme l'a très bien vu Faÿ, « les auteurs ont rédigé une sorte d'évangile à l'usage d'une Église intellectuelle et utilitaire ; là est la nouveauté et l'audace du texte ».

On a voulu tirer de la présence, dans certaines loges, de l'Évangile ouvert à la première page de l'Évangile de saint Jean, une preuve de la conception chrétienne de la Maçonnerie. L'argument ne tient pas. Le F.·. Camille Savoir, dans la revue maçonnique *La Chaîne d'union* d'avril 1935 (p. 260), a avoué :

« Quant à la présence dans le Temple d'un livre ouvert à la première page de l'Évangile de saint Jean, sur lequel le néophyte prête serment (...) il constitue un résumé très éclectique, de l'ésotérisme ancien expliquant l'origine de la vie dans l'univers. »

On a dit que « le trait génial d'Anderson fut de conserver le cadre, les méthodes, le langage des anciens constructeurs, en

(9) B. Faÿ, *op. cit.*, p. 88.

opérant une sorte de transmutation de leur signification : la pierre brute que naguère les maçons transformaient sera désormais l'homme lui-même » (10), mais cela n'est qu'un aspect du symbolisme maçonnique qui a emprunté à beaucoup d'autres traditions ésotériques : juives, cabalistiques, rosicruciennes, templières, etc. On aura l'occasion d'y revenir quand nous traiterons de l'initiation maçonnique.

Ce qui frappe d'abord dans la rédaction des *Constitutions,* c'est l'abandon du catholicisme qui inspirait les anciennes règles des corporations de tailleurs de pierre.

Le *Regins Mss, le plus ancien document maçonnique connu, ou le Poème maçonnique* (XIVe, XVe siècles) proclament que « tout maçon doit aimer Dieu et la Sainte Église et aussi son maître et ses compagnons ». Les Maçons prient « le Tout Puissant et sa douce mère Marie de leur donner la faculté de respecter les articles et les points comme l'ont fait les quatre saints martyrs qui sont l'honneur de la Corporation » (les quatre saints couronnés).

Dans le manuscrit Cooke (1410) ; il est dit du Maçon : « son premier et principal devoir est d'aimer Dieu, la Sainte Église et tous les Saints ».

Toutes les Constitutions de la *Bauhütte,* ou Fédération des Loges de Tailleurs de pierre du Saint Empire, étudiées par Franz Rziha, commencent toutes par l'invocation : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit et de la digne Mère Marie, et aussi de ses bienheureux serviteurs les Quatre Saints couronnés d'éternelle mémoire » (11).

Or, que proclame Anderson dans son livre des *Constitutions :*

« Quoique, écrit-il, dans les temps anciens, les maçons fussent tenus dans chaque pays d'être de la religion, quelle qu'elle fût, de ce pays ou de cette nation, néanmoins il est maintenant considéré plus expédient de seulement les astreindre à cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, laissant à chacun ses propres opinions... Quelles que soient les dénominations ou

(10) *Le Monde,* 13 mai 1973.
(11) *La Pensée catholique* nº 104, 1966.

confessions qui aident à les distinguer ; par suite de quoi la Maçonnerie devient le Centre d'union et le moyen de nouer une amitié sincère entre les personnes qui n'auraient pu que rester perpétuellement étrangères. »

Commentant ce passage des *Constitutions,* l'ancien Grand-Maître du Grand-Orient de France, Jacques Mitterrand, observait : « quelle est donc cette religion universelle ? Poser cette question, c'est déjà reconnaître le caractère révolutionnaire du texte d'Anderson... Tout d'abord, Anderson répudie la religion d'État... Mais cela ne lui suffit pas... (il laisse) à chacun ses propres opinions... Ainsi toutes les opinions, et les opinions religieuses en particulier, *sont à égalité de droit...* De telles idées devaient mener loin et, valables sous toutes les latitudes, elles constituaient vraiment une « religion universelle », au sens étymologique du mot, puisqu'elles reliaient les hommes entre eux... L'Église catholique ne se trompa pas sur l'importance de l'événement... par la Bulle *In Eminenti,* le pape Clément XII prononça, en 1738, l'excommunication des Francs-Maçons, en dénonçant le secret dont ils s'entouraient et entourent leurs travaux » (12).

Il y a beaucoup de points curieux dans les *Constitutions* d'Anderson, notamment ce passage où il est dit que le maçon est tenu « d'observer la loi morale *en tant que véritable Noachide...* car tous les hommes s'accordent sur les trois grands articles de Noé ».

Que vient faire ici ce Noachide ?

« Les articles de Noé auxquels on se réfère ici ne sont pas bibliques, a fort bien observé un savant collaborateur de la *Pensée catholique* (nº 104, 1966). Ils ne sont connus que de la Tradition rabbinique. Le Talmud, les théologiens et philosophes juifs, tel Maïmodnide, sont seuls à en faire état. »

Il faut donc convenir que l'obligation maçonnique de croire en Dieu était formulée d'une manière insolite dans les *Consti-*

(12) Jacques Mitterrand, *La politique des francs-maçons,* p. 45.

tutions d'Anderson. « On ne conçoit pas qu'elle ait pu venir spontanément à l'esprit chrétien de quelque confession que ce soit.

« Certes, l'existence des commandements noachiques était connue des érudits et des hébraïsants chrétiens du XVIII[e] siècle, des Basnage, des Richard Simon, des Jurieu, mais ce qui est spécifiquement aberrant, c'est l'idée de proposer comme une religion « valable », à des hommes du XVIII[e] siècle, la religion noachide alors que, pour tout chrétien, elle ne peut représenter que la religion de la première alliance, remplacée par celle d'Abraham, de Moïse et enfin par le christianisme.

« *Du point de vue du judaïsme, au contraire,* le noachisme est la seule religion toujours en vigueur pour l'ensemble de l'humanité *non juive,* les juifs exerçant la fonction de « prêtres » de l'humanité et se trouvant soumis à cet effet aux règles sacerdotales qui les concernent exclusivement : la loi de Moïse. »
Elie Benamozagh, un célèbre rabbin du XIX[e] siècle, enseignait encore : « la religion de l'humanité n'est autre que le Noachisme... Voilà la religion conservée par Israël pour être transmise aux Gentils... Le Noachide est bel et bien dans le giron de la seule église vraiment universelle, *fidèle* de cette religion comme le juif en est le *prêtre,* chargé, ne l'oubliez pas, d'enseigner à l'humanité la religion de ses laïcs, comme il est tenu, en ce qui le concerne personnellement, de pratiquer celle de ses prêtres » (13).

Si bien que les francs-maçons ne seraient que les *laïcs* d'Israël !

Un autre passage des *Constitutions* a soulevé des polémiques. Qu'entendait Anderson en écrivant qu'un maçon « ne sera jamais un athée stupide, ni un libertin sans religion » ? Là encore, il faut se replacer dans le contexte historique. En ce début du XVIII[e] siècle, l'athée libertin pullule. « C'est une pittoresque figure du jour, que des feuilles comme le *Spectator,* le *Tatler* ou les romans de Fielding dépeignent de vives couleurs. Il se débauche dans les

(13) *La Pensée catholique*, n° 104, 1966.

Hell fire Clubs, blasphémant devant son gin, et dégaine dans les rues mal famées » (14).

Les fondateurs de la Grande Loge ne veulent pas voir les loges envahies par de vulgaires libertins querelleurs et saouls de gin. Ils visent plus haut. Ils visent à s'emparer de la noblesse, de la classe dirigeante, et s'ils acceptent des Grands Maîtres dissolus comme le duc de Warthon, du moins ont-ils de la classe et de l'influence.

Les *Constitutions* d'Anderson semblent avoir été préparées par Désaguiliers. Anderson fit peut-être le travail, mais Désaguiliers « fournit la plus grande partie du matériel et les pensées fondamentales » (15). On a entendu parler d'un « grand discours concernant les maçons et la maçonnerie » dont Désaguiliers aurait été l'auteur et dont la revue du Grand-Orient de France (16) dit curieusement : « il serait extrêmement intéressant, car il nous donnerait probablement (...) une idée des maçons de cette époque en ce qui concerne les buts de l'initiation ». Le secret fut si bien gardé que les maçons d'aujourd'hui s'interrogent encore sur les « buts de l'Institution » dans l'esprit de Désaguiliers.

En 1731, on retrouve Désaguiliers en Hollande, à La Haye, où il préside comme Vénérable Grand Maître, une loge organisée par une Députation spéciale pour initier le duc de Lorraine qui deviendra duc de Toscane et empereur d'Allemagne. A son retour à Londres, Désaguiliers initie le prince de Galles.

La Maçonnerie est bien partie à la conquête des Grands et elle réussit avec une déconcertante facilité.

Désaguiliers avait épousé, en 1713, une fille de William Putsey. Il devait en avoir deux fils, Alexandre, qui fut pasteur, et Thomas qui entra dans l'armée, devint colonel d'artillerie et écuyer de George III.

Le fondateur de la Grande Loge eut une fin obscure et même misérable si l'on en croit la *Biographie universelle* de Feller. Il

(14) Alec Mellor, *Nos frères séparés les francs-maçons*, p. 86.
(15) *Humanisme*, décembre 1976.
(16) *Ibid.*,

serait devenu fou, « s'habillant parfois en Arlequin, parfois en clown, et... C'est dans un tel accès de folie qu'il est mort » (17).

Considérons bien encore le climat philosophico-religieux dans lequel naît la Grande Loge en Angleterre : les sectes foisonnent. C'est l'époque des anabaptistes, des quakers, des shallers, etc. Ces sectes s'entre-déchirent et le secret de la réussite de la franc-maçonnerie, c'est peut-être qu'elle dépasse ces querelles.

Les théories les plus extravagantes passionnent les salons. Bernard de Mandeville, un médecin équivoque, publie à Londres, en 1705 la *Fable des Abeilles.*

« Selon lui, toutes les actions des hommes étaient fatales, chacun faisait ce que ses désirs le poussaient à faire, or, ces désirs étaient mis en branle par ses plaisirs. L'homme obéissait invinciblement à ce qui l'attirait, et ce qui lui était agréable l'attirait fatalement. Pour Mandeville, l'humanité est une vaste ruche où chacun suit nécessairement le chemin que lui impose son instinct (les hommes les plus féconds) sont ceux que leurs désirs aiguillonnent le plus. Donc, vive les désirs, vive les passions, vive les vices ! Eux seuls ont engendré le progrès sur terre, et eux seuls nous poussent en avant. Plus il y a d'hommes dépravés, insatiables, vicieux en un mot, dans un corps social, plus celui-ci est actif, heureux et sain » (18).

C'est à Londres que Franklin publie son *Essai sur la liberté et la nécessité, le plaisir et la souffrance.* L'homme expose-t-il est une mécanique. Tous ses mouvements sont conditionnés par des impulsions extérieures. Comme Mandeville, Franklin voit dans le plaisir la source de toute activité humaine. Il n'y a donc ni vice, ni vertu, mais simplement des réflexes et ils sont tous normaux puisque naturels. Le seul vice serait de ne point obéir à ses réflexes, mais cela est impossible.

« On suppose, écrit Franklin, que Dieu le créateur et le gouverneur de l'univers est infiniment sage, bon et puissant. En

(17) *Ibid.*,
(18) B. Faÿ, *op. cit.*, p. 62.

conséquence de sa sagesse et de sa bonté infinies, on peut affirmer que tout ce qu'il fait est infiniment sage et bon. En conséquence de son pouvoir infini, on peut affirmer que rien n'existe dans l'univers sans avoir été permis par lui et sans être bien. Le mal est par conséquent exclu ainsi que le mérite et le démérite et toute préférence de Dieu pour une part de sa création » (19).

Curieux Franklin que l'on voit préparer un nouveau texte pour le missel de l'Église d'Angleterre, en collaboration avec lord Le Dispenser, « l'un des débauchés les plus notoires d'Angleterre, qui avait organisé chez lui une sorte d'Ordre monastique sacrilège, les fameux « Moines de Mc Omenham », qui se réunissaient en costume religieux et liturgique pour blasphémer tout en buvant et en faisant l'amour » (20).

C'est dans un société troublée par de telles extravagances, divisée, hargneuse que la Franc-Maçonnerie moderne, inventée par Désaguiliers, fait son apparition.

« L'atmosphère de la Loge, a très bien compris le Pr Bernard Faÿ dans son étude sur *la Révolution intellectuelle au XVIIIe siècle,* est la seule où ces esprits divers puissent se coudoyer, car la loge doit à son caractère mystique de supprimer les froissements ; elle réunit tous ces hommes en des rites étranges, dans un décor insolite qui leur permettent de collaborer sans leur donner l'impression qu'ils se compromettent. C'est la grande adresse du rituel maçonnique ; il peut paraître bizarre et même ridicule aux profanes, les tabliers, les équerres, les marteaux, les compas, les truelles, et tout le bric-à-brac des joyaux multicolores, la phraséologie indigeste tirée de la Cabale, du Talmud, des philosophes néo-platoniciens, arabes, orientaux, peu étudiés ou mal compris, tout cela semble assez frelaté à quiconque possède une sérieuse culture mystique, une formation religieuse profonde ou une érudition orientale exacte, mais tout cela est fascinant pour les esprits plus curieux que raffinés, pour des sensibilités

(19) *Ibid.*, p. 117.
(20) *Ibid.*, p. 128.

qu'excite déjà le plaisir de se retrouver en compagnie d'un grand nombre d'êtres excités eux-aussi et disparates » (21).

La Loge est un spectacle et baigne dans un secret.

Ce secret, quel est-il ?

La réponse est toute entière dans quelques lignes de la préface que Désaguiliers donne à la traduction du *Philosophe religieux* de Nieuwentyt, dont on avait enlevé toutes les pages concernant « la religion révélée ».

« Je pense, écrit Désaguiliers, que je puis dire de cette traduction qu'elle a la chance de faire encore plus de bien que l'original, parce qu'en nous donnant ici cette défense de la religion naturelle, *vous avez omis la défense de la religion révélée dont la faiblesse aurait pu donner une occasion de triompher aux libre-penseurs que va confondre la force de votre argumentation en faveur de la religion naturelle* » (22).

Visiblement, le Révérend Désaguiliers ne croit plus à la Révélation.

Essayant d'expliquer ce qui s'est passé en 1717, l'historien maçon Albert Lantoine arrive, en fait, aux mêmes conclusions que Faÿ.

« L'Angleterre, écrit-il, a toujours été un pays épris de systèmes religieux et de controverses exégétiques. Il y a alors, outre les anglicans et les presbytériens, les sociniens qui n'admettent pas la divinité du Christ, et surtout les Arminiens dont la foi a comme dogme la Tolérance. C'est ce principe de tolérance que Locke considère, dans son *Essai sur l'entendement,* comme le fondement de toute politique qui, peu à peu, à la suite des bouleversements sociaux, s'est insinué parmi les esprits cultivés » (23).

Dégagée des Églises qu'elle prétend dépasser, la Franc-Maçonnerie prend ses distances vis-à-vis des Princes. On n'a pas

(21) *Ibid.*, p. 99.
(22) *Ibid.*, p. 85.
(23) A. Lantoine, *op. cit.*, p. 28.

assez réfléchi sur le paragraphe des *Constitutions* concernant l'État :

« Si... un frère s'est montré mutin à l'égard de l'État, il ne faut pas le soutenir dans sa mutinerie, mais on peut le prendre en pitié comme un homme malheureux ; et s'il n'a été convaincu de nul autre crime, bien que la maçonnerie, en sa loyauté, ne doive donner aucun sujet d'ombrage ou de mécontentement politique au gouvernement existant dans le pays, *on ne peut pas expulser le maçon de la loge et la relation avec l'association reste indéfectible* » (24).

Ainsi, loyale à l'État, mais loyale aussi au conspirateur qui pourra toujours compter sur le *lien indéfectible* qui l'unit à la loge ! Cette position restera celle de la Franc-Maçonnerie, et l'on ne cessera de voir s'organiser dans son sein, sous le couvert du secret, des évolutions politiques qui n'ont rien de spontanées.

C'est le secret qui a fait la puissance de la Maçonnerie. Il était nécessaire pour que puissent se rassembler tous ceux qui n'acceptaient plus la discipline morale et intellectuelle qu'imposait l'Église. On avait bien connu déjà, des tentatives de résistance, d'organisation, mais cela avait été désordonné. On avait bien vu Jean Valentin Andréas, professeur à Tubingue, « imaginer » sous le nom de Christian Rozenkreuz, la secte des Rose-Croix, l'Anglais John Toland préparer les statuts d'une « association socratique » et bien d'autres encore, mais la Franc-Maçonnerie de Désaguiliers, avec ce Dieu acceptable pour tous, cette tolérance vis-à-vis des sectes, ce secret permettant les libres discussions, allait tout naturellement devenir le point de ralliement de tous ceux qui refusaient d'obéir à Rome et à la monarchie de droit divin. Grand collecteur de toutes les hérésies, de toutes les révoltes, la Loge, c'est l'opposition... sauf en Angleterre ? Pourquoi ? Parce que l'Angleterre hanovrienne, protestante et libérale constitue la base territoriale idéale pour « l'esprit nouveau ».

(24) B. Faÿ, *op. cit.*, p. 91.

Les loges qui vont surgir à l'étranger, à partir de 1729, de Gibraltar au Bengale, de Paris à Moscou, de Lisbonne à Copenhague, sont toutes sous l'égide de la Grande Loge de Londres. De Londres où les loges apparaissent comme un instrument d'influence politique, un réseau d'espionnage commercial, un moyen d'arriver.

Le Pr Bernard Faÿ a insisté, avec raison, sur l'importance de ce qu'il a appelé les « complicités maçonniques », les « carrières » maçonniques, qui emplissent le XVIIIe siècle : « le succès social des maçons, en corps et isolément, n'est point un épisode ou un détail de la croisade maçonnique ; il en est l'essence même » (25).

Nous n'allons pas suivre l'histoire de la Grande Loge de Londres, Elle ne nous intéresse qu'en son début, quand Désaguiliers lance cette mystérieuse société secrète qui subsiste depuis plus de deux siècles et n'a cessé de jouer un rôle important, souvent déterminant, dans les coulisses de l'Histoire, dans cette Histoire que l'on n'apprend pas dans les manuels.

Enfin, détail qui a son importance : « le clergé est entré en masse dans la Maçonnerie et il s'y plait ; au demeurant beaucoup d'incroyants sont entrés dans le clergé, où ils se plaisent, car là du moins on ne viendra point les importuner à leur demander leurs opinions religieuses. Le travail de déchristianisation en Angleterre se fait par l'intérieur du christianisme et la maçonnerie en est l'instrument le plus efficace ; elle ne cesse d'apporter de nouveaux éléments rationalistes et des mythes non-chrétiens dans la vie religieuse de l'Angleterre, comme dans celle de toute l'Europe » (26).

C'est alors qu'éclate la Bulle *In Eminenti...*

(25) *Ibid.*, p. 100.
(26) *Ibid.*, p. 127.

II

DES MÉCANIQUES A TIRADES...

Comment on fabrique l'opinion – La bataille des Idées – « L'Age de raison » – Les préjugés – Le communisme au XVIIIe siècle

« La secte toute entière, écrivait Barruel à la fin du XVIII[e] siècle, est dans ses *opinions.* » Il entendait par là ses doctrines. « Elle n'existe plus, elle est doublement écrasée, quand ses disciples l'abandonnent pour se rendre aux principes de la société. Les Jacobins font à l'esprit des peuples une guerre d'illusions, d'erreurs et de ténèbres » (27).

C'est par les opinions qu'elle répand que la Franc-Maçonnerie s'empare des esprits et, par eux, de la Société. Tout en apparence est intact : le roi à Versailles, les évêques sur leurs trônes, la France en monarchie, et tout est touché, corrompu, prêt à se rompre car l'opinion s'est modifiée.

Marmontel, qui fut maçon, dira :

« On lui fera vouloir (à la Nation) et on lui fera dire ce qu'elle n'a jamais pensé. Si elle en doute, on lui répondra comme Crispin au légataire : c'est votre léthargie. La Nation est un grand troupeau qui ne songe qu'à paître et qu'avec de bons chiens les bergers mènent à leur gré » (28).

Les plus avisés des contemporains comprirent bien qu'il

(27) Abbé Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme,* Londres, 1797, t. V, conclusion.

(28) *La Vigie,* 6 mars 1913.

s'agissait d'une conquête des intelligences, et je note qu'un journal antimaçonnique qui paraissait en Allemagne au XVIIIe siècle, avait pris ce titre significatif : *Endemonia : le Bon Esprit* (29).

Le « mauvais esprit » n'a pas gagné la société sans une longue préparation. Les grandes révolutions d'idées ne s'opèrent pas du jour au lendemain.

« Au commencement du dernier siècle, écrivait Joseph de Maistre au début du XIXe siècle, les hommes suffisamment *dégrossis* par le protestantisme étaient tous prêts pour l'impiété. Bayle avait levé l'étendard et de tous les côtés, on apercevait une fermentation sourde, une révolte de l'orgueil contre toutes les vérités reçues et un penchant général à se distinguer par l'indépendance et la nouveauté des opinions.

« Locke parut ; et, avec l'influence que lui donnait son caractère très estimable, et l'autorité qu'il tirait d'une grande nation, il dit aux hommes ou il leur redit (car il n'y a pas de folie qui n'ait été dite) « que toutes nos connaissances nous viennent par les sens, et que l'intelligence humaine n'est qu'une *chambre obscure* » (ce sont ses termes) « que nulle idée de bien ou de mal, de vice ou de vertu n'est originelle dans l'homme » (30).

Il ne faut pas se laisser prendre aux apparences de « nouveauté » des idées du Siècle des Lumières. Il n'y a rien de nouveau, ni dans leur conception, ni même dans leur formulation.

Dans son cours au Collège de France, M. Paul Hazard, en 1913, faisait observer que le « criticisme du XVIIIe siècle n'est pas un événement nouveau dans l'histoire de la pensée humaine ; Bayle a déjà tout remis en question et lui-même n'est qu'un disciple. La Renaissance avec l'école Padovane en Italie, qui sépare la Sagesse humaine de la Foi, est à la base de tout ce mouvement d'idées. D'Italie il a gagné la France (Charron, Montaigne) et l'Angleterre. Il semblait triompher au début du XVIIe siècle. Alors un équilibre s'établit. Le classicisme repoussant le principe de la discussion, a admis comme définitifs les fondements essentiels de la Foi. Il a

(29) Abbé Barruel, *op. cit.*, t. IV, p. 395.
(30) Joseph de Maistre, *lettres et opuscules*, t. II, p. 202.

créé un abri intellectuel stable, un ordre permanent de vivre. Mais il n'a été qu'un épisode. Dès la fin des années 1680, l'esprit de discussion s'affirma avec les libertins, c'est-à-dire ceux qui veulent penser librement.

« La grande voix de Bossuet éteinte, il triomphera avec les philosophes du XVIIIe. »

Il n'y a pas de progrès des idées, mais une bataille des Idées, les avances des unes ou des autres, dans les différentes périodes de l'histoire, obéissent à des lois obscures, mais, toujours, il leur est nécessaire d'avoir une grande voix qui les proclame ou une insidieuse propagande qui les insinue. Les défenseurs des idées chrétiennes ont peut-être trop compté sur les « grandes voix» et pas assez sur la propagande.

L'historien franc-maçon Albert Lantoine a très exactement noté une des formes insidieuses de la propagande des auteurs antichrétiens du XVIIe siècle :

« Tous les réformateurs, écrit-il, exposent leurs idées non sous la dialectique d'un traité – ce serait trop dangereux – mais sous le couvert d'un voyage accompli par des explorateurs. Ce voyage est presque toujours interrompu par un naufrage qui porte les navigateurs dans une contrée où ils sont les témoins émerveillés d'usages inconnus. Émerveillés ? Pas toujours, car il est prudent de ne pas admirer trop ces usages. Il est même quelquefois adroit de les blâmer... *L'important est en somme de les exposer...* C'est une manière de faire réfléchir le lecteur. Ce procédé a été employé chez nous durant tout le cours du XVIIe siècle, sous un régime despotique et toujours aux aguets, et les *Aventures de Télémaque,* de Fénelon, qui d'ailleurs firent encourir à l'auteur la disgrâce royale, contiennent, avec les voyages de Jacques Sadeur, de Tyssot de Patot et *l'Histoire des de Varambes,* de Varasse d'Alais, une tradition puisée par Thomas Morus dans les idéaux philosophiques grecs. Ces voyages préludent aux systèmes philosophiques du XVIIIe siècle. L'île inconnue où abordent les héros de Bacon a été régie jadis par Salomon. Nous y trouvons

décrit un établissement dont le titre un peu transformé restera : *La maison de Salomon* » (31).

Ce sont là les moyens d'une propagande qui a encore quelque difficulté à s'exprimer au grand jour. Mais, au fur et à mesure qu'elle pénétrera les esprits, on pourra aller plus loin et plus fort.

Il est un autre aspect sous lequel il convient d'examiner les idées du Siècle des Lumières. Ce qui frappe, quand on parcourt les auteurs du XVIII[e] siècle, c'est qu'ils semblent avoir perdu le sens de l'histoire. Leurs personnages sont « des mécaniques à tirades ». Pour eux, l'homme est partout le même. On ne nous parle pas de tel homme, de telle condition, en tel temps, mais de *l'Homme*.

Siéyès proclame : « les prétendues vérités historiques n'ont pas plus de réalité que les prétendues vérités religieuses ».

L'idée nouvelle, c'est que l'on croit, au Siècle des Lumières, que l'on atteint « l'Age de la Raison ».

Cette attitude d'esprit avait beaucoup frappé Taine, et il faisait observer que le préjugé héréditaire contre lequel s'élevait la nouvelle doctrine avait ses titres aussi bien que la raison elle-même. N'était-il pas « une longue accumulation d'expériences » ? Le dogme social qui paraissait aujourd'hui une convention arbitraire avait été d'abord « un expédient avéré de salut public ». « L'homme privé du legs précieux que lui a transmis la sagesse des siècles, retombait subitement à l'état sauvage et redeviendrait ce qu'il fut d'abord, je veux dire, écrivait-il, un loup inquiet, affamé, vagabond et poursuivi » (32).

Taine concluait qu'il était bon de reconnaître qu'« en général plus un usage est universel et ancien, plus il est fondé sur des motifs profonds, motifs de physiologie, d'hygiène, de prévoyance sociale », et il donnait pour exemple la monarchie.

Qu'était-ce, au fond, que la monarchie ?

« Ça et là, écrivait-il, dans le chaos des races mélangées et des sociétés croulantes, un homme s'est rencontré qui, par son

(31) A. Lantoine, *op. cit.*, p. 89.
(32) H. Taine, *Les origines de la France contemporaine, L'ancien régime*, Paris, 1876, p. 271.

ascendant, a rallié autour de lui une bande de fidèles, chassé les étrangers, dompté les brigands, rétabli la sécurité, restauré l'agriculture, fondé la patrie et transmis comme une propriété à ses descendants son emploi de justice héréditaire et de général-né. Par cette délégation permanente, un grand office public est soustrait aux compétitions, fixé dans une famille, séquestré en des mains sûres ; désormais la nation possède un centre vivant et chaque droit trouve un protecteur visible » (33).

Les idées révolutionnaires, c'est d'abord la rupture avec l'histoire, le refus de l'expérience accumulée des siècles. On efface tout et on recommence, en basant tout sur l'idée que l'on se fait des choses.

Dans ses *Mémoires*, Mathieu Dumas décrit cette curieuse démarche de l'esprit :

« On parlait, dit-il de l'établissement d'une nouvelle constitution de l'État comme d'une œuvre facile, comme d'un événement naturel... Les hommes les meilleurs et les plus vertueux y voyaient le commencement d'une nouvelle ère de bonheur pour la France et pour tout le monde civilisé. Les ambitieux se réjouissaient de la longue carrière qui allait s'ouvrir à leurs espérances. Mais on n'aurait pas trouvé un individu le plus morose, le plus timide, le plus enthousiaste, qui prévit un seul des événements extraordinaires vers lesquels les États assemblés allaient être conduits » (34).

Tout semblait étonnamment facile à qui n'avait plus à interroger l'histoire, à calculer d'après les expériences passées ce qu'il adviendrait d'une société reniant, par principe, ses dogmes, sa Foi et ses Institutions. Il suffisait d'avoir avec soi l'Opinion.

Tocqueville dit que Necker, en 1784, expliquait que « la plupart des étrangers ont peine à se faire une idée de l'autorité qu'exerce en France aujourd'hui l'opinion publique, ils comprennent difficilement ce que c'est que cette puissance invisible qui commande jusque dans le palais du roi ».

(33) *Ibid.*, p. 274.
(34) *Ibid.*, p. 398.

Cette « opinion publique » n'était pas née spontanément. Elle avait été fabriquée à partir d'une propagande, *et surtout d'une organisation.* C'est un phénomène nouveau. *La Franc-Maçonnerie est cette organisation et, en face, il n'y a rien d'organisé.*

« La Franc-Maçonnerie, dira Jourde, en 1797, engendra la Propagande... et cette propagande embrassa et emprisonna toutes les nations de l'Europe » (35).

Le XVIII[e] siècle a couvé toutes les idées dont notre temps est infesté. Le communisme y est présent, avant Babeuf et les Égaux. *La Basiliade,* de Morelly, enseigne sous une forme prudemment romancée, que « l'origine de tous les maux est la propriété privée parce qu'elle rend impossible l'égalité. Il faut donc l'abolir, attribuer à l'État les terres et les instruments de production. » Tout le monde travaillera pour le compte de l'État et celui-ci subviendra aux besoins de tous.

« Jusqu'à l'âge de 25 ans, tous les hommes seront astreints aux travaux agricoles considérés comme les plus fatigants ; après 25 ans, les citoyens pourront être affectés à des travaux moins pénibles. »

Cet État-caserne sera dirigé par les hommes les plus âgés qui, à tour de rôle, constitueront le gouvernement central. Morelly conserve dans son système la Famille, mais la Religion ne serait plus qu'un déisme révérant l'Etre Suprême, le Grand Architecte des Loges.

J'ai publié jadis (36) des extraits d'un petit traité de maçonnerie, daté de 1781, qui montrait comment les Loges maçonniques étaient, dès cette époque, pénétrées d'éléments communistes :

« Les Associés, disait ce Traité, mettent en commun... tout leur avoir, sans aucune restriction, ni réserve... Il n'y aura aucun pécule et personne ne pourra posséder exclusivement la plus

(35) Jourde, *Les véritables auteurs de la révolution de France en 1789,* Neufchâtel, 1797, p. 452. Cf. A. Lantoine, *op. cit., p. 86.*

(36) *La Lutte,* 25 mai 1929.

légère portion du produit de son travail... Les enfants seront élevés à frais communs de l'Association, et non de tel ou tel, ils seront placés à raison de leurs dispositions et capacités. » Enfin personne ne pourrait changer de métier sans l'autorisation de l'Assemblée. Telles étaient les grandes lignes de ce Traité de l'*Ordre de Maçonnerie* destiné à remplacer l'ordre social ancien.

Les novateurs du Siècle des Lumières ne reculent devant aucune extravagance. Voyez, par exemple, l'abbé Mably, qui avait failli être nommé précepteur du Dauphin, il n'est nullement effrayé à la pensée que la Révolution qu'il préconise puisse tuer les trois quarts du genre humain. Il écrit tranquillement : « Il vaut mieux ne compter que sur un million d'hommes heureux sur la terre entière que d'y voir cette multitude innombrable de misérables et d'esclaves, qui ne vit qu'à moitié dans l'abrutissement et la misère » (37).

Charmant abbé progressiste du XVIII[e] siècle. Il a d'ailleurs fait école depuis.

Le F.·. Brissot de Warville, qui fut membre de la Convention, s'en vint soutenir un jour à la tribune que le véritable voleur c'était le riche. Il mourut guillotiné, avec les Girondins, car, si les paradoxes aident à faire les Révolutions, celles-ci n'épargnent pas toujours leurs auteurs.

(37) Mably, *Du gouvernement et des lois de la Pologne,* 1781.

III

LE SIÈCLE DES LUMIÈRES

La Franc-Maçonnerie sous Louis XV – Les Grands Maîtres – Le cardinal de Fleury dissout les Loges – Étonnement des Français en découvrant la franc-maçonnerie – L'Europe s'inquiète – Les astuces du chevalier de Ramsay – Louis XV refuse le compromis – Le Roi trompé – Les complicités – Un vrai gouvernement

En mai 1737, Barbier, avocat au Parlement de Paris, et qui tenait son journal, selon la mode du temps, notait dans sa *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV :*

« Nos seigneurs de Cour ont inventé tout récemment un ordre appelé des « Frimaçons », à l'exemple de l'Angleterre où il y avait différents ordres particuliers, et nous ne tarderons pas à imiter ces impertinences étrangères.

« Dans cet ordre-ci étaient enrôlés quelques-uns de nos Secrétaires d'État et plusieurs ducs et seigneurs. *On ne sait quoi que ce soit des statuts, des règles et de l'objet de cet ordre nouveau.* Ils s'assemblaient, recevaient les nouveaux chevaliers, et *la première règle était un secret inviolable pour tout ce qui se passait.* Comme de pareilles assemblées aussi secrètes sont dangereuses dans un État, étant composées de seigneurs, surtout dans les circonstances du changement qui vient d'arriver dans le ministère, M. le Cardinal de Fleury a cru devoir étouffer cet ordre de chevalerie dans sa naissance et il a fait faire défense à tous ces messieurs de s'assembler et de tenir de pareils chapitres. »

La Franc-Maçonnerie apparaît donc, dès son introduction en France, comme une puissance occulte, et son activité politique est plus que sous-entendue dans la note de Barbier, puisqu'il rapporte que le cardinal de Fleury se plaint que plusieurs secrétaires d'État y soient mêlés et que les changements survenus

dans le ministère l'obligent à une grande prudence envers cette société. Il est même si prudent, qu'il la dissout... Mais on ne dissout pas une société secrète avec un décret ministériel. L'historien maçon Albert Lantoine reconnaît que « les Francs-Maçons, stylés par leurs frères anglais, avaient d'abord vaqué à leurs travaux sans éveiller l'attention. Mais il n'est secret qui ne transpire et si ce n'est pas le secret même de ces travaux, c'est le secret de ce secret. »

Les premières pièces officielles que nous ayons sur l'activité de la Maçonnerie en France remontent à 1732, mais il y a tout lieu de croire qu'elle avait dû y être introduite antérieurement. Même en acceptant la date de 1732, le Pouvoir royal avait donc mis au moins cinq ans à s'apercevoir de son existence. Le secret avait été bien gardé et c'est une société déjà solidement formée que Fleury rencontre en face de lui, en 1737.

A l'exemple anglais, les premières Loges se réunissaient chez des traiteurs. Le Grand Maître de l'Ordre en France, est, en 1735, le chevalier anglais Mac Lean. Les loges françaises adoptent les *Constitutions* d'Anderson, de 1723.

« Ce texte, écrit un ancien Grand-Maître du Grand-Orient de France, Jacques Mitterand, eut en France une résonance bien plus grande qu'en Angleterre. En effet, chez les Anglais, il semble qu'on ait surtout retenu qu'à cette époque, la Maçonnerie était chapeautée par trois hommes : Payne, protestant convaincu, Anderson, pasteur, et Désaguiliers, membre du clergé anglican, chapelain du prince de Galles. On n'a pas attaché d'importance au fait que Désaguiliers, l'âme du mouvement, était professeur de physique expérimentale, membre de la Société Royale des Sciences, ami et collaborateur de Newton, mais, en France, le catholicisme est religion d'État et les cartésiens trouvent dans le texte d'Anderson l'écho de leur propre pensée. Contre la religion d'État, c'est la liberté de conscience qui est affirmée dans les Constitutions de 1723 » (38).

(38) J. Mitterrand, *op. cit.*, p. 65.

Dès 1736, Ramsay donne cette définition de la Maçonnerie : « Le monde entier n'est qu'une grande République dont chaque nation est une famille et chaque particulier un enfant. C'est pour faire revivre ces essentielles maximes prises dans la nature de l'homme que notre société (la Franc-Maçonnerie) fut d'abord établie » (39).

Les débuts de la Maçonnerie en France restent mal connus. « Qui a nommé Grand-Maître le duc d'Antin ? écrit Lantoine. On n'en sait rien et on n'en saura jamais rien » (40).

Louis Pardaillan de Gondin, duc d'Antin, avait été initié en 1734. Il fut nommé Grand-Maître en 1738. On sait qu'il était un libertin, amant connu de M^lle^ Le Duc de l'Opéra.

Il eut pour successeur, en 1743, Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, « d'une moralité plus douteuse encore. Il passe son adolescence dans la dissipation et la frivolité. A 14 ans, il fait construire un magnifique mausolée à la mémoire de son singe Macathy. Très tôt, il a une aventure avec la fille de M. de Matignon, M^me^ de Grave, « femme sans scrupules excessifs qui, au surplus, passe pour une ébaucheuse, comme disaient les roués. Plus tard, on le retrouve amant en titre de la duchesse de Bervillon, et mêlé aux incidents qui accompagnèrent la mort d'Adrienne Lecouvreur. Puis il devint amant en titre de la danseuse Camargo qui lui laissa deux enfants et deux millions de dettes. Enfin, on le retrouve près de M^lle^ Le Duc et c'est avec elle désormais qu'il pousuivra ses aventures. Le 22 mars 1742, oubliant qu'il avait reçu la « lumière », il célébrait les Ténèbres à Longchamp par une exhibition qui fit scandale » (41).

« Fait qui en dit long, c'est au lendemain de ce scandale, le 11 décembre 1743, qu'il est nommé Grand-Maître perpétuel de la Franc-Maçonnerie par les Vénérables de seize loges parisiennes

(39) *Ibid.*, p. 66.
(40) A. Lantoine, *op. cit.*, p. 7.
(41) G. Bord, *La franc-maçonnerie en France*, p. 164-167.

qui composaient alors la Grande Loge de Paris, dite Grande Loge de France » (42).

Politiquement, le comte de Clermont est connu pour avoir soutenu le Parlement contre Louis XV. Prince du sang, destiné à l'Église, tonsuré, il choisit finalement les armes grâce à une dispense de Clément XII qui, l'année précédente, venait de condamner la Franc-Maçonnerie ! Dispense qui lui permet de conserver les bénéfices considérables attachés à son état ecclésiastique.

Lantoine n'est pas tendre pour ce second Grand-Maître de la Maçonnerie française :

« Comme homme de guerre, écrit-il, il se couvre de honte en fuyant à la bataille de Crefeld et devient la risée des gazetiers. Il fait diriger les Loges par un maître à danser, La Corne, qu'on dira avoir été le pourvoyeur de ses amours clandestines. Un gazetier, à sa mort, dira qu'« il était effectivement très difficile de rencontrer autant d'impiété, jointe à la débauche la plus effrénée » (43).

Le duc de Chartres, qui remplacera le comte de Clermont à la Grande-Maîtrise, s'était fait remarquer en signant la protestation des prince du sang contre le président Maupéou que soutient le roi. Il a même été exilé... à Villers-Cotterets, ce qui le situe dans l'opposition. C'est sous sa grande-maîtrise qu'éclate une première scission dans la Maçonnerie française et qu'apparaît la Grande Loge nationale qui prendra, en 1779, le nom de Grand-Orient de France. Mais toutes les loges finiront par se réclamer du duc de Chartres, le futur Philippe-Égalité.

Dès son origine, la Franc-Maçonnerie apparaît comme hostile au roi et, le moins que l'on puisse dire, c'est que ses Grands-Maîtres ne brillent pas par leur vertu. C'est dans la partie la plus corrompue de la noblesse française que l'Ordre rcherche ses protecteurs et ses adeptes. De là vient que l'on ne retint longtemps des francs-maçons que leur libertinage.

(42) J. Berteloot, *La franc-maçonnerie et l'église catholique, motifs de condamnation*, p. 77.

(43) A. Lantoine, *op. cit.*, p. 66.

« Les Francs-Maçons, avoue Lantoine, ont besoin *pour se protéger contre les indiscrétions de l'État* (sic), d'avoir à leur tête un personnage d'illustre naissance et à qui ses services – ou ceux de sa famille – ont valu la faveur ou la sympathie du monarque. Peut-être n'empêchera-t-il pas l'orage qui gronde déjà, mais il sera, au faît de la maison, le paratonnerre qui en amortira les effets. »

Le cardinal de Fleury ne se laisse pas intimider et son Lieutenant de Police, Hérault, reçoit la mission de surveiller étroitement les Loges.

En août 1737, une première perquisition a lieu, comme par hasard chez un Anglais. On y saisit des ornements rituéliques et les statuts de la Maçonnerie. Mais la grande opération de police eut lieu le 10 septembre 1737. Elle fut conduite par Maître Jean Delespinay, conseiller du roi, commissaire au Châtelet, qui s'en vint à neuf heures et demie du soir, avec plusieurs escouades du guet, à la Rapée, chez le nommé Chapelot, marchand de vins, à l'enseigne de Saint-Bonnet. Les francs-maçons furent surpris en flagrant délit. La plupart des assistants, note Delespinay dans son rapport, « avaient tous des tabliers de peau blanche devant eux et un cordon de soie bleue qui passait dans le col, au bout duquel il y avait attaché, aux uns une équerre, aux autres une truelle, à d'autres un compas et autres outils servant à la maçonnerie ».

Chapelot, le traiteur, prétendit ne point savoir les noms de ses clients et déclara que si l'arrêté du roi avait été à sa connaissance, il se serait bien gardé de les recevoir. Il n'en fut pas moins condamné à mille livres d'amende et son cabaret fut fermé durant six mois.

La solidarité maçonnique joua et la loge indemnisa Chapelot. Il fallait se ménager les traiteurs.

Les francs-maçons désormais furent sur leurs gardes, mais ne ralentirent en rien leurs activités. Le 17 novembre 1737, M. de Raucourt, qui est maçon, écrit à M. Bertin du Rochet, qui l'est aussi : « Il y a ici beaucoup de seigneurs qui tiennent loge chez eux. »

Cependant, le lieutenant-général de police ne perdait pas de

vue les francs-maçons. Il réitère à tous les traiteurs, cabaretiers et autres l'interdiction de les recevoir. Il fait lire la sentence dans tout Paris et la fait afficher, afin que nul n'en ignore.

Les Parisiens apprirent ainsi la dissolution de la Maçonnerie en même temps que son existence. Hérault, le lieutenant de police, avait vraiment pris les choses au sérieux. Ayant reçu une dénonciation qui décrivait les cérémonies maçonniques, il la fit publier. Ce qui fit un bruit énorme.

« Les Francs-Maçons, avoue Lantoine, sont consternés, *les maçons anglais furieux.* Car si le secret de la Franc-Maçonnerie a, pour gagner la France, passé le détroit, sa divulgation peut suivre la route inverse et s'ébruiter parmi les profanes de la Grande-Bretagne. »

C'est d'ailleurs ce qui arriva.

Un auteur maçon, M. Lionel Vibert, qui a publié une assez complète bibliographie sur les « divulgations des secrets maçonniques au XVIII^e^ siècle », signale que parut, en 1738, à Londres, chez Torbuck, sous le titre *The secrets Masonry made known to all men* (Les secrets de la Maçonnerie rendus accessibles à tous les hommes), une nouvelle version de la *Masonry Disected* (La Maçonnerie disséquée) de Prichard. Cet ouvrage contenait une Lettre de Paris donnant la traduction de la dénonciation faite au lieutenant de police. Pour fragmentaire qu'ait été cette dénonciation, sa divulgation provoqua un grand remue-ménage dans les loges et une formidable hilarité dans le public qui n'y vit que le ridicule des cérémonies maçonniques et de l'accoutrement des Frères.

L'abbé Camus, qui était maçon, écrit, le 23 décembre 1737 :

« On nous suit à présent dans toutes les rues de Paris, et il n'y a point de garçon de boutique qui ne nous salue, se vantant de nos signes. »

Un autre maçon, Bertin du Rochet, avoue de son côté, que dans sa bonne ville d'Épernay, la population est déchaînée :

« Quel scandale ! Quelle horreur !... Les frères sont sifflés, hués, chansonnés... La même fureur jalouse a gagné la province, notre ville est inondée de copies de la relation (de Hérault), le peuple, se prenant la main en portant le pouce aux jointures ne se salue que par cette formule : « Bonjour, monsieur Jakin, serviteur, monsieur Bouasse » (Booz et Jakin, deux colonnes du Temple maçonnique). Une dame vient de baptiser de ces deux noms un chien et une chienne qui lui sont nés. »

La curiosité publique fut satisfaite par de nombreuses brochures qui commençaient à paraître révélant les secrets de la Franc-Maçonnerie.

En 1742, paraît *Le Secret des Francs-Maçons,* de l'abbé Pérau. Un contemporain, Marville, note dans son journal, à la date du 10 février 1744 :

« La brochure du *Secret des Francs-Maçons* fait du bruit et du débit. Les zélés de l'Ordre disent que tout ce qu'on y avance est faux, et que ce livre a été composé de l'ordre du gouvernement pour les décrier et les détruire. »

Les Francs-Maçons reconnaissent aujourd'hui que les descriptions données dans les brochures du XVIII^e^ étaient bien exactes. Elles étaient seulement incomplètes.

En 1744, paraît un *Catéchisme des Francs-Maçons* qui donne assez exactement le récit de l'initiation aux trois premiers grades de la Maçonnerie et révèle ainsi que la Maçonnerie est organisée comme une superposition de sociétés secrètes, chacune ignorant ce qui se passe dans celle qui lui est immédiatement supérieure.

« Les Anglais sont furieux, écrit Marville à Maurepas, le 9 février 1744, de ce que le secret des francs-maçons est divulgué. On assure qu'il a été arrêté à Londres qu'on allait établir d'autres mystères et que les francs-maçons commenceront par dégrader tous les Français et les exclure pour jamais de leur Société. On ajoute qu'on n'épargnera rien pour apprendre les noms de ceux qui ont révélé les secrets *et qu'on en fera périr autant qu'il s'en découvrira.* »

Il faut croire que ce que l'on apprit sur les Francs-Maçons, au milieu du XVIII^e^ siècle, fut assez grave pour inquiéter les gouvernements.

« On ne leur impute pas moins, dit l'auteur des *Francs-Maçons écrasés,* que les projets de détruire la Religion et de changer le gouvernement. En conséquence, on les a même persécutés très souvent : en Italie, le Pape les a frappés des foudres de l'excommunication ; le Sénat de Venise et le roi de Sardaigne les ont aussi bannis de leurs États ; il y a quelques années que la reine de Hongrie les a poursuivis à Vienne en Autriche ; les États de Hollande ont fait défendre leurs assemblées par des placards affichés au coin des rues ; on a pris des précautions pour les empêcher de s'étendre dans l'empire de Russie. A Berne, en Suisse, on les a forcés à renoncer, par un serment prêté entre les mains des magistrats, aux engagements qu'ils avaient pris en entrant dans l'Ordre et ils ont été proscrits dans plusieurs autres endroits. »

Il est évident que les préoccupations de tant de puissances se recoupent : la Franc-Maçonnerie est une société secrète qui complote contre la Religion et la Monarchie.

La lumière brusquement dirigée sur les Loges inquiète les conjurés. Il leur faut absolument donner le change. Ils ont principalement contre eux, dans l'opinion publique, de former une société *secrète.* Il faut trouver le moyen d'expliquer ce secret autrement que par les nécessités d'une conjuration politique et philosophique. Que peut-on faire d'autre que de conspirer ? S'amuser, répond le chevalier de Ramsay, Grand Orateur de l'Ordre.

C'est une trouvaille de génie !

Ramsay explique au roi qe la Maçonnerie est une société de bons enfants qui veulent « réunir tous les hommes d'un esprit éclairé, de mœurs douces, et d'une humeur agréable, non seulement par l'amour des Beaux-Arts, mais encore plus par les grands principes de vertu, de science et de religion où l'intérêt de la confraternité devient celui du genre humain tout entier ».

Une société de beaux-esprits d'humeur agréable ? Est-il donc besoin pour cela de se lier par le secret et de se réunir dans le mystère ?

Le cardinal de Fleury refuse d'être dupe ou complice. Il maintient l'interdiction.

« Le chevalier de Ramsay, a dit avec humour Bernard Faÿ, fut un noble écossais, qui ne vécut pas en Écosse et n'était point noble » (44).

Ce n'en fut pas moins un important personnage de la Maçonnerie au Siècle des Lumières. » Il était né à Aye, en Écosse, en 1686, et son père était un simple boulanger. Ramsay étudie à Édimbourg, devient précepteur des fils du comte de Wemyss. Elevé dans la religion protestante, « il consacra sa jeunesse à douter de la religion, comme le faisaient alors beaucoup de beaux-esprits ; en quelques années, il passa de l'anglicanisme au socinianisme, du socinianisme au déisme, du déisme à l'indifférence et de l'indifférence au pyrrhonisme. Il se sentit alors un homme du monde, un philosophe et comme tel, il voyagea de par le monde.

« Il se rendit en Hollande, la grande foire aux religions où, selon le dicton du temps, si le diable avait voulu tenir école, il se serait assurément rendu, sûr d'y trouver des disciples. »

Ce qui devait lancer celui qui se fait désormais appeler le chevalier de Ramsay, c'est sa rencontre avec Fénelon.

Qui fit la conquête de l'autre ? On peut en discuter. Ce qui est sûr, c'est que le chevalier de Ramsay se fait alors catholique et vit dans l'entourage de Fénelon et de Madame Guyon dont il partage les expériences mystiques.

Le voilà disciple, éditeur, biographe et imitateur de Fénelon. « Il écrivait mal. Il était pédant et quelque peu fabulateur écrit M. Roger Priouret (45). Montesquieu le jugeait fade. » N'empêche que « Fénelon doit à Ramsay d'avoir été lu pendant tout le dix-huitième siècle, et Ramsay doit à Fénelon d'avoir vécu aux crochets des quiétistes et d'avoir manqué de peu l'Académie. »

Ramsay se fit l'éditeur de Fénelon après la mort de l'évêque de

(44) B. Faÿ, *op. cit.,* p. 135.
(45) *Le Monde,* 27 avril 1950.

Cambrai et écrivit sa *Vie,* en 1723, et publia le *Télémaque* avec une préface de son cru.

Dans sa *Vie de Fénelon,* on relève des propos singuliers qu'il met dans la bouche du contempteur de Bossuet :

« Quand les souverains s'accoutument à ne reconnaître d'autres lois que leurs volontés absolues, ils sapent les fondements de leur Puissance. Il viendra une Révolution soudaine et violente qui, loin de modérer leur autorité excessive, l'abolira sans ressource » (46).

Ainsi, par petites phrases insinuantes, Ramsay participe à l'esprit nouveau. Il s'est fait franc-maçon, naturellement, et tente un grand coup. Le 20 mars 1737, il écrit au cardinal de Fleury pour lui demander de reconnaître la Franc-Maçonnerie. Celui-ci refuse. Le Conseil du roi a interdit la Franc-Maçonnerie, le 4 septembre 1736.

Lantoine reconnaît que le « cardinal de Fleury n'est pas homme à se laisser prendre aux bonnes intentions des sociétés secrètes. Malgré l'offre insidieuse de Ramsay il aime mieux ne point faire fond sur elles. Il interdira les tenues maçonniques comme nous l'avons vu interdire « l'Entresol » que Bolingbroke appelait un « café d'honnêtes gens », mais que d'Argenson plus clairvoyant comme maître de la police, étiquette dans son *Journal* « conférence sur la politique » (47).

Ramsay avait pourtant bien choisi son moment. Les Jésuites multipliaient alors leurs attaques contre Louis XV, en raison, disaient-ils, de sa vie privée, et Ramsay venait offrir au roi l'alliance de la Franc-Maçonnerie contre les Jésuites.

« Votre Eminence, écrivait Ramsay au cardinal de Fleury, rendra son nom plus glorieux par cette protection (de la Maçonnerie) que Richelieu ne fit le sien par la protection de l'Académie française. »

« En 1737, écrit le grand historien de Louis XV, M. del

(46) A. Lantoine, *op. cit.,* p. 143.

(47) A. Lantoine, *Histoire de la franc-maçonnerie française. La franc-maçonnerie chez elle,* p. 121.

Perugia, le poids de la maison de Bourbon, jeté dans la construction du mondialisme maçonnique, eût sans doute avancé d'un siècle le triomphe des « Lumières »en hâtant la fin du catholicisme .

« Ainsi, après le refus opposé par Louis XV, en 1737, vit-on les plus hauts dignitaires de la Maçonnerie élire, pendant un demi-siècle, leurs grands-maîtres dans le sang Bourbon. Ils se rabattirent d'abord sur un bâtard, le duc d'Antin, puis sur deux collatéraux : le comte de Clermont et le prince de Conti, pour finir avec un membre de la branche cadette, le duc de Chartres, futur Philippe-Egalité, qui sera le régicide.

« Les documents témoignent ainsi qu'à l'instant même où il était attaqué par la Société de Jésus, Louis XV refusait de devenir protecteur de la Maçonnerie, c'est-à-dire refusait une formidable alliance de rechange » (48).

La Franc-Maçonnerie n'ayant pas réussi à attirer Louis XV dans ses rangs, elle va s'employer à contourner l'obstacle et à gagner, de proche en proche, les avenues du pouvoir.

« A partir du milieu du siècle, de 1761 à 1775, écrit l'historien maçon, Bouton, le secrétaire d'État de la Maison du Roi, un des départements les plus importants de l'Administration royale, est le comte de Saint-Florentin, initié en septembre 1735, en présence de Montesquieu à la *Loge d'Aumont,* rue de Bussy. Ses secrétaires sont Nogaret, qui devint, en 1788, Vénérable du *patriotisme,* à l'o.·. de la Cour, et Moët, demeurant à Paris, rue Montmartre, vis-à-vis celle des Augustins, Vénérable de la loge *Le Secret,* créée le 27 janvier 1753, et fondateur, dès 1743, de l'Ordre bachique de *La Fidélité.* Ce sont de très actifs propagandistes de la Maçonnerie, surtout Moët, devenu secrétaire général des Loges de Paris (...). On ne s'étonne donc pas que les dépêches du roi, rédigées par Saint-Florentin, ne soient pas gênantes pour la Maçonnerie.

« Aux Affaires Étrangères, se trouve le duc de Choiseul, qui

(48) Paul del Perugia, *Louis XV,* p. 96.

siège également au Grand Conseil et au conseil des Dépêches. Ayant des maçons dans sa famille, adversaires des jésuites, protecteur des philosophes, en correspondance avec Voltaire, il reçoit chez lui « tous les ennemis de la religion ». A la Justice,le grand chancelier d'Aguesseau se fait le protecteur et le défenseur de Diderot èt des Encyclopédistes » (49).

Le cardinal de Fleury mort, le roi ne le remplaça point comme premier ministre et c'est Maurepas, ministre de la Maison du roi et Secrétaire d'État à la marine, qui devint le chef direct du lieutenant de police.

D'Argenson dit que Maurepas est maçon. On assure que Marville l'est et, dans les salons on se demande « si le roi en est » !

« Les sociétés secrètes, note Lantoine, qui généralement prêtent à des propos médisants, suscitent aussi de prestigieuses insinuations (...). Comment lorsqu'une association rencontre un tel crédit, non seulement dans le public mais chez les personnes de haut rang, dont les suppositions un peu folles ajoutent à son éclat, s'étonner de la bénignité de la répression dont on use à son endroit. *Il faudrait trop sévir – et trop haut !* » (50).

Le nouveau lieutenant de police est M.de Marville. Louis XV, très désireux d'être renseigné de première main, sans intermédiaire, reçoit chaque lundi M.de Marville en audience privée.

La consigne du roi est toujours la même : interdire aux francs-maçons de s'assembler.

Le 21 avril 1740, la police arrête six maçons dont deux Anglais. Ces mesures conduisent les affiliés à redoubler de prudence et le secret s'épaissit autour des Loges. Mais la surveillance est-elle toujours bien exercée ? Nous avons une remarque de d'Argenson, dans ses *Mémoires,* qui donne à réfléchir :

« On recommence de plus belle les cérémonies des Francs-Maçons, écrit-il, et le grand hospice se tient chez M. le comte de Mailly. *La police n'ose pas fouiller.* »

(49) André Bouton, *Les francs-maçons manceaux et la révolution française,* p. 45.

(50) A. Lantoine, *op. cit.,* p. 57.

Marville ne tarde pas à constater que la protection du comte de Clermont n'est pas un vain mot.. Quelques semaines après la nomination du prince à la tête de l'Ordre, celui-ci intervient pour faire libérer un franc-maçon, l'avocat Petit d'Aine, qui avait été surpris en train de porter des convocations aux adeptes. Le prince avait fait savoir au lieutenant de police qu'il « honore de sa considération ce secrétaire d'une loge maçonnique ».

On retiendra que la Maçonnerie est déjà assez puissante pour avoir mis dans son jeu un prince du sang et faire intervenir ses protecteurs lorsque la police met trop de zèle à accomplir les ordres du roi.

M. de Boislisle, qui a publié les *Lettres de M. de Marville,* lieutenant de police de Louis XV, raconte que « les mesures de police continuaient contre les Francs-Maçons depuis que, en 1740, le roi s'était expliqué qu'il ne voulait plus qu'on tolérât leurs loges ».

Cependant, on n'arrête guère que des comparses, des cabaretiers qui ont accueilli des maçons chez eux. Les grands dignitaires, le prince de Bourbon-Condé qu'on sait parfaitement être le Grand-Maître de l'Ordre, puisque l'on a saisi des documents portant ses armes lors de perquisitions dans les loges, ne sont nullement inquiétés. Maurepas ne passe-t-il pas, lui-même, pour maçon ? Il semble que ce soit inexact d'ailleurs, mais le fait qu'on le dise à l'époque indique qu'il devait être tenu pour assez libéral à l'égard de la secte.

Une note de Maurepas au roi, datée du 11 juin 1745, montre comment le ministre cherche à minimiser les faits :

« Votre majesté, écrit-il, verra par la feuille même d'aujourd'hui qu'on n'a pas négligé les Francs-Maçons et que leurs menaces n'ont eu aucune suite. C'étaient d'ailleurs tous gens de la vile espèce. Ce qu'il en a été pris n'avait que des instruments, outils et autres choses connues pour servir à la réception, mais il n'y avait point de règlements. On continuera avec la même attention à veiller sur leurs démarches. »

Le ton de cette note est révélateur. Maurepas répond visible-

ment à une consigne sévère du roi, et la note n'a pas d'autre objet que de lui suggérer qu'il s'exagère le péril. Maurepas d'ailleurs trompait le roi en l'assurant qu'il n'y avait à cette assemblée de maçons que des « gens de la vile espèce ». La liste des membres de cette loge est parvenue jusqu'à nous et on y voit figurer un membre de l'Université, un banquier, un architecte, un avocat, un ancien maître des requêtes, un gentilhomme et le propre chirurgien ordinaire du roi, le Dr Dibon, ainsi que le valet de chambre du roi, Martinot ! Ajoutons-y trois bénédictins...

La conjuration est donc bien plus avancée qu'on ne le fait croire au roi. A Paris seulement, il y a 70 loges en activité. Très habilement les affiliés laissent entendre que les plus grands personnages du Royaume sont francs-maçons, que le roi lui-même en est. On ne sait plus que croire, ni à qui se fier. *Le fonctionnement d'une société secrète dans le corps social fausse tous les rapports.*

Qu'est-ce donc qui favorise ainsi la Maçonnerie en ce milieu du XVIIIe siècle ?

C'est la fronde de la noblesse qui aspire au rôle d'oligarchie qu'exerce la noblesse anglaise. Les loges maçonniques sont un cadre idéal pour cette conspiration permanente contre l'autorité royale. *C'est la Première Révolution française qui se noue dans le secret des loges : celle de la noblesse avide de pouvoir et de privilèges.* Cette Première Révolution est grosse de la seconde : celle de la bourgeoisie. Parlementaires, banquiers et négociants forment le gros de la troupe que les nobles s'illusionnent de pouvoir tenir en main, ne se servant d'elle que comme masse de manœuvre.

La nation se divise, les trois Ordres ont chacun leur politique, aspirent au pouvoir. Que le roi cesse de les dominer tous comme arbitre indépendant des intérêts particuliers qu'ils représentent et ç'en est fait du Royaume ; les partis vont agir comme autant de ferments de désintégration.

En 1742, on compte 22 loges à Paris et 200 en province. Certaines villes en comptent plusieurs : à Rouen, par exemple, il y en avait 7. Développement rapide qui ne va pas sans ce que M. Lantoine appelle un «gâchis parfait». « Il y eut dans la Grande Loge de France, dit-il, des partis opposés qui créèrent dans l'Ordre un si tumultueux gâchis, que, en juin 1767, le gouvernement ordonna la cessation des travaux (...). L'institution vécut alors des jours agités. Malgré le « sommeil » imposé, l'administration subsistait, la correspondance continuait avec la province où de nouvelles loges se créaient. »

La Franc-Maçonnerie forte de son organisation secrète, se moque des interdictions du gouvernement. *Elle constitue déjà un État dans l'État.* D'ailleurs, très vite, elle obtient la levée de l'interdiction et, en 1771 se réorganise sous le nom de Grand-Orient et la protection du duc de Luxembourg, et Lantoine d'écrire :

« La Franc-Maçonnerie (...) en arrive à vivre avec la complicité de l'État qui, légalement, la voulait détruire » (51).

Mieux, elle constitue un gouvernement dans l'ombre. Joseph de Maistre, alors affilié à la loge des Illuminés de Lyon, écrit à Ferdinand de Brunswick : *« Il n'est pas douteux que l'Ordre maçonnique doit être considéré comme un vaste gouvernement »* (52).

Robinson, qui, lui, avait fait partie des loges anglaises et les avait abandonnées, a laissé ce tableau du mouvement maçonnique au XVIIIe siècle :

« J'ai eu les moyens de suivre toutes les tentatives faites pendant cinquante ans, sous le prétexte spécieux d'éclairer le monde avec le flambeau de la philosophie et de dissiper les nuages dont la superstition religieuse et civile se servait pour retenir tout le peuple de l'Europe dans les ténèbres et l'esclavage. J'ai observé les progrès de ces doctrines se mêlant et se liant de plus en plus étroitement aux divers systèmes de la Maçonnerie ; enfin, j'ai vu

(51) *Ibid.*, p. 65-66.
(52) *Revue Internationale des Sociétés secrètes,* 1932, p. 56.

se former une association ayant pour but unique de détruire presque dans leur fondement tous les établissement religieux et de renverser tous les gouvernement existant en Europe. J'ai vu cette association répandre ses principes avec un zèle si soutenu qu'elle est devenue presque irrésistible, et j'ai remarqué que les personnages qui ont le plus de part à la révolution française étaient membres de cette association ; que leurs plans étaient conçus d'après ces principes et exécutés avec son assistance » (53).

La véritable révolution s'est opérée dans les loges *où s'est formé l'état d'esprit qui l'a rendue possible. Quand les révolutions éclatent, c'est qu'elles sont sur leur terme.* L'instant où il faut les saisir pour les comprendre, c'est celui où elles naissent dans les esprits, les détachent de l'ordre ancien et les préparent à l'ordre nouveau.

Il ne faut ni surestimer l'action de la Maçonnerie depuis le XVIII[e] siècle, ni la sous-estimer. Elle n'explique pas toute l'histoire, mais l'histoire ne s'explique pas sans elle. Surtout, elle constitue un facteur secret, une action occulte dans la vie des peuples qui fausse toute la vie sociale.

L'attitude de la Maçonnerie devant la condamnation de Clément XII est intéressante à observer : elle feint de ne pas tenir compte de la bulle *In Eminenti.* On voit, par exemple, les maçons des Sables d'Olonne demander à leur curé de dire une messe en l'honneur de l'installation de la Loge. Le curé en réfère à l'évêque de Luçon ? Mgr de Luçon, prudent, décide d'écrire à Paris :

« Je sais, écrit-il au ministre, que cette association nécessairement suspecte par le secret qu'elle affecte, a été poursuivie par l'Église, mais je vois à Paris et dans les plus grandes villes du Royaume, des Loges qui se tiennent publiquement sans réclamation de la part des magistrats. »

En attendant de connaître « l'opinion du gouvernement », Mgr de Luçon donnait la sienne : il estimait ne pouvoir « regarder comme une chose indifférente une association dont le lien est un

(53) *Ibid.*, 1932, p. 56.

serment terrible, dont les cérémonies sont un mélange criminel de choses saintes avec les plus profanes. C'est du moins l'opinion que le public s'en est formée et quand elle ne serait pas fondée, le refus que font les francs-maçons de se faire connaître les rend toujours coupables du scandale qu'ils occasionnent et, à ce seul titre, ils sont criminels. »

La réponse de Paris fut négative. On ne devait pas dire la messe pour la loge.

IV

DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

La question de Condorcet – La réponse de Papus – L'unité des sociétés secrètes – L'avis de Tilly – La Franc-Maçonnerie dans la préparation de la Révolution de 1789 – La question de Drumont – Causes de la puissance de la Franc-Maçonnerie – Les femmes dans les loges – La Loge des « Neuf Sœurs » – L'initiation de Voltaire

Condorcet, dans son *Esquisse d'un tableau de l'Esprit humain,* soulève la question des origines lointaines de la Franc-Maçonnerie :

« Nous examinerons, écrit-il, si, dans un temps où le prosélytisme philosophique eût été dangereux, il ne se forma point des sociétés secrètes destinées à perpétuer, à répandre sourdement et sans danger, parmi quelques adeptes, un petit nombre de vérités simples, comme sûrs préservatifs contre les préjugés dominateurs.

« Nous chercherons si l'on ne doit point placer au nombre de ces sociétés cet Ordre célèbre, le Temple, contre lequel les papes et les rois conspirèrent avec tant de bassesse et qu'ils traitèrent avec tant de barbarie » (54).

Qu'il s'agisse du Temple, des Rose-Croix ou de toute autre société secrète, il est évident que *depuis les origines du christianisme, une Contre-Église a existé sous des noms divers, réalisant la transposition temporelle de la rebellion de Satan.*

Un occultiste aussi attentif à cette histoire secrète de la Chrétienté que le Dr Encausse, connu dans le monde occultiste sous le

(54) *A. Lantoine, op. cit.,* p. 111.

nom de Papus, en donnait un exemple frappant dans son *Traité élémentaire d'occultisme :*

« On s'imagine, écrivait-il, que le protestantisme est sorti spontanément des doctrines de Luther, alors qu'il y a eu un complot mûrement préparé et rapidement mené.

« Dans l'ancien centre des Francs-Juges, dans cette vieille Allemagne, les initiés essayèrent plusieurs fois de libérer l'esprit des foules en faisant une réforme religieuse. Les premiers résultats furent piteux...

« C'est alors que nous voyons s'organiser en Allemagne tout un mouvement sur lequel on n'a pas assez insisté. C'est le groupement secret de tous les princes allemands et les petits seigneurs féodaux dominant des routes ou des fleuves du haut de leurs repaires. Tout cela est uni par des agents mystérieux, par ces chantres qui se promènent de château en château, par ces philosophes et ces maçons même... qui s'en vont de village en village ou de ville en ville. Il sort de cette action occulte un groupement si bien fait que lorsque la Papauté envoie ses soldats pour s'emparer du moine Luther qui vient d'exposer son plan de revenir aux principes de l'Évangile, elle trouve autour de Luther les soldats du prince de Saxe qui ne laissent pas passer les soldats de la police romaine. Grand émoi au Vatican ! Mais ce qui est le plus étonnant encore, c'est que quelques mois après, la moitié de l'Allemagne était protestante. Eh bien ! Cela ne s'était certainement pas fait tout seul... Ce n'était pas une petite affaire que de modifier aussi profondément les opinions religieuses de tout un pays comme l'Allemagne. Il fallait que cela ait été préparé depuis longtemps... Si vous lisez certains ouvrages, très bien faits, d'écrivains catholiques, sur la Réforme, vous serez peut-être surpris d'apprendre qu'on a retrouvé, dans plusieurs milieux protestants, des dessins représentants des bonnets phrygiens et des mains entrelacées datant de bien avant la Réforme et qui ont servi de mot de passe à presque tous les princes qui ont contribué à la création du protestantisme » (55).

(55) *Permanences,* avril 1966.

Sait-on que les Rose-Croix, dont on ne connut le nom et l'existence qu'en 1614, appelaient leur grande œuvre : *la Réformation ?* Sait-on que Luther porte l'emblème rosicrucien dans son sceau ?

Cette histoire secrète qui précède ou côtoie l'histoire officielle, Papus la montrait à l'œuvre dans la préparation de la Révolution française :

« Il y a, écrivait-il, des naïfs qui ouvrent des livres d'histoire où se trouve une belle image représentant un monsieur qui gesticule beaucoup et qui s'écrie : « A la Bastille ! » Ceux-là se figurent tout simplement que la prise de la Bastille s'est effectuée grâce à la fureur populaire que déchaîna le geste superbe du tribun. Eh bien ! j'ai le regret de leur dire qu'ils se trompent grandement, car il a fallu quarante-deux ans pour préparer le cri de Camille Desmoulins. Pour se rendre à la Bastille, il a fallu faire entrer dans l'Ordre maçonnique tous les officiers qui devaient être de garde à Versailles ce jour-là ; il a fallu s'assurer la complicité secrète ou voulue des plus hauts serviteurs du roi ; il a fallu pouvoir armer le peuple de Paris, et, pour cela, ces canons qui ont servi à la prise de la Bastille ont été transportés aux Invalides quinze jours auparavant par des hommes dévoués à la Cause ; enfin, il a fallu fomenter une révolte et lancer les Parisiens à l'assaut de la forteresse d'État. »

Il n'est pas une grande révolution politique ou religieuse qui ait éclôt spontanément. Toujours, dans toutes les circonstances, on trouve à l'origine des événements, une action souterraine, occulte.

Certains tirent argument de la multiplicité des sociétés secrètes pour nier qu'elles aient pu avoir une influence historique déterminante. La revue occultiste *Le Voile d'Isis* répondait à cette objection, dans son numéro de janvier 1933, en affirmant l'*unité des sociétés secrètes :*

« ... même si certaines de ces organisations, parmi les plus extérieures, se trouvent être en opposition entre elles, cela ne saurait en rien empêcher l'unité de direction d'exister effecti-

vement, parce que *la direction en question est au-delà de cette opposition,* et non point dans le domaine où celle-ci s'affirme (...). Les éléments qui luttent les uns contre les autres n'en obéissent pas moins tous, quoique tout à fait inconsciemment et involontairement, à une direction unique dont ils ne soupçonnent même pas l'existence » (56).

M. Gustave Bord, lui, interprétait autrement le phénomène : « Y a-t-il une volonté unique ? se demandait-il, y a-t-il un comité directeur ? Un chef des chefs inconnus ? Est-ce une nation ? Est-ce une race qui mène le branle ? Albion ou Israël ?

« Non, la franc-maçonnerie n'a pas de semblables chefs, parce que les régimes sont trop différents, trop nombreux, souvent ennemis les uns des autres. *C'est l'idée maçonnique* qui, en évoluant, mène tout ce monde à l'insu même du plus grand nombre » (57).

C'était aussi l'analyse de Maurras :

« Eh bien oui, ma foi, oui, je doute du « plan séculaire » au singulier (...). J'aimerais mieux admettre des plans... successifs, concordants, discordants, des plans que les idées, les intérêts, les sentiments préexistants tendraient à faire converger, qui se rejoindraient sur certains points, mais se contrarieraient sur d'autres, comme il arrive » (58).

Je pense que ce sont les Papes qui ont le mieux cerné le problème en parlant de la « Synagogue de Satan ». L'esprit de la Maçonnerie est l'esprit de révolte, c'est l'esprit du péché originel.

Les bouleversements religieux sont toujours accompagnés d'un bouleversement politique. Dans son *A Political and Cultural History of Modern Europe,* Carlton J. H. Hayes fait observer que « les minorités religieuses sont inclinées à résister à l'autorité du

(56) *Revue Internationale des Sociétés secrètes,* 1933, p. 105.
(57) G. Bord, *op. cit.,* p. 204.
(58) René Benjamin, *Charles Maurras, ce fils de la mer,* p. 84.

monarque qui leur impose une autre foi que la leur », et il montre comment en France, en Flandre, en Hongrie et en Angleterre leur agitation se fait sur le thème de la démocratie contre l'autocratie.. Il n'est pas jusqu'à l'Église elle-même qui ne soit troublée par les idées démocratiques : deux jésuites espagnols qui ont eu une grande influence : Mariana (1536-1624) et Suarez (1548-1617) en soutiennent le principe.

Ainsi, les révolutions se poussent l'une l'autre.

A la fin du XVIII[e] siècle, la Révolution de Luther poussait celle des encyclopédistes.

Les contemporains n'eurent pas toujours la notion de l'enchaînement des événements, mais beaucoup furent conscients qu'il allait arriver quelque chose. Le comte de Tilly raconte, dans ses *Mémoires,* que, vers 1785, M. de Noé, un jour qu'il chassait dans ses terres de Normandie, lui dit : « Monsieur... ouvrez nos fastes, nous sommes une nation à tragédie, depuis longtemps nous n'en avons plus que sur nos théâtres. La Fronde, les guerres de religion, la Saint-Barthélémy, tout cela est pâle à côté de ce qui nous attend. Vous m'en direz des nouvelles de l'autre côté de la tombe, si l'on s'y revoit. La reine est détestée, le roi est faible ; le ministre inhabile et corrompu ; les finances, ce prétexte de toute révolte, sont épuisées... La France périra, monsieur, et de votre temps : c'est un fer vieilli qu'il faut retremper dans le feu, dont il faut rajeunir la dégradation dans le sang » (59).

Nous reconnaissons dans ces propos ce romantisme de la décadence par lequel les classes dirigeantes épuisées s'efforcent de justifier leur faiblesse. Au lieu de se reprendre, elles s'abandonnent.

Certains auteurs francs-maçons ont nié – parce que cela leur convenait à un moment déterminé – que la Franc-Maçonnerie ait eu une part quelconque dans la préparation de la Révolution de 1789. C'est une thèse qui n'est plus guère soutenue aujourd'hui. Le grand historien maçon Albert Lantoine avait, voilà plus d'un

(59) A. Lantoine, *op. cit.,* p. 142.

demi-siècle, donné des raisons suffisantes pour écarter cette théorie.

Quant à la question de savoir si la Franc-Maçonnerie fut l'organisatrice de la Révolution, écrivait-il, il convient d'observer la réaction des différents gouvernements étrangers à son égard, à cette époque. Tous prennent des mesures contre la secte. A commencer par Frédéric II de Prusse, et Catherine II de Russie. « L'ex-amie de Diderot et de d'Alembert que la lecture de Voltaire enthousiasmait », fait fermer les loges. Le roi de Sardaigne en fait autant, François II d'Allemagne destitue les fonctionnaires francs-maçons. L'Angleterre, elle-même, en 1799, interdit les sociétés secrètes et exige de toutes les loges une déclaration. Joseph II d'Autriche, malgré ses opinions libérales, fait fermer les loges dès 1789 et exige des fonctionnaires le serment *« de ne jamais faire partie d'aucune réunion secrète, à peine de destitution et de punition »*. En 1792, la reine Élisabeth de Portugal fait déférer les Francs-Maçons à l'Inquisition » (60).

C'est Louis Blanc qui, dans sa monumentale *Histoire de la Révolution française,* a sans doute le mieux révélé l'importance prise, à la veille de la Révolution, par la Franc-Maçonnerie. Il écrit sur la fin du règne de Louis-Philippe ; il est maçon lui-même ; il connaît les choses de l'intérieur ; il a rassemblé une documentation considérable. Au temps où il publie son *Histoire,* de 1847 à 1862, il n'y a plus d'inconvénient à révéler le rôle qu'a joué la franc-maçonnerie dans la Révolution. D'où l'importance de son témoignage.

Que dit Louis Blanc ?

« Une association composée d'hommes de tous pays, de toute religion, de tout rang, liés entre eux par des conventions symboliques, engagés sous la foi du serment à garder d'une manière inviolable le secret de leur existence intérieure, soumis à des épreuves lugubres, s'occupant de fantastiques cérémonies,

(60) *Ibid.*, p. 85-86.

mais pratiquant d'ailleurs la bienfaisance et se tenant pour égaux, bien que répartis en trois classes : *apprentis, compagnons et maîtres,* c'est en cela que consiste la franc-maçonnerie (...). Or, à la veille de la Révolution française, la franc-maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense. Répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France, et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile.

« (...). Par le seul fait des bases constitutives de son existence, la franc-maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les instructions maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai que, réunis à table, les maçons buvaient au roi dans les États monarchiques, et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves commandées à la prudence d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, quoique généralement pacifiques, de la franc-maçonnerie (...). D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte sinistre épreuve courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les frères se reconnaissaient aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance, quoi de plus propre à former des conspirateurs ? Et comment une pareille institution, aux approches de la crise voulue par la société en travail, n'aurait-elle pas fourni des armes à l'audace calculée des sectaires, au génie de la liberté prudente ? » (61).

(61) Louis Blanc, *Histoire de la révolution française,* Paris, sd., Docks de la Librairie, p. 38.

Tout récemment, un ancien grand-maître du Grand-Orient, M. Jacques Mitterrand, écrivait dans sa *Politique des Francs-Maçons* (62) :

« Il est certain que les idées libérales lancées, dès 1723, par les Constitutions d'Anderson ont trouvé en France un terrain d'élection... Non seulement les idées brassées dans les loges, et autour des loges, vont contribuer à créer le climat où s'épanouira l'Encyclopédie, mais l'égalité de règle entre les frères de la loge – qu'ils soient de roture ou de noblesse – trouvera son prolongement dans la fraternité révolutionnaire. »

Voilà qui appelle quelques commentaires.

Tout d'abord, on a remarqué que le souci principal des gouvernements contemporains de la Révolution française est d'interdire l'affiliation de leurs fonctionnaires aux loges maçonniques. C'est qu'il apparaît évident, dès cette époque, que le secret maçonnique permet d'infiltrer, dans l'administration d'un pays, un pouvoir occulte qui échappe à la connaissance des gouvernants et des gouvernés, et dont les motivations peuvent être hostiles à l'ordre établi. Qu'est-ce qu'un pouvoir qui ne peut compter sur ses agents d'exécution ? Le Pouvoir occulte devient alors la puissance réelle.

On n'a pas assez remarqué cet aspect de la Maçonnerie s'installant comme un État dans l'État. Constatation qui devrait suffir à la faire interdire, non seulement dans les monarchies, mais plus encore peut-être dans les démocraties où le pouvoir est plus faible, plus perméable.

Quant à la « fraternité maçonnique » dont parle le F.·. Jacques-Mitterrand, elle n'est – comme la fraternité révolutionnaire – que celle des initiés, des partisans, le ciment d'une caste nouvelle, plus fermée que l'ancienne noblesse et plus redoutable, car occulte.

Lors de la première conférence *d'Action française* qui eut lieu le 16 décembre 1899, dans la salle des Agriculteurs de France, sous la présidence d'Édouard Drumont, M. Copin-Albancelli devait

(62) *Ibid.*, p. 48.

traiter de cette question : Qu'est-ce qui fait la puissance de la Maçonnerie ?

Dans son allocution, Drumont avait dit :

« Il faut toujours en revenir à la même question : – Pourquoi, avec tant de ressources d'intelligence et d'énergie, en sommes-nous où nous en sommes ? » (63).

La réponse, Copin-Albancelli, qui avait été maçon, allait la donner. Il montra qu'il y avait plusieurs causes à la puissance de la Franc-Maçonnerie :

« La principale est que les francs-maçons ont consenti à se laisser embrigader, à s'organiser, à se discipliner, à se hiérarchiser.

Par le fait de cet embrigadement, chacun d'eux est une partie intégrante du groupement, c'est-à-dire d'une force infiniment supérieure à celle de chaque associé, puisque cette force est constituée par l'addition de toutes les forces individuelles réunies. Or, quand cette force supérieure porte son effort sur un point, qu'arrive-t-il ? C'est que, d'ensemble et d'une même poussée, cet effort comparé à celui d'un individu isolé se trouve multiplié autant de fois que l'association compte d'associés.

« Nous, au contraire, nous ne sommes pas groupés. Nous nous maintenons isolés ; nous regardons d'un œil vigilant tout ce qui nous divise, nous ne savons pas voir ce qui devrait nous unir. La conséquence de cet état d'esprit est que chacun de nous oppose ainsi sa parcelle de force à tout un ensemble de parcelles égales à la sienne. A quoi pouvons-nous aboutir dans de semblables conditions ? Au misérable résultat auquel aboutirait une des cellules de l'extrémité de l'un de mes membres qui prétendrait, indépendamment du concours des autres cellules, ses voisines, lutter contre l'ensemble formé par tous les éléments qui composent un bras vigoureux.

« Est-ce que cela n'est pas très simple et très facile à comprendre ?

« Notez que c'est une loi de la nature, loi visible partout, que les éléments inférieurs se groupent pour constituer des éléments

(63) *L'Action française*, 25 décembre 1899.

d'un degré supérieur, lesquels se groupent à leur tour, et ainsi de suite, jusqu'à la formation de corps constituant des ensembles complets. Or, dans notre système politique actuel, il n'y a pas, en dehors de la franc-maçonnerie, de groupements politiques. Les francs-maçons, en s'associant, obéissent donc à une loi naturelle et par cela seul se mettent en état de supériorité sur nous.

« Notez encore que la nature veut, non seulement le groupement, mais aussi la hiérarchisation des êtres. Il n'y a pas de corps organisés sans hiérarchies des éléments constituants. Les cellules de mon organisme, qui sont groupées pour constituer mon cerveau, ont une fonction plus noble à remplir que celles qui sont groupées pour constituer mon estomac.

« La nature qui est sage, n'adhère pas à la loi d'égalité, et ce n'est pas elle qui, de par le droit soi-disant imprescriptible du suffrage universel, ôterait la direction de toute ma machine à mon cerveau sous prétexte qu'il n'est qu'un pour le donner à mes doigts de pieds sous prétexte qu'ils sont dix.

« (...). Quand la nature rencontre de pareilles aberrations, elle ne prend pas la peine de se détourner. Elle passe en broyant les monstres qui les ont produites sous l'action tranquille de ses lois. Si donc nous n'avons pas encore disparu du champ de l'histoire, si nous faisons encore figure, une pâle figure moribonde, dit-on, dans le concert des nations, savez-vous à quoi cela tient ? A ce que la franc-maçonnerie mentant sans scrupules au principe d'égalité qu'elle trouvait assez bon pour nous, gardait soigneusement pour elle les principes féconds de discipline et de hiérarchie. »

C'était là une vue originale, mais exacte.

La Franc-Maçonnerie comprit de bonne heure que la curiosité des femmes pourrait être plus redoutable que celle de la police et elle organisa des loges dites « d'adoption », où les dames purent « manier la truelle, le marteau et l'équerre tout juste comme les hommes » (64).

(64) B. Faÿ, *op. cit.*, p. 158.

Quant au clergé, il a été très vite contaminé par l'esprit maçonnique. A la veille de la Révolution, 27 loges sont dirigées par des ecclésiastiques.

La contamination de la noblesse est encore plus compréhensible. Elle cherche dans les loges la puissance que le roi lui refuse. Quarante huit grands seigneurs sont vénérables de loges.

« A côté du duc d'Orléans, on trouve plusieurs représentants de la famille de Rohan, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt et le duc de La Rochefoucauld d'Einville, la plupart des Noailles et les membres les plus en vue de la famille de Polignac, hommes et femmes, les Montmorency, les Bouillon, les Ségur (...). Les éléments de la noblesse qui échappent à l'influence de la Maçonnerie sont les moins brillants et les moins actifs » (65).

La belle-sœur du futur Philippe-Égalité, la duchesse de Bourbon, est Grande-Maîtresse des Loges d'adoption où l'on trouve sa sœur la duchesse d'Orléans, la maîtresse du duc, M^me^ de Genlis et la surveillante de la maison de la reine, la princesse de Lamballe (66).

Réfléchissant sur cette société aux « vérités changeantes qui suivent la fièvre des âges » et dans laquelle il voit « la seule religion humaine », Albert Lantoine dit que « lorsqu'une société traverse seule les siècles, parmi les orages qui ont fait éphémères toutes les autres œuvres des hommes, il y a en elle une vertu mystérieuse » (67).

« Cette vertu mystérieuse » tient à l'objet même de l'entreprise : détruire l'Église, abattre la Monarchie. La Franc-Maçonnerie adhère au Trône et à l'Autel comme la moisissure qui les rongent. Si bien que l'objet même qu'elle a à détruire fait sa consistance et sa vie.

L'organisation de la Maçonnerie, ces loges où s'assemblent par cooptation des individus aux affinités semblables, tous ces

(65) *Ibid.*, p. 177.
(66) A. Lantoine, *op. cit.*, p. 71.
(67) A. Lantoine, *La franc-maçonnerie chez elle*, p. 428.

caractères de l'Ordre, favorisent une action subtile, différenciée, adaptée à chaque milieu.

C'est ainsi que l'on vit la loge des *Neuf Sœurs* servir de centre intellectuel :

« Lalande et Helvetius, le philosophe, en avaient été les deux initiateurs ; depuis la mort d'Helvetius, sa veuve en restait l'Égérie. Franklin vint s'installer auprès d'elle, à Passy, et conquit si bien ses faveurs que, de 1777 à 1785, elle ne put plus se passer de lui. Grâce à elle et à ses amis, il fut admis dans la loge des *Neuf Sœurs,* il y fut élu vénérable par deux fois (1779-1781) et, à ce titre, il en dirigea les travaux.

« Installé au centre de la Maçonnerie intellectuelle et élégante de France, il put manœuvrer. D'une façon systématique, soigneuse et audacieuse, il procéda au lancement de la Révolution d'Amérique » (68).

Il fit mieux. Il réussit à imposer le « mythe de la révolution vertueuse ».

« Jusqu'alors, fait observer le Pr Bernard Faÿ, les révolutions étaient apparues comme des crimes sociaux. Désormais on y verrait l'accomplissement d'une des plus hautes fonctions sociales.

« La révolution contre la tyrannie est le plus sacré des devoirs », comme formule, date de la Révolution française, comme sentiment, date de la Révolution américaine... » (69).

Toute l'intelligentsia progressiste de l'époque fréquente la loge des *Neuf Sœurs.* C'est Parny, Roucher, François de Neufchâteau, Chamfort, le peintre Vernet, le sculpteur Houdon, les écrivains Demeusier et Fontanes ; c'est aussi des parlementaires comme Derval, d'Espréménil, de Sèze, le président Du Paty, des journalistes comme Fallet, le secrétaire de la *Gazette de France,* et aussi des financiers comme Bailly, des savants comme Lacépède, Berthelot, E. de Beaumont, Fourcroy, Lalande ; des grands

(68) B. Faÿ, *op. cit.,* p. 173.
(69) *Ibid.,* p. 175.

seigneurs comme le prince de Salm, le prince Charles de Rohan, le duc de La Rochefoucauld d'Einville, le marquis de Condorcet. Quand on aura joint à ces noms brillants quelques noms obscurs, mais qui vont briller comme un incendie : MM. Pétion, Brissot, Danton, Rabaut Saint-Étienne et l'abbé Siéyès, il faut convenir que cela faisait beaucoup de monde.

Des *Neuf Sœurs* partent encore des sociétés dérivées, telles la Société gallo-américaine pour la propagation des idées révolutionnaires américaines, qui joua alors le rôle des groupes progressistes d'aujourd'hui pour le Tiers-Monde, et la Société des Amis des Noirs, ancêtre du mouvement anti-raciste.

C'est la loge des *Neuf-Sœurs* qui eut le privilège d'initier Voltaire et le Vénérable lui fit un compliment singulier :

« Très cher Frère, vous étiez franc-maçon avant même d'en recevoir le caractère, et vous en avez rempli les devoirs avant d'en avoir contracté les obligations entre nos mains » (70).

Quand Voltaire fut mort, Louis XVI interdit que l'on célébrât des cérémonies en l'honneur de l'Impie. Seule la loge des *Neuf Sœurs* passa outre et organisa un service funèbre maçonnique auquel assista Franklin. « L'audace était si grande, rapporte Bernard Faÿ, que des maçons éminents et fidèles comme le marquis de Condorcet n'osèrent pas s'y montrer » (71).

Voltaire ne vit point se lever le rideau de la Révolution de 1789, mais il était trop dans les coulisses pour ignorer la pièce qu'on allait jouer :

« Tout ce que je vois, mande-t-il au marquis de Chauvelin, le 1er mars 1764, jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. Les Français arrivent trop tard à tout, mais enfin, ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche qu'elle éclatera à la première occasion ; et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront de belles choses » (72).

(70) J. Berteloot, *op. cit.,* p. 24.
(71) B. Faÿ, *op. cit.,* p. 179.
(72) A. Lantoine, *op. cit.,* p. 142.

C'est dans la « petite maison » du duc de Chartres, dans le faubourg Saint-Antoine, que le Grand-Orient de France tint sa première réunion, le 22 octobre 1773. Un an plus tard, le 20 août 1774, il s'installait rue du Pot-de-Fer, aujourd'hui rue Bonaparte, dans l'ancien noviciat des Jésuites expulsés. Plus tard, il émigrera dans l'ancienne maison des Dames de la Miséricorde, vendue avec les biens nationaux. En 1806, il se transporte 75 rue du Four Saint-Germain, dans l'ancien couvent des Barnabites. Lorsque l'immeuble fut supprimé par le percement de la rue de Rennes, il se transféra rue Cadet où il est encore (73).

On aura noté ces coïncidences trop répétées pour ne pas être voulues : le Grand-Orient s'installe dans des immeubles dont les prêtres et les religieuses ont été chassés.

(73) *L'Œuvre française*, 9 août 1917. J. Mitterrand, *op. cit.*, p. 67.

V

UN CLERGÉ DE FIN DE SIÈCLE

Suites de la querelle du jansénisme – L'athéisme publiquement proclamé
Désordres dans l'Église

En 1722, la princesse Palatine écrivait :

« Je ne crois pas qu'il y ait à Paris, tant parmi les ecclésiastiques que parmi les gens du monde, cent personnes qui aient la véritable foi et même qui croient en Notre-Seigneur. Cela fait frémir » (74).

La querelle du jansénisme avait provoqué de graves désordres dans l'Église. Depuis la promulgation de la bulle *Unigenitus* (1713) jusque vers 1757, on n'entendit plus parler en France que *d'appelants* et de *non-appelants*, de *jansénistes* et de *molinistes*.

L'historien franc-maçon, M. Bouton, qui a publié de remarquables monographies sur la Franc-Maçonnerie dans la région du Mans, note que le collège du Mans, dirigé par les Oratoriens, montrait une grande hardiesse philosophique. En 1772, le grand vicaire Paillé fit appeler comme prédicateur de Carême contre les jansénistes, le P. Beurier, de la congrégation des Eudistes. « Les jansénistes mancaux, fort exités, tentent de lui faire un mauvais parti avant de monter en chaire, en le faisant trébucher dans une fosse d'aisance » !

Le collège du Mans formait, « dans un esprit d'indépendance et de discussion des autorités religieuses, toutes les générations des

(74) A. Lantoine, *op. cit.*, p. 5.

élites mancelles du XVIIIe siècle. On n'est donc pas surpris de relever, en 1786, l'initiation à la loge mancelle du *Moria,* des oratoriens Girardeau, professeur de philosophie et Mollet de la Barre, professeur de physique du collège. Puis, au moment de la Révolution, de voir la congrégation de l'Oratoire en faveur auprès de l'Assemblée nationale et la plupart de ses membres montrer leur attachement à la Constitution. C'est dans leur église de Paris que seront consacrés la plupart des évêques constitutionnels. »

Les Jésuites répliquent :

« En 1735, le père de Sulpont, prêchant dans l'église paroissiale de Saint-Thomas de La Flèche, s'élève « contre la mollesse des ministres tous partisans ou facteurs d'hérésie, en soutenant ou en ménageant une vile poignée de prêtres révoltés, unis à deux ou trois évêques ou insensés ou ignorants ».

Transformé en École militaire, en 1764, le collège du Mans n'enseigna plus le latin. « Le professeur Valard, excellent latiniste, rassemble sur une charrette, ses vieux livres et ses cahiers, tout ce qu'il possède et s'asseoit sur ce tas en désordre ; la charrette s'ébranle bientôt, au milieu des élèves attroupés, avec le bonhomme indigné leur criant :

« Vous allez croupir dans l'ignorance, vous serez bons à rien. On chasse de l'école Virgile, Horace et Cicéron, je les emporte avec moi, l'antiquité vous abandonne. Pleurez, infortunés, vous êtes perdus ! »

La querelle janséniste, la contestation dans l'Église, la séduction maçonnique introduisent dans les intelligences « un esprit de défiance, d'opposition envers l'autorité ecclésiastique », rendent les esprits « vulnérables aux attaques des philosophes, ainsi qu'aux plus étranges déviations religieuses, car on voit au Mans, en 1759, une chapelle de convulsionnaires » (75).

La plus grande fantaisie commence à s'installer dans le clergé. « Lorsqu'en 1780, François Yves Bernard prend possession de sa cure de Nouans, il voit arriver le curé de Meurcé en habit de

(75) A. Bouton, *op. cit.*, p. 12 à 15.

chasse, le fusil sur l'épaule, accompagné d'un chien couchant, déposant son fusil et sa carnassière avant de se rendre à l'église pour célébrer l'office. Lorsqu'ils paraissent hors de l'église, aucun des curés des environs ne porte le costume ecclésiastique, ils le laissent suspendu à la sacristie » (76).

Le désordre est général, suivant ce principe que, lorsqu'une société entre en décomposition, tous les corps qui la constituent sont touchés également.

« La mésestime de Dubois, l'irrésolution du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, l'intrigue romaine de l'agioteur et simoniaque abbé de Tencin, triste frère d'une triste sœur, la mésentente épiscopale au sujet du jansénisme... les libelles, les âpres critique échangées entre prélats, comme au temps du grand schisme, aggravent la crise d'opinion et de désordre moral ouverte par les écrits de Bayle (1706), par le libertinage (au double sens du mot) du grand prieur de Vendôme, de l'abbé poète Chaulieu...

« Trois ans après la mort du Roi ((Louis XIV), un élève des Jésuites au collège Louis le Grand... fait applaudir dans sa tragédie d'*Œdipe,* ces vers tendancieux :

« Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense,
« Notre crédulité fait toute leur science. »

Il a vingt quatre ans.

Deux ans plus tard, un romancier de trente deux ans, Montesquieu, publie sans nom d'auteur les *Lettres persanes* où le roi est présenté aux victimes de Law comme « un grand magicien qui persuade à ses sujets qu'un morceau de papier est de l'argent ». Un autre « magicien plus fort est le Pape qui fait croire que trois ne font qu'un », et ce pape « est une vieille idole qu'on encense par habitude » (77).

L'athéisme est publiquement proclamé.

Helvétius le préconise dans son livre *De l'Esprit,* Diderot considère l'incroyance comme une étape vers la liberté, le baron

(76) *Ibid.*, p. 25.
(77) *Revue Internationale des Sociétés secrètes,* 24 juin 1929.

d'Holbach tient Dieu pour une simple hypothèse et O. de la Mettrie se proclame athée.

Le clergé, nous l'avons vu, est entré en masse dans la Franc-Maçonnerie. On compte treize ecclésiastiques dans la seule loge des *Neuf Sœurs* et « la présence de nombreux Encyclopédistes et esprits forts, et l'initiation de Voltaire (7 avril 1778) ne semble pas les avoir troublés », dit M. de Thier qui donne cette explication : « En ce temps, l'amabilité naturelle ou acquise, n'était pas un vain mot, et l'on avait appris à se côtoyer gentiment » (78). C'est fort agréablement dit, mais ce sont les ecclésiastiques des loges qui deviendront révolutionnaires et non les philosophes qui deviendront chrétiens.

M. Roger Peyrefitte chiffre à 2 000 les prêtres affiliés à la secte à la veille de la Révolution (79) et M. Bernard Faÿ fait observer que « beaucoup d'incroyants sont entrés dans le clergé ».

Reprenons la monographie de M. Bouton. Le chapitre de la cathédrale du Mans ne compte qu'un franc-maçon, le chanoine René des Antieux de Marbé, de la L.·. *La Nouvelle Union ;* le 13 décembre 1780, il résignera son canonicat « pour se marier avec une jeune et jolie veuve ».

Un seul chanoine du Mans prêtera le serment constitutionnel, un franc-maçon l'abbé Louis. « Il fera partie du *Comité des Trente,* et, à ce titre, sera le bras droit de Duport dans l'organisaaion de la Révolution. Le 14 juillet 1790, la Fête de la Fédération de Paris, le verra revêtu des habits sacerdotaux, décoré d'une ceinture tricolore, assister comme diacre son compère le F.·. Talleyrand, évêque d'Autun, pour célébrer la messe du Champs de Mars, sous la pluie, au son des trompettes et des tambours. Lors de la dispersion des membres du Comité des Trente, le chanoine Louis qui avait montré la plus grande activité dans cette société se trouva sans fortune et sans état par suite de la disparition du Parlement. En août 1791, il acceptera de la Cour la

(78) H. de Thier, *op. cit.,* p. 14.
(79) Roger Peyrefitte, *Les fils de la lumière,* p. 77.

mission secrète de porter à Bruxelles au comte de Mercy-Argenteau les diamants que Marie-Antoinette veut mettre en sûreté, il s'en tirera habilement et avec honneur. Il se sécularisera complètement ensuite, se mariera et deviendra le fameux baron Louis, l'excellent ministre des Finances de la Restauration » (80).

Tous ces désordres dans l'église ne laissaient pas présager la vitalité profonde du catholicisme français. « Les maçons de 1790 espéraient absorber l'Église et dissoudre le clergé. » Ils se heurtèrent à une résistance inattendue et dès lors décidèrent « que l'Église ne saurait être transformée, mais doit être détruite » (81). La conjuration antichrétienne change de ton et la violence de ses attaques contre l'église va dominer tout le XIX^e^ siècle.

(80) A. Bouton, *op. cit.,* p. 29.
(81) B. Faÿ, *op. cit.,* p. 195.

VI

UN CORDON POUR CHAQUE VANITÉ

Les *Mémoires* de Casanova – L'Internationale maçonnique – « Ces chevaliers créés aux chandelles » – L'initiation de Montesquieu – L'égalitarisme maçonnique – L'anglomanie – Temples, liturgie et officiants

« J'ai six ou sept patries... », écrit le prince de Ligne à la veille de la Révolution. Dans cette phrase ramassée, il y a comme un résumé de l'Internationale maçonnique de l'époque.

Qui se donne la peine de lire un peu attentivement les *Mémoires* de Casanova y trouve bien autre chose que le récit de son libertinage. Franc-Maçon, Casanova garde le secret, mais il ne peut résister au plaisir de se vanter de son initiation (sans doute en 1750) :

« Ce fut à Lyon qu'un respectable personnage, dont je fis la connaissance chez M. de Rochebaron (commandant de la place de Lyon), me procura la grâce d'être admis à participer aux sublimes bagatelles de la Franc-Maçonnerie. Arrivé apprenti à Paris ; quelques mois après, j'y devins compagnon et maître. La maîtrise est certainement le suprême grade de la franc-maçonnerie, car tous les autres, que dans la suite on m'a fait prendre, ne sont que des inventions agréables qui, bien que symboliques, n'ajoutent rien à la dignité de maître.

« ... un jeune homme bien né qui veut voyager et connaître le monde et ce qu'on appelle le grand monde... doit se faire initier dans ce qu'on appelle la franc-maçonnerie.

« Les hommes qui ne se font recevoir francs-maçons que dans

l'intention de parvenir à connaître le secret de l'ordre, courent grand risque de vieillir sous la truelle sans jamais atteindre leur but. Il y a cependant un secret, mais il est tellement inviolable qu'il n'a jamais été dit ou confié à personne. Ceux qui s'arrêtent à la superficie des choses pensent que le secret consiste en mots, signes et attouchements, ou qu'enfin le grand mot est au dernier degré. Erreur. Celui qui devine le secret de la franc-maçonnerie, car on ne le sait jamais qu'en le devinant, ne parvient à cette connaissance qu'à force de fréquenter les loges, qu'à force de réfléchir, de raisonner, de comparer et de déduire. Il ne le confie pas à son meilleur ami en maçonnerie, car il sait que, s'il ne l'a pas deviné comme lui, il n'aura pas le talent d'en tirer parti dès qu'il le lui aura dit à l'oreille. Il se tait, et ce secret est toujours secret.

« Tout ce qui se fait en loge doit être secret ;mais ceux qui, par une indiscrétion malhonnête, ne se sont pas fait un scrupule de révéler ce qu'on y fait, n'ont point révélé l'essentiel : ils ne le savaient pas ; et s'ils l'avaient su, certes ils n'auraient pas révélé les cérémonies. »

Curieusement, Casanova ajoute :

« La franc-maçonnerie, au milieu d'un grand nombre d'hommes de premier mérite, renferme une foule de gredins qu'aucune société ne devrait avouer, parce qu'ils sont le rebut de l'espèce humaine sous les rapports moraux » (82).

Ce qui ne manque pas de saveur sous la plume du grand libertin. En tout cas, il sut utiliser les uns et les autres. Ses deux fidèles protecteurs, le prince de Ligne et son neveu, le comte Waldstein, seigneur de Dux, en Bohême, sont francs-maçons (83).

Quelques brèves allusions aux loges, dans les *Mémoires*, donnent une idée de l'Internationale maçonnique. Casanova est à Amsterdam : « M. d'O..., écrit-il, m'invita à souper avec lui à la loge des bourgmestres ; faveur insigne, car, contre toutes les règles de la franc-maçonnerie, on n'y admettait jamais que les vingt-quatre membres dont elle se composait, et ces vingt-quatre

(82) Casanova, *Mémoires*, Ed. Livre de poche, t. II, p. 141.
(83) *Ibid.*, t. III, p. 361.

maçons étaient les plus riches millionnaires de la Bourse... M. d'O... me dit que j'avais soupé avec une société qui pouvait disposer d'un capital de trois cent millions » (84).

Ploutocratie, pouvoir occulte, déjà, au XVIII^e siècle !

On devine que le pouvoir réel dans les Pays-Bas d'alors était entre les mains de ces « riches millionnaires de la Bourse ».

Un autre passage des *Mémoires* nous révèle l'existence d'un réseau secret tissé entre les chancelleries par la franc-maçonnerie :

« J'écrivis (de Suisse, vers 1760) à M^me d'Urfé de m'envoyer une lettre de recommandation très pressante pour M. de Chavigny, ministre de France, lui disant, afin de le presser, que j'avais le plus grand besoin de bien connaître ce diplomate pour les intérêts de notre Ordre » (85).

A partir du milieu du XVIII^e siècle, la Franc-Maçonnerie est déjà une puissance. Puissance équivoque, Casanova l'avoue lui-même, mais « il y a partout des maçons, il y a partout des conciliabules secrets, il y a partout des loges mystiques et des loges régulières, il y a partout des aventuriers qui offrent la pierre philosophale aux grands seigneurs, des titres flamboyants aux nobles, des épées et des truelles d'or aux bourgeois. Partout on vous prodigue des lumières et l'on vous vend – fort cher – des illuminations » (86).

Joseph de Maistre ironisait sur « ces chevaliers créés aux chandelles dans le fond d'un appartement et dont la dignité s'évapore dès qu'on ouvre la porte » (87).

N'empêche que « l'Ordre », comme on dit, s'insinue et, par le seul fait de sa clandestinité, apparaît plus puissant qu'il n'est peut-être ; mais l'important c'est que l'on compte avec lui. Il faut en être.

La mode avait commencé avec les nobles français qui se

(84) *Ibid.*, t. III, p. 656.
(85) *Ibid.*, t. IV, p. 106.
(86) B. Faÿ, *op. cit.*, p. 155.
(87) J. Mitterrand, *op. cit.*, p. 34.

rendaient en Angleterre. Il était de bon ton d'en revenir franc-maçon. On connaît l'aventure de Montesquieu qui, au cours d'un voyage en Angleterre, rencontra Lord Chesterfield, lequel le fit initier, à Londres, le 16 mai 1730, en même temps que le comte de Sade (88).

Puis ce fut le tour des hauts maçons anglais à venir en France pour y tenir loge. Le duc de Richemond et Désaguiliers convoquent une loge en l'hôtel de Bussy où l'on vit le comte de Waldegrave, ambassadeur d'Angleterre, Montesquieu, le marquis de Lomorin, lord Duroley, le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État de Louis XV (89).

« La Grande Loge, écrivait le F.·. Grouillard, à la veille de la mort de Louis XV, ne peut mieux être comparée qu'à notre Parlement de Grande-Bretagne... De même que la Constitution britannique est notre modèle le plus parfait des gouvernements, de même notre « Grande Loge » est l'ouvrage le plus merveilleux qui ait été imaginé par les hommes » (90).

Montesquieu n'avait-il pas défendu la supériorité du principe parlementaire anglais et rêvé d'un parlement universel ? Ce sont là les idées des nobles qui entrent dans la Franc-Maçonnerie.

On s'est étonné de cet engouement de la noblesse pour cette société égalitaire et M. Bernard Faÿ a écrit que c'était là le spectacle le plus curieux de ces années brillantes et fiévreuses qui préparent la Révolution... On assiste au « suicide maçonnique de la haute noblesse » (91).

Il montre le duc d'Orléans, Mirabeau, La Fayette, les Noailles, les La Rochefoucauld, les Bouillon, les Lameth et les autres nobles libéraux désertant leur Ordre et... finissant par perdre leur fortune, leur rang et leur tête. Tous étaient francs-maçons.

Il y aurait beaucoup à dire sur « l'égalitarisme » maçonnique. Pour M. del Perugia, « la Franc-Maçonnerie représentait alors

(88) B. Faÿ, *op. cit.*, p. 130.
(89) *Ibid.*, p. 130.
(90) P. del Perugia, *op. cit.*, p. 54.
(91) B. Faÿ, p. 189.

une extraordinaire école d'inégalité, d'« élus » au sens à la fois religieux et démocratique, nés aux lumières, très supérieurs aux non-initiés demeurés dans l'obscurantisme. Cette ségrégation, il faut l'apercevoir déjà à travers le comportement rituel (...). Cette position antiégalitaire, leur rituel la rendait très patente. Il multipliait un foisonnement de titres, de dignités, de préséances, de croix, de colliers... Dans les loges de province, le commerçant opulent, le plumitif, le prêteur, l'homme de basoche, l'artisan riche ne côtoyaient pas seulement les vicomtes du canton. Au milieu d'eux, ils devenaient leurs égaux et parfois leurs supérieurs grâce à des titres éblouissants de « Chevalier du soleil », de « Prince du royal secret », etc... Au XVIII[e] siècle, les loges placèrent ainsi sans effort le bourgeois à mi-chemin entre M. Jourdain et M. Prudhomme.

« Sous le vêtement du Tiers-État, rutilent les insignes, les tabliers, les médailles. S'il vit à Montpellier, le théoricien de l'« égalité » siège au prestigieux « chapître de la Toison d'Or ». Le roturier se trouvait grisé par de telles ascensions. Quant au Grand-Maître, duc de Chartres, il acceptait sans ciller les titres de « Grand Maître du Souverain Conseil des empires d'Orient et d'Occident » (92).

« Quant à la Fraternité, reconnaît l'historien maçon Albert Lantoine, les maçons ne la concevaient nullement dans le sens humanitaire que nous lui donnons aujourd'hui. Ils s'appelaient frères comme les membres des ordres religieux s'appelaient frères, *parce qu'ils appartenaient à la même confrérie* (...). Les maçons l'avaient adopté comme Voltaire l'emploie dans ses lettres en parlant de *ceux qui partagent ses vues*, ses « frères » qui comme lui veulent « écraser l'infâme » (93).

On pourrait résumer ainsi la Maçonnerie, au XVIII[e] siècle : un cordon pour chaque vanité.

Les *Constitutions* d'Anderson avaient déterminé que les grands

(92) P. del Perugia, *op. cit.*, p. 54.
(93) A. Lantoine, *op. cit.*, p. 100.

officiers porteraient leurs bijoux dorés suspendus à des rubans bleus et leurs tabliers bordés de bleu ; les frères surveillants porteraient des bijoux d'argent attachés à des rubans rouges et le tablier bordé de rouge, les autres Frères porteraient le tablier blanc et leurs bijoux seraient tenus par des rubans blancs. Le bijou était constitué par une équerre, le niveau et le fil à plomb. Seul le Grand-Maître porterait le compas (94).

Depuis, on était allé beaucoup plus loin dans la fantaisie et la rutilance avec les hauts grades de la Maçonnerie dite écossaise.

La Franc-Maçonnerie était anglaise, la mode était anglaise, donc la maçonnerie était à la mode.

On connaît la réplique fameuse de Louis XV au comte de Lauraguais :

– Lauraguais, qu'as-tu fait en Angleterre ?
– J'ai appris à penser, Sire.
– Les chevaux ?

On dit que M. de Lauraguais était plus connu pour ses écuries que pour sa bibliothèque.

Le P. Bertheloot, dans son étude sur *la Franc-Maçonnerie et l'Église catholique*, fait une remarque curieuse, un de ces détails qui avaient échappé aux historiens : « presque tous les grands noms de l'armorial de France, mis en tête des loges au XVIII^e siècle, étaient précisément ceux qui se trouvaient en tête du mouvement protestant au XVI^e siècle » (95).

C'est bien le même esprit, la même contestation. *La Franc-Maçonnerie ne crée rien, elle organise des courants de pensées hérétiques qui jusqu'alors ont dû vivre dans la clandestinité.* Elle reste encore secrète sur ce qui se passe dans ses loges, mais on sait qu'elle existe, même que tel grand personnage en est. Le parti est constitué et, en face, il n'y a rien de semblable. Qui donc aurait l'idée de constituer un *parti* royaliste et chrétien ? Mieux, « le pouvoir, fait remarquer le F.·. Jacques Mitterrand, n'ose pas s'attaquer ouvertement à un ordre qui compte en son sein de très

(94) *Ibid.*, p. 83.
(95) J. Berteloot, *op. cit.*, p. 44.

grands personnages, comme les Noailles, les Montmorency, les Aumont et même Saint-Forentin... ministre du Roi. Au surplus, le duc d'Antin vient d'accéder à la grande-maîtrise (...). Le 24 juin 1740 (il) prononce le discours rituel, et ce discours est tout simplement celui écrit par Ramsay en 1736 : le duc d'Antin le prend ainsi à son compte. Fleury n'ose plus bouger, et quand il meurt en 1743, le comte de Clermont, prince du sang, devient Grand-Maître de l'Ordre... » (96).

Où se réunissaient les francs-maçons à Paris ?

Gustave Bord pense qu'avant 1771, la Grande Loge avait son local ordinaire à l'hôtel de Charras, rue de la Sourdière. Les dissidents siégeaient rue Saint-Antoine, avant 1773, et rue d'Argenteuil après 1775. Toujours dans des hôtels particuliers.

« Lorsque le Grand-Orient se forma, ses membres se réunirent quelquefois chez le duc d'Orléans, mais le plus souvent les assemblées avaient lieu soit chez le duc de Luxembourg, soit dans des établissements publics... ».

Ne disposant pas de local propre, les francs-maçons transportaient, si l'on peut dire, leur loge avec eux. « On étalait simplement par terre la figuration d'une loge peinte sur une toile ; on raconte que le chevalier de Beauchaine se contentait de dessiner à la craie sur le parquet les emblèmes nécessaires aux tenues.

« L'abbé Perau, dans *Le Secret des Francs-Maçons* (1744), fait observer « qu'au milieu de la chambre de réception, il y a un grand espace sur lequel on crayonne deux colonnes », et que les figures nécessaires à la réception sont également crayonnées sur le plancher de la salle » (97).

Ce ne fut qu'à partir de 1774 que les francs-maçons eurent un local propre... dans le noviciat des Jésuites. Au coin de la rue de Mézière et de celle du Pot de fer (actuellement rue Bonaparte, n° 82), l'ancien noviciat des Jésuites, chassés de France depuis dix

(96) J. Mitterrand, *op. cit.*, p. 67.
(97) G. Bord, *op. cit.*, p. 266.

ans, avait été loué 5 400 francs, somme élevée pour l'époque, par le Grand-Orient qui s'y installa le 12 août 1774.

M. Gustave Bord en a reconstitué le plan avec minutie :

« Les ateliers étaient élevés de vingt-quatre degrés au-dessus du sol de la ville et composés de trois salles auxquelles on accédait par des vastes portiques en enfilade, qui permettaient, de l'entrée, d'apercevoir le trône distant de 125 pieds (42 m).

« La première salle était décorée d'une étoffe à fleurs de différentes couleurs, la seconde d'une moire bleue et blanche avec un double rang de banquettes bleues garnies de frange d'or. Ces deux salles étaient éclairées par un grand nombre de lustres de cristaux. La troisième salle, celle des travaux, longue de 78 pieds et large de 21 (environ 20 m sur 7 m) était divisée en deux parties. La partie de l'orient avait 27 pieds de long et 35 de hauteur, avec un plafond bleu de ciel ; elle était formée par une estrade élevée de 3 marches. Le pourtour de lambris sculptés portait des piédestaux surmontés de pilastres cannelés or et argent. Cette partie de la salle était éclairée par 150 lustres de cristal. Au fond, une nouvelle estrade, également surélevée de 3 marches, portait le trône élevé d'une marche et formant une troisième estrade sur laquelle était le fauteuil de velours bleu rehaussé d'or du Sérénissime Grand-Maître. Un tapis brodé d'or et d'argent, nuancé des couleurs les plus éclatantes, couvrait l'autel (table). Le trône était surmonté d'un vaste dais enrichi d'ornements d'or et d'argent et surmonté d'un lustre de 20 lumières.

« Sur la seconde estrade, deux fauteuils de velours bleu étaient réservés au Très Illustre Administrateur Général et au Très Respectable Grand Conservateur. Sur la première estrade, des sièges de même étoffe placés en demi-cercle étaient réservés aux grands officiers. Du côté du midi, étaient les bureaux du Grand Orateur, des Orateurs des Chambres, du Trésorier Général et de l'architecte vérificateur de la caisse ; du côté du nord, les bureaux du secrétaire général, des secrétaires des chambres et du garde des sceaux.

« L'autre partie de la salle avait 51 pieds de long et 21 de hauteur ; tendue en bleu, ornée de galons et de franges d'argent et de festons dorés, elle était couronnée par un plafond d'azur éclairé par deux cents bougies placées sur des girandoles en cordon. Elle était garnie d'un double rang de banquettes ornées d'argent placées sur des gradins. Sur le rang supérieur, à l'intérieur, se tenaient les officiers et les plus anciens Députés. A l'occident étaient les tables triangulaires des Surveillants couvertes de tapis bleus, avec des broderies d'or et d'argent, figurant les attributs de ces officiers. A côté s'élevaient deux colonnes d'or ornées de chapiteaux, portant chacune un lustre de 15 lumières » (98).

J'ai cru devoir donner cette description parce qu'elle souligne deux aspects importants de la Franc-Maçonnerie : d'une part, elle s'établit comme une religion, ayant son Temple d'une disposition particulière et symbolique, sa liturgie et ses officiants ; d'autre part, il est évident qu'à cette date (1774) la Maçonnerie ne craint plus aucune intervention du gouvernement royal. Sinon officielle, la voilà officieuse.

(98) *Ibid.*, p. 265-269.

VII

L'OCCULTISME

Le siècle des superstitions – *La Clavicule de Salomon* – Le comte de Saint-Germain – Cagliostro – Martinez Pasqualis – Une remarque de Barbey d'Aurevilly – Un récit de M^me^ Campan – Les Rose-Croix

Lantoine reconnaît que le XVIII[e] siècle, « ce siècle de l'incrédulité est le siècle des superstitions les plus saugrenues. Des occultistes profitent du secret des temples pour s'y livrer à la recherche de la pierre philosophale et à des pratiques cabalistiques. Ce mélange d'un élément rationaliste et mystique est une des plus surprenantes particularités de la Franc-Maçonnerie, *particularité qui subsiste toujours* » (99).

Il cite Balwer Lytton qui, dans son *Zanoni*, constate également que ce « temps de scepticisme élégant et de sagesse prétendue était aussi le temps de la plus aveugle crédulité et des superstitions les plus mystiques... Le temps où le magnétisme et la magie trouvèrent des adeptes parmi les disciples de Diderot ; où les prophéties couraient de bouche en bouche ; où le salon d'un philosophe déiste devenait une Héraclée dans laquelle le nécromancien évoquait les ombres des morts, le temps enfin où l'on croyait à Mesmer et à Cagliostro » (100).

« On parlait, écrira Louis Blanc (101), de personnages liés entre eux par des serments redoutables et tout entiers à de ténébreux desseins. On les disait possesseurs de secrets qui valaient des

(99) A. Lantoine, *op. cit.*, p. 20.
(100) *Ibid.*, p.216 (La Franc-Maçonnerie chez elle).
(101) Louis Blanc, *op. cit.*, p. 36.

trésors, on leur attribuait un pouvoir magique. Bientôt le bruit se répandit et s'accrédita que des chimistes inconnus s'étaient établis au faubourg Saint-Marceau dans des laboratoires que des soins vigilants dérobaient à la persécution ; des hommes au regard pénétrant, au langage inintelligible, aux vêtements souillés, s'occupaient activement soit à faire de l'or, soit à fixer le mercure, soit à doubler la grosseur des diamants ou à composer des élixirs. »

Voilà un singulier éclairage pour le « Siècle des Lumières ».

Parmi les livres alors les plus répandus, on trouve la *Clavicula Salomonis,* le grand grimoire ou la Clavicule de Salomon, qui donnait la description des principaux esprits infernaux. On y trouvait Lucifer, Belzébuth, Astarot, Lucifugé, Rochefocale, etc. Et le livre décrivait avec le plus grand sérieux leurs pouvoirs et leurs fonctions.

La recherche de la pierre philosophale est la grande affaire des nobles désœuvrés et désargentés. L'*orum potablile* qu'on assure capable de transmuer le métal vulgaire en or, guérit aussi des maladies, prolonge la vie. C'est la *panacée,* la médecine universelle.

« Issus de la mystique kabbalistique et gnostique, les esprits élémentaires sont des génies bienfaisants. On leur prête généralement un extérieur agréable, mais on les dit secrets et jaloux de leur tranquillité. En effet, présidant aux éléments, ils se réfugient dans leurs abysses mêmes : les ondines dans l'eau, les gnomes dans la terre, les sylphes dans l'air, la salamandre dans le feu.

« Le processus occulte a également recours à la magie noire, c'est-à-dire aux puissances infernales, et à la magie blanche qui, elle, préfère les sphères célestes. Au XVIII[e] siècle, la magie blanche s'approprie certaines expériences physiques, notamment liées aux phénomènes électriques. Le grand Newton, lui-même, n'en négligeait pas les impressionnants effets dans les salons » (102).

Il y a, dans les *Mémoires* de Casanova, toute une partie

(102) Jacques Branchu, Notes sur les Mémoires de Casanova dans l'édition du Livre de poche, t. II. p. 413.

occultiste, liée à des escroqueries caractérisées, qui révèle assez bien l'époque. Casanova avait choisi le nom cabalistique de Paralis avant d'en faire son nom rose-croix. « C'est peut-être, dit M. Branchu, la déformation de Gabalis, héros d'un livre aux intentions satiriques, publié à Paris en 1670 : *le comte de Gabalis, ou les extravagants mystères cabalistes et rose-croix,* par l'abbé Montfaucon de Villars. Si l'on en croit cet ouvrage, l'ensemble des sociétés secrètes avait alors pour chef le comte de Gabalis, allemand d'origine, qui vint en France avec l'intention d'initier l'auteur » (103).

Ce qu'il y a de certain, c'est que la Maçonnerie accueille toutes les sectes ésotériques, occultistes, kabbalistiques. La Loge est libre, elle ne repousse que le dogme chrétien. Comme si elle avouait implicitement que tout ce qui peut servir à le détruire dans les esprits sert, par là même, sa finalité.

Cette importance de l'occultisme dans la Maçonnerie au XVIII[e] siècle a été admirablement étudié par M[me] Anne Osmont dans une livraison des *Documents maçonniques (mars 1942) :*

« Le comte de Saint-Germain et Cagliostro, écrit M[me] Osmont, jouèrent un rôle important, le dernier principalement dans la fondation de la maçonnerie et surtout dans le développement des études occultes dans cette société. A mesure que les loges prenaient un aspect officiel, il se fondait dans leur entourage plus ou moins rapproché des loges plus secrètes, plus adonnées à l'occultisme... Benjamin Fabre, dans Franciscus equo a capite galeato, publie les papiers d'un de ces fondateurs de loges. Il a partie liée avec les *Elus-Cohens* de Martinez de Pasqually, avec les *Amis Réunis* de Savalète de Langes.

« ... Cagliostro professa tout de suite en donnant des consultations et prit le plus grand empire sur de hautes personnalités. Le cardinal de Rohan, alors prince-archevêque de Strasbourg, l'appela dans sa ville, le logea près de lui, l'entretint fastueusement, en échange d'un enseignement qui devait le

(103) *Ibid.,* t. II. p. 419.

mettre en rapport avec tous les esprits célestes et quelques autres entités moins élevées. Il s'entoura d'abord de très jeunes sujets qu'il appelait ses *colombes* et dont il développait habilement l'intuition. Il pratiquait par leur moyen cette forme de voyance que l'on appelle « au verre d'eau », l'eau servant de miroir pour une concentration nerveuse et optique. Cela se passait en grande cérémonie avec des cassolettes allumées qui versaient des odeurs suaves, des invocations à l'ange Anaël, prince de la lumière astrale, souverain maître de Vénus, qui se plaît aux fleurs embaumées, à la couleur de rose, à tout ce qui peut flatter des sens délicats. Les voyants bénévoles et remplis de zèle, obtenaient fréquemment des révélations véridiques et la réputation de Cagliostro devint universelle.

« Quand Marie-Antoinette traversa Strasbourg pour venir à Paris épouser le Dauphin, la légende veut qu'elle ait consulté Cagliostro et qu'il lui ait fait voir la guillotine à travers l'eau magnétisée. Le cardinal de Rohan avait éprouvé, dès son enfance, un sentiment très vif pour l'archiduchesse, encore plus jeune que lui et l'on attribue à cet impossible amour l'entrée du prince dans les ordres. Cagliostro parla de noces mystiques et se rendit indispensable par la promesse d'une extase des deux cœurs épris au-dessus des misères de la chair.

« En attendant, il l'initiait aux secrets de la médecine magique, cependant que le duc de Chartres, depuis Philippe-Égalité, s'efforçait à faire de l'or dans son laboratoire du Palais-Royal.

« ... Le futur Philippe-Égalité comptait utiliser Cagliostro, sans quoi se fut-il donné la peine de l'installer dans les loges de l'Orléanais ? Eut-il présidé solennellement des festins offerts au thaumaturge dans les châteaux du Val de Loire, l'année même où se déclenche l'affaire du collier ?

« ... Cagliostro, charmant, paré, gracieux auprès des dames sur un mode enthousiaste et fleuri, n'ayant rien du savantasse ou du rat de bibliothèque, promettait avec effronterie de rajeunir les belles fanées, de faire de l'or, et des remèdes infaillibles. En fallait-il davantage ? Il devint une sorte de Dieu et ne refusa point d'en

assurer l'attitude. Parti du rite Misraïm, il fonda la Maçonnerie égyptienne, dont quelques loges ont survécu, et osa conférer une initiation qui accordait, à l'en croire, des pouvoirs inimaginables aux adeptes des hauts degrés. Pour commencer leur initiation, ils devaient d'abord établir qu'ils possédaient tous les grades de la Maçonnerie officielle, considérée comme inférieure. Il fallait, en outre, prononcer un serment d'obéissance au Grand Fondateur, qui n'était rien moins, aux regards des siens, qu'une sorte de Moïse. Un entraînement sévère leur ouvrait les yeux sur le monde invisible. Pour recevoir le grade de maître, il fallait communiquer avec les anges et tenir d'eux certains gages matériels, des témoignages écrits et surtout le pentagone sacré, preuve de la rénovation.

« Il est trop facile de dire : « C'étaient des fous, des imbéciles. » Il n'est que trop certain qu'il y avait quelque chose de plus dans cette affaire. Gœthe reçut Cagliostro et, s'il railla, dans *le Grand Cophte,* l'engouement du public pour ce charlatan merveilleux, il fut cependant de ses adeptes et peut-être en trouverions-nous l'influence dans les parties magiques de *Faust,* aussi bien que dans le *Serpent vert.* Mozart fit partie de Misraïm, et la *Flûte enchantée* nous en garde le témoignage, d'autant que la Maçonnerie se sert encore de la *Marche des Prêtres d'Osiris* au cours de ses cérémonies.

« ... Au bout de quarante jours, l'ascèse avait fait son œuvre et l'initié pouvait se présenter devant ses chefs pour recevoir le grade supérieur. Il devenait alors un être surhumain et le rituel d'initiation du maître ne le laisse point ignorer : « Aussitôt que l'homme possède le pentagone sacré, il n'est plus besoin de rendre la pierre cubique triangulaire, ni de changer les pierres en pains. L'homme n'aspire plus qu'à un repos parfait, pour pouvoir parvenir à l'immuabilité et pour pouvoir dire de lui : Ego sum qui sum. »

« C'est ainsi que le Seigneur se définit à Moïse. Il n'est pas sans outrecuidance de se placer sur un tel pied, mais comment n'en pas éprouver la tentation ? Le rituel de le dit pas.

« L'opération commencée est parfaite, l'homme qui a été assez heureux pour être au nombre des élus parvient au comble de la gloire et du bonheur ; il devient maître et chef agissant sans le secours d'aucun mortel. Son esprit sera rempli du feu divin ; son corps sera aussi pur que celui de l'enfant le plus innocent ; sa pénétration sera sans bornes, son pouvoir immense ; il contribuera à propager la vérité sur tout le globe ; il aura une connaissance parfaite du grand Chaos ainsi que du temps passé, présent et futur. L'élu qui aura fait cette retraite outre le pentagone sacré qu'il reçoit pour lui, revêtu des sept sceaux et des sept chiffres des sept Anges primitifs, obtient encore sept autres pentagones différents dont il pourra disposer en faveur de sept personnes, hommes et femmes, qu'il préférera et qui l'intéressent davantage. Chacun de ces pentagones, contiendra, sur papier vierge, le nom et le sceau de l'un des sept Anges primitifs et au lieu que l'être puisse communiquer et correspondre avec les sept Anges, chaque possesseur de l'un des sept pentagones pourra communiquer seulement avec celui des sept Anges dont il possède le sceau et le chiffre... et commander aux sept Anges primitifs, mais sous la restriction dont il est parlé au chapitre de l'Apprenti » (il ne commande point par sa propre puissance, mais par le pouvoir de son Maître dont il ignore l'étendue et l'origine).

« Ce n'est point pour cela que Cagliostro fut poursuivi, mais pour escroquerie, pour avoir extorqué des sommes fabuleuses sous prétexte de rajeunir des vieilles dames voûtées. Même l'affaire du Collier ne lui retira point ses fidèles. S'il n'était point allé dans les États du Pape, rien ne lui eût été funeste.

« ... Dans la rue Saint-Claude où il vécut, on vous montre encore son hôtel. Il y a peu d'années, un mastroquet astucieux avait même fondé un *Cagliostro's Bar* qui, depuis la guerre, a fait disparaître cette enseigne. Les lecteurs d'Alexandre Dumas admirent encore Joseph Balsamo. »

Le comte de Saint-Germain, occultiste, polyglotte et plein de faconde fut fort bien reçu à la Cour grâce au maréchal de Belle-Isle. Plus tard, en 1760, compromis à La Haye dans une mission diplomatique défavorable à la France, il fut sauvé par le Stathouder qui refusa son extradition. Après vingt ans de vie nomade, il mourut pauvre, hôte assisté du landgrave de Hesse-Cassel (104).

Saint-Germain n'avait pas suivi les idées révolutionnaires. On dit qu'il était resté monarchiste et qu'il finit par s'effrayer de la tournure que prenaient les événements :

« M^me^ d'Adhémar, en effet, conte dans ses *Souvenirs* que, depuis le début du règne (de Louis XVI), la reine recevait de temps à autre, des billets non signés lui donnant des conseils et lui prédisant des catastrophes.

« ... En 1789, Marie-Antoinette reçut la lettre suivante :

« Madame, j'ai été Cassandre ; mes paroles ont frappé en vain vos oreilles et vous êtes arrivée à ces temps que je vous avais annoncés. Il ne s'agit plus de louvoyer, mais d'opposer l'énergie à la tempête qui gronde. »

« A la même heure, M^me^ d'Adhémar trouvait chez elle un billet non moins mystérieux :

« Tout est perdu ; ce soleil est le dernier qui se couchera sur la monarchie ; demain elle n'existera plus ; il y aura un autre chaos, une anarchie sans égale... Je ne peux rien pour la famille royale, rien même pour M. le duc d'Orléans qui triomphera demain et qui, tout d'une course, traversera le Capitole pour trébucher sur la roche Tarpéienne » (105).

Joachim Martinez Pasqualis – ou Pasqually – Juif portugais, selon certains, dont la famille s'était établie en France, était né, en 1710, à Grenoble.

Adepte de la Kabbale juive, il prétendait y trouver la science des choses divines et communiquer directement avec Dieu.

Il fonde à Marseille, Toulouse et Bordeaux un rite maçonnique, dit rite des *Élus Coëns,* c'est-à-dire des Prêtres Élus, Cohen, en

(104) *Revue Internationale des Sociétés secrètes,* 24 juin 1929.
(105) *Aspects de la France,* 14 janvier 1952.

hébreu, signifiant « prêtre ». Le rite comprenait 9 degrés. Seuls les maçons initiés au grade d'élus pouvaient entrer dans la secte martiniste. Le dernier grade était réservé aux Rose-Croix des grades supérieurs.

On était alors en plein milieu du « Siècle des Lumières » et Lantoine le reconnaît : « l'époque est favorable aux superstitions et aux pratiques surnaturelles, et nous ne nous étonnons pas trop de trouver parmi les adeptes de cet étrange culte le peintre Van Loo, *l'auteur du Diable boîteux,* Cazotte, Bacon de la Chevalerie et même le baron d'Holbach » (106).

C'est un des phénomènes les plus connus que l'incroyance conduit à la crédulité.

A Bordeaux, Martinez s'affilie à la loge *La Française* et commence à répandre sa « doctrine » parmi les maçons. Le 26 mars 1763, il écrit à la Grande Loge de France :

« J'ai élevé à Bordeaux un temple à la gloire du Grand Architecte renfermant les cinq ordres parfaits dont je suis le dépositaire. » Il finit par faire reconnaître son rite par la Grande Loge, mais inquiète de la concurrence des « Élus Cohens », elle retira son accord.

Martinez Pasqualis monte alors à Paris et, fort de l'appui de plusieurs frères, fonde avec leur concours, le 21 mars 1767, le « Tribunal souverain », avec Bacon de la Chevalerie dont il fait son substitut.

En 1790, le rite des Élus Cohens avait des temples à Bordeaux, Montpellier, Avignon, Foix, Libourne, La Rochelle, Versailles, Metz et Paris. Un autre allait s'ouvrir à Lyon, grâce au F.·. Willermoz qui occupait déjà dans la Maçonnerie une place importante et allait faire de Lyon le centre le plus actif du rite de Martinez Pasqualis.

Un disciple du Juif portugais, Claude de Saint-Martin, devait jouer un rôle très important dans l'évolution de la Maçonnerie

(106) A. Lantoine, *op. cit.,* p. 198 (La Franc-Maçonnerie chez elle).

occultiste. Saint-Martin, lieutenant au régiment de Foix, donna sa démission pour se consacrer tout entier aux « Élus Cohens ». Il devint secrétaire de Martinez Pasqualis et publia un ouvrage : *Des erreurs et de la Vérité,* dont Voltaire dira : « Jamais on imprima rien de plus absurde, de plus obscur, de plus fou et de plus sot. »

Mais n'était-ce pas une raison du succès ?

Troublé et effrayé par les opérations magiques dont Pasqualis accompagnait son enseignement, Saint-Martin s'éloigna insensiblement des « Élus Cohens » et finit par fonder sa propre secte.

Après la mort de son fondateur, le Rite des Élus Cohens connut plusieurs scissions et, en 1778, le Rite se mit « en sommeil ».

« C'est alors que Willermoz, afin de sauvegarder la tradition martiniste, résolut de l'implanter dans le rite de la stricte Observance Templière dont il était un des chefs. Il rédigea de nouveaux rituels et prépara la réorganisation complète de l'Ordre.

« Ce travail était en bonne voie lorsque éclata la Révolution. L'heure n'était plus à la magie et l'ordre déclina. En 1806, Bacon de la Chevalerie siégeait au Grand Consistoire des Rites du Grand-Orient de France.

« Willermoz mourut en 1824, à Lyon, en léguant ses pouvoirs et ses instructions martinistes à son neveu Joseph Antoine Pont (...). Quant aux anciens membres de l'orde des « Élus Cohens », ils continuèrent à propager les doctrines de Martinez, soit individuellement, soit en groupes secrets composés de neuf personnes qu'ils appelaient des « aéropages cabalistiques ».

« L'enseignement occulte de Martinez fut donc transmis dans le courant du XIX^{e} siècle, d'une part par les « Élus Cohens », d'autre part par quelques FF.·. du Régime Écossais Rectifié, détenteurs des instructions secrètes de Willermoz.

« En 1880, un occultiste parisien, le D^{r} Encausse, dit *Papus,* connut les doctrines de Saint-Martin (...). Il établit, en 1884, avec quelques affiliés, un Ordre mystique auquel il donna le nom d'Ordre martiniste (...). Le successeur de Papus, le F.·. Charles Détré, mourut en 1918 transmettant ses pouvoirs au F.·. Jean

Bricaud, de Lyon. A la mort de ce dernier, en 1934, l'ordre tomba en désuétude » (107).

Ce bref coup d'œil sur la Maçonnerie occultiste, cette succession de rites et d'aéropages, permet d'imaginer comment, au début du XVIII[e] siècle, la Grande Loge d'Angleterre fut, elle-même, un regroupement de sectes antérieures. On ne voit naître nulle part l'Église de l'Erreur, elle accompagne l'Église de la Vérité tout au long des siècles. Les facilités des temps modernes allaient donner à la Franc-Maçonnerie la possibilité d'une organisation stable qui figure désormais, dans la société contemporaine, la Contre-Église institutionalisée.

L'occultisme a toujours cheminé de pair avec les sociétés secrètes. Barbey d'Aurevilly a dit là-dessus des choses curieuses dans *l'Ensorcelée* (108) :

« J'ai toujours cru, d'instinct autant que de réflexion, aux deux choses sur lesquelles repose en définitive la magie, je veux dire : à la tradition de certains *secrets*... que des hommes initiés se passent mystérieusement de main en main et de génération en génération, et à l'intervention des puissances occultes et mauvaises dans les luttes de l'humanité. J'ai pour moi dans cette opinion l'histoire de tous les temps et de tous les lieux, à tous les degrés de la civilisation chez les peuples, et, ce que j'estime infiniment plus que toutes les histoires, l'irréfragable attestation de l'église romaine, qui a condamné en vingt endroits des actes de ses Conciles, la magie, la sorcellerie, les charmes, non comme choses vaines et pernicieusement fausses, mais comme choses *réelles*, et que ses dogmes expliquaient très bien. Quant à l'intervention de puissances mauvaises dans les affaires de l'humanité, j'ai encore pour moi le témoignage de l'Église, et d'ailleurs je ne crois pas que ce qui se passe tout à l'heure dans le monde permette aux plus récalcitrants d'en douter... »

Madame Campan raconte dans ses *Mémoires* (p. 162) que, peu

(107) *Bulletin d'Informations anti-maçonniques*, 13 mars 1943.
(108) P. 72.

de jours après que la reine Marie-Antoinette fut relevée de ses couches après la naissance du Dauphin, M. Campan reçut du curé de la Madeleine de la Cité, à Paris, une lettre où il lui demandait un rendez-vous secret. M. Campan reçut le prêtre qui lui remit pour la reine, une petite boîte contenant un anneau nuptial avec cette attestation du curé : « J'ai reçu, dans le secret de la confession, l'anneau que je remets à Votre Majesté avec l'aveu qu'il lui a été dérobé en 1771, dans l'intention de servir à des maléfices pour l'empêcher d'avoir des enfants. »

La reine dit qu'en effet, elle avait perdu son anneau en se lavant les mains, il y avait environ sept ans (109).

L'histoire des Rose-Croix est infiniment mystérieuse. Il semble que Jean Valentin Andrea, abbé d'Adelsberg fut, sans le vouloir ! le fondateur de l'Ordre des Rose-Croix.

Cela commence par un roman que publie, en 1610, Andrea : *Fama fraternitatis*. Il y racontait l'histoire fabuleuse de Christian Rosencreuz qui aurait découvert un secret enfoui depuis des siècles, pouvant faire le bonheur de l'humanité. Rosenkreuz fondait alors un collège secret, une loge, dont les membres devaient s'engager à la plus sévère discrétion. Les affiliés pratiquaient la bienfaisance, l'internationalisme et l'avancement de la *vraie* morale et de la *vraie* religion. C'est déjà le thème central de la Maçonnerie.

Le livre eut un grand succès, surtout en Angleterre où l'on crut à l'existence réelle des Rose-Croix (Rosen-Kreuz). En 1614, Andrea publie un nouvel ouvrage : *La Réformation universelle du monde entier ;* en 1616, *La noce chimique de Christian Rose-Croix* ; en 1617, la *Rosa florescens* dans lequel il fait l'apologie des Rose-Croix. Si bien que l'on peut se demander si Andrea a été un simple romancier ou si, sous le voile du roman, il n'a pas diffusé la doctrine occulte. Nous avons vu que le procédé a été employé par d'autres. En tout cas, il faut croire que l'Église y

(109) De Lescure, *Marie-Antoinette et sa famille*, Paris, 1879, p. 129.

pensa qui ordonna à ce singulier abbé d'Adelsberg de cesser ses publications et de les désavouer.

« Andrea se retira à Strasbourg où il fit imprimer, en 1619 : *Turis Babel, judiciorum de fraternitate Rosae Crucis Chaos.* Dans cet ouvrage, Andrea proteste contre l'existence de la Société des Rose-Croix *qui s'était réellement formée* pour mettre sa fiction en pratique, déclare qu'il n'avait écrit qu'une série de romans dans ses œuvres précédentes et qu'il avait choisi le nom de Rose-Croix en s'inspirant du cachet de sa famille : un croix de Saint-André avec une rose entre chaque branche ; il se moquait des gens qui avaient cru à la réalité de son conte, qui avait assez duré, puisqu'il était parvenu à mystifier ses lecteurs.

« Andrea eut beau protester ; on ne voulut pas croire ses affirmations, et des sociétés inspirées de ses ouvrages se formèrent en Allemagne...

« La France avait eu aussi sa société de Rose-Croix sous Louis XIII.

« On ne sait s'il faut prendre au sérieux les affiches que les R.·. C.·. ou des mystificateurs firent placarder, en 1622, dans les rues de Paris :

« Nous, députés du Collège principal des frères de la Rose-Croix, faisons séjour visible et invisible en cette ville. »

« (...). En Angleterre, Robert Fludd se posa en défenseur de l'ordre des Rose-Croix, en le regardant comme l'antique symbole de la croix teinte du sang de Jésus-Christ (...) des sociétés de Rose-Croix se formèrent à Londres, sous l'influence de Fludd dont elles adoptèrent les doctrines philosophiques. L'on peut même dire que ce furent aussi bien les théories de Fludd qui furent adoptées par les maçons philosophes lors de la réformation de 1717, que la méthode de Bacon (...).

« D'abord militaire (Fludd) abandonna bientôt le métier des armes pour les sciences, les lettres, l'alchimie et la théosophie. Après avoir visité l'Allemagne, la France et l'italie, il revint en Angleterre et se fit recevoir médecin.

« Comme celle de Boehm, sa philosophie est inspirée de Paracelse et de Cornélius Agrippa de Nettesheim ; c'est un

mélange des chimères de l'alchimie, des idées kabbalistiques et des traditions néo-platoniciennes et hébraïques recueillies dans les prétendus écrits de Mercure Trismégiste, mêlées aux ambitions et aux rêveries des Rose-Croix. C'est le panthéisme le moins dégénéré, presque le matérialisme, présenté sous le masque du mysticisme avec le secours de l'interprétation allégorique avec laquelle il prétend donner le véritable sens de la révélation chrétienne » (110).

Andrea a beau assurer que sa Rose-Croix n'existe pas, les idées qu'il exposait la créaient. La méthode d'ailleurs est habituelle à cette époque où les sectes ne peuvent s'afficher ouvertement. Voyez le cas de Bacon (1560-1626). Chancelier de Jacques Ier d'Angleterre, il connaissait certainement les ouvrages d'Andrea et ceux de Robert Fludd lorsqu'il écrivit la *Nouvelle Atlantide.* Comme dans l'île d'Utopie de Morus, l'île de Bensalem, dans l'œuvre de Bacon, a adopté le régime républicain, comme Andrea, il met au sommet de sa construction, une société secrète, la Maison de Salomon.

Soit que les sociétés secrètes se masquent derrière la fiction romanesque pour faire connaître leurs idées, soit que le roman serve à susciter un certain état d'esprit, tout ce qui est inspiré existe en quelque manière et agit sur l'opinion. Plus près de nous, j'ai raconté comment, au début du siècle, la secte moderniste utilisa le roman de Fogazzaro, *Il Santo,* pour répandre ses hérésies dans l'Église (111).

Une autre méthode, qui sera celle de Beyle et des encyclopédistes, consiste à exposer les dogmes chrétiens avec un respect apparent tout en citant abondamment les objections qui leur sont opposées.

L'essentiel est de semer le doute.

(110) G. Bord, *op. cit.*, p. 24 à 27.
(111) Jacques Ploncard d'Assac, *L'église occupée.*

VIII

LES ILLUMINÉS DE BAVIÈRE

Le Pr Weishaupt – Les Insinuants – Vers une dictature mondiale – Apparition du mot *Nationalisme* – Le secret de Weishaupt – Les Supérieurs Inconnus

Le professeur Weishaupt, de l'Université d'Ingolstadt, avait été initié à la Franc-Maçonnerie en 1776. Il en avait saisi le mécanisme, compris l'importance du secret comme moyen de cohésion et d'action. L'idée lui vint d'enter sur la Maçonnerie un Ordre particulier dont il serait le maître et, par lui, de dominer la société. Il choisit un nom qui avait été déjà très employé par les manichéens : *les Illuminés,* et qu'avaient repris les rose-croix. Pour lui-même, il choisit le nom de *Spartacus.*

L'Ordre fut fondé le 1er mai 1776, Weishaupt ayant alors trente-huit ans. La chose se passa dans la petite chambre qu'occupait le professeur à l'Université d'Ingolstadt.

Ils étaient cinq, Weishaupt et quatre de ses élèves, étudiants en droit.

Singulier droit qu'allait enseigner ce professeur « gauchiste » : les philosophes, de Voltaire à Rousseau, avaient enseigné que les hommes sont égaux et libres, que personne n'a le droit de leur prescrire une religion et que le peuple est souverain. Weishaupt allait plus loin. Il faut détruire toute religion, détruire la société existante et abolir la propriété.

Nous sommes mieux informés sur les Illuminés que sur les autres obédiences maçonniques, car la police bavaroise devait

saisir l'essentiel des papiers de Weishaupt en 1786 et 1787. Les documents furent publiés et l'on en a une étude exhaustive dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Jacobinisme*, de Barruel.

« Je ne puis dans mes vues, écrivait Weishaupt, employer les hommes tels qu'ils sont, il faut que je les forme, il faut que chaque classe de mon ordre soit une école d'épreuves pour la suivante », et, quand il n'est pas possible d'agir ouvertement, « c'est dans l'intimité des sociétés secrètes qu'il faut savoir préparer l'opinion ».

De chaque adepte, Weishaupt exige qu'il tienne un journal où il devra noter « toutes les particularités concernant les personnes avec lesquelles il se trouve en relation », et il devra remettre chaque mois le relevé de ses informations à ses supérieurs.

L'Illuminisme s'articule donc d'abord comme un réseau d'informations. De plus, Weishaupt, qui a parfaitement saisi le mécanisme des grades maçonniques explique que chaque *Illuminé* doit croire que le grade auquel il appartient est le dernier. Le secret le plus absolu doit être gardé : « La franchise n'est une vertu qu'auprès des Supérieurs (de l'Ordre). »

Dans le 1er grade, le novice jure « en présence du Dieu Tout Puissant » de « résister aux ennemis du genre humain et de la société civile ». La formule est peu compromettante. Au second degré (Minerval), les choses se précisent. On commence les réunions par la lecture de passages de la Bible, de Sénèque, d'Épictète, de Marc Aurèle ou de Confucius, et l'on étudie en commun des livres habilement choisis. Ceux qui ne révèlent pas de dispositions pour être initiés plus avant dans les buts de l'Ordre se voient conférer les trois premiers grades de la franc-maçonnerie et on en reste là avec eux. Les autres, sont appelés à entrer dans le grade d'*Illuminés mineurs*. Voici le discours qu'on leur tient lors de leur initiation :

« Il est assurément dans le monde des délits généraux, auxquels le sage et l'honnête homme voudraient mettre un terme. Quand nous considérons que chaque homme dans ce monde si beau pourrait être heureux, mais que notre bonheur est souvent troublé par le malheur des uns, par la méchanceté des autres, que les méchants ont la puissance sur les bons ; que l'opposition ou l'insurrection privée est ici inutile ; que la peine tombe presque toujours sur l'homme de bien ; alors s'élève naturellement le désir de voir se former une association d'hommes à l'âme forte et noble, capable de résister aux méchants, d'aider les bons, de se procurer à eux-mêmes le repos, le consentement, la sûreté, de produire tous ces effets par des moyens fondés sur le plus haut degré des forces de la nature humaine. »

Le langage est encore assez prudent, mais déjà l'individu est acquis à l'idée qu'il doit se mettre à la disposition de cette « association d'hommes » qui vont résister aux « méchants » et aider les « bons ».

« On peut tout faire des hommes, enseigne cyniquement Weishaupt, quand on sait tirer avantage de leurs penchants dominants. »

Ces hommes, Weishaupt les a amenés au grade d'*Illuminé majeur et Novice Écossais*. Ce grade sert d'introduction à celui de *Chevalier écossais* qui termine la carrière des dupes.

Weishaupt leur fait écrire l'histoire de leur vie sans aucune dissimulation. « Je les tiens », leur dit-il. Il leur a posé rien moins que 1 500 questions sur leur vie, leur éducation, leur corps, leur âme, leur santé,leurs passions, leurs inclinations, leurs connaissances, leurs relations, leurs opinions, leurs logements, leurs habits, leurs parents, leurs amis, leurs ennemis, etc. Mais il y a plus important. Il demande :

« Etes-vous content de ce monde tel qu'il est à présent ? Pour changer l'ordre présent des choses, ne voudriez-vous pas si vous le pouviez, rassembler les bons et les unir étroitement, afin de les rendre plus puissants que les méchants ? Etes-vous prêts à faire ce que l'Ordre exige des Frères dans ce grade, en statuant que chacun de nous prenne l'engagement de donner, chaque mois, avis à nos Supérieurs des emplois, des services, des bénéfices et autres dignités semblables dont nous pouvons disposer ou procurer la possession par notre recommandation ; afin que nos Supérieurs

aient par là l'occasion de présenter pour ces emplois les dignes sujets de notre Ordre ? »

L'objet de l'Ordre se précise : il s'agit d'infiltrer les initiés dans l'administration de l'État, sous le couvert du secret, au point qu'un jour, les apparences étant les mêmes, les choses ne seront plus semblables.

« En un mot, précise Weishaupt, il faut établir un régime dominateur universel, une forme de gouvernement qui s'étende sur tout le monde sans dissoudre les liens civils... Autour des Puissances de la terre, il faut rassembler une légion d'hommes infatigables, et dirigeant partout leurs travaux suivant le plan de l'Ordre (...), *chercher à gagner toutes les places qui donnent de la puissance* pour le bien de la chose. »

C'est, avant la lettre, le « noyautage de l'Administration publique » de la « Résistance », tant il est vrai que les sociétés secrètes obéissent à des lois nécessaires et semblables.

A ce degré de l'initiation illuministe, Weishaupt introduit ses adeptes dans les loges maçonniques sans aucun signe distinctif. Ils doivent observer ceux des maçons qu'ils peuvent attirer à l'Illuminisme.

Et l'on arrive à la classe des mystères.

L'*Épopte* ou *Prêtre Illuminé* doit répondre à un questionnaire basé sur ce thème : « l'état actuel des peuples répond-il à l'objet pour lequel l'homme a été placé sur la terre » ? Par exemple, les gouvernements, les associations civiles, les religions des peuples remplissent-ils le but pour lequel les hommes les ont adoptés ?

L'idée qu'il s'agit d'imposer, c'est : « Il faut changer la société. »

On parle aussi de la pureté du christianisme primitif, de la doctrine secrète des anciens Sages, des méfaits du *nationalisme* (c'est sous la plume de Weishaupt que le mot apparaît pour la première fois) et du patriotisme :

« Le nationalisme ou l'amour national prit la place de l'amour général, avec la division du globe et de ses contrées, la bienveillance se resserra dans des limites qu'elle ne devait plus franchir, alors ce fut une vertu de s'étendre aux dépends de ceux qui ne se trouvaient pas sous notre empire. Alors, il fut permis, pour obtenir ce but, de mépriser les étrangers (...). Ainsi l'origine des états ou des gouvernements de la société civile fut la semence de la discorde ; et le Patriotisme trouva son châtiment dans lui-même... Diminuez, retranchez cet amour de la Patrie, les hommes, de nouveau apprennent à se connaître et à s'aimer comme hommes (...). Faisons de la Raison la religion des hommes et le problème est résolu. »

L'opinion cependant, n'est point assez avancée pour suivre Weishaupt sans qu'il soit nécessaire de prendre quelques précautions. On a, dans la correspondance de Zwach à Knigge, deux initiés importants, une indication très intéressante concernant les problèmes de propagande qui se posaient aux Illuminés.

Knigge voit d'un côté des hommes qui détestent toute Révélation ; de l'autre des hommes qui ont encore besoin d'une religion révélée. Comment faire marcher d'un même pas, dans la même direction, des individus si dissemblables ?

« Pour réunir et mettre en action, écrit Knigge, pour faire concourir à notre objet ces deux classes d'hommes, il fallait trouver une explication du christianisme qui rappelât les superstitieux à la raison, et qui apprit à nos sages plus libres à ne pas rejeter la chose pour l'abus. *Ce secret devait être celui de la Maçonnerie et nous conduire à notre objet.* Cependant, le despotisme s'accroît chaque jour, et l'esprit de liberté gagne aussi partout en même temps. Il fallait donc ici réunir les extrêmes. Nous disons encore ici que Jésus n'a point établi une nouvelle religion, mais qu'il a simplement voulu rétablir dans ses droits la Religion naturelle ; qu'en donnant au monde un lien général, en répandant la lumière et la sagesse de sa morale, en dissipant les préjugés, son intention était de nous apprendre à nous gouverner nous-mêmes, et de rétablir, sans les moyens violents des révolutions, la liberté, l'égalité parmi les hommes. Il ne s'agissait pour cela que de citer divers textes de l'Écriture, et de donner des applications *vraies ou fausses, n'importe, pourvu que chacun trouve un sens d'accord avec la raison dans la doctrine de Jésus.*

Nous ajoutons que cette Religion si simple fut ensuite dénaturée, mais qu'elle se maintint par la discipline du secret *et qu'elle nous a été transmise par la Franc-Maçonnerie* (...). Nos gens voyant ainsi que nous seuls avons le vrai christianisme, il ne nous reste plus qu'à ajouter quelques mots contre le Clergé et les Princes. »

Pour le *Hiérophante* illuminé, Jésus n'aurait prêché que le règne de la Raison et établi une société secrète pour rendre aux hommes leur égalité et leur liberté originelle.

Insensiblement, l'initié est amené à se dresser contre tout pouvoir religieux ou civil. Ceux que Weishaupt admet au grade de *Régent* ou *Prince Illuminé,* doivent être « des hommes libres, indépendants de tout Prince, » et avoir manifesté combien «ils sont mécontents de la Constitution commune ou de l'état actuel du genre humain ; combien ils soupirent après une autre manière de commander le monde.

Dans l'initiation à ce grade, le postulant enchaîné est conduit devant un squelette, une couronne et une épée. On demande à son introducteur :

– Qu'est-ce donc qui l'a réduit à cet état d'esclavage ?

Et l'introducteur de répondre :

– La Société, le gouvernement, les Sciences, la fausse religion.

On arrive maintenant au sommet de la construction de Weishaupt, au grade *de Mage* ou *Homme-Roi.*

De ce grade, Weishaupt a écrit : « Il ne sort point de nos mains. Il est trop important ; il est la clef de toute l'histoire ancienne et moderne, religieuse et politique de l'Univers. » Weishaupt ne dit point cela par modestie, mais parce qu'il s'agit vraiment du Contre-Principe. Du principe satanique de l'Homme-Roi, éternel renouvellement du Péché originel.

« Celui qui veut travailler au bonheur du genre humain, enseigne alors Weishaupt, doit sauter et affaiblir tous les principes qui troublent leur repos (aux hommes) leur contentement et leur bonheur (...), Dans les derniers mystères, nous avons à prouver... l'origine de tous les mensonges religieux. »

Cette lente initiation à la destruction du Trône et de l'Autel nécessitait beaucoup de prudence. Dans une lettre à Zwach, en date du 21 mars 1772, Weishaupt fait des recommandations précises :

« Il ne faut pas brûler les étapes ; vous procédez trop rapidement et sans préparation, particulièrement avec des gens qu'il faudrait amener par des chemins détournés, là où on les attend. Vous devez procéder peu à peu, par des détours, des arrêts, des moments d'attente. *Faire d'abord naître des désirs impies et vagues,* puis quand le candidat arrive à les manifester, lui montrer l'objet qu'il saisira alors des deux mains » (112).

Il est intéressant de noter que les frères recruteurs portent le titre expressif d'*Insinuants.*

Quel type d'homme attirait l'Illuminisme ?

En quelques mots, l'historien maçon Baylot a brossé le portrait d'un des principaux lieutenants de Weishaupt, Knigge :

« Ce gentilhomme mondain, touche à tout, brillant mais superficiel avec une pointe de snobisme, physiquement fragile et mal-venu, appartenait à une vieille famille du Hanovre. Il se savait porteur, malgré ses disgrâces, d'un don de séduction, servi par une culture très poussée. Par réaction contre certaines incapacités, il éprouvait le besoin de plaire comme étant sa seule chance de porter sa vie. Sa carrière fut ecclectique à l'image d'une personnalité éparpillée mais nantie de dons non négligeables. Chargé de fonctions économiques par le Landgrave de Hesse, Frédéric II, et un instant Directeur des Tabacs, il anima un théâtre d'amateurs, composa de la musique et fut poète. »

« Knigge avait adhéré en 1772 à la Loge *Le lion couronné,* de Cassel (...) esprit mobile, il hésitait entre les recherches templières, les opérations alchimiques et les spéculations d'un ésotérisme teinté d'occultisme qui l'avait mis en relation avec les Rose-Croix » (113).

Telle fut la principale personnalité de l'Illuminisme, auquel il adhéra en 1780. Trois ans plus tard, il se brouillait avec

(112) Jean Baylot, *La voie substituée,* Liège, 1968, p. 38.
(113) *Ibid.,* p. 46.

Weishaupt et poursuivit à Heidelberg « une carrière ecclectique de littérateur et de compositeur ». Il fut nommé Grand Bailli et Inspecteur des Écoles à Brême, sur la recommandation de Gœthe, en 1790, et mourut le 6 mai 1796.

Le secret auquel Weishaupt tenait tant ne fut pas respecté par tous les adeptes. Certains, effrayés des projets du professeur d'Ingolstadt, parlèrent. La police découvrit les archives de la secte. Weishaupt dut s'exiler à Gotha. Il y demeura quarante cinq ans. L'illuminisme avait duré dix ans, rassemblé quelques milliers d'adeptes aux dires de Weishaupt, quelques centaines selon d'autres. »

M. Baylot a très justement noté que ce petit professeur inconnu a codifié les règles de la conspiration moderne : « N'ayant totalisé que des échecs, son prestige, ou plus exactement sa notoriété serait inexplicable. Il le doit à ses buts. C'est la première fois qu'avec une candeur scientifique, on développait une technique du complot, avec enseignement gradué, jusqu'au cours supérieur » (114).

L'Illuminisme dépassa largement les frontières de la Bavière. En 1786 et en 1787, lorsque Mirabeau, chargé de mission secrète par Vergennes et Calonne, se rendit à Berlin, il connut l'*Illuminisme* et en fit un vif éloge dans son *Histoire secrète de la Cour de Berlin* (115).

Weishaupt, avec la méticulosité allemande, n'avait fait que mettre en ordre de bataille les idées de J. J. Rousseau. « Il n'y a pas de doute, confirme l'historien maçon Baylot, qu'au départ de son initiation il y a le *Discours sur l'Inégalité*. Dans les textes qu'il élaborera se retrouveront tout au long de l'existence des Illuminés, les grandes idées rousseauiennes sur la Nature, l'Homme, le Progrès, l'Égalité, les inclinations originelles et le Bonheur » (116).

(114) *Ibid.*, p. 48-49.
(115) *Ibid.*, p. 50.
(116) *Ibid.*, p. 64.

L'apport essentiel de Weishaupt à la Subversion, c'est sa méthode d'infiltration au sein de l'État :

« Il tend son réseau d'adeptes dans le gouvernement, l'Administration, l'Armée, la Magistrature, les Professions libérales, *le Clergé*, le Négoce. Ce réseau se perfectionne sans cesse par la vie même. *Implanté grâce à un élément, il garnit peu à peu les postes directeurs.* Ainsi, progressivement, c'est l'action publique elle-même qui est influencée par les doctrines de l'ordre *qui se substitue peu à peu aux pouvoirs établis. Il devient le pouvoir, naturellement, par le développement de son existence propre* » (117).

« Il faut, dit le rituel d'*Illuminé majeur*, gagner toutes les places qui détiennent la puissance. »

« Dans le secret, disait Weishaupt, réside une grande part de notre force. *Aussi faut-il toujours nous couvrir par le nom d'une autre société.* Les loges de la Franc-Maçonnerie *inférieure* sont le voile le plus commode pour dissimuler nos buts élevés, parce que le monde est déjà habitué à n'attendre d'elle rien de grand et qui attire l'attention, le nom de société savante est aussi un masque excellent pour nos classes inférieures, et derrière lesquelles nous pourrions nous dissimuler, si on apprenait quelque chose de nos assemblées. Dans ce cas il faut raconter que, si nous nous réunissons en secret, c'est en partie pour donner à notre Société plus d'attrait et d'intérêt, en partie pour ne pas être forcés d'admettre le premier venu, pour éviter les obstacles soulevés par les malveillants ou les railleurs, ou pour cacher les faiblesses d'un établissement encore récent » (118).

Baylot observe que « la technique de la société secrète de Weishaupt a subi une mue au cours du XX^e siècle. Il s'y est substitué la théorie de minorités agissantes, d'une certaine violence calculée dont la froide recherche remplace l'espoir, démenti par l'événement, placé dans le secret. Cela devint la doctrine originale des libertaires français, auxquels Georges Sorel prêta son talent. Bakounine l'a formulée, au lieu et place de Marx

(117) *Ibid.*, p. 68.
(118) *Ibid.*, p. 59.

dont il fut le compagnon, puis l'adversaire, avant que Lénine n'amalgame leurs prophéties : « Une société secrète doit organiser une sorte d'état-major révolutionnaire composé d'individus dévoués, énergiques, intelligents et surtout amis sincères et non ambitieux ni vaniteux du peuple. Pour l'organisation internationale dans toute l'Europe, cent révolutionnaires fortement et sérieusement alliés suffisent » (119). Il considérait la Franc-Maçonnerie comme « un moyen » et « un passeport ». Il avait besoin du milieu maçonnique pour étendre sa société secrète, *l'Union Fraternelle Internationale* » (120).

Lénine, « ne pensait pas autrement que Weishaupt écrivant dans son exil de Gotha que « toutes les sociétés comme la sienne seraient fondées par des maçons exclus ou déçus qui ont découvert ce qu'on aurait pu faire avec une maçonnerie rénovée, en raison de la propention de l'homme au mystère » (121).

La Franc-Maçonnerie apparaît comme un véritable bouillon de culture de la Subversion. Quand elle ne la déclenche pas elle-même, elle sert de couverture à ceux qui agissent. On voit sortir des loges les Illuminés, les Carbonari, les Anarchistes, les Communistes. Tous sortent du même antre. Des « Supérieurs Inconnus » ont-ils lancé, au cours des deux derniers siècles, ces assauts divers contre la société chrétienne ? Ces sectes sont-elles nées spontanément dans l'ambiance maçonnique ? Je pencherais plutôt, quant à moi, pour l'explication par l'Idée. C'est l'Idée qui développe implacablement ses conséquences.

Barruel a très bien décrit le mécanisme : « les philosophes, écrivait-il, forment l'école des sophistes de l'impiété, à cette école se forment les sophistes de la rebellion, de ces deux écoles naissent les sophistes de l'anarchie, ni Dieu, ni Maître (...). Le philosophisme en général, est l'erreur de tout homme qui, réduisant tout à sa propre raison, rejette, en fait de religion, toute

(119) *L'alliance révolutionnaire*, Londres et Strasbourg, 1873.
(120) J. Baylot *op. cit.*, p. 69.
(121) *Ibid.*, p. 107.

autre autorité que celle des lumières naturelles, c'est l'erreur de tout homme qui dès lors se refuse à tout mystère inconcevable à sa raison ; de tout homme qui rejettant la Révélation, renverse de fond en comble la religion chrétienne, sous prétexte de maintenir la liberté, les droits de la raison, et l'égalité de ces droits dans chaque homme » (122).

(122) Abbé Barruel, *op. cit.*, p. 3.

IX

L'INITIATION

Des cérémonies étranges – L'école du doute – Le mystère du Temple – Cosmopolitisme et mixité – La contre-culture – Ni Dieu, ni Maître – Le squelette de la Loge de Béziers – « Si la curiosité t'a conduit ici, va-t-en ». – Le cabinet des réflexions – En chaussettes ! Le serment – La pipe à lycopode – L'initiation au grade de compagnon – L'astre de la Libre-Pensée – La Gnose – L'initiation au grade de Maître – Le mystère d'Hiram – La chambre du milieu – La divinité humaine – Pouvoir occulte – Une société illégale

L'initiation au premier degré de la Franc-Maçonnerie, telle qu'elle se pratiquait en France au XVIII[e] siècle, nous est connue par un *Rapport confidentiel au Grand Collège des Rites,* rédigé en novembre 1895 par le F.·. Louis Amiable, 33[e].

Amiable fait état d'un *Recueil précieux de Maçonnerie adonhiramite* qui comporte un « catéchisme des apprentis ».

Le candidat arrivait en loge les yeux bandés. « Il était introduit sans autre appareil et les épreuves se réduisaient à trois voyages qui étaient de simples promenades. Au surplus, voici comment ces voyages sont expliqués :

« D – Pourquoi vous fit-on voyager ?

« R – Pour me faire connaître que ce n'est jamais du premier pas que l'on parvient à la vertu.

« D – Que cherchiez-vous dans votre route ?

« R – Je cherchais la lumière, de laquelle je vous ai donné l'explication. »

C'était banal, et l'on pouvait mettre sous ces questions et ces réponses des sens bien divers.

Le F.·. Amiable explique ensuite qu'à la reprise des travaux maçonniques, sous le Consulat, « le faux égyptianisme, dont la

vogue a commencé avec Cagliostro et que Mozart a popularisé par sa *Flûte enchantée,* prévaut décidément parmi les francs-maçons. A défaut des travaux intellectuels qui se pratiquaient avant 1789, à défaut des discussions fécondes que n'aurait pas tolérées le régime ombrageux inauguré par le 18 brumaire, il fallait amuser les FF.˙. réunis pour recevoir les néophytes. Voilà pourquoi, après quatorze ans, les épreuves se sont accrues et ont pris un caractère tout différent dans la nouvelle édition du même manuel, qui est de 1803 et qui est intitulée, avec une légère variante : *Recueil élémentaire de la Franc-Maçonnerie Adon-Hiramite.* C'est alors qu'on voit apparaître, entre autres brimades, le saut ou la chute qui représente le passage dans l'air, le passage effectif par les flammes et l'emploi de l'eau purificatrice. »

Le F.˙. Amiable juge que ces cérémonies burlesques étaient de nature « à compromettre le sérieux des travaux maçonniques par le rire qu'elles excitaient habituellement ».

Au milieu du XIX^e^ siècle, l'initiation est codifiée avec minutie. J'ai sous les yeux le *Manuel général de la Maçonnerie,* édité en 1856, à Paris, « chez Teissier, fabricant de décors maçonniques, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 37 ».

Arrêtons-nous aux détails que donne le *Manuel :*

Pour l'initiation au grade d'apprenti, « la loge, lisons-nous, doit être tendue en bleu, parsemée d'étoiles d'or ; à l'orient est un trône avec draperie, élevé sur une estrade de trois marches.

« A gauche du vén.˙. (vénérable, le président de la loge) est un bureau ou autel, où se place l'orateur, à sa droite est également un autre autel où se place le secrétaire, au bas de l'estrade, à droite et à gauche sont deux autres autels où se placent le trésorier et l'hospitalier ; les maîtres des cérémonies se placent adossés à ces deux autels ; à l'occident sont deux autels faisant face à l'orient, élevés sur une estrade d'une seule marche : ce sont les places que doivent occuper les deux surveillants, le premier devant diriger la colonne du midi, et le second devant diriger celle du nord ; les deux experts doivent être placés au bas et adossés aux autels des surveillants. Le F.˙. couvreur doit être placé près de la porte qu'il

est chargé de garder ; en outre de ces douze officiers déjà nommés, il faut, pour compléter une loge, un Grand Expert, un F.˙. terrible, un garde des sceaux et timbres, un architecte vérificateur et un maître des banquets, en tout dix-sept. La loge doit être éclairée par trois lumières placées, deux auprès des deux surveillants, et la troisième contre l'autel du trésorier. »

La décoration de la loge était la même pour l'initiation au grade de compagnon.

Pour l'initiation au grade de Maître, le décor change. « La loge doit être tendue de noir, parsemée de tête de mort, de larmes et d'os en sautoirs ; elle doit être éclairée par neuf lumières, trois groupes de trois ; au milieu de la loge, il doit y avoir, en cas de réception, un tapis ou un petit matelas recouvert d'un voile noir, dessus une branche d'acacia.

« La loge de Maître est nommée Chambre du milieu, tous les frères doivent avoir le chapeau sur la tête, le président de la loge se nomme Très respectable, les surveillants très vénérables et les membres très vénérables maîtres. »

Vient ensuite l'explication des signes secrets par lesquels les maçons se reconnaissent :

Pour le signe simple, « on place le pouce sur le creux de l'estomac, les doigts serrés et étendus ; ensuite on porte la main à la hauteur du front, en voltant un peu le corps, à droite, le pied droit porté en arrière, et on remet après la main et le corps dans la même position ».

Pour le signe de détresse, il faut « joindre les mains, les porter sur la tête, les paumes en dehors, relever la jambe droite en équerre derrière la gauche, en s'écriant : à moi les E.˙. D.˙. L.˙. V.˙. (à moi les enfants de la Veuve) ».

Quant à « l'Ordre », qui est une sorte de garde-à-vous maçonnique, il consiste à « poser la main droite sur le creux de l'estomac, et de rester dans cette position ».

Après la Première Guerre Mondiale, la mode est venue, des maçons américains, de saluer ainsi pendant la minute de silence en l'honneur des morts ; elle a gagné l'Europe et il n'est pas rare de

voir de bonnes gens se mettre « à l'ordre » pendant la sonnerie « Aux morts ». Ils accomplissent, sans le savoir, un signe rituel maçonnique.

L'attouchement, toujours pour le grade de Maître, consiste à se prendre la main, « les deux pouces entrelacés, les doigts un peu recourbés vers la pointe, et les appuyant sur le poignet, en forme de griffe.

La *marche* en loge est assez pittoresque : « on assemble les talons, on enlève la jambe droite en avant, en la portant un peu à gauche et la reportant ensuite à droite, et posant le pied à terre, la jambe gauche croisée derrière la droite, à la hauteur du gras de la jambe !

« On en fait autant de la jambe gauche, puis on porte la jambe droite en avant, faisant suivre la gauche, et la croisant derrière la droite ; rassemblant après les talons, les pointes des pieds écartés pour former une équerre. »

Le Maître est décoré d'un cordon bleu se portant de droite à gauche, au bas duquel est attaché le bijou qui est un compas et une équerre croisés. Le tablier est en satin blanc, doublé et bordé en bleu.

Le mot de passe est *Ghiblim* et le mot sacré *Mak-Benah.*

Montons quelques grades. Nous voici au *Rose-Croix-Élu.* Il faut, pour l'initiation à ce grade important, trois chambres :

« La première appelée chambre des préparations, la seconde, chambre du conseil, la troisième, chambre obscure ou caverne.

« La première chambre sera meublée simplement. Une seule bougie jaune dans un chandelier en bois noir, l'éclairera, on posera le chandelier sur une table de bois très commun. Un petit banc servira de siège.

« La seconde chambre, appelée chambre du conseil, sera tendue en noir, parsemée de larmes rouges ; l'autel sera rouge bordé de noir ; au milieu, un poignard jetant neuf flammes noires en manière de rayons ; autour seront des larmes noires.

« L'on placera sur l'autel un poignard, un compas, le livre de la sagesse, un maillet et un cordon noir.

« Dans un angle, à gauche de l'autel, sera un tableau représentant trois têtes placées chacune sur une pierre...

« La Chambre sera éclairée par six grandes lumières attachées à la muraille ; dans l'intérieur, sur le côté droit en entrant, on placera neuf chandeliers où seront huit lumières ; la neuvième sera plus élevée et distante de deux pieds des autres.

« La troisième chambre doit représenter un désert d'aspect sauvage ; tout autour seront figurés de grands blocs rustiques et détachés, des pierres non taillées, pour marquer la carrière de Ben-Acar ; sur le côté, une décoration figurera l'entrée d'une caverne, à droite, en avant de la caverne, sera une source d'eau jaillissante sortant des rochers ; à gauche, un chien en quête ; dans l'intérieur, vers le milieu de la caverne, sera une lampe posée sur une roche ; sur le côté, dans l'intérieur, sera un transparent qui ne paraîtra qu'au moment convenable : dans le fond sera un mannequin représentant un homme qui se plonge le poignard dans le cœur ; à l'entrée de la caverne seront figurés deux hommes prenant la fuite à travers les rochers, et deux autres qui les poursuivent. »

Que penser de ces décors burlesques et sinistres ? Il y a évidemment une idée derrière cette mascarade.

« Toute la série des initiations maçonniques, avec leur symbolisme compliqué, a fait observer Bernard Faÿ, est une longue chaîne de faux-semblants aboutissant à un double vide. L'intelligence du néophyte et son cœur sont suscités et émus par les apparences fastueuses et mystérieuses, alors qu'en réalité on le guide, non point vers une discipline définie ou une attitude de pensée courageuse, mais de questions en questions on le pousse jusqu'à une série de réticences de mieux en mieux calculées qui élargissent tous les problèmes sans en serrer aucun. La Maçonnerie, religion nouvelle, offre donc à l'humanité une divinité fallacieuse et un semblant de culte trompeur » (123).

(123) *Documents maçonniques,* janvier 1943.

La Maçonnerie est l'école du doute, et c'est pourquoi, terrible destructrice, elle est inapte à construire.

Tout récemment encore, le Gand-Maître du Grand-Orient, le F.'. Prouteau, réaffirmait l'importance de l'initiation maçonnique. « La Franc-Maçonnerie, disait-il,est une société philosophique fondée sur une pratique initiatique.

« La Franc-Maçonnerie n'est pas une idéologie. Elle n'est pas davantage une croyance. Elle est un état d'esprit... » (124).

La revue maçonnique *Humanisme* de juillet 1975, démontrait l'importance qu'avait la décoration du Temple dans le processus initiatique, donc dans la création de l'état d'esprit maçonnique. Ce sont là des choses sur lesquelles il faut revenir si l'on veut se faire une idée exacte de cette mystérieuse Franc-Maçonnerie.

Dans la décoration du Temple, expliquait la revue du Grand-Orient, « tout concourt, choix des formes, des couleurs, position des objets et les objets eux-mêmes à convaincre le Franc-Maçon qu'il se trouve dans un monde différent du monde sensible, *monde inventé où tout est autre, est cela et autre chose, ici et ailleurs.* Le Temple, lieu essentiellement ambigu, annihile le réel tout en lui conférant une dimension cosmique.

« ... A l'époque primitive, le paradis perdu se situait dans le passé mythique, puis les religions le placèrent comme un but suprême dans un avenir « post mortem », tout aussi mythique d'ailleurs. Il appartient aux Francs-Maçons qui veulent bâtir le propre avenir de l'homme sur terre, *et sur la terre seule,* de l'édifier dans le monde sensible et, pour ce faire, de symboliquement arrêter le temps, figer son cours dans un lieu privilégié représentant le Cosmos.

« L'une des caractéristiques de nos temples consiste à participer du secret découlant de l'ésotérisme de notre enseignement. Seuls les initiés peuvent y travailler ; mais un initié n'est pas un être dépositaire d'un message qui le lie à une foi ; ce serait la négation de ce que représente la lumière qu'on lui a donné que de

(124) *Humanisme*, juillet 1975.

le rabaisser en esclave d'un dogme, *quel qu'il soit,* alors que nous prétendons le libérer de ses liens profanes...

« Tout ce que notre mémoire ancestrale a accumulé de religiosité... *doit être exorcisé...* L'adepte s'initie jour après jour, afin de devenir apte à assumer le rôle de bâtisseur de son propre destin *sans intervention divine superflue...*

« Souvenons-nous de notre rituel de premier degré. A l'ouverture des travaux d'apprenti il est toujours midi ; il est toujours minuit quand ils s'achèvent (...). Entre midi et minuit, le Franc-Maçon se pose comme un existant éternel ; il se veut immortel par son œuvre, invulnérable, hors des atteintes dégradantes du temps. »

On pourrait sourire, mais ce dérèglement d'esprit ne limite pas ses effets à l'intérieur des loges, et c'est cela qui nous concerne tous.

« Les deux pôles essentiels de notre action philosophique et progressive, dit le Grand-Maître Béhar (125), n'ont cessé d'être *l'initiation* et *la vie de la cité,* l'édification de l'atelier *et celle de la société.* »

L'« état d'esprit » maçonnique tend donc à envahir la société, à la modeler sur des principes qui, non seulement ne sont pas les principes chrétiens, mais sont, par nature, essentiellement antichrétiens.

La Franc-Maçonnerie, poursuit le Grand-Maître Béhar, « utilise une méthodologie qui a fait ses preuves au travers des décennies et des régimes. Aujourd'hui, le *monde profane les emprunte* pour tenter d'établir le dialogue entre des éléments épars que la loge réunit en son sein depuis deux siècles (...).

« Quels sont donc les buts de notre action ? Prenant appui sur notre déjà longue histoire, nous retrouvons dans toutes les démarches du Grand-Orient de France un dénominateur commun qui est *la poursuite de la libération culturelle, corollaire de la liberté de conscience.* Combattre toutes les discriminations

(125) *Ibid.*, avril 1976.

entre peuples, entre sexes, c'est poser le problème *du cosmopolitisme et de la mixité.* »

« Il va falloir modifier les habitudes des sociétés profanes », les persuader de « l'efficacité de notre méthodologie dont s'inspirent certains groupes ou collectivités. Que cela s'appelle la psychodynamique, le « brain-storning » ou le socio-drame, on ne peut s'empêcher de discerner objectivement dans ces démarches des points reconnaissables de nos méthodes maçonniques que nous exerçons depuis deux siècles. L'application de plus en plus large de nos symboles (...) *sert constamment les buts que nous nous sommes assignés* » (126).

Il y a donc bien une volonté d'action maçonnique sur la société, sa mentalité, ses mœurs, sa politique.

« En France particulièrement, dit le Grand-Maître Béhar, c'est au sein des loges maçonniques que se sont élaborées les idées qui ont été, pour une bonne part, le moteur de la révolution bourgeoise de 1789. Plus tard, sous la Troisième République, la Franc-Maçonnerie a joué un rôle déterminant dans le combat laïque qui s'identifiait avec l'idéal de liberté de l'individu face à l'endoctrinement de l'Église. »

Et *Humanisme* (mai 1975) insiste :

« Il est bon de rappeler que la Franc-Maçonnerie est à l'origine de la Révolution française.

« Durant les années qui précédèrent la chute de la monarchie, la Déclaration des Droits de l'Homme et la Constitution *furent longuement et minutieusement élaborées dans les Loges maçonniques.* Et, tout naturellement, dès qu'elle fut proclamée, la République française adopta la devise prestigieuse que les Francs-Maçons avaient depuis toujours inscrite à l'Orient de leur Temple : Liberté, Égalité, Fraternité. »

Pour le Grand-Maître Prouteau, « en France, l'idéal du Grand-Orient s'est toujours confondu avec les principes et les modalités des institutions républicaines nationales. A chaque

(126) *Ibid.*, décembre 1975.

fois que notre pays modifie ses textes ou institutions essentielles, le Grand-Orient doit immédiatement mobiliser ses forces pour proposer, et pour agir s'il le faut.

« Quel que soit l'avenir politique de notre pays, qu'il soit demain socialiste ou libéral, je déclare : que nous voulons que ce choix s'exprime d'abord à travers la garantie et la sécurité de la démocratie républicaine » (127).

Ainsi, de même qu'il n'y a plus de vérité religieuse, il n'y a plus de vérité politique. La démocratie n'est qu'un mécanisme qui produit une société libérale ou socialiste sans qu'intervienne aucun jugement de valeur. Nous retrouvons ici le mécanisme de l'initiation, car « Initiation et démocratie sont synonymes » (128). « La caractéristique principale de l'initiation (processus personnel) est *sociale* puisqu'elle s'opère *par* et *dans* le groupe-Loge.

« En effet, au centre de la vie maçonnique est la Loge, groupe permanent d'importance variable auquel appartient le Franc-Maçon, qui se réunit en atelier de travail au moins deux fois par mois, en principe dans un Temple maçonnique. L'univers symbolique dans lequel se déroulent ses travaux est difficilement communiquable aux non-initiés, mais (...) a pour effet d'amorcer *un processus de conditionnement culturel* par rapport au monde profane. Quand ils franchissent le seuil du Temple, les maçons se mettent en état de disponibilité mentale, de réceptivité... La loge maçonnique est le lieu de prédilection où peut s'élaborer *une contre-culture,* en même temps que s'opère l'apprentissage de *l'autogouvernement collectif d'une cellule humaine, transposable dans le contexte social* (entreprises, collectivités, etc.) » (129).

Autrement dit : lavage de cerveau et mise en condition du groupe social.

Tout le secret maçonnique est là :

« Le secret maçonnique est méthodologique. C'est un secret intraduisible en dehors de l'initiation puisqu'il procède d'un

(127) *Ibid.*, juillet 1975.
(128) *Ibid.*, juin 1976.
(129) *Ibid.*, juin 1976.

phénomène de groupe (...). En fait,le calme et l'univers clos de nos Temples sont nécessaires pour réussir une entreprise délicate et de longue haleine : la formation de l'être libre, *libéré de lui-même et de la société* » (130).

On s'est laissé tromper longtemps par le symbolisme maçonnique. On a voulu y voir l'expression d'une « tradition primordiale et intemporelle, dont les diverses formes spirituelles sont comme les facettes multiples, adaptées chacune à des conditions historiques précises ». Ces principes métaphysiques sur lesquels sont fondés les différentes traditions ne seraient « qu'apparemment en opposition » (131). C'est l'illusion de l'œcuménisme post-conciliaire, c'est ce que croyait René Guénon pour lequel les formes traditionnelles pouvaient être comparées à des voies qui conduisaient toutes au même but, mais « en tant que voies n'en sont pas moins distinctes ». « Il n'y a que celui qui est parvenu au terme qui, par là même, domine toutes les voies, et cela parce qu'il n'a plus à les suivre. »

Loin d'aboutir à la connaissance essentielle, l'initiation maçonnique s'achève dans la négation fondamentale : Ni Dieu, ni Maître.

L'initiation maçonnique conduit à une véritable aliénation de la personnalité. Ragon le reconnaît dans son rituel des trois premiers grades : « Tout profane qui se fait recevoir maçon *cesse de s'appartenir.* Il n'est plus à lui, mais il appartient à un Ordre qui est répandu sur la surface du globe » (132).

Convoqué par une lettre du secrétaire de la Loge dans laquelle il a demandé à être initié, le profane est conduit dans une pièce impénétrable aux rayons du jour, éclairée par une lampe. C'est la « Chambre des réflexions ». Les murs peints en noir sont chargés d'emblèmes funèbres capables d'inspirer la terreur, la tristesse et le recueillement ».

(130) *Ibid.*, novembre 1974.
(131) Serge Hutin, *Les françs-maçons*, p. 32.
(132) *Documents maçonniques*, mars 1942.

En prenant possession de la loge de Béziers, sous le gouvernement du Maréchal, en 1941, la police découvrit le cadavre d'une fillette âgée d'environ sept ans.

Commis par M. le procureur de l'État français, M. le docteur Roulaud, médecin légiste, se rendit le 19 décembre 1941, à 16 heures, à la Loge et dressa un rapport.

« Le cadavre examiné, y lit-on, est celui d'une fillette mesurant cent trois centimètres, et par conséquent, âgée d'environ sept ans. »

Le médecin légiste décrit ensuite minutieusement ce cadavre qui pesait deux kilos, dont les parties molles étaient « absolument désséchées, ligneuses et légères ». Les viscères avaient été enlevés. Il ne restait que le « squelette, les muscles des membres, avec des morceaux de peau parcheminée ».

Les vaisseaux artériels avaient été « colorés en rouge vif », et les veines « injectées en bleu ». On avait conservé « la vessie et le rectum béants et parcheminés ».

Deux trous pratiqués dans le vertax permettaient de suspendre ce cadavre au mur, ajoutant à l'horreur du spectacle.

On avait, détail horrible, « respecté les paupières qui portaient encore leurs cils longs et blonds » et les lèvres qui bordaient « d'un mince liseré desséché une rangée presque intacte de petites dents jaunies ».

On pourra trouver deux reproductions photographiques du cadavre de la loge de Béziers dans les *Documents maçonniques* d'août 1942, p. 23.

Toutes les loges n'avaient sans doute pas les moyens de pousser l'usage de l'horrible aussi loin que la loge de Béziers, mais dans tous les cabinets de réflexion, on trouve des crânes, des tibias, des tentures de deuil, des transparents lumineux faisant apparaître un corps d'homme, des silhouettes en matières luminescentes, des squelettes en fer forgé peint, etc.

De toute manière, il s'agit d'inspirer l'horreur.

La découverte du cadavre de la loge de Béziers indigna, à l'époque, un public qui ignorait tout des cérémonies initiatiques dans la Franc-Maçonnerie.

« Sans aucune nécessité scientifique, écrivaient les *Documents maçonniques*, sans aucun droit, contrairement aux lois, la Maçonnerie s'est appropriée le malheureux cadavre d'une petite fille pour le faire figurer dans ses cérémonies macabres afin d'impressionner les Frères. »

Le but était, évidemment, de placer ses adeptes dans un « état spécial d'hypnose intellectuelle et d'énervement physique », nécessaires à la préparation à l'initiation.

Pour tout mobilier la chambre des réflexions comporte une table et une chaise. Sur la table, une tête de mort, de quoi écrire, un pain, un vase plein d'eau, du sel et du souffre dans deux vases.

Des inscriptions, entre les peintures macabres des murs, complètent l'impression de terreur qu'on a voulu inspirer :

« Si la curiosité t'a conduit ici, va-t-en. Si tu es capable de dissimulation, tremble, on te pénétrera. Si ton âme a senti l'effroi, ne va pas plus loin. Si tu persévères, tu seras purifié par les éléments, tu sortiras de l'abîme des ténèbres, tu verras la lumière. »

Avant d'être introduit dans ce cabinet des réflexions, le profane a dû remette au F.·. Expert son portefeuille et tous les objets métalliques qu'il portait sur lui. On les lui restituera après les « épreuves » qu'il va devoir subir.

Laissé seul, le profane est invité à réfléchir.

Une demi-heure de solitude dans ce décor macabre, dans cette pièce sans fenêtre, le silence ambiant, le mystère de cette secte à laquelle on veut adhérer sans rien connaître, tout cela doit impressionner l'imprudent qui s'est laissé tenter par le désir d'appartenir à la Franc-Maçonnerie.

La demi-heure de réflexions passée, la porte s'ouvre et un F.·. décoré des insignes maçonniques, tablier sur le ventre, écharpe bleue en bandoulière, tenant une épée à la main, vous tend au bout de cette épée une feuille de papier.

– Remplissez cette feuille, intime le F.·. qui se retire aussitôt. C'est un questionnaire d'identité suivi d'une série de questions sur

les opinions du profane qui est invité à faire son testament.

Avec le même cérémonial, le F.·.vient rechercher le testament et les réponses au questionnaire, laissant de nouveau le profane seul. Pendant ce temps, la Loge décide si l'individu doit être reçu ou non.

Si l'admission est décidée, le F.·. revient chercher l'impétrant. Il lui bande les yeux, lui ôte sa veste et sa cravate, lui rabat la chemise de manière à laisser le bras et l' épaule gauche nus. On lui enlève sa chaussure droite et sa chaussette...

Lorsqu'il est dans cet étrange appareil, on le conduit à la porte du « temple ». Aux coups frappés par l'accompagnateur, le premier surveillant s'écrie :

– Vénérable, on frappe à la porte du temple irrégulièrement.

– Frère Premier Surveillant, répond le Vénérable, voyez quel est le profane assez hardi pour venir troubler nos mystères.

Le F.·. Premier Surveillant transmet cet ordre au deuxième et celui-ci au Frère dit Frère Couvreur qui entr'ouvre la porte, pose la main sur la poitrine du récipiendaire et lui dit :

– Qui êtes-vous et que demandez-vous ?

Le F.·. Expert intervient alors :

– L'homme que je conduis est un profane qui désire être reçu maçon.

– Demandez à ce profane sur quoi il fonde son espoir d'être admis dans l'Ordre des Francs-Maçons.

C'est toujours le F.·. Expert qui répond :

– Il espère y être admis parce qu'il a un état libre et honorable, et qu'il est de mœurs irréprochables.

Après s'être enquis de nouveau de son identité, le F.·. Couvreur ouvre enfin la porte tandis que le Vénérable lui dit :

– Demandez à ce profane si son intention est bien réellement d'être reçu Franc-Maçon ?

Le quidam, les yeux toujours bandés, le pied nu et l'épaule à l'air confirmant sa décision, le Vénérable ordonne :

– Faites-le entrer.

A ce moment, le F.·. Couvreur appuie la pointe de son épée

sur la poitrine de l'individu toujours aveuglé par son bandeau et la porte est refermée avec fracas.

La voix du Vénérable s'élève alors :

– Monsieur, les qualités que nous exigeons pour être admis parmi nous sont la plus grande sincérité, *une docilité absolue*, une constance à toute épreuve. Vos réponses aux demandes que je vais vous faire nous feront juger de ce que nous devons penser de vous.

Le Vénérable se livre alors à un interrogatoire minutieux sur les idées que le profane se fait de la Franc-Maçonnerie, sur les desseins qu'il poursuit en demandant à y entrer, sur ses idées politiques, philosophiques, s'il est bien d'accord pour être enterré civilement, puis il conclut :

– Nous allons vous livrer à des épreuves indispensables ; je vous préviens monsieur, que si, dans le cours de ces épreuves, la force et le courage venaient à vous manquer, vous serez toujours maître de vous retirer. Ces épreuves sont *mystérieuses et emblématiques*. Apportez-y toute l'attention dont vous êtes capable.

Puis, s'adressant au F.·. Expert :

– Frère Expert, faites faire le premier voyage.

Essayez d'imaginer le candidat, les yeux toujours bandés, clopinant sur son pied sans chaussette, l'épaule nue, saisi par les deux mains par le F.·. Expert qui le « fait voyager » en passant par la colonne du Nord jusqu'à l'Orient, de l'Orient au Midi, du Midi à l'Occident.

« Le premier voyage, dit le rituel, doit être hérissé de difficultés, se faire à très petits pas, d'une marche très irrégulière, très lentement.

« On profitera de la disposition du local pour le rendre pénible par des obstacles et des embarras ménagés avec art, sans cependant employer des moyens qui pourraient blesser ou incommoder le Récipiendaire. On le fera marcher tantôt à pas lents, tantôt un peu plus vite, se baisser de temps en temps, comme pour passer dans un souterrain. On l'engagera à enjamber, comme pour franchir un fossé ; enfin, on le fera marcher

d'une manière irrégulière et de façon à ce qu'il ne puisse pas juger de la nature du terrain qu'il parcourt. On imitera la grêle, le tonnerre, afin de produire dans l'âme du récipiendaire quelque sentiment de crainte. »

Après cette gymnastique sordide, le 2e surveillant frappe un coup de maillet et dit :

– Vénérable, le premier voyage est terminé.

Alors le Vénérable daigne expliquer :

– Le premier voyage est l'emblème de la vie humaine, le tumulte des passions, le choc des divers intérêts, les difficultés des entreprises, les obstacles que multiplient sous vos pas des concurrents empressés à vous nuire et très disposés à vous rebuter. Tout cela est figuré par l'inégalité de la route que vous avez parcourue, ainsi que par le bruit qui s'est fait autour de vous.

« Vous êtes entré dans un sentier difficile et hérissé d'aspérités ; vous avez gravi avec effort une élévation au sommet de laquelle vous auriez été précipité dans un abîme si un bras protecteur ne vous eût soutenu.

« Cela veut dire que dans le monde on se donne souvent beaucoup de peine pour atteindre une position à laquelle on n'arriverait que très difficilement sans aide et sans appui... »

L'allusion, ici, est claire : la Franc-Maçonnerie, par son aide occulte, vous permettra de vous faire une place à part dans la société, mais vous lui appartiendrez entièrement.

– Maintenant, conclut le Vénérable, voulez-vous continuer vos épreuves ?

Et l'on passe au second voyage. Il est dominé par ce que l'on appelle l'épreuve de l'eau. Pas d'obstacle à franchir, l'impétrant entend seulement un cliquetis d'épées et de sourdes clameurs. On lui fait faire trois fois le tour de la loge, puis le F.·. Expert lui prend le bras nu et le plonge dans un vase rempli d'eau par trois fois.

– Vous avez dû traverser dans ce second voyage, explique alors le Vénérable, moins de difficultés et d'embarras que dans le premier ; cela veut dire, que, plus on avance dans le chemin de la vertu, plus la route devient facile. Le cliquetis d'armes que vous

avez entendu figure les combats que l'homme est forcé de soutenir pour vaincre les passions qui l'assiègent et prétendent le dominer. On vous a trempé les mains dans l'eau ; c'est un symbole de purification.

Il s'agit là d'une parodie du baptême chrétien, d'une « débaptisation » pourrait-on dire plus exactement, car la « purification » dont il est question ici est le lavage de cerveau qui va conduire le Franc-Maçon à évacuer toute idée dogmatique.

– Monsieur, reprend le Vénérable, vous avez vaincu bien des difficultés, c'est un heureux présage pour la suite des épreuves qui vous restent à subir. Vous sentez-vous disposé à faire le troisième voyage ?

– Je le ferai, doit répondre le néophyte, dont on remarquera que le rituel *lui dicte ses réponses.*

– Puisqu'il en est ainsi, veuillez faire faire le troisième voyage au récipiendaire.

C'est l'épreuve du feu. Ce voyage se fait en silence et à grands pas. On enveloppe trois fois le néophyte de flammes, après quoi le Vénérable lui explique :

– Monsieur, vous avez dû remarquer que le voyage a encore été moins pénible que le précédent, c'est l'effet de votre persévérance à suivre le chemin de la vertu.

Après cet hommage à la vertu maçonnique, le Vénérable avertit l'impétrant :

– Monsieur, nous allons dans un moment exiger de vous une obligation qui nous garantisse votre discrétion. Cette obligation écrite par vous doit être *signée de votre sang.* Y consentez-vous ?

Sur la réponse affirmative du profane, le Vénérable ajoute :

– Nous prenons acte de votre promesse *et nous en exigerons l'exécution quand il sera nécessaire.*

L'étau maçonnique se resserre autour de l'imprudent qui s'est engagé dans cette société secrète. Déjà, il ne s'appartient plus. Il n'est plus un homme libre.

– F.·. Expert, enchaîne le Vénérable, présentez au profane le calice d'amertume.

On présente alors à celui-ci un breuvage amer. Quand il a vidé la coupe, le Vénérable lui dit :

– Monsieur, ce breuvage, par son amertume, est l'emblème des chagrins incomparables de la vie humaine et le témoignage d'une conscience pure peut seule les adoucir. Vous allez maintenant vous retirer, l'assemblée va apprécier vos réponses ; quel que soit le résultat de ses décisions, vous devez prendre l'engagement de ne jamais révéler ce que vous avez vu et entendu parmi nous. Vous le jurez ? Conduisez monsieur hors de cette enceinte.

Tandis que le profane attend à la porte du Temple, les yeux toujours bandés et dans son ridicule accoutrement, se demandant si on n'aura pas égaré sa chaussette et imaginant le rire de ses amis s'ils le voyaient dans une pareille tenue, la loge délibère et se prononce par assis et levé. Admis, le candidat doit d'abord verser une certaine somme au F.·. hospitalier et, les yeux toujours bandés et dans la même tenue, il est de nouveau introduit dans le temple tandis que le Vénérable commande :

– Debout et à l'ordre, mes frères.

Ce qui s'exécute, nous l'avons vu, le bras en équerre.

Le néophyte est alors amené à l'orient du Temple pour y prêter son obligation. On lui met dans la main gauche un compas ouvert, dont une des pointes est tournée vers son sein gauche ; sa main droite touche la lame d'un glaive posé sur le livre des Règlements de l'Ordre.

– Le serment est grave, avertit le Vénérable et il faut que vous le prêtiez de votre pleine liberté. Y consentez-vous ?

Comment reculer à cette heure ? L'individu est pris dans un sinistre engrenage. Il va « librement » renoncer à sa liberté.

– Je vais vous lire la formule du serment, dit le Vénérable et ensuite, vous direz : « Je le jure. »

– Je jure et promets sur le glaive, symbole de l'honneur et sur le livre de la loi, de garder inviolablement tous les secrets qui me seront confiés par cette respectable loge, ainsi que tout ce que j'y aurai vu faire ou entendu dire, de n'en jamais rien écrire que je

n'en aie reçu la permission expresse *et de la manière qui pourra m'être indiquée.*

« Je promets, en outre, de me conformer à la Constitution, aux Règlements généraux de l'Ordre et aux Règlements particuliers de cette respectable Loge.

« Je consens, si je deviens parjure, à subir les peines qui me seront imposées conformément aux lois maçonniques, et que ma mémoire soit en exécration à tous les Maçons. »

A ce moment, le Vénérable marque un temps et ajoute :

– Monsieur, le serment que vous venez de prononcer ne vous donne-t-il aucune inquiétude ? Consentez-vous à le réitérer quand vous aurez reçu la Lumière ?

Après la réponse affirmative. le Vénérable s'adressant au Surveillant dit :

– Que demande le profane ?

– La lumière.

– La Lumière va lui être donnée, et vous tous, mes frères, faites votre devoir.

Alors tous les frères, debout, armés de leurs glaives, en dirigent la pointe vers le néophyte. Le Vénérable frappe trois coups de maillet. Au troisième, le F.·. Expert fait tomber le bandeau des yeux du récipiendaire. Au même instant, un jet de lumière, provoqué par un éclair de lycopode, éblouit par trois fois le néophyte. Il voit alors le Delta Lumineux avec la lettre G au milieu. Après un instant de silence pendant lequel le néophyte se réhabitue à la lumière et distingue le spectacle de la loge, le Vénérable lui dit :

– Monsieur, les glaives qui sont tournés vers vous vous annoncent que tous les Maçons voleront à votre secours dans les circonstances difficiles où vous pourriez vous trouver, si vous respectez scrupuleusement nos lois. Mais aussi, ils vous annoncent que vous ne trouveriez parmi nous que des vengeurs de la Maçonnerie et de la vertu, et que nous serions toujours prêts à punir le parjure si vous vous rendiez coupable.

« F.·. Expert, faites approcher le néophyte. »

On lui remet alors une sorte de catéchisme maçonnique appelé « Instruction pour le premier grade symbolique ».

« Pour être élevé au grade de compagnon, avertit l'opuscule, tout apprenti est assujetti à un examen dans lequel il doit répondre d'une manière satisfaisante aux autres questions qui lui sont posées : 1° sur les deux premiers titres de la Constitution du Grand-Orient de France, 2° sur l'organisation et le régime intérieur de la Loge, sur les attributions des officiers, sur l'initiation au premier degré, tant après le règlement général de la Fédération que d'après le règlement particulier. »

Viennent ensuite l'explication de la disposition et de la décoration du Temple, les signes, l'attouchement, le mot sacré et la manière de l'échanger, la connaissance du mot de passe et du mot de semestre. On lui explique le sens de la marche, de la batterie, de l'acclamation, de l'âge symbolique, etc.

Telle est l'instruction dont il devra se pénétrer pendant six mois. Elle est d'une grande pauvreté. On y retrouve un curieux mélange d'ésotérisme et de rationalisme.

Le plus intéressant, c'est l'explication qu'on trouve dans le rituel de la loge *La Clémente amité*, de Paris : « La tolérance dans les idées n'entraîne pas la tolérance dans les faits (sic) et nous sommes adversaires irréconciliables de toutes les organisations qui tendent à dénier à l'homme son libre-arbitre, notamment des organisations religieuses qui veulent nous asservir ; nous nous déclarons ennemis de tous les prêtres et de tous les moines. Nous n'admettons aussi qu'une forme de gouvernement pour la France, la République. »

La description des signes auxquels se reconnaissent les maçons est, nous l'avons déjà vu, assez pittoresque. Quant à l'échange de la *parole*, il est assez comique :

– Dites-moi la parole, demande le Vénérable.

– Je ne sais ni lire ni écrire, je ne puis qu'épeler, répond l'apprenti ; dites-moi la première lettre, je vous dirai la seconde.

– J.

– A, répond l'apprenti.

– K.
– I.
– N.

Jakin est le nom d'une colonne de bronze placée au Septentrion du Temple de Salomon, auprès de laquelle les apprentis recevaient leur salaire.

Le mot de passe est *Tubalcain*, du nom du premier homme qui, d'après la légende biblique, ait travaillé le métal.

Le nombre 3 qui se retrouve dans l'attouchement du grade, la marche, la batterie, l'acclamation, le baiser qu'on se donne entre frères, rappelle que dans les anciens mystères, le nombre ternaire signifiait : Infinité, Éternité, Toute Puissance. Le Triangle est le symbole de ces attributs.

« La Loge est un parallélogramme rectangle qui s'étend de l'Orient à l'Occident et du Midi au Septentrion. Sa hauteur va du Zénith au Nadir, ce qui veut dire que la Maçonnerie est universelle. Elle est tournée vers l'Orient, parce que la Maçonnerie, ainsi que les premiers rayons du soleil, nous est venue de l'Orient.

« Trois grands piliers qu'on nomme Sagesse, Force, Beauté, soutiennent la Loge et sont symboliquement représentés par le Vénérable et les deux Surveillants. »

Le petit catéchisme maçonnique frise souvent le ridicule, comme dans cette explication :

« – Qu'avez-vous vu en recevant la lumière ?

– Le soleil, la lune et le maître de la loge.

– Quel rapport symbolique y a-t-il entre les astres et le maître de la loge ?

– Comme le soleil préside au jour et la lune à la nuit, de même le Maître préside à la loge pour l'éclairer » (133).

(133) *Ibid.*, mars 1942 (l'initiation au grade d'apprenti par R. Vallery-Radot, d'après les « Cahiers des grades symboliques du Grand-Orient de France », édité en 1880 et l'« Instruction pour le premier grade symbolique », 1934, et l'« Instruction pour le premier degré symbolique écossais », 1929.

Le deuxième grade de la Maçonnerie est celui de *compagnon.*

« Le premier voyage s'accomplit muni d'un maillet et d'un niveau pour dégrossir la pierre brute proposée au premier grade et en faire la pierre cubique qui servira à construire le Temple de l'Humanité : « A ce travail doit se joindre l'étude des sens qui conduit à la connaissance de la personnalité humaine et qui explique la formation des idées. »

« Dans le deuxième voyage, la règle et le compas apprennent au néophyte à tracer des lignes sur les matérieux bien équarris, ce qui symbolise la recherche de la justice et de la vérité.

« Par la règle que conserve le néophyte, emblème du jugement droit, et le levier qu'il y ajoute, emblème de la puissance du travail, le troisième voyage symbolise l'étude de la nature. Dans le quatrième voyage, conservant toujours la règle, il sera donné au néophyte un niveau qui figurera « les efforts que nous devons faire pour réaliser progressivement l'égalité sociale. Il sert aussi à honorer la mémoire et à rappeler l'exemple des bienfaiteurs de l'humanité. »

« Dans le cinquième voyage, enfin, délaissant tous les outils, les mains libres, le néophyte est censé se livrer aux purs travaux de l'esprit ; tous les liens qui l'attachaient encore aux préjugés et aux erreurs sont définitivement rompus.

« Le néophyte est invité à gravir les cinq degrés du Temple et à contempler l'Étoile flamboyante à cinq branches.

« Que signifie cette étoile ? « C'est notre Étoile polaire, *l'astre de la libre-pensée.* Elle est le signe qui exprime, par ses cinq branches, « les cinq organes » qui servent à exercer nos facultés, c'est-à-dire nos cinq sens que le néophyte énumère comme s'il venait d'être initié à un mystère inouï. »

« – Cette étoile symbolique ne contient-elle aucun autre emblème ?

– On voit, répond le néophyte, au milieu, la lettre G, qui signifie Géométrie, l'une des sciences les plus élevées qu'ait produites le génie de l'Homme. C'est pourquoi je vois encore dans cette lettre le symbole par excellence de l'intelligence humaine. »

– Etes-vous compagnon ? demande le Vénérable, dans l'Instruction du Grand-Orient.

– Je connais la lettre G, répond le néophyte.

– Que signifie cette lettre ?

– Cette lettre est le monogramme de Gravitation, de Géométrie, de Génération, de Génie et de Gnose.

« La gravitation est la force primordiale qui régit le mouvement et l'équilibre de la matière.

« C'est elle qui préside aux révolutions de la terre et de tous les corps célestes.

« La Géométrie est le fondement de la *science positive,* sans elle, l'esprit de l'homme s'égarerait dans de vaines spéculations. C'est pourquoi Pythagore avait inscrit au-dessus de la porte de son Temple : « Que nul n'entre ici s'il ne connaît la géométrie. »

« La Génération est la force vitale perpétuant la série des êtres. Il nous faut en connaître les phénomènes pour déchiffrer l'énigme de la vie.

« Le Génie est l'intelligence humaine brillant de son plus vif éclat. L'homme qui en est doué doit l'employer à guider les autres dans la voie de la justice et de la vérité.

« La Gnose, enfin, que son éthymologie rattache à la langue des premiers philosophes est la connaissance morale la plus étendue, l'impulsion qui porte l'homme à apprendre toujours davantage et qui est le principal facteur du progrès. »

« 5 voyages, la lettre G, monogramme de cinq mots fécondateurs de l'esprit humain, le tout résumé dans l'Étoile flamboyante à cinq branches : voilà pourquoi le compagnon dit qu'il a 5 ans : il a l'âge de sa connaissance, celle de l'Étoile.

« Cette étoile était, en effet, chez les hermétistes, le mystérieux Pentagramme, le microcosme des Cabbalistes » (134).

L'initiation au grade de maître va nous mener plus avant dans la connaissance de la Maçonnerie.

« A l'origine, il n'y avait que deux grades dans la Maçonnerie,

(134) *Documents maçonniques,* juillet 1942.

ce n'est qu'en 1739 qu'apparaît l'initiation au grade de Maître. Nous quittons ici les purs symboles d'architecture. Nous sommes en présence d'un véritable drame liturgique : la mort d'Hiram.

« On n'a jamais pu savoir d'où venait cette légende. Aucun des anciens manuscrits maçonniques ne fait allusion à la mort tragique de l'architecte du Temple de Salomon ; d'autre part, nulle mention relative au cérémonial de réception du troisième degré n'est antérieure à 1725. « Vers cette même époque, un inconnu composa de toutes pièces le récit dramatique du meurtre d'Hiram par trois compagnons décidés à lui arracher frauduleusement les secrets de la maîtrise...

« ... quant aux maîtres, « les vrais », Oswald Wirth semble penser que ce sont des initiés aux sciences occultes dont l'influence invisible agissait sur la volonté de leurs frères. Le mythe d'Hiram ne serait que l'incarnation de cette volonté. Hiram, en effet, n'a jamais existé. L'Hiram historique du livre des Rois est le fondeur qui fabriqua les deux colonnes du Temple de Salomon, mais il ne fut jamais maître des architectes. Les imaginations celtiques des Rose-Croix écossistes dédaigneuses du réel, ont dû jouer avec la similitude du nom d'Hiram roi de Tyr et d'Aden Hiram, l'architecte du conte merveilleux de la reine de Saba et du roi Salomon auquel Gérard de Nerval fait allusion dans son *Voyage en Orient.* Oswald Wirth y voit aussi une transposition du mythe assyrien d'Isthar » (135).

C'est pourtant sur le récit allégorique de la mort d'Hiram que repose « comme sur une base sacrée » toute la franc-maçonnerie.

Louis Blanc en a raconté l'histoire telle que l'ont apprise des générations de maçons :

« Adoniram avait été chargé par Salomon de diriger les travaux de construction du Temple de Jérusalem. Ses ouvriers étaient au nombre de trois mille. Pour ne pas les confondre dans la distribution des salaires, Adoniram les divisa en trois classes, apprentis, compagnons et maîtres. On se distingua et on se

(135) *Ibid.*, octobre 1942.

reconnut au moyen de mots, de signes, d'attouchements qui devaient rester secrets. Or, trois compagnons voulant avoir la parole de maître, résolurent d'en arracher la révélation à Adoniram ou de l'assassiner. Ils se cachent dans le temple et se postent aux différentes portes. Adoniram s'étant présenté à celle du midi, le premier compagnon lui demande *la parole de maître* et, sur son refus, le frappe violemment à la tête d'une règle dont il était armé. Adoniram s'enfuit à la porte de l'occident, où le second compagnon le frappe au cœur d'un coup d'équerre. Recueillant ses forces, il essaye de se sauver par la porte de l'orient ; mais le troisième compagnon l'arrête et, ne pouvant obtenir de lui la parole, l'étend mort d'un coup de maillet. La nuit venue, les assassins prirent le corps et l'allèrent enterrer sur le mont Liban, où il fut retrouvé par neuf maîtres que Salomon avait envoyés à la découverte. La tombe sur laquelle s'élevait un acacia, ayant été fouillée, et ceux qui touchèrent le cadavre s'étant écrié *Mac Benac,* « la chair quitte les os », il fut convenu que ce mot serait désormais substitué, parmi les maîtres, à la parole perdue.

« Telle est l'étrange histoire que rappelle et figure, dans la franc-maçonnerie, la réception au grade de maître, cérémonie qui a lieu autour d'un sarcophage à la lueur d'une lanterne sourde formée d'une tête de mort, dans une salle où, sur des tentures noires, sont brodés en blanc des squelettes.

« (...). Combien de ressources des pratiques de ce genre ne ménageaient-elles pas aux partisans de complots ! Car enfin, quel était ce martyr dont il s'agissait de poursuivre la vengeance ? Quelle était cette parole sainte qu'il fallait reconquérir ?

« (...). Les choses symboliques se plient aux interprétations les plus diverses : quelques-uns ne tardèrent pas à affirmer que la franc-maçonnerie continuait l'Ordre, si tragiquement célèbre, des Templiers ; et, dans ce système, Adoniram, ce fut Jacques Molay ; les meurtriers ce furent Philippe le Bel, personnification de la tyrannie politique, Clément V, personnification de la tyrannie religieuse, et les juges qu'ils avaient transformés en bourreaux ; la parole perdue, ce fut *Liberté.*

« Bientôt se produisirent des innovations d'un caractère redoutable. Comme les trois grades de la maçonnerie ordinaire comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principe à tout projet de subversion sociale, les novateurs multiplièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir ; ils créèrent des arrières-loges réservées aux âmes ardentes ; ils instituèrent les hauts grades d'*élu,* de *chevalier du soleil,* de la *stricte observance,* de *kadosch* ou homme régénéré, sanctuaires ténébreux dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves, calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur. Là, au milieu d'une foule de pratiques tantôt puériles, tantôt sinistres, rien qui ne se rapportât à des idées d'affranchissement et d'égalité.

« Dans le grade de *chevalier du soleil,* par exemple, lorsque une réception avait lieu, le *très vénérable* commençait par demander au *premier surveillant :* « Quelle heure est-il ? » et celui-ci devait répondre : « l'heure de l'obscurité parmi les hommes ». Interrogé à son tour, sur les motifs qui l'amenaient, le récipiendaire répondait : « Je viens chercher la lumière. Car, mes compagnons et moi, nous nous sommes égarés à travers la nuit qui couvre le monde. Des nuages obscurcissent *Hesperus,* l'étoile de l'Europe. Ils sont formés par l'encens que la superstition offre aux despotes. »

« Le septième grade de la haute-maçonnerie, celui de *chevalier de l'épée* et de *rose-croix,* donnait lieu à des scènes non moins caractéristiques. Les formes et allégories de ce grade étaient empruntées à ce que l'histoire raconte de la captivité des juifs de Babylone, de la destruction de leur temple et de la permission de le rebâtir accordée par Cyrus à Jérobabel. Vêtu de rouge, ceint du tablier écossais, chargé de chaînes, le récipiendaire, sous le nom de Jérobabel, était conduit jusqu'au trône de Cyrus, dans un appartement tendu de vert et que soixante-dix flambeaux éclairaient, en commémoration des soixante-dix années de la captivité des Juifs.

« Qui êtes-vous, demandait Cyrus – Le premier entre mes

égaux, maçon par rang, captif par disgrâce. – Votre nom ? – Jérobabel. – Votre âge ? – Soixante-dix ans. – Quel sujet vous amène ? – Les larmes et la misère de mes frères. – Dites-moi les secrets de la maçonnerie : votre liberté est à ce prix. – Quand Salomon nous donna les premiers principes de la maçonnerie, il nous apprit que l'égalité devait être notre suprême loi. Or, elle n'existe pas ici. Votre rang, vos titres, votre fastueuse supériorité, votre cour, tout cela est incompatible avec les mystères de notre ordre... Mais j'ai pris des engagements inviolables. S'il faut les violer pour redevenir libre, j'aime mieux rester captif. » Alors le souverain frappait sept coups, et, après avoir félicité le récipiendaire de sa vertu, de sa discrétion, de sa fermeté, il ordonnait qu'on lui ôta ses chaînes. On l'armait ensuite d'une épée en lui disant : « Soyez reconnu chef sur vos égaux. » Et il allait annoncer à ses frères que le sommeil du peuple était fini, que le jour de la commune délivrance venait enfin de se lever.

« C'est aux écoles souterraines dans lesquelles avaient cours de pareils enseignements, que Condorcet faisait allusion lorsque, annonçant cette histoire des progrès de l'esprit humain qu'interrompit sa mort, il se promettait de dire quels coups l'idolâtrie monarchique et la superstition avaient reçus des sociétés secrètes, filles de l'ordre des templiers.

« Il ne faut donc pas s'étonner si les francs-maçons inspirèrent une vague terreur aux gouvernements les plus soupçonneux ; s'ils furent anathématisés à Rome par Clément XII, poursuivis en Espagne par l'Inquisition, persécutés à Naples ; si, en France, la Sorbonne les déclara *dignes des peines éternelles.* Et toutefois, grâce au mécanisme habile de l'institution, la franc-maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, un grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non ? L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement, de la franc-maçonnerie, ce qu'on leur en pouvait montrer sans péril ; et ils n'avaient point à s'en inquiéter, *retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs où le fond des doctrines ne perçait que confusément à travers l'allégorie,* et où beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces matières, la comédie touche au drame ; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes » (136).

Société initiatique, la franc-maçonnerie prétend conduire ses adeptes vers la connaissance de mystères qui s'éloignent comme un mirage, mais dont on attend toujours la révélation dans le grade supérieur.

« Sous l'antiquité, nous dit Oswald Wirth, les « Petits Mystères préparaient à la grande initiation réservée aux seuls esprits d'élite. La maçonnerie, elle aussi, initie en deux fois, car apprentissage et compagnonnage se font suite, pour réaliser en deux grades l'ensemble du programme préparatoire complété par l'initiation définitive que représente la maîtrise. Celle-ci ne saurait se conférer d'emblée car elle est la suite logique des progrès précédemment accomplis. Il faut posséder à fond les deux premiers grades pour aspirer au troisième, d'où la nécessité de revenir en arrière au point de départ primitif pour s'engager de là *dans une nouvelle direction.*

« Le recul de l'aspirant à la maîtrise n'aboutit cependant pas à l'étroit caveau de sa première mort initiatique. Cette fois, il s'est enfermé beaucoup plus profondément dans le sein de la terre, puisqu'il est parvenu jusqu'au centre ténébreux où s'élabore *la pensée transformatrice,* celle qui ramène la vérité morte *et régénère les institutions compromises par la corruption.*

« Cette caverne *où se trouve l'éternelle conspiration recons-*

(136) Louis Blanc, *op. cit.*, p. 36-40.

tructive, cet ordre de Mithra où la lumière disparue renaît afin de reparaître plus brillante, le tombeau du passé où l'avenir est en gestation, ce lieu intérieur et caché, inaccessible, sauf aux initiés dignes des suprêmes révélations, ce sanctuaire connu des seuls maîtres, c'est la *Chambre du Milieu.* »

« La loge, en effet, s'appelle pour la circonstance, la *chambre du milieu.* Entièrement tendue de noir et parsemée d'emblèmes funèbres, au lieu d'être tapissée de blanc, son occident prend le nom de *Hikal,* éclairée par une seule lampe sépulcrale. Son orient s'appelle *Dhebir* où rayonnent sept étoiles et un delta plus brillant qu'aux deux grades précédents. Un cénotaphe recouvert de drap noir s'élève au centre ; il contient un squelette ou au moins un crâne. Une branche d'acacia est posée sur le drap noir.

« Un véritable drame liturgique est encore joué dans certaines loges par le Vénérable, les deux surveillants et le néophyte. Le Vénérable fait office de meneur de jeu et raconte comment Hiram ayant divisé les ouvriers en trois catégories : apprentis, compagnons et maîtres, avec, pour chacun, leurs signes, attouchements et mot sacré, trois compagnons n'ayant pu obtenir la maîtrise avaient résolu d'arracher à Hiram les consignes secrètes de Maître. »

Oswald Wirth fait alors le récit de l'assassinat d'Hiram que nous connaissons dans le texte de Louis Blanc et poursuit :

« Après avoir fait lentement le tour du temple en commençant par le Nord, le Grand Expert, les deux surveillants et le Néophyte viennent annoncer au T.·. R.·. (Très Respectable – c'est ainsi qu'on nomme le maître de la Loge) que toutes les recherches ont été vaines. « Recommencez », dit le T.·. R.·. Une nouvelle exploration est aussi infructueuse. « Persévérez encore » conseille le T.·. R.·.

« Le Néophyte, accompagné du Grand Expert et des deux surveillants, commence alors d'apercevoir un tertre dont la terre a été fraîchement remuée ; ils refont un deuxième voyage et découvrent sur le tertre une branche d'acacia ; au troisième, le Très Respectable leur annonce que cette branche d'acacia a très

certainement été plantée par les assassins d'Hiram pour reconnaître l'endroit où ils ont caché le cadavre.

« Le Néophyte est invité à prendre cette branche et à la tenir à la main. Le mot sacré et le signe du maître ayant été perdus, le premier signe et le premier mot qui échappent en découvrant le corps d'Hiram remplaceront les mots perdus. Les chercheurs fouillent la terre, enlèvent le drap mortuaire et les FF.·. font le signe d'horreur en élevant les deux mains au-dessus de leur tête, les paumes en avant, les doigts étendus et séparés, rejetant le buste et laissant tomber les bras.

« Le Grand Expert, penché sur le cénotaphe, dit tristement *Mac Bénac,* ce qui veut dire « Fils de la putréfaction », ou encore « la chair a quitté les os ». Oswald Wirth traduit : « Il vit dans le Fils. » Ce sera désormais le mot du Maître.

« Voilà le cadavre de notre maître Hiram », prononce le T.·. R.·. Gémissons ! Gémissons ! Gémissons !

« Il se penche sur le cadavre et ramenant à lui un triangle il l'élève en disant : « Voici le bijou mystique de notre maître Hiram. Au centre resplendit la lettre G. Faisons trêve à notre douleur et conservons précieusement ce trésor ! »

« Le F.·. maître des cérémonies conduit alors le récipiendaire au Dhebir pour qu'il y dépose la branche d'acacia. La draperie est enlevée et le Dhabir apparaît resplendissant de lumière. Le T.·. R.·. y va déposer le triangle dans une châsse. Tous les FF.·. reprendront leur place, excepté le F.·. maître des cérémonies et le récipiendaire qui tient toujours sa branche d'acacia. Il prête ainsi le nouveau serment devant le T.·. R.·. qui le sacre maître du Maillet et de l'Épée.

« Pour l'initié, dit Wirth, Hiram n'est autre que l'Esprit maçonnique. »

Les trois compagnons qui assassinent le maître symbolisent l'Ignorance, l'Hypocrisie et le Fanatisme. Remarquons qu'Hiram est frappé non par des ennemis de la Maçonnerie, mais par ses propres FF.·. L'adepte doit ranimer le cadavre d'Hiram par ses attouchements qui symbolisent ceux du prophète Élisée se

couchant sur l'enfant mort de la Sunamite pour le ressusciter. Ainsi l'âme d'Hiram passera dans ses fils. C'est ce que le F.·. Oswald Wirth appelle *la divinité humaine*. Le maçon sait que sa personnalité n'est rien et il se désintéresse de celle-ci. Mais il remonte jusqu'au principe intérieur d'initiation qu'il devine, sans pouvoir le connaître exactement, dieu inconnu dans sa mystérieuse réalité : c'est le *moi* transcendant, identique peut-être en tous les êtres qui pensent.

« Ce moi n'occupe aucun lieu dans l'espace et ne saurait être délimité dans le Temps, il est donc d'essence divine. Aussi est-ce aux initiés que s'adresse la promesse LXXXII où se lit au verset 6 : « J'ai dit « Vous êtes Aélohiens et vous êtes tous enfants du souvenir » (137).

La découverte des archives maçonniques, lors de l'occupation des locaux des Loges, sous le gouvernement du Maréchal a permis de contrôler et d'approfondir la connaissance que l'on avait de la Maçonnerie.

Dans la revue *Les Documents maçonniques,* qui publiait les travaux entrepris alors par les spécialistes de la Bibliothèque Nationale et du service des Sociétés secrètes du ministère de la Justice, sous la direction du Pr Bernard Faÿ, Administrateur Général de la Bibliothèque Nationale, M. J. de Boistel faisait les commentaires suivants sur les initiation maçonniques (138) :

« La collation des grades se faisait bien après sollicitation de l'impétrant, mais elle ne devenait effective qu'après jugement des maçons des grades supérieurs.

« Ce système des choix perpétuels renforçait l'autorité des dignitaires et des titulaires des grades.

« Et s'il était défendu à un maçon de grade inférieur de fréquenter les ateliers des maçons qui avaient plus de grades que lui, les règlements obligeaient les hauts gradés à fréquenter assidûment les ateliers inférieurs.

« Ainsi, lorsqu'un maître devenait rose-croix, il entrait dans un

(137) *Documents maçonniques,* octobre 1942.
(138) *Ibid.*, avril 1942.

Chapitre. Il n'était exempté d'aucune de celles des obligations auxquelles sa qualité l'astreignait. Il restait inscrit à sa loge comme si rien de nouveau n'était survenu dans sa vie maçonnique et, vis-à-vis des membres de cette loge, devenait un maître comme les autres.

« Ce système permettait aux Francs-Maçons haut gradés, du haut en bas de l'échelle, de circuler incognito dans les ateliers des bas grades et d'y répandre les inspirations qu'ils avaient reçues.

« Copin Albancelli a fait remarquer que la Franc-Maçonnerie n'était pas seulement une société secrète, mais constituait une véritable superposition de sociétés secrètes dont les unes étaient secrètes pour les autres et il comparait l'ensemble à une pyramide...

« En effet, figurons-nous cette pyramide maçonnique dont la base était formée par les sociétés secrètes d'apprentis, lesquelles supportaient les sociétés secrètes de compagnons, qui supportaient à leur tour les groupes de maîtres, la même superposition se continuait de grade en grade jusqu'au sommet, le sommet visible étant le 33e appartement pour le Grand-Orient et la Grande Loge, le 90e pour le rite de Misraïm, et il est permis de supposer l'existence de loges plus élevées et plus secrètes encore !

« Considérons ensuite la chose en sens inverse et représentons-nous le groupe le plus élevé, pouvant exercer, sans être aperçu, son action inspiratrice sur les groupes placés immédiatement au-dessous de lui, ceux-ci transmettant la même action au-dessous d'eux, dans les mêmes conditions, et ainsi de suite jusqu'au bas de la pyramide.

« Nous avions là un mécanisme d'une unité parfaite et d'une redoutable efficacité, puisqu'il permettait à un état-major inconnu, sans se découvrir, de faire transmettre de degré en degré, ses ordres à un nombre toujours plus grand de militants déjà préparés, par leur formation d'abord, à les recevoir ; ensuite à les faire passer dans le monde profane.

« On doit sentir la Maçonnerie partout, on ne doit la découvrir nulle part » (Convent du Grand-Orient 1922, p. 362).

« Le convent de 1928 le rappelait :

« Après de longues heures, des semaines laborieuses de cogitations personnelles, d'échanges de vues, nos FF.·. seront admirablement renseignés ; ils quitteront alors le Temple instruits, armés pour la lutte, mais laisseront sur les col.·. (les colonnes de la Loge) leur tablier et leur qualité de maç.·., ils descendront dans la cité comme de simples citoyens – mais tout imprégnés de notre esprit – et chacun dans son milieu prof.·. (profane), dans son parti, dans son syndicat agira selon sa conscience, mais, je le répète, sursaturé des enseignements reçus. Voilà comment je conçois l'extériorisation de notre Ordre.

« ... Le résultat sera fécond, non parce qu'occulte, mais parce que petit à petit s'infiltrera partout l'influence maçonnique et, à la stupeur des profanes, le même esprit, la même cohésion surgiront et comme d'un syllogisme bien construit, une conclusion se dégagera et s'imposera fatalement à l'esprit des prof.·.

« ... et c'est ainsi que nombre d'organismes profanes reçoivent sans s'en douter la plupart du temps, le sang généreux que nous leur transfusons. *Je nous vois parfaitement constituer discrètement les cadres des grands organismes politiques et sociaux, et cela pour une double raison : d'abord pour en être le cerveau inspirateur, puis, pour assurer notre contrôle sur l'exécution.* »

Même thème au Convent du Grand-Orient de 1929, p. 254 :

« Nous arriverons à persuader et à convaincre *en instillant sans répit dans la Société que nous pénétrons, les principes de notre doctrine et en nous insinuant nous-mêmes peu à peu, mais avec ténacité.* »

L'année suivante : 1930. Convent, p. 142 :

« Pour parler clair, nous sommes ici avant tout des maçons, c'est entendu, mais nous sommes dans la vie profane, des hommes qui participent à l'action publique. *C'est par cette action profane qu'en définitive nous pouvons orienter l'organisation économique et politique de notre pays... C'est pourquoi nous sommes presque tous adhérents aux partis politiques qui se disputent la direction effective de la société...* »

Et tout cela dans le secret :

« Ce qui fait la force de la Maçonnerie, c'est qu'elle est discrète. Nos adversaires nous craignent d'autant plus que nous ne leur disons pas nos modes d'action » (Convent Grand Orient, 1928, p.81).

« Je supplie mes FF.·. qui voudraient que la maçonnerie se livre parfois à des manifestations extérieures de prendre garde que *notre Ordre ne peut conserver sa force et sa valeur que s'il maintient son caractère secret* » (Convent Grand Orient, 1929, p.201-202).

En 1913, la question s'était posée de savoir si la Franc-Maçonnerie ferait sa déclaration, conformément à la loi sur les associations. Le F.·. Harrent, Grand Orateur de la Grande Loge de France, chargé d'étudier la question fit l'exposé suivant devant la Loge *l'Alliance :*

« Il y a quelque chose qui domine la minutieuse comparaison des avantages et des inconvénients d'une déclaration, l'essai de compréhension de la jurisprudence existante et de divination de la jurisprudence à venir, voire même les considérations strictement légalistes. Il y a l'esprit maçonnique lui-même qu'il nous faut suivre, protéger, défendre et perpétuer.

« Pourquoi, alors, irions-nous faire une déclaration ? Qu'est-ce que cette déclaration va nous donner que nous n'ayons pas ? Ce que nous avons, mais c'est ce que nous avons depuis des siècles, c'est ce qu'a eu la Maçonnerie avant nous et, ma foi, elle n'a pas fait si mauvaise besogne avec ce qu'elle a eu, *avec la liberté qu'elle a prise,* même en face des menaces de la législation. Il me semble qu'elle a réalisé d'appréciables progrès à travers l'histoire, sans éprouver le besoin de porter le nom de ses administrateurs et ses statuts en quelque préfecture ou en quelque ministère. Elle a mené droit son chemin à travers les siècles. Quand on a voulu l'ignorer, elle en a été satisfaite, et quand on a voulu la connaître, on l'a trouvée. Et les gouvernements qui ont tenté de la connaître

ont su, à certaines heures, ce qu'il leur en a coûté *(salve d'applaudissements).*

« Dites-moi, mes FF.·., est-ce que, sans déclaration, à travers le monde et sous tous les régimes, la Maçonnerie n'a pas possédé ? Est-ce que jusqu'à aujourd'hui nos obédiences françaises n'ont pas exercé ce droit ? La Grande Loge et le Grand-Orient possèdent meubles et immeubles. Qui les a troublés en leur possession ? Et au nom de quels intérêts la troublerait-on ? Au nom de quelle légalité discutable et de quelle jurisprudence inexistante le ferait-on ? Et quel gouvernement a jamais osé assumer la responsabilité d'un tel acte ? Même à l'heure où nous étions sans contexte hors de la légalité, nul pouvoir, même réactionnaire, ne l'a tenté (...).

« Faute de déclaration, on nous ignore et on n'agit pas. Mais la déclaration nous fait connaître et permet d'agir. Le devoir strict des exécuteurs de la loi est de vérifier son observation, à ce que, association déclarée, nous ne soyons propriétaires que dans la limite fixée par nos propres besoins. Quel bienfait que ce droit de curiosité des administrations diverses sur nos ressources et leur emploi. »

« Que nous offre-t-on en échange de cette déclaration ? Le droit d'ester en justice, contre qui ? Contre nos frères ! *Mais est-ce que nous n'avons pas une justice maçonnique (très bien !)* dont nous pouvons dire « qu'elle vaut l'autre » en réalité ? *(vifs applaudissements).*

« Si donc vous êtes une société déclarée, vous aurez le droit de toucher des cotisations, mais vous donnerez à vos membres le droit de se défendre *ailleurs que chez nous.* Il faut que nous réfléchissions un peu sur les résultats que pourra donner l'exercice de ce droit.

« Nous aurons ensuite l'intervention régulière des pères de famille lorsque des mineurs entreront chez nous ; nous pourrons avoir l'intervention du mari lorsqu'une femme mariée entrera chez nous ; il faut, par conséquent nous attendre à ces petits inconvénients qui m'apparaissent comme très gros.

« Nous serons obligés de remettre à l'autorité administrative et à l'autorité judiciaire (les deux mots se trouvent dans la loi elle-même) nos registres.

« Elles ont ce droit de venir chez nous quand il leur plaira, constater l'état de nos registres. J'entends bien qu'il n'y a pas une obligation de déclarer tous les membres existants, mais il est difficile de refuser à des agents administratifs et à des agents de police judiciaire de mettre leur nez où ils veulent le mettre lorsqu'ils entrent chez vous. Je crois bien que nous avons plutôt raison de ne pas leur donner prétexte d'y entrer ; c'est encore le meilleur moyen d'éviter leur curiosité parfois bien indiscrète *(applaudissements).*

« La Maçonnerie française ne fut jamais société légalisée, déclarée, parce qu'à travers l'histoire, les maçons qui furent à sa tête n'ont jamais pensé que cela fut bon pour la Maçonnerie.

« La Franc-Maçonnerie ne s'est pas pliée, comme d'autres associations aux exigences des lois, nous ne sommes pas, en effet, une association comme les autres » (139).

(139) *Bulletin d'Informations anti-maçonniques*, 23 mai 1942.

X

POURQUOI SE FAIT-ON FRANC-MAÇON ?

Ce que l'on a trouvé, en 1940, dans les archives maçonniques – L'enquête – La menace – Le cocu et l'histoire – Comme un cadavre – De Gaulle restaurateur de la Franc-Maçonnerie – Le pouvoir parallèle dans la République – Le secret – La franc-maçonnerie au Parlement – Vatican II – Quelle liberté ? – Le centre de la Contestation – Le modèle de la République

Pourquoi se fait-on franc-maçon ?

La Franc-Maçonnerie étant une société secrète initiatique, le postulant ne peut avoir une connaissance préalable de la secte dans laquelle il demande à entrer.

On ne va pas à la Maçonnerie comme on adhère à un parti politique dont on connaît le programme.

Sur la Maçonnerie, le profane ne sait rien de certain. Une rumeur pourtant, le sentiment qu'il s'agit d'une société qui a joué un rôle historique contre l'Église et contre la Monarchie, et aussi, une société d'arrivistes s'épaulant clandestinement.

Il a fallu attendre le dépouillement des archives maçonniques, après la dissolution de la Franc-Maçonnerie par le gouvernement du maréchal Pétain, en 1940, pour pouvoir répondre à cette question : Pourquoi se fait-on franc-maçon ?

Il suffit d'ouvrir les dossier des FF.˙. enquêteurs, restés jusqu'alors secrets, pour comprendre qui voulait être maçon et ce qu'il fallait pour être admis dans la Franc-Maçonnerie.

En août 1942, la revue *Les Documents maçonniques* a publié un certain nombre de ces rapports des FF.˙. enquêteurs.

Voici un exemple type :

« Le profane L... quoique ayant reçu dans sa prime jeunesse une éducation catholique intensive, est actuellement libre-penseur et le restera, car il fut obligé de faire un gros effort de pensée pour rejeter loin de lui les croyances qui lui furent inculquées dans sa jeunesse. Sans être révolutionnaire, il ne ferait rien pour empêcher une révolution. »

Le Loge ne demanda pas d'informations supplémentaires, ce type d'esprit lui convenait parfaitement.

Ouvrons un autre rapport.

J'ai demandé au profane, explique le F.·. enquêteur, « Etes-vous pratiquant, déiste, matérialiste ? « Je n'en sais rien moi-même », a-t-il répondu. Il reconnaît avoir été faible vis-à-vis de sa femme et de son enfant qui, toutes deux, ont pratiqué la religion catholique. Sa femme et lui-même sont désolés d'avoir donné à leur enfant une éducation religieuse, cette dernière veut tout simplement rentrer dans un couvent, et ce serait déjà fait si, au lieu d'avoir dix-huit ans, elle en avait vingt et un.

Et le F.·. enquêteur de conclure :

« Il y aura lieu pour les FF.·. de l'At.·. (l'atelier, c'est-à-dire la loge) de convoquer le profane L...e. Pour moi, ce n'est pas un caractère, il manque d'énergie, et quoique sa femme soit au courant de la demande qu'il a faite parvenir parmi nous, il faudra éclaicir et mettre au point cette question de pratique religieuse qui existe au sein de cette famille. »

Autre rapport concernant un certain Q...t :

« Je le crois sincère puisque, livré à lui-même, il a enterré sa première femme civilement et sa fille même, à Lyon, où il avait tout à perdre en agissant ainsi.

« G.Q...t a malgré tout des tendances à croire en l'existence d'un Etre Suprême, tout en ne reconnaissant aucune religion existante qu'il traite de société commerciale.

« Est malgré tout profondément matérialiste. Il balance entre les deux extrêmes, tout en attendant une explication scientifique qui mettrait tout le monde d'accord. »

A cet homme incertain, rempli de doutes, qu'est-ce que la Maçonnerie va apporter ? Qu'attend-il d'elle ?

On lui a dit que c'était une société de libre-pensée et qu'il y trouverait la vérité. Le profane marche de confiance à la recherche de la Vérité, mais la Maçonnerie ne l'a jamais donnée. D'initiation en initiation, on lui promettra de dévoiler la Sagesse et, lorsqu'au terme de son existence, il fera le bilan de sa vie maçonnique, il verra qu'après avoir effleuré sommairement, avec un primarisme étonnant, les mystères des civilisations anciennes, il est devenu un sceptique. Dans les loges, il aura seulement appris à utiliser l'appui occulte de la secte pour avancer dans la vie, et, dans l'ombre, il aura été le bénéficiaire de la puissance de la Maçonnerie. Sans elle, il n'eût rien été ; sans lui, elle ne serait rien. Aussi importe-t-il extrêmement pour la Maçonnerie de s'assurer une emprise totale sur l'individu qui entre dans son sein.

Une consigne précise aux FF.·. enquêteurs que « la Grande Loge doit s'entourer de toutes les garanties, *même poussées à l'exagération,* avant d'accepter un profane ».

Elle précise même : « Nous les préviendrons (les profanes) qu'en cas de supercherie de leur part, *nous irions même jusqu'à les attaquer dans leurs biens et leur personne.* »

Et les loges avaient le moyen de mettre leur menace à exécution. Nous lisons dans le Rapport sur le profane Hubert A...l :

« Il se déclare prêt à se dévouer en entier à l'intérêt de la Maçonnerie dans laquelle il demande à entrer. *Il ne reculerait devant aucun ordre venant de celle-ci, quel qu'il soit.*

« S'il s'agissait d'un espion introduit parmi nous, il n'hésiterait pas à le frapper sans duel ni combat » (140).

Il s'agit d'un engagement d'assassinat pur et simple.

Mais il n'y avait pas que les espions éventuels. Des circonstances curieuses pouvaient se présenter. On va en juger.

Un jour de 1934, un monsieur se disant franc-maçon, se présente à *Gringoire,* et s'offre à renseigner le journal sur les délibérations secrètes des Loges.

(140) *Ibid.,* III, 4.

Pendant plusieurs semaines, *Gringoire* publia des informations sur la Franc-Maçonnerie qui firent sensation.

Un soir, à la buvette de la Chambre, un député radical dont on connaissait l'affiliation à la Maçonnerie, Marc Rucart, s'approche de M. de Carbuccia, directeur de *Gringoire* et lui dit :

– Alors, vous violez maintenant le secret de nos réunions ?

– Vous êtes des hommes puissants, rétorqua M. de Carbuccia. Vous inspirez notre politique intérieure et notre politique extérieure. Pratiquement vous conduisez le char de l'État. Savoir ce qui se passe chez vous, c'est connaître notre proche destin.

Le F.·. Rucart n'insista pas, mais il conclut :

– Si nous tenions le salaud qui vous renseigne !

Tiens, se dit M. de Carbuccia, Rucart vient de confirmer sans le vouloir l'exactitude des renseignements fournis par notre mystérieux correspondant.

Les rédacteurs de *Gringoire* n'étaient d'ailleurs pas moins intrigués que le F.·. Rucart. Le mystérieux informateur refusait même tout argent. Un jour, le secrétaire de la rédaction du journal, Paul Lombard, se décide à lui demander :

– Mais enfin, monsieur, à quel mobile obéissez-vous ?

L'homme demeura un instant silencieux, puis il raconta que Franc-maçon depuis vingt ans, il ne pouvait songer aujourd'hui qu'à se venger des Francs-maçons après ce que son Vénérable lui avait fait.

– Mais que vous a-t-il donc fait ? demande Paul Lombard.

– Il m'a fait cocu, monsieur !

A quoi tient l'histoire ! Il avait suffi de la hargne d'un cocu pour que le secret des Loges parvienne à la connaissance des Français !

C'était tout de même une curieuse situation.

Une société secrète agissait au sein de la République et l'on n'aurait rien su de ce qu'elle tramait, en 1934, sans cette histoire de cocu ! (141).

La révélation des secrets maçonniques n'est toutefois pas si

(141) Horace de Carbuccia, *Le massacre de la victoire*, p. 186.

simple qu'on pourrait le croire et Alexandre Dumas fait justement dire à Joseph Balsamo :

« Chez nous, le frère obscur ne sait rien.

« Il connaît tout au plus quelques noms parmi ses collègues, et ces noms ne représentent aucune chose. C'est un ordre admirable que celui de notre constitution, mais il est éminemment aristocratique ; les inférieurs ne savent rien, ne peuvent rien ; on les assemble pour leur dire ou leur faire dire des futilités ; et cependant ils concourent de leurs temps, de leur argent à la solidité de notre édifice » (142).

Avant toute initiation, le candidat est interrogé à domicile par trois frères enquêteurs, dirigés par le Vénérable, qui s'attachent à fouiller le plus profondément possible dans son passé et dans ses idées. L'enquête porte sur le passé du candidat, sur son présent, ses fréquentations, ses sentiments religieux, ses idées philosophiques, ses ambitions, sa famille : parents, femmes et enfants, sur son entourage professionnel : inférieurs, égaux, supérieurs, fournisseurs, clients ; sur ses idées politiques, économiques et sociales, et enfin vient la question que j'évoquais plus haut : « Comment a-t-il été amené à rédiger une demande d'admission parmi nous ? »

Une question importante aussi : a-t-il des moyens financiers et l'Ordre pourrait-il en bénéficier ?

Le Grand-Orient oblige le candidat à répondre à des questionnaires très détaillés et très précis. L'enquêteur n°1 doit établir son rapport sur un formulaire de couleur bleue, qui ne comprend pas moins de 54 questions « Tendentielles », telles que : « Avez-vous des enfants en dehors du mariage ? » « Que pensez-vous de la loi et des coutumes qui créent à l'enfant naturel une situation différente de celle de l'enfant légitime ? » (Ces questionnaires découverts au Grand-Orient, en 1940, sont antérieurs à la législation giscardienne qui a introduit un grand nombre de

(142) Alexandre Dumas, *Joseph Balsamo, t. IV, p. 128.*

revendications maçonniques dans la législation de la Ve République.)

« Vous ferez-vous enterrer ou incinérer ? »

« Seriez-vous disposé à donner *en toutes occasions* aux membres de la Franc-Maçonnerie *la préférence sur tous les autres hommes ?* »

A l'enquêteur n°1, le Vénérable de la Loge fait une recommandation particulière :

« Dans le but de fournir à nos Frères des renseignements aussi complets que possible, vous devez *obligatoirement* prendre rendez-vous avec le profane *au domicile même de celui-ci.* »

L'enquêteur n°2 est chargé de se renseigner sur « les tendances politiques et sociales » du profane. Celui-ci doit répondre à 28 questions consignées sur un formulaire blanc, telles que :

« Etes-vous partisan de la guerre ? de défense, de conquête coloniale ou autres ? »

« Que pensez-vous du droit de propriété ? »

« Quels journaux lisez-vous ? »

« Quel homme politique représente le mieux vos idées ? »

A cet enquêteur n°2, le Vénérable donne un conseil :

« S'il vous était possible, pour cette partie de l'enquête dont vous êtes chargé, de joindre le profane au cours de ses occupations quotidiennes, dans son travail, vous pourriez, en observant un peu, apporter à nos Frères des éléments précieux d'information sur des côtés particuliers du caractère de celui qui a demandé à entrer parmi nous. »

La même consigne est donnée à l'enquêteur n°3, qui doit, sur un formulaire rose, reproduire les réponses du candidat à 25 « questions sur la morale et la philosophie ».

Telle que « que pensez-vous de l'amour libre ? Admettez-vous la liberté absolue de penser et d'exprimer sa pensée, *même si les opinions émises semblent subversives et dangereuses pour les mœurs, les institutions ou le maintien de l'ordre social ?* Quels sont vos auteurs préférés ? Quel est votre livre de chevet ? »

Après avoir reproduit les réponses à ces questions, chaque enquêteur doit donner son impression personnelle et formuler un

avis dans un Rapport secret et détaillé sous le sceau du secret maçonnique (143).

Continuons à feuilleter ces rapports :

A la question « nuance politique », le F.·. enquêteur indique que le profane D...y est « d'extrême gauche du parti radical, ou droite du parti socialiste. Toutefois, il ne s'arrête pas à un programme politique déterminé à suivre complètement. » A la question : « Armée », estime qu'un homme, même de valeur médiocre, peut faire autre chose qu'un militaire de carrière. C'est là, pour lui, indépendemment de la question matérielle, un métier sans intérêt et sans dignité. A la question « Mariage ou union libre », dans l'état actuel du barbarisme de l'âme des citoyens (sic), il est partisan de maintenir l'institution du mariage mais il serait prêt à envisager une législation plus proche de l'union libre que le mariage. (Répétons-le, ces réponses sont antérieures à la législation giscardienne.)

Conclusion du F.·. enquêteur : « Digne en tout point d'entrer parmi nous » (144).

Sur le profane A...d, le F.·. enquêteur conclut : « En 1926, il a voté à l'élection partielle du deuxième secteur en faveur des communistes par haine du fascisme. C'est un geste qui milite en sa faveur » (145).

Un rapport sur un candidat M. B...d signale que ce dernier est « libéré complètement de l'empire du dogme catholique puisqu'il s'est marié civilement avec une compagne israélite ». De plus, il est un « antimilitariste convaincu et aussi un fervent internationaliste ». Pour ces motifs, concluait le F.·.enquêteur, « je ne crois pas utile de m'étendre plus longuement sur ce profane et je m'empresse de conclure très favorablement à son admission à (la loge) *Marat*, je voterai d'ailleurs celle-ci des deux mains et sans réserve en souhaitant pour notre atelier beaucoup de nouvelles recrues de cette qualité ».

(143) *Documents maçonniques*, février 1942.
(144) Jacques Ploncard d'Assac, *Les francs-maçons*, 77e Lettre politique.
(145) *Documents maçonniques*, février 1942.

Voilà la physionomie du franc-maçon moyen qui commence à se dégager.

Confirmons notre impression par un cas de refus.

Un certain T...t est refusé parce qu'« il est embarrassé pour choisir entre le mariage et l'union libre », qu'« il est adversaire de l'homosexualité » et « adversaire de la formule généralisée : ton corps est à toi ».

Par contre, M. L...é est accepté parce que « partisan de l'avortement et de la liberté la plus large », et que, « pour lui, la patrie, c'est l'univers ».

Je pense que nous avons maintenant le portrait robot du parfait maçon, établi non sur des racontars, mais tiré des rapports confidentiels des FF.'. enquêteurs, car tous sont du même ton.

Pour être admis dans les loges, il est recommandé d'être internationaliste, antimilitariste, partisan de l'union libre, de l'avortement, de l'homosexualité, anticatholique jusqu'au sein de sa famille et, ce qui ne gâte rien, marié civilement à une juive...

Toutes ces attitudes sont considérées comme positives par la Maçonnerie. Encore une fois, il s'agit de renseignements fournis par des documents secrets qui n'étaient évidemment pas destinés à la publicité et que seuls les événements de 1940 ont permis de connaître. *Le secret maçonnique a été percé. Il consiste à préparer une société reposant sur ces principes. Or, il se trouve que nous y voilà.* Nous apercevons la main cachée qui nous y a conduit, la puissance occulte qui a inspiré les lois de la société libérale avancée.

Contre-Église et État dans l'État, telle est la Maçonnerie révélée par ses propres archives.

Le secret est retombé depuis 1944 sur les agissements des Loges, mais le triomphe des idées maçonniques sous les deux dernières républiques a donné une telle impudence aux francs-maçons qu'ils proclament volontiers aujourd'hui une partie de ce qu'hier encore, ils tenaient caché.

Le hasard a fait qu'à quelques jours de distance, le Grand-Maître du Grand-Orient, Fred Zeller et celui de la Grande Loge,

Richard Dupuy, aient fait quelques confidences à un journal d'un caractère assez particulier et confidentiel : *Europe-Parlement,* destiné à la « classe politique »

Un aveu du Grand-Maître du Grand-Orient doit d'abord retenir note attention :

« C'est le général de Gaulle, dit-il, *c'est lui qui nous a rendu force et vigueur.* Il a dit : « Je vais redonner la République à la France et il n'y a aucune raison pour que je ne lui redonne pas aussi les francs-maçons. »

Ensuite, ces données statistiques sur la Maçonnerie en 1973 : le Grand-Orient comprenait 450 loges, dont 140 à Paris.

Le Grand-Maître du Grand-Orient estimait que la maçonnerie est « appelée à jouer au XX^e^ siècle un rôle ausssi éminent qu'au XVIII^e^ ».

Quand on sait que ce rôle, au XVIII^e^ siècle, a consisté à préparer la Révolution, on se doit d'être sur ses gardes.

Une indication intéressante : le Grand-Orient disposait de 150 affiliés à l'Assemblée nationale et au Sénat, contre 350 sous la III^e^ République.

– Pourquoi cette déperdition ? demande l'enquêteur.

Réponse :

– Parce que l'Ordre maçonnique a été persécuté, écartelé, déporté, démantibulé. Cela nous a infligé vingt ans de retard.

Ainsi la dissolution de la Franc-Maçonnerie, en 1940, par le gouvernement du maréchal Pétain, avait porté un coup sévère à la Maçonnerie, ce qui prouve que l'on peut bel et bien briser cet État dans l'État.

Sans De Gaulle...

A quels partis appartiennent ces parlementaires francs-maçons ?

A tous, répond le Grand-Maître Zeller.

Mais alors, demande l'enquêteur, « lorsqu'un franc-maçon de François Mitterand ou de J. J. Servan-Schreiber rencontre un franc-maçon de De Gaulle, de Pompidou ou de Messmer, qu'est-ce qu'ils se disent ? »

Écoutez la réponse :

« Ils s'informent réciproquement, ils se renseignent mutuellement sur l'avenir et sur les différents problèmes politiques, économiques, sociaux que la Franc-Maçonnerie a d'abord étudiés en profondeur. Puis ils défendent au Parlement les positions prises par la Maçonnerie. En d'autres termes, nos frères parlementaires sont chargés de *transporter* jusqu'au Parlement les données élaborées au sein de nos ateliers. »

Voilà le pouvoir parallèle de la République. On croit voter pour un giscardien ou un chiraquien, un radical ou un marxiste sur le vu des affiches électorales et l'on a voté, sans le savoir, pour un homme qui appartient à une société secrète dont il « transporte » les décisions occultes. Il y a là une contradiction si formelle avec le principe démocratique, qu'on ne conçoit pas que le Pouvoir tolère l'existence de cet État dans l'État, à moins qu'il n'en soit, lui-même, l'émanation occulte.

Le Grand-Maître Zeller, en tout cas, était fort satisfait du comportement du Pouvoir vis-à-vis de la Maçonnerie :

« Nous n'avons pas à nous plaindre de nos rapports avec les Pouvoirs publics, dit-il, un timbre va être émis pour la célébration du deuxième centenaire du Grand-Orient. C'est M. Galley qui nous en a fait la promesse. C'est l'actuel ministre des PTT, M. Hubert Germain, qui la tient. La présence du chef du gouvernement n'est pas exclue pour nos prochaines manifestations du bi-centenaire (du Grand-Orient). M. Arthur Conte a bien voulu nous promettre de venir rue Cadet pour que soit rendue parfaite la coordination des émissions de radio et de télévision pour cette commémoration. »

Le Grand-Maître de la Grande Loge, lui, s'expliquait sur *le secret.* Il reconnaissait : il existe « un secret maçonnique et il est double. Il y a d'abord le secret institutionnel qui procède de la nécessité de ménager différents paliers dans l'accès à la connaissance... Il y a aussi le secret fondamental qui est celui de l'initiation inviolable et incommunicable (...). A côté de ce véritable et double secret, il y a l'obligation de ne pas révéler sa

qualité maçonnique... » Cependant, le Grand-Maître qui voulait jouer les libéraux, ajoutait négligemment que ce secret n'a plus à être tenu que « dans certaines régions arriérées qui en sont encore aux bulles d'excommunication de Pie IX, mais que selon les nouvelles Constitutions de 1969, « un franc-maçon est libre de révéler ou non sa qualité maçonnique, mais ne saurait révéler celle d'un frère ».

On attend toujours que les députés et sénateurs francs-maçons fassent connaitre leurs noms au Peuple Souverain.

Si la Maçonnerie ne donne pas les noms de ses affiliés, si ses réunions restent secrètes, elle joue depuis quelque temps un rôle public. Interrogé sur cette *extériorisation,* le Grand-Maître de la Grande Loge répond :

« Mais parce que l'humanité a besoin d'une éthique et qu'elle vivait jusqu'à présent sur des éthiques religieuses. Il se trouve que toutes les religions révélées, avec l'appareil dogmatique qu'elles se doivent de préserver, sous peine de perdre leur tradition authentique, sont de plus en plus difficiles à observer en esprit comme en acte au cœur de la vie moderne. »

Alors, la Franc-Maçonnerie se présente pour remplacer les religions, pour les inciter à glisser vers « cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord », dont parlaient les *Constitutions* maçonniques de 1717. Le Grand-Maître Dupuy estimait que « l'événement Vatican II constitue une ouverture considérable de l'Église sur le monde ». Il révélait avoir entretenu avec Jean XXIII des relations « plus que cordiales », que « Jean XXIII et Vatican II ont donné une impulsion formidable au travail d'éclaircissement et de désarmement réciproque dans les rapports entre l'Église et la Franc-Maçonnerie. »

A la limite, dans la mesure où l'Église contemporaine glisse vers le pluralisme et la liberté religieuse, elle tend à devenir une simple obédience maçonnique.

Telle est, du moins, la vision des choses que l'on avait à la Grande Loge qui se veut l'obédience « spiritualiste » de la Maçonnerie.

Au plan politique, le Grand-Maître de la Grande Loge faisait une déclaration sans équivoque :

« Nous travaillons à l'avènement d'une république universelle, et cette République passe par l'Europe. »

Voilà ce qui se préparait en 1974 dans le secret des 250 loges de la Grande Loge, dont 150 sont à Paris.

Il est tout de même singulier de voir une société universelle traverser trois siècles dans l'ombre, enveloppée de mystère, et de constater que, d'ébranlement en ébranlement, elle a fini par détruire les structures religieuses et politiques de la Chrétienté. *On en arrive à se demander si la partie cachée de l'histoire n'est pas la plus importante,* si les puissances occultes ne sont pas plus importantes que les puissances visibles.

Dans sa *Politique des Francs-Maçons,* l'ancien Grand-Maître du Grand-Orient, Jacques Mitterrand, écrivait cyniquement, en 1973, qu'il n'y a pas « d'interdit de pensée » dans la Maçonnerie, sauf pour « les corruptions de pensée : tels le fascisme et l'antisémitisme », « les dogmes et les religions », parce que ces dernières « soumettent les hommes » que la Maçonnerie libère.

Aussi, « quand un régime politique lutte contre les empiètements d'une église – quelle que soit la religion qu'elle professe –, ce régime est, dans le monde entier, celui d'une démocratie qui entend sauvegarder sa vie en défendant ses droits. Quand un régime politique lutte contre la Franc-Maçonnerie ou l'interdit, c'est un régime de dictature ou de démocratie imparfaite. »

« Il est tout à fait logique, reconnaît M. Mitterrand, que le fascisme interdise la Franc-Maçonnerie. Entre elle et lui, c'est une lutte à mort, comme en Espagne franquiste. »

Mais les pays communistes n'ont-ils pas pas, eux-aussi, interdit la Maçonnerie ? Les Francs-Maçons ne devraient-ils pas être aussi hostiles au communisme qu'au fascisme ?

Écoutez la réponse, elle est intéressante :

« Il n'est pas de commune mesure entre leurs régimes politiques (les régimes communistes et le fascisme). Ils ont tort devant l'histoire, ceux qui volontairement ne font aucune discrimination entre l'Union Soviétique, la Chine, les démocraties populaires et le fascisme. »

D'ailleurs, ajoute-t-il, « depuis octobre 1945, l'adhésion de communistes à la Franc-Maçonnerie ne pose aucun problème au parti ». Et ce « cousinage » de la Maçonnerie et du communisme se trouve résumé pour l'ancien Grand-Maître du Grand-Orient, en deux noms : « Au niveau du monde, c'est le franc-maçon Rouget de l'Isle qui donne la *Marseillaise* à tous les peuples contre tous les tyrans, c'est le franc-maçon Eugène Potier qui donne *l'Internationale* à tous les prolétaires qui veulent briser leurs chaînes. »

Quel fut le rôle de la Maçonnerie dans les Journées de juin 1968 ? La réponse de l'ancien Grand-Maître est inquiétante, en ce sens qu'elle laisse entrevoir une action occulte sur laquelle il préfère garder le silence :

« Il n'est pas question, écrit-il, de rompre la traditionnelle discrétion dont ont toujours fait preuve les Francs-Maçons quand ils participent, à leur rang, aux grandes luttes démocratiques ; qu'il suffise de dire que des étudiants francs-maçons étaient sur les barricades. »

Le Grand-Orient fit même placarder une affiche, comme au temps de la Commune, où il saluait, « avec émotion, le grandiose mouvement des étudiants et des travailleurs des villes et des campagnes... »

« Au cours de l'événement, écrit le F.·. Mitterrand, les notions, qui apparurent avec éclat furent celles qui sont communes à toute la jeunesse du monde. » A savoir : « le refus de toute société autoritaire sous le signe affirmé de la contestation ».

« Quel organisme, en effet, plus que la loge maçonnique a été de tout temps et demeure aujourd'hui le centre de la contestation ? »

« L'étudiant entend désacraliser la Sorbonne, en refusant le cours magistral... le jeune ouvrier, le syndicaliste, la centrale syndicale entendent démocratiser l'usine... à l'université, comme à l'usine, *il s'agit de récuser l'esprit d'autorité...* »

Ainsi passe-t-on de la Chrétienté à la société permissive, c'est-à-dire à la non-société.

« Les Francs-Maçons, dans les vingt ans qui viennent de s'écouler, dit encore l'ancien Grand-Maître, ont pris tous les problèmes à bras le corps. » « Et cela va de la défense de la République au droit à l'objection de conscience, à la nationalisation de l'enseignement, aux problèmes de la jeunesse, au planning familial, au droit de libre procréation, à la situation des travailleurs étrangers... »

Relisez cette énumération, et vous constaterez que toutes les idées qui ont amené la dégradation des mœurs (licence de la jeunesse, avortement), une dégradation sociale (travailleurs étrangers), politique (objection de conscience, arme nucléaire), religieuse (lutte contre l'enseignement catholique), ont toutes été lancées dans l'opinion par les Loges, à travers leur réseau occulte de complicités dans tous les secteurs de la société, y compris l'Église.

Quand on va au fond des choses, on est effrayé de l'audace de quelques-uns et de l'aveuglement du plus grand nombre.

« Nous avons servi de modèle à la République », proclame le Grand-Orient, en 1976 (146), et le Grand-Maître de l'époque, Serge Béhar, déclare :

« Je le dis avec force, nous ne somme ni neutralistes, ni apolitiques. Nous avons une vision novatrice de la cité et du monde.

« Les principes de solidarité sociale, de libération et d'autodétermination des peuples, l'abaissement de l'âge de la majorité, par exemple ; sont des types d'idées-forces que notre ténacité et celle d'autres groupements de progrès ont transformés en lois de la République (...). Notre politique nous appartient en propre. Si d'aventure nous nous fondions avec un parti politique, quel qu'il soit, nous ferions double emploi puisque les loges du Grand-Orient de France se seraient diluées dans une entité déjà existante

(146) *Humanisme*, septembre 1976.

et notre centre de l'union serait rompu, car notre originalité, notre progressivité, c'est d'être le centre de l'union de tous les êtres épris de démocratie, *telle que nous la concevons et la pratiquons lors de nos travaux en Loge.* C'est cela la valeur ajoutée, l'irremplaçable apport de la Franc-Maçonnerie du Grand-Orient de France » (147).

(147) *Ibid.*

XI

L'ÉGLISE ET LA FRANC-MAÇONNERIE

La Bulle *In Eminenti,* du 28 avril 1738 – Condamnation de la Franc-Maçonnerie – La « Lettre secrète » – L'indifférence de l'Épiscopat – Le mandement de Mgr de Belzunce – Benoit XIV réitère les condamnations – Clément XIII et «l'ivraie du champ du Seigneur » – Pie VI, témoin de la Révolution française, dénonce « la vaste conjuration » – Pie VII et les *Carbonari* – Le Trône et l'Autel – Léon XII avertit les princes chrétiens – Pie VIII et la jeunesse romaine – Grégoire XVI et l'*Histoire des Sociétés Secrètes et de leurs conséquences* – Pie IX ou l'illumination de Gaëte – Les « pouvoirs endormis » – « La Synagogue de Satan » – Le *Mémoire sur les sociétés secrètes* pour le Premier Concile du Vatican – Léon XIII et l'Encyclique *Humanum genus* – « Une puissance qui équivaut presque à la souveraineté » – « Une sorte de société retournée » – La grande erreur du temps présent – Vers le bouleversement universel – Infiltrations maçonniques dans l'Église – Mgr Jouin – La Société des Églises et le Moïseum – Jules Romains devine

Le 28 avril 1738, le pape Clément XII fait connaître à la Chrétienté les raisons qui l'ont conduit à prononcer l'excommunication des francs-maçons :

C'est le devoir de sa charge, dit-il, que de rechercher « ce qui, en fermant l'entrée aux erreurs et aux vices, peut servir à conserver surtout l'intégrité de la religion orthodoxe, et à bannir de l'univers catholique dans ces temps si difficiles, les dangers et les désordres ».

Or, « la rumeur publique » révèle « qu'il se répand au loin, et chaque jour avec de nouveaux progrès, certaines sociétés, assemblées, réunions ou agrégations, certains convents ou conventicules, vulgairements dits de Francs-Maçons, ou connus sous une autre dénomination variant avec la diversité des idiomes ».

Que s'y passe-t-il donc ? Pourquoi ces gens se réunissent-ils dans le secret ?

« Dans ces sociétés, explique alors Clément XII, des hommes de toutes les religions et sectes, affectant une apparence d'honnêteté naturelle, se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, conclu suivant les lois et les statuts qu'ils se sont faits. Ils s'engagent, en outre, par un serment prêté sur la Bible, et

sous les peines les plus graves, à cacher sous un silence inviolable tout ce qu'ils font dans l'obscurité du secret. »

Tout groupement ayant nécessairement un but – celui-là même qui a conduit les affiliés à se grouper – qui ne voit que, ni la société religieuse, ni la société civile ne peuvent tolérer dans leur sein une société secrète.

Avant même que l'Église prenne position sur ces assemblées secrètes des loges maçonniques, de nombreux pouvoirs civils s'étaient émus. « Dans plusieurs États, faisait remarquer le Pape, les sociétés en question ont déjà été depuis longtemps proscrites et bannies comme contraires à la sûreté des royaumes. »

Le raisonnement des hommes d'État était simple, et Clément XII le reprenait pour son compte : « si l'on n'y faisait point de mal (dans les loges) on ne haïrait pas la lumière ».

« Réfléchissons donc, poursuivait le Souverain Pontife, sur les grands maux qui résultent ordinairement de ces sortes de sociétés ou conventicules, non seulement pour la tranquillité des États temporels, mais encore pour le salut des âmes. »

Quant à lui, Clément XII rappelle que son devoir est « de veiller nuit et jour en fidèle et prudent serviteur de la famille du Seigneur, afin que ce genre d'hommes (...) ne pervertissent le cœur des simples et ne frappent dans l'obscurité des âmes innocentes ».

Pour toutes ces raisons et, ajoute curieusement le Pape, « pour d'autres causes justes et raisonnables connues de Nous, de l'avis de plusieurs de nos vénérables frères les cardinaux de la Sainte Église Romaine, de notre propre mouvement et de la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous avons résolu et décrété de condamner et défendre ces sociétés, assemblées, réunions, convents, agrégations ou conventicules dit de Francs-Maçons, ou connus sous une autre dénomination quelconque, comme nous les condamnons et défendons par notre présente Constitution *valable à perpétuité* ».

La Bulle *In Eminenti* entre alors dans le détail des prescriptions romaines :

« Nous défendons rigoureusement et en vertu de la sainte obéissance, à tous et à chacun des fidèles du Christ, à quelque état, degré, condition, rang, dignité et prééminence qu'ils appartiennent, laïques ou clercs, séculiers ou réguliers, même méritant une mention particulière, d'oser ou de présumer, sous quelque prétexte ou couleur de motifs que ce soit d'entrer dans les sociétés dites de Francs-Maçons ou autrement appelées, de les propager, de les entretenir, de leur donner asile chez eux ou ailleurs ; de s'y inscrire, de s'y agréger ou d'assister à leurs réunions ; de leur procurer le pouvoir ou la facilité de tenir leurs assemblées ; de leur fournir quelque chose, de leur donner conseil, secours ou faveur ouvertement ou secrètement, directement ou indirectement, par eux-mêmes ou par d'autres, de quelque manière que ce soit ; d'exhorter les autres, de les provoquer ou de les engager à se faire inscrire à ces sortes de sociétés, à en devenir les membres et à prendre part à leurs réunions, à leur prêter assistance et à les favoriser de quelque manière que ce soit. Nous leur enjoignons de s'abstenir radicalement de tout rapport avec ces sociétés, assemblées, convents, réunions, agrégations ou conventicules, sous peine d'excommunication. Cette peine sera encourue par tous les contrevenants à ce qui a été intimé ci-dessus, par le fait même et sans autre déclaration. Nul, sauf à l'article de la mort ne pourra être absous, si ce n'est par Nous, ou le Pontife Romain alors existant.

« Nous voulons de plus et ordonnons que les Évêques, prélats, supérieurs et autres Ordinaires des lieux, aussi bien que les inquisiteurs chargés de poursuivre l'hérésie, informent et procèdent contre les transgresseurs de quelque degré, état, condition, rang, dignité ou prééminence qu'ils soient, les frappent et les punissent de peines méritées, comme fortement suspects d'hérésie. De fait, nous accordons à tous et à chacun d'entre eux, la libre faculté d'informer et de procéder contre lesdits transgresseurs, de les frapper et de les punir de peines méritées, en invoquant même dans ce but, s'il en est besoin, le secours du bras séculier.

« Nous voulons aussi qu'on ajoute aux copies des présentes, même imprimées, signées de la main d'un notaire public, et scellées du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi qu'aux présentes, si elles étaient présentées ou montrées dans leur texte original.

« Qu'il ne soit permis à aucun homme d'enfreindre ou de contrarier par une entreprise téméraire cette teneur de notre déclaration, condamnation, commandement, prohibition et interdiction. Si quelqu'un osait le tenter, qu'il sache qu'il encoura l'indignation du Tout Puissant, et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul. »

Dans les reproductions que l'on fait de la Bulle *In Eminenti*, on omet généralement ces dispositions disciplinaires comme de simples longueurs qui n'ajoutent rien à la condamnation. Ce n'est pas mon avis. Le détail dans lequel entre la Bulle, le souci évident de prévoir tous les cas, toutes les échappatoires, toutes les complicités dans l'Église et dans la société civile, toute cette minutie, renforcent la condamnation elle-même, en souligne l'importance et la portée. Clément XII veut vraiment fermer « l'entrée aux erreurs ».

J'ai fait remarquer qu'à un moment donné, Clément XII justifie sa condamnation de la Franc-Maçonnerie non seulement par les raisons exposées, mais, dit-il, « pour d'autres causes justes et raisonnables connues de Nous ».

On s'est longtemps demandé quelles étaient ces « causes » tenues cachées. M. Roger Peyrefitte, dans *Les Fils de la Lumière*, assure avoir eu connaissance, à la Bibliothèque Vaticane, de la teneur de la « Lettre secrète » de Clément XII. M. Peyrefitte est un enquêteur qui obtient souvent par derrière ce que d'autres n'obtiennent pas par devant... Quoi qu'il en soit, il convient de connaître cette lettre de dix-huit pages, rédigée en italien et signée, nous dit M. Peyrefitte, de la main de Clément XII (148), elle « commence par poser le principe que le devoir d'un catholique,

(148) R. Peyrefitte, *op. cit.*, p. 395.

dans les choses de la conscience et de la foi, est d'éviter le risque de tomber en tentation et d'adopter des idées dont il ne sait pas exactement la nature ». Elle reprend la thèse qu'une doctrine que l'on juge nécessaire de garder secrète, ne saurait viser au bien.

L'idée était déjà exprimée dans la bulle *In Eminenti*, mais Clément XII est plus explicite dans la « Lettre secrète » :

« Un catholique doit avoir avant tout la foi et croire les vérités révélées. Toute théorie ou doctrine qui est en contradiction avec la foi catholique, est pour nous, nécessairement fausse et menteuse. Un catholique qui la professe et qui s'y lie par serment pour la professer et la propager, est un mauvais catholique ; bien plus, un non-catholique, un apostat et un sectateur de l'Antéchrist. Quel besoin un catholique peut-il avoir de professer et propager d'autres doctrines, s'il a déjà la sienne, venant de Dieu, puisque du Christ ? »

La « Lettre secrète » revient encore sur le secret maçonnique :

« Le chrétien se trompe d'autant mieux que la société à laquelle il a adhéré, ne révèle la vérité de sa doctrine que par degrés, selon ses propres constitutions, de sorte que jamais, même en atteignant les plus hauts grades hiérarchiques, il n'aura la certitude que cette doctrine et le sens véritable et profond de cette doctrine et les desseins véritables et profonds de cette société lui seront connus.

« Nous connaissons bien la véritable doctrine et le véritable sens de la doctrine de cette secte, la plus perverse et la plus périlleuse de toutes, justement parce qu'avec l'art consommé des enfants des ténèbres, elle cache sa vraie nature et obscurcit sa vraie doctrine. Nous tenons pour assuré qu'il n'est pas nécessaire de disputer publiquement sur des choses aussi évidentes, car ce que l'on en connaît publiquement suffit de reste pour sanctionner l'incompatibilité de cette secte avec le caractère chrétien. »

M. Peyrefitte assure que c'est après avoir pris connaissance de cette « Lettre secrète » que Pie IX, jusqu'alors libéral, « changea immédiatement d'avis au sujet du libéralisme et de son alliée la maçonnerie ».

« Pour mémoire *et avertissement futur*, disait encore Clément XII,

Nous laissons trace de tout ceci. Une doctrine qui ne reconnaît pas la profonde réalité et la vérité de la divinité du Christ, fils du vrai Dieu, incarné pour le salut du monde, ne peut se dire chrétienne. Elle est même antichrétienne, puisqu'elle refuse au Christ ce qui constitue le fondement de sa révélation et de son Église.

« Vous avez déjà vu quelle dévastation le schisme a produite chez ceux qui se prétendent chrétiens (le Pape fait allusion ici aux jansénistes qui sont au plein de leur agitation dans l'Église) et qui ne veulent pas cependant, par orgueil et par obstination, reconnaître la vérité d'une Église unique, chrétienne, catholique, apostolique et romaine. Ces faux chrétiens condamnent Jésus chaque jour avec leur doctrine, pour la même raison que le Sanhédrin le condamna : parce qu'il s'était proclamé Fils de Dieu... »

« Et tandis que, jusqu'alors, ceux qui s'opposaient au Christianisme et à sa doctrine, avaient loyalement et ouvertement professé leurs convictions et qualités, ces hommes, au contraire, inspirés par leur malice native, étant donné que les enfants des ténèbres, comme dit l'Évangile, sont plus habiles dans le monde que les enfants de lumière, *ont imaginé cet insidieux système de combattre le Christ et son Église en utilisant les chrétiens* (...). *Les Juifs qui condamnèrent le Christ ne sont pas seulement aujourd'hui ceux d'entre les Hébreux qui persistent dans leur erreur, mais ceux d'entre les chrétiens qui la suivent, consciemment ou non* (...). Les Juifs, après avoir divisé les chrétiens et fait d'un grand nombre les agents de l'Antéchrist, ont cherché le moyen de nier l'existence de Dieu. Pour cela, ils ont institué comme objet de leur culte la raison humaine, proclamée libre et seule force de l'humanité, et ils l'ont mise sur l'autel. Présomptueuse adoration par laquelle ils s'adorent eux-mêmes, monstrueux orgueil qui répète la faute de Lucifer, révolte de la pensée de l'Homme contre Son Créateur et Seigneur dont ils nient l'existence, car si Dieu existe, l'homme ne peut être adoré par l'homme au lieu de trouver sublime exaltation et orgueil dans l'humble adoration de Dieu qui a donné à l'homme la pensée et la connaissance pour

le connaître et le servir et pour chercher sa vérité, ils affirment avec mépris que la vérité même est en leur pouvoir et que les découvertes matérielles au lieu de rapprocher confusément et lentement la pensée humaine de la connaissance de Dieu, en démontrent l'inexistence. »

Clément XII est bien allé au fond du problème :

« L'existence de Dieu, dit-il encore, serait donc contredite par la raison humaine et la raison humaine, fin en soi, puisque destinée à disparaître avec la mort physique, serait le vrai et unique Dieu d'un univers créé seulement pour la gloire de l'homme et de sa raison. Telle est la véritable doctrine des francs-maçons, secte secrète qui nie l'existence de Dieu, en faisant parade de la prendre comme symbole. Quel est ce Dieu, nié par cette même raison, qu'ils placent au centre de l'Univers ? Il est le Suprême Architecte de l'Univers. Où il y a quelque chose de supérieur, il y a nécessairement quelque chose de subalterne, quelqu'un d'autre qui a construit et construit avec ce Dieu non-unique l'univers. Or, Dieu, comme il doit l'être, si on le conçoit comme l'Omnipotent, le Créateur et le Seigneur, ne peut être que l'Unique Architecte de l'Univers, comme il l'est pour le vrai chrétien dans sa Trinité indivisible et unique. Affirmer la suprématie de ce Dieu comme Architecte de l'Univers, c'est nier pratiquement la seule possibilité rationnelle de l'existence de Dieu. »

La « Lettre secrète » arrive maintenant à sa conclusion : les Francs-Maçons reconnaissent un Dieu architecte, « mais eux se qualifient de maçons et donc de collaborateurs continus, directs et nécessaires de l'Architecte, participant à son activité, et non ses fils et serviteurs. Ils sont en même temps les briques avec lesquelles se construit jour par jour cet univers au centre duquel il n'y a plus Dieu, mais la raison humaine, vrai artisan de tout d'après leur doctrine. Ils sont la maçonnerie, c'est-à-dire l'atelier qui unit les maçons et d'où sortent les briques de cette humaine construction.

« Le temps viendra où beaucoup d'entre eux finiront par

avouer leur athéisme. Mais le temps viendra aussi où beaucoup d'esprits se libéreront de ces liens pourtant insidieux, beaucoup de cœurs se rebelleront devant tant d'orgueil et tant de présomption qui nous font dire que *cette secte est satanique, parce qu'elle défend les doctrines qui contiennent le péché de Lucifer*, et beaucoup, après de durs efforts, trouveront dans la vraie Église cette lumière, cette raison humaine éclairée par Dieu qu'ils cherchent aujourd'hui vainement dans l'erreur et dans l'orgueil (...). Le temps viendra où la raison humaine elle-même leur donnera l'étincelle pour rejoindre la vraie lumière. Comme dit Jésus, il y aura des prodiges tels qu'ils confondront, s'il est possible jusqu'aux élus ; mais le Christ viendra à son tour et il viendra avec force et avec gloire. « Affermissons-nous donc dans la patience. Tandis qu'avec Notre magistère Nous indiquons les voies de la vérité et de la vie et, avec Nos pouvoirs, défendons aux catholiques une semblable erreur d'une manière si solennelle que nul ne puisse dire ne pas avoir été averti, attendons que l'erreur, comme toujours, détruise l'erreur. »

M. Roger Peyrefitte a publié ce document en 1966, dans un livre qui a eu une grande diffusion. Aucun démenti n'est venu du Vatican.

Quoi qu'il en soit, ce texte constitue une magistrale exposition de l'erreur fondamentale dont la Maçonnerie s'est trouvée, historiquement, être à la fois l'héritière et le temple.

Il convient de remarquer qu'à aucun moment, ni dans la Bulle, ni dans la « Lettre secrète », Clément XII ne parle de corporations de maçons, bâtisseurs de cathédrales, qui se seraient écartés de la vraie foi. Il parle de la Franc-Maçonnerie comme d'une secte nouvelle. C'est une indication à retenir lorsqu'on étudie les origines incertaines de la Maçonnerie.

Deux autres remarques s'imposent encore : Clément XII et tous ses successeurs, disent toujours, parlant des francs-maçons : « quelque soit le nom qui les désigne », tant fut évidente et constante cette tactique de la multiplication des sectes et de leurs appellations.

Enfin, il sera intéressant d'observer, quand on lira la suite des encycliques pontificales contre la Franc-Maçonnerie, qu'elles dénoncent, sur trois siècles, *un même complot permanent.*

On a vu que Clément XII ordonnait aux Évêques de « poursuivre l'hérésie ». Il ne semble pas avoir été très écouté. Les mandements épiscopaux contre les Loges paraissent avoir été rares, notamment en France où la Bulle *In Eminenti* n'avait pas été enregistrée par le Parlement.

Nous avons cependant connaissance d'un mandement extrêmement intéressant, celui d'Henri François Xavier de Belsunce de Castelmoron, évêque de Marseille, en date du 14 janvier 1742 (149) :

« Pourrions-nous, nos très chers frères, y lisait-on, sans nous rendre coupables devant Dieu et devant les hommes garder le silence sur une bizarre et mystérieuse association qui commence à s'établir dans cette ville et qui y fait aujourd'hui tant de bruit ?

« Pourrions-nous être tranquilles tandis que ceux d'entre vous qui, au mépris de toute autorité, se sont engagés dans cette association, se font un faux honneur de leur obéissance, et emploient les sollicitations les plus pressantes pour grossir le nombre de leurs associés ?

« Si toutes les assemblées furtives sont expressément défendues dans le royaume, à combien plus forte raison celles dont le secret impénétrable devrait seul suffire pour causer les plus justes alarmes.

« Quelles funestes suites pour la religion et pour l'État n'a-t-on pas sujet de craindre d'une association et des assemblées où sont indifféremment reçus gens de toute nation, de toute religion, de tout État, et parmi lesquels règne une union intime qui se démontre en faveur de tout inconnu et de tout étranger, dès lors que, par quelque signe concerté, il a fait connaître qu'il est membre de cette mystérieuse société ? »

(149) *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, octobre 1921.

M. de Belsunce qualifiait ces réunions de loges de « scandale devenu trop public ».

Le 16 mars 1751, Benoit XIV qui venait de succéder à Clément XII réitère la condamnation :

« De justes et graves raisons, dit-il, nous engagent à fortifier de nouveau de Notre autorité et à confirmer les lois et sanctions des Pontifes Romains Nos Prédécesseurs, non seulement celles que nous craignons pouvoir être affaiblies ou détruites, soit par l'action du temps, soit par la négligence des hommes, mais encore celles qui, mises récemment en vigueur, jouissent de toute leur force. »

Cette interprétation des devoirs des souverains pontifes, de rappeler et confirmer les condamnations portées par leurs prédécesseurs, *sans égard à « l'action du temps »*, est fondamentale. La Vérité échappe au Temps. Une erreur condamnée reste condamnée quelque soit « la négligence des hommes » ou « l'action du temps ». *Rien de ces condamnations ne saurait tomber en désuétude.*

De cette prise de position traditionnelle, Benoit XIV, passe à la condamnation récente de la Franc-Maçonnerie par son prédécesseur. Il commence par en rappeler les termes et les mesures disciplinaires décrétées et il ajoute – ce qui montre l'astuce de la secte – qu'« il s'en est trouvé, comme Nous l'apprenons, qui n'ont pas craint d'affirmer et de publier que ladite peine d'excommunication portée par Notre Prédécesseur, ainsi que Nous venons de le dire, ne frappe plus, parce que la Constitution précitée n'a pas été confirmée par Nous, *comme si les Constitutions Apostoliques d'un Pape avaient besoin pour subsister, de la confirmation expresse de son successeur* ».

Benoit XIV, non seulement se défendait d'avoir modifié en quoi que ce soit le jugement de son Prédécesseur, mais il reprenait « les causes très graves » de la condamnation, justifiée, disait-il, parce que « dans ces sortes de sociétés et conventicules, il se réunit des hommes appartenant à toutes les religions et à toutes

les sectes ; d'où l'on voit assez quel mal peut en résulter pour la pureté de la religion catholique » ; et puis, il y a « le pacte étroit et impénétrable du secret », « le serment qu'ils font de garder inviolablement ce secret, comme s'il était permis à quelqu'un de s'appuyer sur le prétexte d'une promesse ou d'un serment, pour se dispenser, s'il est interrogé par l'autorité légitime, de répondre à ce qu'on lui demande afin de savoir s'il ne se fait rien dans ces conventicules qui soit contre la constitution de la religion ou de l'État, et contre les lois ».

D'ailleurs, « dans plusieurs pays les dites sociétés et agrégations ont déjà été proscrites et bannies par les lois des princes séculiers ».

Dès ses tout premiers débuts, la Maçonnerie est donc tenue pour un complot international et permanent contre le Trône et l'Autel. Au point que Benoit XIV réclame « l'assistance et le secours de tous les princes et de toutes les puissances séculières catholiques, les souverains et les puissances étant choisis par Dieu pour être les défenseurs de la foi et les protecteurs de l'Église » (150).

Vingt ans après la condamnation de la Franc-Maçonnerie par Clément XII, le 6 juillet 1758, le cardinal Rezzonico, évêque de Padoue, succède à Benoit XIV. En mémoire de Clément XII qui lui avait donné la pourpre, le nouveau pape prit le nom de Clément XIII.

Arrêtons-nous un instant sur l'époque où s'ouvre le nouveau pontificat. Les idées philosophiques connaissent alors leur grande vogue, l'incrédulité a fait des progrès effrayants, les livres dont on parle sont l'*Esprit,* d'Helvetius ; l'*Émile,* de Rousseau ; l'*Encyclopédie,* de Diderot et de d'Alembert. Un des premiers actes de Clément XIII sera la condamnation, le 31 janvier 1759, de l'*Esprit,* puis viendront celles de l'*Encyclopédie* et de l'*Émile.*

« L'ennemi de tout bien, dit le nouveau pape dans son encyclique du 25 novembre 1766, a semé l'ivraie dans le champ du Seigneur, et la mauvaise herbe a vite grandi ; elle s'est

(150) *Ibid.,* 1921, p. 624.

multipliée au point qu'elle menace d'étouffer la bonne moisson. Il est grand temps d'y porter la faux. Il n'est rien que les impies, de nos jours, n'osent attaquer. Dieu lui-même devient l'objet de leur audace insolente ; ils nous le représentent comme un Être muet, inerte, sans providence et sans justice ! Notre âme si belle dans son origine et dans sa nature, ils la ravalent au rang de celle des bêtes. Pour eux, la matière est tout. Et, ceux-là même qui rejettent de si grossières erreurs, ne craignent pas trop souvent, de nos jours, de vouloir scruter orgueilleusement nos mystères, et de tout soumettre à leur pauvre raison.

« Le péril est d'autant plus grand que les livres qui propagent de telles doctrines, habilement composés, écrits avec beaucoup d'art, pénètrent partout, et partout répandent le venin de l'erreur » (151).

On peut suivre la marche des « idées nouvelles » dans les encycliques pontificales, tout au long du XVIII[e] siècle.

Il y a comme un sentiment de surprise dans cette société chrétienne soudain attaquée de toute part. C'est Clément XIV qui écrit, dans la Bulle *Cum summi apostolatus,* du 12 décembre 1769 ; « quand vit-on les hommes séduits par les charmes de la nouveauté, entraînés par une sorte d'avidité vers une science étrangère, se laisser si follement attirer vers elle et la chercher avec tant d'excès ».

Dès cette époque, la question est admirablement posée. Les divers papes du « Siècle des Lumières » ont vu d'où venait le coup. Ils ne se sont pas interrogés sur un « sens de l'histoire » qui expliquerait tout.

Le 25 décembre 1775, Pie VI, qui, détail à noter, avait choisi son nom de Pie en hommage à saint Pie V pour lequel il avait une dévotion particulière, dénonce « les sectes de perdition ».

« La fourberie de ces hommes, pervers, dit-il, est véritablement insigne (...). Dans leur œuvre corruptrice et néfaste (...) ils ne sont que les instruments de celui qui eut recours au serpent pour

(151) *Ibid.*, 1922, p. 142.

séduire et perdre nos premiers parents », et il dénonce « ces philosophes de malheur dont les doctrines perverses dissolvent les liens qui unissent les hommes entre eux et les tiennent dans la juste dépendance de supérieurs légitimes » et – ceci est intéressant à relever aujourd'hui – *« arrivent même à pénétrer dans le sanctuaire ».*

L'exécution de Louis XVI bouleversa Pie VI qui tint alors, devant les cardinaux réunis à Rome, ces propos mémorables :

« Louis XVI a été condamné à la peine de mort et la sentence a été exécutée. Quels hommes ont donc rendu semblable jugement ? Quelles manœuvres l'avaient donc préjugé ? La Convention nationale qui s'était établie son juge en avait-elle le droit ? Nullement. Cette assemblée après avoir aboli la royauté, le meilleur des gouvernements, avait transporté l'autorité publique dans les mains du peuple, incapable d'écouter la raison et de suivre aucun plan de conduite, sans discernement pour apprécier les choses, réglant la plupart de ses décisions, non sur la vérité, mais sur ses préventions, inconstant, facile à tromper et à se laisser pousser au mal, ingrat, présomptueux et cruel et qui se fait une joie de voir couler le sang humain, de se repaître du supplice et de l'agonie de ses victimes, comme dans l'antiquité, il courait aux spectacles de l'amphithéâtre.

« Encore une fois, ô France, toi à qui, disais-tu, il fallait un souverain catholique, parce qu'ainsi le voulaient les lois fondamentales du royaume, tu l'avais ce monarque catholique et par cela seul qu'il était catholique, tu l'as assassiné » (152).

Et Pie VI se demande : comment en est-on arrivé là ? C'est une question que ses successeurs ne cesseront plus de se poser devant chaque étape nouvelle des progrès de la Révolution. Si l'on n'incorpore point aux réponses successives la réponse première, on fausse toute la perspective historique, on laisse supposer une éruption spontanée là où il n'y a que conséquence logique.

(152) *Ibid.*, 1932, p. 257.

N'imaginons pas que les contemporains n'ont pas compris ce qui se passait.

« Depuis longtemps déjà, dit Pie VI dans son allocution de juin 1793, les calvinistes avaient commencé à conjurer en France la ruine de la religion catholique.

« Mais, pour y parvenir, il fallait préparer les esprits et abreuver les peuples de ces principes impies que les novateurs n'ont ensuite cessé de répandre dans des livres qui ne respirent que la perfidie et la sédition. C'est dans cette vue qu'ils se sont ligués avec des philosophes pervers.

« L'assemblée générale du Clergé de France, en 1755, avait découvert et dénoncé *les abominables complots* de ces artisans d'impiété. Et, Nous-même aussi, dès le commencement de Notre Pontificat, prévoyant les exécrables manœuvres d'un parti si perfide, Nous montrions le péril imminent *qui menaçait l'Europe* dans notre Lettre encyclique adressée à tous les Évêques de l'Église catholique. Si on eût écouté nos représentations et nos avis, Nous n'aurions pas à gémir maintenant de *cette vaste conjuration* tramée contre les rois et les empires. »

Je prie que l'on remarque bien les termes dont le pape Pie VI, contemporain des événements, se sert pour désigner la cause de ces événements catalogués aujourd'hui dans l'histoire sous le nom de Révolution française. Pie VI parle d'« une vaste conjuration tramée ». Il ne parle pas d'une évolution spontanée des esprits. Non. Il dit : une vaste conjuration a été tramée. C'est important, parce que ce qu'une réunion d'hommes, associés dans un certain but, a pu exercer comme influence sur le cours de l'histoire, une autre réunion d'hommes, associés autour de principes contraires, peut aussi renverser le cours de l'histoire.

Voilà une première remarque.

Cette « conjuration tramée contre les rois et les empires », que le Pape dénonce en juin 1793, s'est déroulée sous le masque spécieux de la Liberté. Le Souverain Pontife rappelle qu'il avait lui-même dénoncé le caractère « spécieux » de ce mot de Liberté :

« Les philosophes effrénés, dit-il, entreprennent de briser les liens qui unissent tous les hommes entre eux, qui les attachent aux Souverains et les contiennent dans le devoir. Ils disent et répètent jusqu'à satiété, que l'homme naît libre et qu'il n'est soumis à l'autorité de personne. ILs représentent en conséquence la société comme un ramas d'idiots dont la stupidité se prosterne devant les Rois qui les oppriment, de sorte que l'accord entre le Sacerdoce et l'Empire n'est autre chose qu'une barbare conjuration contre la liberté de l'homme. »

Au mot « trompeur » de *Liberté,* on a ajouté celui d'*Égalité* « qui ne l'est pas moins », poursuit le Pape.

La Société ne saurait reposer sur deux mensonges sociaux contraires à la nature humaine.

Voilà ce que dit Pie VI, en pleine Révolution française.

Il rappelle aussi que « la religion est la gardienne la plus sûre et le plus solide fondement des empires, puisqu'elle réprime également les abus d'autorité dans les puissances qui gouvernent et les écarts de la licence dans les sujets qui obéissent, et c'est pour cela que les factieux, adversaires des prérogatives royales, cherchent à les anéantir et s'efforcent d'amener d'abord le renoncement à la foi catholique ».

Pie VI fut le témoin lucide de cette Révolution, née d'une conjuration nouée au fond des Loges maçonniques et dont il avait parfaitement démonté le mécanisme.

On ne peut décréter dépassés, ou sans valeur, les actes pontificaux de Pie VI, témoin de la Révolution. Si les idées des novateurs étaient tenues pour condamnables par l'Église, elles le sont toujours. Sinon, c'est la vérité même de l'Église qui serait contestée.

Rome ne s'est point trompée dans son analyse de l'Avant-Révolution : une société secrète, dont le réseau couvre toute la Chrétienté, a organisé un courant d'idées, par une propagande habile et insidieuse, qui a pénétré jusqu'au sein même de l'Église et corrompu les esprits. Devant cet assaut multiforme, les princes,

souvent séduits eux-mêmes par les idées nouvelles, pourtant destructrices des principes sur lesquels repose leur autorité, n'ont pas su organiser la résistance. Le « parti philosophique », seul parti organisé, n'a pas trouvé en face de lui, un parti capable de le pénétrer dans ses projets et le combattre. Alors, les choses sont allées où logiquement elles devaient aller : le Trône et l'Autel ont été renversés, les bases de la Société changées, ou plutôt détruites, car l'erreur ne saurait remplacer la vérité et toutes les sociétés bâties sur des idées fausses reposent sur du sable. La suite devait le démontrer : la Société n'a jamais retrouvé sa stabilité depuis qu'elle a renié les principes chrétiens. L'Église, elle-même, atteinte par l'erreur des temps modernes, n'a plus trouvé la force nécessaire pour ressaisir les esprits. Et puis, cette secte secrète, cette mystérieuse maçonnerie, continue d'agir dans tout le corps social.

Au lendemain de la Révolution, l'Église ne songe nullement à capituler ou à composer avec l'erreur. Le 13 août 1814, le cardinal Consalvi, Secrétaire d'État de Pie VII, publie un Édit où il rappelle que « si de l'ancienne législation Romaine émanèrent des peines rigoureuses contre toutes les réunions secrètes et occultes de personnes », c'était « parce que leur clandestinité jalouse suffisait pour faire présumer que, dans de telles assemblées, on conjurait contre l'État et la tranquillité publique, et qu'on y formait une école de dépravation ». Aussi les Souverains Pontifes « ont-ils dû concevoir et garder constamment les mêmes sentiments sur les agrégations connues sous le nom de Francs-Maçons, Illuminés, Égyptiens ou autres semblables. Ces agrégations, en effet, accompagnent leurs opérations ténébreuses de formes, cérémonies, rites, serments de garder des secrets, pour le moins suspects. Comme elles se composent particulièrement de personnes appartenant à toutes les nations et à toutes les classes, de culte et de moralité quelconque, on ne peut s'empêcher d'émettre le soupçon qu'elles veulent renverser non seulement les trônes, mais encore la religion et spécialement la seule véritable religion de Jésus-Christ, dont le Pontife Romain fut constitué

chef, maître et gardien par le Fondateur et le Législateur divin lui-même.

« Instruits de ces faits et animés par leur zèle bien connu, bien qu'ils n'eussent pas prévu, comme tous ont pu le remarquer en notre temps, le développement funeste des desseins secrets de ces infernales réunions, les Pontifes Clément XII et Benoit XIV, de glorieuse mémoire, opposèrent toute la rigueur de leur ministère apostolique au débordement de ce torrent qui menaçait de tout envahir. »

Le cardinal Secrétaire d'État rappelait alors les condamnations et mesures décidées par les précédents papes, en raison des « motifs très graves qui devraient déterminer toutes les puissances de la terre, à interdire la Franc-Maçonnerie, motifs qu'une expérience éclatante a rendu superflu de commenter même aux personnes du peuple les moins éclairées ».

Les contemporains de la Révolution française ne s'y sont donc point trompés. C'est la Maçonnerie qu'ils tiennent pour responsable du bouleversement social qu'elle a préparé par son esprit et déterminé par ses complots.

« Cependant, poursuivait le cardinal Consalvi, dans le bouleversement général qui s'est produit, en tout ordre de choses, pendant les malheurs de l'État et de l'Église, on a impunément méprisé ces dispositions, quoique justes, salutaires et indispensables.

« Sa Sainteté, notre Seigneur le pape Pie VII, voulant apporter un remède prompt et efficace à un mal qu'il importe d'extirper immédiatement, et s'opposer à ce que cette gangrène pernicieuse gagne tout le corps de l'État, nous enjoint de faire connaître à tous, par le présent édit, ses volontés suprêmes, lesquelles auront force de loi et devront servir de règle aux tribunaux, ainsi qu'aux juges civils et spirituels, dans tous les pays, villes, terres et provinces qui appartiennent au domaine temporel du Saint-Siège Apostolique.

« Par ces dispositions on entend dire que, pour ce qui regarde la foi interne et les peines ecclésiastiques encourues par ces malheureux qui, pendant le laps de temps qui vient de s'écouler

(La Révolution française et l'occupation napoléonienne des États de l'Église), ou par la suite (plût à Dieu qu'il ne soit pas question ici de nos sujets bien aimés !) auraient eu ou auraient à l'avenir, le malheur de faire partie, en quelque manière que ce soit, des agrégations et réunions maçonniques sus-désignées, Sa Sainteté les soumet entièrement et sans exception, aux peines et réglementations statuées par les Constitutions susdites de ses Prédécesseurs... »

Le cardinal Consalvi reconnaît que si « cette peste mortelle n'avait que peu ou point infecté de son poison le territoire et les sujets de l'État Pontifical... beaucoup, depuis, se sont laissés entraîner par les circonstances », mais le gouvernement « les connaît tous ainsi que les lieux où ils se rassemblent » ... « il aura les yeux fixés sur eux », et que personne n'allègue pour prétexte « qu'il n'a trouvé nul mal dans cette suite de sciences préparatoires, tantôt indifférentes et tantôt ridicules, par lesquelles on tient artificieusement en suspens la curiosité des initiés, pour les disposer à des mystères d'une aussi grande scélératesse... ».

« Les réunions dites de Francs-Maçons et autres semblables, instituées sous des dénominations soit anciennes soit modernes, soit sous le titre nouvellement imaginé de *Carbonari,* lesquelles ont répandu un prétendu bref pontifical d'approbation, lequel porte en lui-même des caractères évidents de fausseté », restent interdites. Défense est faite « de leur donner asile dans sa maison, ou tout autre lieu... », défense est faite « à toute personne d'avoir en sa possession ou de garder chez elle ou ailleurs les instruments, armoiries, emblèmes, statuts, mémoires, patentes ou toutes choses analogues à l'usage effectif des dites agrégations ».

Les dénonciateurs recevront « aux frais des délinquants, une récompense proportionnée, après avoir présenté toutefois des preuves suffisantes à l'appui de leur dénonciation. Sur ce sujet, Sa Sainteté veut que tous soient avertis qu'il ne peut y avoir rien d'inconvenant ou de déshonorant dans cette obligation imposée à tout individu, comme citoyen et comme chrétien, de révéler à celui qui peut en empêcher les conséquences, une conspiration qui menace l'ordre de la république et de la religion. tout serment

fait en sens contraire devient un lien d'iniquité qui ne produit aucune obligation, et laisse subsister tout entier le devoir opposé. »

« Les peines contre tous les contrevenants aux dispositions du présent édit seront corporelles et afflictives, et même très graves, suivant leur qualité, leur malice et toutes les circonstances de la transgression. Il y sera joint une confiscation partielle ou entière des biens du condamné ou des amendes pécuniaires. Les juges et agents des tribunaux pourront en obtenir une partie en proportion de l'utilité et de l'efficacité de leurs soins pour découvrir et provoquer la punition des délinquants qui seront convaincus aux termes de la loi. »

Quant aux locaux où seraient réunies des loges, ils seraient « déclarés acquis au fisc » (153).

Ce ne sont point là évidemment des mesures de « société permissive », et l'on peut mesurer, à l'étonnement qu'éprouveront certains lecteurs, combien les idées libérales ont gagné, depuis moins de deux siècles, les esprits qui se croient les mieux protégés. Une société attaquée se défend. L'Église ne cède pas aux « idées nouvelles ». Elle a pour elle la logique de ses propres principes.

Pie VII parle, le 13 septembre 1821, dans son encyclique *Ecclesiam,* du nombre prodigieux d'hommes coupables « qui se sont ligués dans les derniers temps contre l'Église, répandant une fausse et vaine philosophie. La plupart d'entre eux ont formé des sociétés occultes, des sectes clandestines ». Le Saint-Siège s'est aussitôt élevé contre elles « avec force et courage et mit au grand jour les ténébreux desseins qu'elles formaient contre la religion et contre la société civile ». Et Pie VII regrette que « le zèle du Saint-Siège (n'ait) pas obtenu les effets qu'il attendait...Bien plus, ces hommes ont osé former de nouvelles sociétés secrètes. »

Cette fois encore, la Papauté attentive a averti les gouvernements de la Sainte-Alliance, comme, au XVIII[e] siècle elle avait averti les cours chrétiennes. Cette fois il s'agit des *Carbonari,*

(153) *Ibid.*, 1928, p. 648.

« une société nouvellement formée qui s'est propagée au loin dans toute l'Italie et dans d'autres contrées, et qui, bien que divisée en plusieurs branches et portant différents noms, suivant les circonstances, est cependant *une,* tant par la communauté d'opinions et de vues que par sa constitution ».

Les *Carbonari* ont adopté une nouvelle tactique : « ils affectent un singulier respect et un zèle merveilleux pour la doctrine et la personne du Sauveur Jésus-Christ, qu'ils ont quelquefois la coupable audace de nommer leur Grand-Maître et le chef de leur société. Mais ces discours, qui paraissent plus doux que de l'huile, ne sont que des traits dont se servent ces hommes perfides pour blesser plus sûrement ceux qui ne sont pas sur leurs gardes. »

Comme ces vieux textes sont intéressants ! On y découvre le commencement d'une tactique qui va viser non plus à s'attaquer de front à l'Église, mais à s'y infiltrer, à faire du Christ un agitateur révolutionnaire dont le message aurait été déformé par l'Église. On verra le résultat de cette tactique au cours de la Révolution de 1848.

Comme ses prédécesseurs, Pie VII insiste sur le secret qui constitue les sociétés secrètes comme des États dans l'État, des sectes dans l'Église.

A ce propos, le Souverain Pontife parle de « ce serment si sévère par lequel, à l'exemple des anciens Priscillianistes »,les *Carbonari* « jurent qu'en aucun temps ni aucune circonstance ils ne révèleront quoi que ce soit qui concerne leur société à des hommes qui n'y soient pas admis, *ou qu'ils ne s'entretiendront jamais avec ceux des derniers grades des choses relatives aux grades supérieurs* » (154).

L'allusion aux Priscillianistes n'est pas sans intérêt : sur la fin du IVe siècle, Marc, Égyptien de Memphis, importa en Espagne le manichéisme. Il convertit à ce système le rhéteur Elpidius et une femme de haut rang nommée Agapé. Ces deux prosélytes gagnèrent Priscillius, homme de noble origine, riche, dont on sait

(154) G. Virebeau, *Les papes et la franc-maçonnerie,* p. 20.

qu'il était à la fois éloquent et inquiet de caractère. Priscillius mit un tel zèle à répandre l'hérésie qu'il y gagna même quelques prélats de la Bétique, dont Instantius et Salvien.

Priscillius enseignait « un bon et mauvais esprit, un royaume de lumière et un royaume de ténèbres, la lutte entre les deux mondes ; les âmes humaines émanées d'êtres divins et envoyés sur terre pour combattre les puissances des ténèbres, vaincues, emprisonnées dans des corps et surbordonnées aux autres ; un rédempteur vêtu d'un corps apparent ; le nom des mystères chrétiens sans leur substance, le mépris du mariage et de la génération, l'abstention de la chair des animaux, le rejet du dogme de la résurrection des corps ; l'interprétation toujours allégorique des Saintes Écritures, notamment de l'Ancien Testament et de certains écrits apocyphes réputés sacrés ; *le mensonge et le parjure permis pour cacher ses croyances et feindre la foi catholique (juro, perjuro, secretum prodere noli* était leur principe suivant saint Augustin) et une morale dissolue, digne de toutes ces prémices, tel était le sommaire des doctrines d'une secte qui devint aussi dangereuse qu'elle était abominable. Elle ne disparut complètement qu'après le Concile de Braga, en 563 » (155).

Mais les hérésies renaissent toujours dans quelque esprit dévoyé. Leur nom, leur forme, leur vocabulaire varient, mais on y trouve toujours une conception manichéenne de la Société, l'idée de lutte entre deux mondes, base réelle de la lutte de la Démocratie contre le Trône et l'Autel au XIXe siècle, puis de la lutte des classes.

Autre indication précieuse de l'Encyclique *Ecclesiam :* l'observation faite par Pie VII de l'obligation imposée aux affiliés des loges de ne jamais s'entretenir avec ceux des derniers grades des choses relatives aux grades supérieurs. C'est le caractère propre de la Maçonnerie que de constituer non seulement une société secrète, mais une superposition de sociétés secrètes.

(155) *Revue Internationale des Sociétés secrètes,* 1928, p. 1001.

Qui ne voit la puissance occulte considérable que peut développer une association ainsi constituée, pouvant jouer dans plusieurs directions, même d'une manière apparemment contradictoire, dans un parti comme dans l'autre, pour réaliser ses desseins.

Le 10 avril 1821, le cardinal Consalvi, agissant toujours comme Secrétaire d'État de Pie VII, constate qu'en ce début du XIX^e siècle, « ce n'est plus dans les ténèbres ni sous le voile du secret que les sectaires, quoique affiliés à différentes sociétés illicites, tendent avec ensemble à mettre à exécution leurs desseins hostiles à la religion et aux trônes ; ils ont publiquement annoncé que le but de leur association est de renverser les formes légitimes existantes des gouvernements monarchiques. Ils ont complètement prouvé par leurs écrits et leurs actes quels sont leurs véritables principes religieux ; on a même vu des victimes tomber sous leurs coups, uniquement parce que, fidèles à leur devoir, elles sont restées sourdes à la voix de la séduction. »

Aussi, le gouvernement romain, non seulement confirme, mais renforce les interdictions et peines portées contre les Francs-Maçons et autres membres des filiales de la Maçonnerie.

Il est intéressant que tous les Papes qui, depuis l'apparition de la Franc-Maçonnerie, ont eu à en parler font, comme Léon XII, état du fait que « placés au plus haut poste de l'Église », « il leur appartient de découvrir de loin les embûches préparées par les ennemis du nom chrétien pour exterminer l'Église de Jésus-Christ ».

C'est, constate Léon XII, dans sa Lettre Apostolique *Quo Graviora,* du 13 mars 1826, ce qu'ont fait ses prédécesseurs. Mais l'astuce des conjurés est telle qu'ils ont fait courir le bruit que Clément XII étant mort, la condamnation portée contre la Franc-Maçonnerie était tombée en désuétude.

« Sans doute, remarque Léon XII, *il était absurde de prétendre que les lois des Pontifes antérieurs tombaient en désuétude si elles n'étaient pas formellement approuvées par leurs successeurs.* »

Benoit XIV avait déjoué la manœuvre en réitérant la condamnation dans l'encyclique *Providas,* et, commente mélancoliquement Léon XII, « plût à Dieu que ceux qui étaient alors au pouvoir eussent su apprécier ces décrets autant que l'exigeait le salut de la religion et de l'État ! » et qu'ils aient « employé leur puissance à combattre et à détruire les sectes dont le Saint-Siège Apostolique leur avait découvert la perfidie ! Ils y auraient réussi dès lors ; mais soit que ces sectaires aient eu l'adresse de dissimuler leurs œuvres, soit que par une négligence ou une imprudence coupable, on eût présenté la chose comme négligeable ou au moins de peu d'importance, de ces vieilles sectes maçonniques, jamais assoupies, en sont sorties d'autres encore plus dangereuses et plus remplies d'audace. »

Il y a, dans ce passage de l'encyclique *Providas,* une critique très nette des gouvernements d'avant la Révolution qui dissimule à peine la critique des gouvernements de la Sainte-Alliance, parfois tatillons et policiers, mais inattentifs au plan des idées et encore tout imbus de philosophisme.

Léon XII s'est appliqué à « examiner l'état, le nombre et la force de ces associations secrètes ». Il dénonce une nouvelle secte : l'*Universitaire* qui a « établi son siège dans plusieurs Universités où les jeunes gens, au lieu d'être instruits, sont pervertis par quelques maîtres, initiés à des mystères qu'on pourrait appeler des mystères d'iniquité et formés à tous les crimes... ».

C'est le début d'une perversion de l'Université qui, avec celle entreprise au sein même de l'Église, nous amènera à la situation présente.

« Évitez avec soin ceux qui appellent la lumière ténèbres et les ténèbres lumière »,, enseigne Léon XII. Mais où est la lumière et où sont les ténèbres pour les hommes aux yeux bandés ?

Léon XII est un de ceux qui ont le mieux vu l'artifice des Restaurations qui ont suivi la chute de Napoléon. Vaincue militairement, la Révolution restait intacte dans ses principes.

« De là vient, explique Léon XII, que même longtemps après que le flambeau de la révolte ait été allumé pour la première fois

en Europe par les Sociétés secrètes, et qu'il a été promené au loin par leurs agents après les éclatantes victoires remportées par les plus puissants princes de l'Europe, victoires qui nous laissaient espérer la répression de ces sociétés, les coupables efforts de ces sociétés n'ont pas encore pris fin. »

Déjà, on craint « de nouveaux troubles et de nouvelles séditions que ces sectes ne cessent de tramer ».

Quant à la paix de l'Église, « non seulement elle est troublée, mais encore entièrement détruite ».

« Il ne faudrait pas croire, ajoute Léon XII, à l'intention des sceptiques, que nous attribuons faussement, et d'une façon calomnieuse, à ces sectes clandestines, tous ces maux et d'autres que nous ne signalons pas. Les ouvrages que leurs membres ont osé publier sur la religion et la chose publique, leur mépris de l'autorité, leur haine de la souveraineté, leurs attaques contre la divinité de Jésus-Christ et l'existence même de Dieu, le matérialisme qu'ils affichent, leurs codes et leurs statuts qui expliquent leurs projets et leurs vues prouvent ce que nous avons rapporté de leurs efforts pour renverser les princes légitimes et détruire radicalement l'Église. »

Léon XII tient pour « absolument certain » qu'il y a une direction de toutes ces conjurations. Les différentes sectes, « malgré la diversité de leurs noms », sont unies entre elles par le lien des plus infâmes projets.

Aux évêques qui tremblent devant la menace, Léon XII dit magnifiquement : « ne regardez pas votre vie comme plus précieuse que vous-mêmes ». Comme si, déjà, il notait une certaine complaisance pour les idées nouvelles dans l'Épiscopat. « Servez-vous, leur dit-il, de l'autorité que Dieu vous a donnée... découvrez (à vos fidèles) les ruses des sectaires et les moyens qu'ils doivent employer pour s'en préserver », et il rappelle les propos de Clément XII, en plein « Siècle des Lumières », écrivant, le 14 septembre 1758, aux Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques :

« Si nous nous laissons ébranler par l'audace des méchants,

c'en est fait de la force de l'épiscopat, de l'autorité sublime et divine de l'Église ; il ne faut plus songer à être chrétiens, si nous en sommes venus au point de trembler devant les menaces et les embûches des pervers... »

Aux princes chrétiens, Léon XII rappelle : « les circonstances actuelles sont telles que vous avez à frapper ces sociétés secrètes, non seulement pour la défense de la religion catholique, mais encore pour votre propre sûreté et pour celle de vos sujets. La cause de la religion est aujourd'hui tellement liée à celle de la société, qu'on ne peut plus les séparer ; car ceux qui font partie de ces sectes ne sont pas moins ennemis de votre puissance que de la religion. Ils attaquent l'une et l'autre et désirent également les voir renversées. S'ils le pouvaient, ils ne laisseraient subsister ni la religion, ni l'autorité royale... Ce n'est pas seulement la haine de la religion qui anime leur zèle, mais l'espoir que les peuples soumis à votre empire, en voyant renverser les bornes posées dans les choses saintes par Jésus-Christ et son Église, seront, par cet exemple, facilement amenés à changer également et à détruire les formes des gouvernements politiques. » Ces hommes « sont les mêmes que nos pères n'hésitèrent point à appeler les premiers nés du diable » et que l'on ne se fie point à l'apparente innocence des premiers grades. « Quoique l'on n'ait pas coutume de confier ce qu'il y a de plus grave et de plus criminel à ceux qui ne sont pas parvenus aux degrés supérieurs, il est cependant manifeste que la force et l'audace de ces sociétés pernicieuses s'accroissent en raison du nombre et de l'accord de ceux qui en font partie. Ainsi ceux qui n'ont pas dépassé les grades inférieurs doivent être considérés comme les complices des mêmes crimes... » (156).

Rome suit de très près l'activité des sociétés secrètes maçonniques. Pas un pape, depuis la condamnation initiale de Clément XII, qui n'ait renouvelé condamnation et avertissements.

(156) *Ibid.*, 1929, p. 554.

Le 24 mai 1829, Pie VIII, revient sur ces « sociétés secrètes d'hommes séditieux » :

Ces hommes qui gardent par un mystérieux serment le secret de leurs sociétés illicites, et par tous les moyens cachent ce qui se passe dans leurs réunions, sont par là gravement suspects de cette scélératesse qui, de nos jours, suivant le malheur du temps,sortie du puits de l'abîme, se lève contre toute autorité dans l'Eglise Sainte et dans la société civile.

Pie VIII insiste sur « certaines de ces sociétés secrètes constituées récemment, dont le but est de corrompre les âmes des jeunes gens qui étudient dans les écoles et dans les lycées, où certains maîtres dépravés sont établis pour conduire leurs élèves dans les voies de Baal, et avec un soin assidu et perfide, en parfaite connaissance de cause, souillent par leurs enseignements les intelligences et les cœurs de ceux qu'ils instruisent.

« Il en résulte que ces gens sont tombés dans une licence tellement lamentable qu'ayant perdu tout respect pour la religion, rejeté toute règle dans leur conduite, méprisant la sainteté de la pure doctrine, ils violent toutes les lois divines et humaines et se livrent sans pudeur à tous les désordres, à toutes les erreurs, à toutes les audaces » (157).

Comme il est intéressant de lire ces lignes qui datent du début du XIX[e] siècle ! Les méthodes, le lieu de l'attaque, les résultats sont déjà ce qu'ils sont aujourd'hui. Il n'y a rien de nouveau dans le combat entre la Vérité et l'Erreur. Il ne cessera jamais et le mouvement qu'on y voit marque seulement le plus ou moins de résistance de la Société aux principes destructeurs.

Le 13 mai 1846, Grégoire XVI « fit venir auprès de lui un écrivain connu par l'intrépidité de son courage et la verve de son esprit, Jacques Crétineau-Joly...

« – Mon enfant, lui dit le pape, vous avez toujours eu le courage de votre opinion. Je vous demande de tailler votre plume

(157) G. Virebeau, *op. cit.*, p. 25.

et de me promettre, sans vous arrêter aux obstacles, d'écrire l'*Histoire des sociétés secrètes et de leurs conséquences.*

Et le pontife confia à l'écrivain un grand nombre de pièces importantes destinées à servir de matériaux à l'ouvrage projeté. L'*Histoire des sociétés secrètes,* par suite de diverses circonstances, ne fut point publiée ; mais les plus importants des documents confiés à Crétineau-Joly par le pape furent mis en oeuvre dans les deux volumes qui parurent en 1858 sous ce titre : *L'Eglise romaine en face de la Révolution* » (158).

Pie IX avait été élu par le parti romain contre le cardinal Lambruschini, candidat du parti absolutiste et autrichien. Il passait pour libéral.

« La sédition portant des fleurs, écrira Louis Veuillot, était à genoux devant le Pontife, et lui demandait, en hurlant de la bénir » (159).

Pie IX, enivré par les acclamations populaires, introduit dans les États pontificaux le système constitutionnel. Mais les sociétés secrètes veulent davantage, elles veulent la guerre contre l'Autriche. Le Pape refuse et, aussitôt, il est déclaré traître à la patrie. Il doit même accepter un ministère révolutionnaire dirigé par Mamiami (avril 1848).

Le 29 juillet, les modérés s'étant repris, Mamiami fut renversé et le comte Pellegrino Rossi, ancien ambassadeur du roi Louis-Philippe à Rome, fut appelé par Pie IX à former le nouveau ministère. La réponse des sociétés secrètes ne se fit pas attendre : le 15 novembre, le comte Rossi était tué d'un coup de poignard, comme il gravissait les escaliers de la chancellerie.

Les sociétés secrètes exigent l'élection d'une Constituante. La foule se porte devant le Quirinal. Le Pape fait constater aux ambassadeurs européens accrédités auprès de lui qu'il cède à la violence, puis il s'enfuit à Gaëte, dans le royaume de Naples. On est le 24 novembre 1848.

Dupe, Pie IX ne l'a jamais été complètement. Le jour même de

(158) *Revue Internationale des Sociétés secrètes,* 1930, p. 293.
(159) Louis Veuillot, *Pie IX,* p. 40.

son exaltation, le 9 novembre 1846, il avait renouvelé les condamnations de ses prédécesseurs contre « les sociétés secrètes sorties du fond des ténèbres pour ne faire régner partout, dans l'ordre sacré et profane, que les ravages et la mort ».

L'aventure qu'il vient de vivre, l'a convaincu que le péril est plus grand encore qu'il ne le prévoyait et qu'il est peut-être ailleurs qu'on ne le croit généralement : au cœur même de l'Église. Aussi le voit-on reprendre les avertissements de Léon XII :

« Les hommes ennemis, dit Pie IX, pour parvenir plus facilement à corrompre la pure et inaltérable doctrine de l'Église catholique, pour mieux tromper les autres et les attirer dans le piège de l'erreur, n'épargnent ni manœuvres, ni ruses, *afin que le Siège Apostolique lui-même paraisse en quelque sorte le complice et le protecteur de leur démence.* Personne n'ignore combien de sociétés secrètes et pernicieuses, combien de sectes créèrent, établirent et désignèrent sous différents noms et à des époques diverses, ces propagateurs de dogmes pervers, aspirant par là à glisser plus sûrement dans les esprits leurs extravagances, leurs systèmes et la fureur de leurs pensées, à corrompre les cœurs sans défense, et à ouvrir à tous les crimes la large voie de l'impunité. Ces sectes abominables de perdition, aussi fatales au salut des âmes qu'au bien et à la tranquillité de la société temporelle, ont été condamnés par les Pontifes romains, nos prédécesseurs. Nous-même, nous les avons condamnées dans notre Lettre encyclique, du 9 septembre 1846, adressée à tous les évêques de l'Église catholique, et, aujourd'hui encore, en vertu de notre suprême autorité apostolique, nous les condamnons, prohibons et proscrivons... » (160).

Le 9 décembre 1854, Pie IX applique aux membres des sociétés secrètes ces terribles paroles du Christ : « Vous êtes les enfants du diable, et vous voulez faire les œuvres de votre père. »

Au Consistoire du 15 septembre 1865, il revient encore sur le problème des sociétés secrètes :

(160) *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1930, p. 553.

« Parmi les nombreuses machinations et les artifices par lesquels les enfants du nom chrétien ont osé s'attaquer à l'Église de Dieu et ont essayé, quoique en vain, de l'abattre et de la détruire, il faut sans nul doute compter cette société perverse d'hommes vulgairement appelée *maçonnique* (...). Dès que nos prédécesseurs, les Pontifes romains, fidèles à leur office pastoral, eurent découvert ses embûches et ses fraudes, ils ont pensé qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour réprimer par leur autorité, frapper de condamnation et exterminer comme d'un glaive cette secte respirant le crime et s'attaquant aux choses saintes et publiques. »

Pie IX saisissait l'occasion pour rappeler les critiques de ses prédécesseurs contre « la mollesse » des monarques dans la répression de la subversion. Benoit XIV n'avait-il pas exhorté les souverains catholiques « à consacrer toutes leurs forces et toute leur sollicitude à réprimer cette secte profondément perverse et à défendre la société contre le péril commun ? ».

« Plût au Ciel que ces monarques eussent prêté l'oreille aux paroles de notre prédécesseur ! Plût au Ciel que, dans une affaire aussi grave, ils eussent agi avec moins de mollesse ! (...). La secte maçonnique (...) n'a pas été vaincue ni terrassée ; au contraire, elle s'est tellement développée, que, en ces jours si difficiles, elle se montre partout avec impunité et lève un front plus audacieux (...). Nous éprouvons de la peine et de l'amertume en voyant que lorsqu'il s'agit de réprouver cette secte suivant les Constitutions de nos prédécesseurs, plusieurs de ceux que leurs fonctions et le devoir de leur charge devraient rendre pleins de vigilance et d'ardeur en un sujet si grave, se montrent indifférents et comme endormis » (161).

Quelle remarquable vision que celle de ces « pouvoirs endormis » !

Le 26 octobre 1865, Pie IX écrit une lettre sévère à Mgr Darboy, archevêque de Paris, qui a cru devoir assister aux funérailles du Grand-Maître du Grand-Orient, le maréchal Magnan, et donner

(161) *Ibid.*, 1930, p. 553.

lui-même, l'absoute en présence des insignes maçonniques étalés sur le cercueil !

Voilà l'importance que l'archevêque de Paris attachait aux encycliques pontificales !

Le 21 novembre 1873, Pie IX s'efforce, une fois de plus, de montrer le péril :

« Celui, dit-il, qui aura bien compris le caractère, les tendances, le but des sociétés secrètes, sous quelque nom qu'elles se cachent, s'il les compare avec le caractère, la nature et le développement de cette guerre déclarée à l'Église presque sur toute la surface du globe, ne pourra révoquer en doute que les calamités présentes ne doivent être attribuées, comme à leur cause principale, aux ruses et aux machinations de ces sectes. Ce sont elles qui composent *la Synagogue de Satan,* dont les forces réunies, comme une armée rangée en bataille, marchent, enseignes déployées, à l'assaut de l'Église (...) s'insinuant et se glissant subrepticement, travaillant sans relâche et trompant à plaisir, elle a fini par sortir de l'antre ténébreux où elle se cachait, pour se produire au grand jour comme une puissance » (162).

Le 29 mai 1873, Pie IX parle de « cet esprit satanique de la secte (qui) se montra surtout à la fin du siècle passé dans les violentes révolutions de la France, qui ébranlèrent le monde entier, et prouvèrent qu'il fallait s'attendre à une dissolution totale de la société humaine si l'on n'abattait les forces de cette secte très criminelle » (163).

Sur la fin de sa vie, le grand pape du *Syllabus,* dira que les hommes « qui s'efforcent d'établir une alliance entre la lumière et les ténèbres sont plus dangereux que les ennemis déclarés » (164).

Notez que je conçois très bien que l'on soit pour l'Église ou pour la Contre-Église, mais ce qui est aberrant, c'est de prétendre allier la lumière et les ténèbres.

(162) *Ibid.*, 1930, p. 824.
(163) *Ibid.*, 1930, p. 824.
(164) 6 mars 1873, in *La Vigie,* 24 avril 1913.

Mgr Gay, chargé de rédiger un *Mémoire sur les sociétés secrètes* à l'intention du premier Concile du Vatican, écrivait :

« Manifestement il apparaît que prise en général, cette doctrine de la Franc-Maçonnerie n'est pas seulement une hérésie, ni l'ensemble de toutes les hérésies, bien qu'en elle il soit plus que certain que pullulent les hérésies. En effet, la maçonnerie dépasse de très loin les limites de l'hérésie proprement dite et en exagère outrancièrement la perversion. En vérité, la Franc-Maçonnerie est l'abîme de toutes les erreurs et comme « le puits de l'abîme » (165).

Lorsque le 20 août 1884, Léon XIII publie une encyclique entièrement consacrée à la Franc-Maçonnerie : *Humanum genus,* il est évident que Rome a désormais pris conscience du fait que les idées répandues par les loges ont largement débordé le cadre des adeptes, et que la société civile, et parfois même la société religieuse, se sont laissées gagner par les idées nouvelles et que s'il reste toujours nécessaire d'interdire la « secte des Francs-Maçons », cela ne suffit pas. Il faut, conjointement, *entreprendre la critique des idées maçonniques.* La bataille des Idées mollement menée au XIXe siècle par les pouvoirs monarchiques parlementaires et libéraux, bataille que Pie IX avait si vigoureusement entamée avec le *Syllabus,* doit être menée vigoureusement.

Dans *Humanum genus,* Léon XIII commence par rappeler que ses prédécesseurs avaient reconnu l'ennemi « au moment où sortant des ténèbres d'une conspiration occulte, il s'élançait à l'assaut en plein jour. Sachant ce qu'il était, ce qu'il voulait, *et lisant pour ainsi dire dans l'avenir,* ils donnèrent aux princes et aux peuples le signal d'alarme, et les mirent en garde contre les embûches et les artifices préparés pour les surprendre. »

Malheureusement, ces avertissements furent mal écoutés « de ceux qui auraient eu cependant l'intérêt le plus direct » à surveiller « cette secte pernicieuse ».

« Il en résulte que, dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès. Employant à la fois

(165) *Revue Internationale des Sociétés secrètes,* 1930, p. 1197.

l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre au sein des États modernes, *une puissance qui équivaut presque à la souveraineté.* »

Il convient de retenir cette donnée nouvelle : l'apparition, dans la Société, d'un Pouvoir occulte qui pénètre les rouages de l'État. C'est un événement considérable. L'histoire se déroule désormais sur deux plans : l'un public, officiel, démocratique ; l'autre secret, invisible aux yeux de la masse, autoritaire.

Cette constatation est à l'origine d'une polémique sur l'essence de ce pouvoir occulte.

« Il existe dans le monde, avait écrit Léon XIII, un certain nombre de sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie des buts et des principes essentiels. En fait, elles sont identiques à la Franc-Maçonnerie, qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent. »

C'est une idée sur laquelle Léon XIII est souvent revenu, notamment dans l'Encyclique du 19 mars 1902, qui fut son testament politique. Il y montrait, précédant toutes les autres, une secte ténébreuse que la société porte depuis de longues années dans ses flancs comme un germe mortel.

« *Personnification permanente de la Révolution,* elle constitue *une sorte de société retournée* dont le but est d'exercer une suzeraineté occulte sur la société reconnue et dont la raison d'être consiste entièrement dans la guerre faite à Dieu et à son Église. Il n'est pas besoin de la nommer, car, à ses traits, tout le monde a reconnu la Franc-Maçonnerie (...). Embrassant dans ses immenses filets presque la totalité des nations et se reliant à d'autres sectes *qu'elle fait mouvoir par des fils cachés,* attirant et retenant ensuite ses affiliés par l'appât des avantages qu'elle leur procure, pliant les gouvernements à ses desseins, tantôt par ses promesses et tantôt par ses menaces, cette secte est parvenue à s'infiltrer dans toutes les classes de la Société. Elle forme comme *un État invisible* et irresponsable dans l'État légitime. »

Tout indique que tout part « *d'un seul et même centre de direction* », selon « *un plan arrêté d'avance* » (166).

La polémique à laquelle je faisais allusion plus haut, est née autour de cette conception de Léon XIII et de celle d'un grand historien de la Maçonnerie, M. Gustave Bord. Celui-ci ne croyait pas à un plan arrêté d'avance. D'après lui, *c'est « l'idée maçonnique qui chemine et broie sans cesse »* ; « c'est la mentalité qui fait agir tous les initiés » (167).

Il n'y a contradiction qu'apparente : la Franc-Maçonnerie, porteuse d'une certaine idéologie, contamine les esprits et ceux-ci, à leur tour, relancent les principes de la secte. Un même état d'esprit suscite le foisonnement de sectes semblables, facilite la permanence, à travers deux siècles et demi, de la secte-mère.

S'il s'agit pour les francs-maçons, comme le dit Léon XIII dans *Humanum genus,* de « détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui substituer une nouvelle façonnée à leurs idées, et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au naturalisme », alors il devient évident que *c'est l'unité des institutions chrétiennes elle-même qui fait l'unité de la Contre-Église.*

« Le premier principe des naturalistes, explique Léon XIII, c'est qu'en toutes choses la nature ou la raison humaine doit être maîtresse et souveraine. Cela posé, il s'agit des devoirs envers Dieu, ou bien ils en font peu de cas, ou ils en altèrent l'essence par des opinions vagues et des sentiments erronés. Ils nient que Dieu soit l'auteur d'aucune révélation. Pour eux, en dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité ; ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doive avoir foi. Or, comme la mission tout à fait propre et spéciale de l'Église catholique consiste à recevoir dans leur plénitude *et à garder dans une pureté*

(166) *La Vigie,* 22 août 1913.
(167) *Ibid.*

incorruptible les doctrines révélées de Dieu, aussi bien que l'autorité pour les enseigner avec les autres secours donnés du Ciel en vue de sauver les hommes, c'est contre elle que les adversaires déploient le plus d'acharnement et dirigent leurs plus violentes attaques...

« Aussi, dut-il lui en coûter un long et opiniâtre labeur (la Franc-Maçonnerie) se propose de réduire à rien au sein de la société civile, le magistère et l'autorité de l'Église ; d'où cette conséquence que les francs-maçons s'appliquent à vulgariser, et pour laquelle ils ne cessent pas de combattre, à savoir qu'il faut absolument séparer l'Église et l'État. Par suite, ils excluent des lois aussi bien que de l'administration de la chose publique la très salutaire influence de la religion catholique, et ils aboutissent logiquement à la prétention de constituer l'État tout entier en dehors des institutions et des préceptes de l'Église. »

C'est cette prétention qui est aujourd'hui parfaitement admise depuis Paul VI au nom de la liberté religieuse et de la société pluraliste. Il aura fallu moins d'un siècle pour que les idées maçonniques gagnent le sommet même de l'Église, mais il y a une chose que la Maçonnerie ne peut pas faire, c'est annuler les condamnations portées par dix papes contre elle et qui retombent sur tous ceux qui se laissent gagner par ses principes.

Je parlais du thème de la « liberté religieuse », sournoisement introduit par « Vatican II ». Écoutez ce qu'en dit, à l'avance, Léon XIII :

« Les francs-maçons en ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses, deviennent plus capables d'accréditer la grande erreur du temps présent, laquelle consiste à reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion, et à mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses. Or, à lui seul, ce principe suffit à ruiner toutes les religions, *et particulièrement la religion catholique,* car étant la seule véritable, elle ne peut, sans subir *la dernière des injures* et des injustices, tolérer que les autres religions lui soient égalées. »

Le naturalisme entraîne « l'effondrement des vérités qui sont à

la base de l'ordre naturel, et qui importent si fort à la conduite rationnelle et pratique de la vie », qu'il y aura « un contre-coup sur les mœurs privées et publiques ». En effet, faites disparaître ces vérités « et il sera impossible de savoir en quoi consiste la science du juste et de l'injuste ou sur quoi elle s'appuie ».

Déjà, à la fin du XIX^e^ siècle, Léon XIII constate que là « où, après avoir pris la place de la morale chrétienne,(la morale sans Dieu), a commencé à régner avec plus de liberté, on a vu promptement dépérir la probité et l'intégrité des mœurs, grandir et se fortifier les opinions les plus monstrueuses, et l'audace des crimes partout déborder ».

Que dire aujourd'hui où achève de se décomposer la « société permissive » née de l'utopie maçonnique ?

On se demande parfois pourquoi les gouvernants actuels laissent la licence des mœurs atteindre le degré que l'on voit. Il y a une réponse intéressante dans *Humanum genus :* « Il s'est trouvé, écrit Léon XIII, dans la Franc-Maçonnerie des sectaires pour soutenir qu'il fallait systématiquement employer tous les moyens de *saturer la multitude de licences et de vices, bien assurés qu'à ces conditions elle serait toute entière entre leurs mains* et pourrait servir d'instrument à l'accomplissement de leurs projets les plus audacieux. »

Léon XIII dénonce la destruction du mariage par le divorce qui fait de l'union légitime « une union instable, éphémère, née du caprice d'un instant, et pouvant être dissoute quand ce caprice changera ». La destruction de la famille qui va être le grand œuvre de la Maçonnerie au XX^e^ siècle, passe aussi par la main-mise sur l'éducation de la jeunesse. « Les francs-maçons espèrent qu'ils pourront aisément former d'après leurs idées cet âge si tendre, et en plier la flexibilité dans le sens qu'ils voudront. »

Dominant tous ces faux principes, il y a le principe démocratique.

Pour les naturalistes, écrit Léon XIII, « les hommes sont égaux en droits, tous, à tous les points de vue, sont d'égale condition. Étant tous libres par nature, aucun d'eux n'a le droit de

commander à un de ses semblables, et c'est faire violence aux hommes que de prétendre les soumettre à une autorité quelconque, à moins que cette autorité ne procède d'eux-mêmes. Tout pouvoir est dans le peuple libre ; Ceux qui exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'État, même malgré eux, La source de tous les droits et de toutes les fonctions civiles réside soit dans la multitude, soit dans le pouvoir qui régit l'État, mais quand il a été constitué d'après les nouveaux principes. En outre, l'État doit être athée. Il ne trouve en effet, dans les diverses formes religieuses, aucune raison de préférer l'une ou l'autre ; donc toutes doivent être mises sur un pied d'égalité. »

Qui ne voit que ces « faux principes », comme disait Léon XIII, sont aujourd'hui presque unanimement admis dans les milieux catholiques et conservateurs, par la hiérarchie même de l'Église.

Les idées maçonniques ont donc fait reculer la conception chrétienne de la Société, mais l'erreur ne pouvant effacer la Vérité, celle-ci subsiste. Ce qui était faux, condamnable et condamné reste faux, condamnable et condamné.

Léon XIII a d'ailleurs admirablement démontré l'erreur de l'égalitarisme qui est à la base du système démocratique :

« Si l'on considère, écrit-il, que tous les hommes sont de même race et de même nature et qu'ils doivent tous atteindre la même fin dernière, et si l'on regarde aux devoirs et aux droits qui découlent de cette communauté d'origine et de destinée, il n'est pas douteux qu'ils ne soient tous égaux. Mais, comme ils n'ont pas tous les mêmes ressources d'intelligence et qu'ils diffèrent les uns des autres, soit par les facultés de l'esprit, soit par les énergies physiques, comme enfin il existe entre eux mille distinctions de mœurs, de goûts, de caractères, rien ne répugne tant à la raison que de prétendre les ramener tous à la même mesure et d'introduire dans les institutions de la vie civile une égalité rigoureuse et mathématique. De même, en effet, que la parfaite constitution du corps humain résulte de l'union et de l'assemblage

des membres, qui n'ont ni les mêmes forces ni les mêmes fonctions, mais dont l'heureuse association et le concours harmonieux donnent à tout l'organisme sa beauté plastique, sa force et son aptitude à rendre les services nécessaires, de même, au sein de la société humaine, se trouve une variété presque infinie de parties dissemblables. Si elles étaient toutes égales entre elles et libres, chacune pour son compte, d'agir à leur guise, rien ne serait plus difforme qu'une telle société. Si, au contraire, par une sage hiérarchie des mérites, des goûts, des aptitudes, chacune d'elles concourt au bien général, vous voyez se dresser devant vous l'image d'une société bien ordonnée et conforme à la nature. »

« Les malfaisantes erreurs que nous venons de rappeler menacent les États des dangers les plus redoutables. En effet, supprimez la crainte de Dieu et le respect dû à ses lois ; laissez tomber en discrédit l'autorité des princes ; donnez libre carrière et encouragement à la manie des révolutions ; lâchez la bride aux passions populaires ; brisez tout frein, sauf celui du châtiment, vous aboutirez, par la force des choses, à *un bouleversement universel* et à la ruine de toutes les institutions... »

Nous y sommes, et nous avons même vu ce que Léon XIII n'osait tout de même pas prévoir : la contestation du châtiment lui-même.

Comment en est-on arrivé à cette totale subversion de la Société ?

Les francs-maçons, répond Léon XIII, « ont séduit le peuple par (un) langage fallacieux, et (en) excitant en lui la soif du *changement,* ils l'ont lancé à l'assaut des deux puissances ecclésiastique et civile ».

Ce mythe du changement qu'on retrouve dans les propos de M. Giscard, s'explique d'ailleurs par l'échec même de la société permissive. On ne songe pas à changer ce qui vous convient.

« En premier lieu, dit Léon XIII aux évêques, arrachez à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu'elle est. Secondement, par vos discours et par des lettres

pastorales spécialement consacrées à cette question, instruisez vos peuples », et il leur conseille « d'exposer... les éléments des principes sacrés qui constituent la philosophie chrétienne », afin de « guérir, par une science de bon aloi, les maladies intellectuelles des hommes ». Enfin, il demande aux « gens de bien » de s'unir pour former « une immense coalition de prières et d'efforts ? »

Léon XIII, on le voit, s'est engagé résolument dans la bataille des Idées.

Le 8 décembre 1892, dans une autre intervention sur les sociétés secrètes, il montre qu'« il est une force ennemie *qui, sous l'instigation et l'impulsion de l'esprit du mal,* n'a cessé de combattre le nom chrétien, et s'est toujours associé certains hommes pour réunir et diriger leurs efforts destructeurs contre les vérités révélées de Dieu, et, au moyen de funestes discordes contre l'unité de la société chrétienne. Ce sont là comme des cohortes disposées pour l'attaque et personne n'ignore combien, dans tous les temps, l'Église a eu à souffrir de leurs assauts.

« Or, l'esprit commun à toutes les sectes antérieures qui se sont insurgées contre les institutions catholiques, a repris vie dans la secte que l'on nomme maçonnique... Les sectaires maçons cherchent par des promesses *à séduire le clergé inférieur.* A quelle fin ? Rien n'est plus facile à découvrir, attendu surtout que les inventeurs de ce piège ne prennent pas assez de soin pour cacher leur intention. *Ce qu'ils veulent, c'est gagner doucement à leur cause les ministres des choses sacrées et puis, une fois enlacés dans les idées nouvelles, d'en faire des révoltés contre l'autorité légitime de laquelle ils relèvent.* »

Or, « le christianisme et la franc-maçonnerie sont essentiellement inconciliables, si bien que s'agréger à l'une, c'est divorcer avec l'autre ». Aussi convient-il de se méfier même de ceux « qui se déguisent sous le masque de la tolérance universelle, du respect pour toutes les religions, *de la manie de concilier les maximes de l'Évangile avec celles de la Révolution* ; le Christ avec Bélial, l'Église de Dieu, avec l'État sans Dieu » et, « comme il s'agit d'une secte qui a tout envahi, il ne suffit pas de se tenir sur la défensive,

mais il faut descendre courageusement dans l'arène et la combattre de front » (168).

Sous Pie X, les choses ont marché. L'esprit maçonnique a gagné au sein même de l'Église. Le pape ne s'y trompe pas, là va être le combat essentiel.

D'où le serment antimoderniste qu'il imposera au clergé, en septembre 1910.

Il est d'une trop grande importance pour que nous n'en donnions pas ici le texte intégral :

« J'embrasse et reçois fermement toutes et chacune des vérités que l'Église par son magistère inhérent, a définies, affirmées et déclarées, principalement des textes de doctrines qui sont directement dirigés contre les erreurs de ce temps.

« Et d'abord, je professe que Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu et donc ainsi démontré d'une manière certaine par la lumière de la raison, par le moyen des choses qui ont été faites, c'est-à-dire par les œuvres visibles de la création, comme la cause par son effet.

« En second lieu, j'admets et je reconnais les arguments externes de la révélation, c'est–à–dire les faits divins, parmi lesquels, en premier lieu, les miracles et les prophéties, comme des signes très certains de l'origine divine de la religion chrétienne. Et, ces arguments, je les tiens pour parfaitement proportionnés à l'intelligence de tous les temps et de tous les hommes et même du temps présent.

« Troisièmement, je crois aussi d'une foi ferme que l'Église gardienne et maîtresse de la parole révélée, a été instituée d'une manière prochaine et directe par le Christ en personne, vrai et historique, durant sa vie parmi nous, et je crois cette Église bâtie sur Pierre, chef de la hiérarchie apostolique, et sur ses successeurs, jusqu'à la fin des temps.

« Quatrièmement, je reçois sincèrement la doctrine de la foi que les Pères orthodoxes nous ont transmise des Apôtres, *toujours*

(168) *Revue Internationale des Sociétés secrètes,* 1931, p. 1234.

dans le même sens et la même interprétation. C'est pourquoi je rejette absolument la supposition hérétique de l'évolution des dogmes, d'après laquelle ces dogmes changeraient de sens pour en recevoir un différent de celui que leur a donné tout d'abord l'Église. Et, pareillement, je réprouve toute erreur qui consiste à substituer au dépôt divin à l'épouse du Christ et à sa garde vigilante une fiction philosophique ou une création de la conscience humaine, laquelle formée peu à peu par l'effort des hommes, serait susceptible dans l'avenir d'un progrès indéfini.

« Conséquemment : je tiens en toute certitude et je professe sincèrement que la foi n'est pas un sens religieux aveugle surgissant des profondeurs ténébreuses de la « subconscience » moralement informée sous la pression du coeur et l'impulsion de la volonté ; mais bien qu'elle est un véritable assentiment de l'intelligence à la vérité acquise extrinsèquement par l'enseignement reçu *ex cathedra,* assentiment par lequel nous croyons vrai, à cause de l'autorité de Dieu dont la véracité est absolue, tout ce qui a été dit, attesté et révélé par Dieu personnel, notre créateur et notre Maître.

« Enfin, d'une manière générale, je professe être complètement indemne de cette erreur des modernistes, prétendant qu'il n'y a dans la tradition sacrée rien de divin ou, ce qui est bien pire, admettant ce qu'il y a de divin dans un sens panthéiste, de telle sorte qu'il ne reste rien de plus que le fait pur et simple de l'histoire : à savoir , le fait que les hommes, par leur travail, leur habileté, leur talent, continuent à travers les âges postérieurs, l'école inaugurée par le Christ et ses Apôtres. Pour conclure, je soutiens avec la plus grande fermeté et soutiendrai jusqu'à mon dernier soupir la foi des Pères sur le critère certain de la vérité qui est, a été et sera toujours dans l'épiscopat transmis par la succession des Apôtres ; non pas de telle sorte que cela soit soutenu qui peut sembler mieux adapté au degré de culture que comporte l'âge de chacun, mais de telle sorte que *la Vérité absolue et immuable prêchée dès l'origine par les Apôtres ne soit jamais ni crue ni entendue dans un autre sens.*

« Toutes ces choses, je m'engage à les observer fidèlement, *intégralement,* et sincèrement, à les garder inviolablement et à ne jamais m'en écarter soit en enseignant soit d'une façon quelconque par mes paroles et mes écrits. »

Saint Pie X entendait barrer la route aux idées maçonniques en leur opposant les idées chrétiennes. La secte ne pourrait point s'infiltrer là où les esprits seraient fermes et les dogmes défendus *intégralement.* Le signe d'une contamination maçonnique se révélerait à la contamination des idées.

Pour la société civile, il en allait de même. L'important était de rappeler les principes fondamentaux de la Société chrétienne.

C'est principalement dans sa lettre sur le *Sillon* que Saint Pie X va s'employer à rappeler la doctrine politique de l'Église.

Premier principe : « On ne bâtira pas la société autrement que Dieu l'a bâtie (...). La civilisation n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et de la restaurer sans cesse sur ces fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété : *Omnia instaurare in Christo.* »

Saint Pie X condamne ceux qui placent primordialement l'autorité politique « dans le peuple, de qui elle dérive ensuite aux gouvernants, de telle façon cependant qu'elle continue à résider en lui. » Il rappelle ce que Léon XIII avait enseigné à ce sujet dans son Encyclique *Diuturnum illud* sur le Principat politique :

« Des modernes en grand nombre, écrivait Léon XIII, marchant sur les traces de ceux qui au siècle dernier, se donnèrent le nom de philosophes, déclarent que toute puissance vient du peuple ; qu'en conséquence ceux qui exercent le pouvoir dans la société ne l'exercent pas comme leur autorité propre, mais comme une autorité à eux déléguée par le peuple et sous la condition qu'elle puisse être révoquée par la volonté du peuple de qui ils la tiennent. Tout contraire est le sentiment des catholiques

qui font dériver le droit de commander de Dieu, comme de son principe naturel et nécessaire. »

« Si le peuple demeure le détenteur du pouvoir, reprenait alors Saint Pie X, que devient l'autorité ? Il n'y a plus de loi proprement dite, il n'y a plus d'obéissance. Le *Sillon* l'a reconnu ; puisqu'en effet, il réclame, au nom de la dignité humaine, la triple émancipation politique, économique et intellectuelle. La cité future à laquelle il travaille n'aura plus de maîtres, ni de serviteurs ; les citoyens y seront tous libres, tous camarades, tous rois... Un ordre, un précepte, serait un attentat à la liberté, la subordination à une supériorité quelconque serait une diminution de l'homme, l'obéissance une déchéance. Est-ce ainsi, Vénérables Frères, que la doctrine traditionnelle de l'Église nous représente les relations sociales dans la Cité, même la plus parfaite possible ? Est-ce que toute société de créatures indépendantes et inégales par nature n'a pas besoin d'une autorité qui dirige leur activité vers le bien commun et qui impose sa loi ? Et si, dans la société, il se trouve des êtres pervers (et il y en aura toujours), l'autorité ne devra-t-elle pas être d'autant plus forte que l'égoïsme des méchants sera plus menaçant ? »

J'ai longuement traité dans mon livre *L'Église occupée* (169) de cette affaire du *Sillon*. Maurras avait très bien résumé la démarche de Saint Pie X dans la lutte qu'il menait contre les idées maçonniques dans l'Église et dans la Cité. « La pensée, disait-il, trace son cercle et, si vous êtes en dehors, elle vous signifie simplement que vous êtes hors d'elle, que vous errez... » (170).

Saint Pie X avait parlé de ces « sombres officines où l'on élabore ces doctrines délétères qui ne devraient pas séduire les esprits clairvoyants », mais il ne se dissimulait pas qu'au sein même de l'Église, des esprits avaient été séduits. Il le dit avec une force singulière dans son Encyclique *Pascendi* du 8 septembre 1907 :

« Les artisans d'erreurs, il n'y a pas à les chercher aujourd'hui

(169) Aux Éditions de Chiré, Chiré-en-Montreuil, 86190 Vouillé.
(170) Charles Maurras, *La démocratie religieuse*, p. 267.

parmi les ennemis déclarés. *Ils se cachent*, et c'est un sujet d'appréhension et d'angoisse très vive, *dans le sein même et au coeur de l'Église* (...). Ce n'est pas du dehors, en effet, *c'est du dedans qu'ils trament sa ruine ; le danger est aujourd'hui presque aux entrailles mêmes et aux veines de l'Église.* »

Le lecteur qui voudra approfondir cet aspect de la pénétration des idées maçonniques dans l'Église pourra se reporter au chapitre XVI de l'*Église occupée*.

Au XX^e^ siècle, il n'y a plus de grandes encycliques contre la Franc-Maçonnerie. Sans doute, Benoit XV bénit-il l'œuvre de Mg^r^ Jouin « contre les sectes ennemies de la religion » (171), sans doute Pie XI encourage-t-il le même prélat, en 1922, à parler de ces « sociétés secrètes toujours prêtes à soutenir les ennemis de Dieu et de l'Église, quels qu'ils soient » et « ne manquent pas de raviver toujours davantage cette haine insensée qui ne peut donner ni la peine, ni le bonheur, mais qui conduira certainement à la ruine » (172), mais, très vite, c'est le silence.

Au début du siècle, vers 1909, l'abbé Ernest Jouin ne savait pas grand'chose sur la franc-maçonnerie. Un jour, M. Bidegain, qui avait fréquenté les Loges, et les avait quittées avec quelque bruit en révélant l'affaire des fiches, s'entrenait avec l'abbé Jouin et le pressait d'écrire un roman populaire contre la secte.

– Je ne suis pas assez naïf, disait l'abbé, pour ne pas croire à la malfaisance de la Franc-Maçonnerie, mais je la connais trop peu pour en écrire et la combattre en des romans.

– Vous êtes tous les mêmes, répliqua Bidegain ; les religieux ouvrent des collèges, les religieuses construisent des chapelles, les curés et les vicaires fondent des patronages et quand on a ruiné vos œuvres, vous recommencez patiemment ce travail de Pénélope. Mais allez donc une bonne fois à l'ennemi ; détruisez la Franc-Maçonnerie et vous ferez ensuite ce que vous voudrez.

L'abbé Jouin réfléchit un moment et dit :

– Je vais m'y mettre.

(171) *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1932, p. 579.
(172) *Ibid.*

« Le lendemain, devait-il raconter plus tard, j'entrepris l'acquisition d'une bibliothèque maçonnique et occultiste. Puis, lorsque je fus en face de l'immense et déconcertante littérature concernant ces matières, j'estimai qu'il ne s'agissait plus de composer un roman, mais bien une revue scientifique comprenant les documents anciens et nouveaux sur ces multiples questions et s'adressant aux chercheurs aussi bien qu'aux simples lecteurs. Le premier janvier 1912 parut la *Revue Internationale des Sociétés secrètes.* »

Elle devait paraître jusqu'à la guerre de 1939.

Mgr Jouin mourut Protonotaire Apostolique et curé de Saint-Augustin, à Paris, en 1932.

Le 26 mai 1927, le F.·. Bernier, président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, déclare à Mulhouse :

« Pendant deux siècles, notre plus dangereuse ennemie fut l'Église, il semble maintenant qu'elle reconnaisse s'être trompée de route... »

Au Convent de 1929, le F.·. Ramadier estime que Benoit XV cherchait à entrer à la S.D.N. comme une sorte d'arbitre pacificateur au-dessus des États. De Pie XI, il dit : « Le Pape n'a pas peur des idées maçonniques quand il peut espérer se les approprier. »

Les années de l'avant-guerre sont fertiles en glissements subtils, en propositions audacieuses, annonciatrices d'un trouble certain des esprits.

En 1926, M. Jean Izoulet, professeur au Collège de France, publie un livre curieux qui lui vaut les encouragements du président de l'Alliance Israélite Universelle, M. Sylvain Lévi. Le titre de l'ouvrage est déjà, par lui-même, révélateur : *Paris, capitale des Religions ou la mission d'Israël.*

« Dédoublez la Société des Nations, écrit Izoulet. Dédoublez-la en deux sociétés, l'une spirituelle, l'autre temporelle ; dédoublez-la en *Société des Églises* et Société des États.

« Vous aurez ainsi d'une part, à Genève, la Puissance Temporelle des Banques et des Armées, et, d'autre part, à Paris, la Puissance spirituelle de la Science et de la Conscience, des Églises et des Universités. »

M. Izoulet préconisait un « Cartel des Religions » ou un *Moïseum* de Paris « qui pourra être situé aux Champs-Élysées ou sur la place de l'Étoile et sur lequel flottera l'Étoile de Sion ».

On créerait un Bureau International des Religions et on l'installerait à Paris, *parce que Paris « est le foyer de la Révolution française, c'est-à-dire de la Révolution religieuse qui, sans qu'on le sache encore, est l'approfondissement et l'accomplissement de la Réformation, de sorte que selon la prophétie même de Joseph de Maistre, Paris est virtuellement le siège d'une « Religion nouvelle », soit d'« un christianisme extraordinairement renouvelé ».*

Le Bureau International des Religions sera, comme le Sanhédrin Hébraïque, composé de 70 membres, « et, à ce siège social des Septente, destiné ainsi à rapprocher toutes les Religions de la Terre *pour les réduire organiquement, sans pression aucune, au même dénominateur,* je proposerai de donner un *nom magique...* Moïse et... je l'appellerai... le Moïseum, le Moïseum de Paris. » (173).

A deux ans de là, dans le secret de son Convent, la Grande Loge de France décide : « Tissons de nos mains agiles le suaire qui ensevelira un jour *toutes* les religions. » (174).

L'entre–deux–guerres, je l'ai dit, fut fertile en projets dont nous voyons aujourd'hui l'aboutissement.

Ouvrez les *hommes de bonne volonté* de Jules Romains, qui parurent dans cette période. Il est pour le moins curieux de relever les propos que Jules Romains mettait, voici une quarantaine d'années, dans la bouche d'un de ses personnages, affilié à la Franc-Maçonnerie (Lengneau) :

« – Pourquoi leur Dieu (aux catholiques) ne pourrait-il pas tolérer notre jeune architecte ? Il n'a qu'à lui laisser ce monde-ci et qu'à garder pour lui l'autre monde...

(173) *Ibid.,* 1930, p. 1231.

(174) Convent de la Grande Loge de France, octobre 1928, p. 128.

A quoi Jerphanion réplique :

« – Ce que vous lui offrez, c'est une situation de Dieu en exil. »

« – Peut-être, reconnaît Lengneau, mais avec de grands honneurs...Est-ce que le Dieu de la Bible n'a pas déjà un peu abdiqué au profit du Christ ?... Bref, nous verrons...vous savez, le fameux rêve, d'*un pape un jour qui serait des nôtres ?*

Et il ajoute gaiement, sur le ton d'un mot de la fin :

« – Nous avons bien déjà des évêques Francs-Maçons ! »

XII

LA CONJURATION DES MAÎTRES

Le piège – Le P. Riquet en loge – Les confidences de Joseph de Maistre – Une curieuse cérémonie à la Grande Loge – L'étrange décision de la conférence épiscopale des pays nordiques – Les variations du P. Caprile – L'Église évolue – Caractère permanent de la Maçonnerie – La République à couvert – Mgr Pézeril en loge – La conjuration des Maîtres – Le Grand Architecte de l'Univers – L'imposture du P. Riquet – La « mère commune des hérésies » – Les visions du F.·. Corneloup – Encore Riquet ! – L'étrange Mgr Pézeril – Le canon 2335 – La liberté religieuse – Accepter de discuter le dogme – Le péché de Lucifer – « Nous ne sommes pas demandeurs... » – Le Vatican dément que Paul VI soit franc-maçon ! – Et le cardinal Villot assure qu'il ne l'est pas, lui non plus – Une étrange conférence à la Loge *Espérance et Cordialité,* de Lausanne – Jean XXIII et les sociétés gnostiques – L'Église renonce-t-elle à convertir les Juifs et les Musulmans ? – Vers un Concile de Jérusalem ?

Mille neuf cent cinquante. Rome tient encore face aux campagnes insidieuses pour une « réconciliation » entre l'Église et la Maçonnerie. Quelle « réconciliation » ? Il n'y a jamais eu entente, puis dispute. La Maçonnerie a été condamnée sur les idées ayant présidé à sa fondation. Le R. P. Cordovani, des Frères Prêcheurs, Maîtres des Sacrés Palais Apostoliques, est chargé de le rappeler. Mais, déjà, soulignons-le, il est nécessaire de le rappeler :

« Rien, écrit-il dans l'*Osservatore romano* du 19 mars 1950, n'est modifié dans la législation de l'Église vis-à-vis de la Franc-Maçonnerie... Les évêques savent que le canon 684, et spécialement le canon 2335, qui inflige l'excommunication à ceux qui ont donné leur nom à la Maçonnerie, *sans distinction de rites,* sont toujours en vigueur, aujourd'hui comme hier ; et tous les catholiques doivent le savoir et se le rappeler, pour ne pas tomber dans *le piège,* et pour savoir aussi juger comme il se doit le fait que certains naïfs croient pouvoir se dire impunément catholiques et maçons. »

Il s'agissait, en fait, de toute autre chose que de naïveté. On était en présence d'une inflitration des idées maçonniques dans l'Église.

Le R. P. Cordovani, qui devait bien s'en douter, insistait : « Ceci (l'excommunication) je le répète, *vaut pour tous les rites maçonniques,* même si pour certains, pour des raisons contingentes et variables de personnes et de choses, ils déclarent qu'ils ne sont pas hostiles à l'Église... Cette tendance moderne, manifeste chez certains qui mettraient volontiers le catholicisme en harmonie avec toutes les idéologies et avec tous les mouvements sociaux, avec toutes les marches en avant et toutes les volte-face, n'est-elle pas *la marque hérétique,* même inconsciemment, chez beaucoup ? »

Ce qui est encore tenu pour hérétique, en 1950, peut-il, en vingt ans, devenir vérité ? La Vérité et le Temps, immense sujet.

Le R. P. Cordovani n'est effleuré par aucun doute. Il suit tout simplement l'enseignement constant de l'Église... et du bon sens :

« L'Église a un contenu doctrinal divin qui est la révélation de Dieu ; elle possède et doit conserver une cohérence qui est une condition du salut éternel. Sur des éléments essentiels il ne peut y avoir de compromis, mais seulemenmt une fidélité absolue ... Ces binômes forcés de « catholiques révolutionnaires », « catholiques communistes », « catholiques-maçons », etc., sont une moquerie pour nous qui ne voulons pas d'eau trouble (...), C'est la vérité qui libère, non les compromis, les hybridismes, qui déshonorent la raison avant même d'être une offense pour la foi. »

Or, la Franc-Maçonnerie a une toute autre vision des choses :

« Le monde futur, écrit le F.·. Riandey, Grand Commandeur du Suprême Conseil de France, créera du neuf après avoir *assimilé le christianisme et d'autres formes actuelles de spiritualité* et donnera peut-être naissance, par analogie avec le phénomène physique de *collectivisation totale,* à une sorte de *panthéisme dans lequel se trouveront fondues,* amalgamées toutes les pensées cultuelles, redynamisées toutes ensemble vers des objectifs encore inconcevables. »

Voilà le problème posé dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Le 24 juillet 1958, Pie XII dénonce comme « racines de l'apostasie moderne : l'athéisme scientifique, le matérialisme dialectique, le rationalisme, le laïcisme *et leur mère commune : La Maçonnerie* » (175).

En 1960, au Synode romain, Jean XXIII rappelle encore : En ce qui concerne la secte maçonnique, les fidèles doivent se souvenir que les peines stipulées par le Code de Droit canon – can. 2335 *sont toujours en vigueur* » (176).

Mille neuf cent soixante et un. Voilà qu'apparaît sur le devant de la scène un jésuite : le P. Riquet qui se rend à une tenue blanche fermée à la Loge de Laval, le 18 mars 1961. Le Vénérable de cette Loge est le F.·. Marius Lepage, admirateur d'un fameux sataniste du siècle dernier : Stanislas de Guaïta. Pour lui, Satan se résorbe en Dieu : « Ce n'est pas la faute qui a créé le péché, c'est le Remords, fruit de l'Ignorance et du Désespoir. »

Stanislas de Guaïta, prêtre apostat de la fin du XIX^e siècle, kabbaliste notoire, membre important des sociétés luciférienne a laissé, entres autres, ce poème blasphématoire (mars 1883) : *La Messe noire* :

« Avant que de rouler à l'éternité d'ombre
Où doit rôtir ma chair dans un grand bassin d'ombre
Les poings crispés au ciel, je hurlerai trois fois :
« Monstre, sois anathème ! » Et ma rancœur sublime
Montera, mariée aux foudres de ma voix,
Comme un encens de haine exhalé de mon crime.
...
Quant à toi, Lucifer, astre tombé des cieux,
Splendeur intelligente aux ténèbres jetée,
...
Tu m'ouvris l'océan des voluptés profondes,
Dont nul n'a su tarir les délirantes ondes,
Tu m'appris à goûter le charme de l'enfer.

(175) *Le Temple,* septembre 1946, in *Permanences,* octobre 1966.
(176) *Arriba,* 15 mars 1959.

On y souffre, il est vrai ; l'on y jouit quand même
Puisqu'on y peut laver sa bile. O Lucifer,
Mon bourreau de demain, je t'honore, je t'aime. »

Telle est la pensée qui ravit le Vénérable de la Loge *Volney*.

Le P. Riquet allait-il y « goûter le charme de l'enfer » ?

Le Figaro littéraire du 25 mars 1961, ne se préoccupait point de Stanislas de Guaïta, mais tenait la visite du P. Riquet pour un événement important :

« Comme on peut s'en douter, écrivait-il, la rencontre historique, du père Riquet et des francs-maçons de Laval, qui pourrait passer pour une tentative de relations nouvelles entre l'Église et la Maçonnerie, *basées sur un commun humanisme* et sur le respect de certaines valeurs, n'a pas été *improvisée... Elle doit s'interpréter à la lumière du Concile œcuménique qui doit avoir lieu en 1962,* et à la préparation duquel des hommes de bonne volonté et de grand courage, de toutes les confessions, s'emploient à rechercher des terrains d'entente, des « dénominateurs communs » sur lesquels peuvent s'unir tous ceux dont l'idéal est *humaniste* et non matérialiste (...). Dans l'esprit de bien des catholiques d'aujourd'hui ouverts à l'œcuménisme, les membres des Loges sont des « frères séparés », comme les orthodoxes, les anglicans, les protestants. »

Relu aujourd'hui, ce texte éclaire singulièrement les coulisses du préconcile, la conjuration nouée par les modernistes. Un groupe d'initiés avait tout préparé pour réaliser la plus formidable imposture de l'histoire.

Est-ce la Maçonnerie qui change, ou est-ce son esprit qui imprègne certains catholiques ?

La réponse vint du F.·. Sirius, dans la revue maçonnique *Symbolisme* (177) :

« En quoi importe-t-il à des maçons anglicans, protestants

(177) *Permanences*, octobre 1966.

libre-penseurs, en un mot à tous les maçons qui ne désirent pas recevoir les sacrements de l'Église, que la Maçonnerie soit excommuniée ou non ? » (178).

Il avait raison,cet homme !

Par contre, ajoute-t-il, non sans ironie, on peut concevoir que des catholiques soient désireux de recevoir l'initiation « au sens de voie d'accès possible à une connaissance et à une réalisation ésotérique ». Ils ne feraient que manifester « un désir de retrouver un trésor qui appartient à l'Église, qui fut *dans l'Église,* et qui était, qui est ésotérique, pour la simple et suffisante raison que si tous les hommes sont, en principe, capables de la Foi, ils ne sont pas tous aptes à la connaissance ».

L'Église ne donnerait qu'une connaissance élémentaire, la Maçonnerie conduirait seule à la Connaissance. C'est déjà ce que l'on enseignait à Joseph de Maistre quand il était franc-maçon. Il s'y laissa prendre un temps, avant d'ironiser sur « ces chevaliers créés aux chandelles dans le fond d'un appartement et dont la dignité s'évapore dès qu'on ouvre la porte ».

De Saint-Pétersbourg, en janvier 1816, Joseph de Maistre écrivait à M. le Comte de... (179) :

« Pour fixer les idées, il suffit que Votre Excellence sache qu'il existe maintenant en Europe, une innombrable quantité d'hommes qui ont imaginé que le catholicisme recèle des mystères ineffables, nullement accessibles à l'homme ; et c'est ce que les Allemands appellent le christianisme transcendental.

« Ils croient que le christianisme était dans son origine une véritable initiation, mais que les prêtres laissèrent bientôt échapper ces divins secrets, de manière qu'il n'y a plus dans ce moment de véritable sacerdoce. La haine ou le mépris de toute hiérarchie est un caractère général de tous ces illuminés, au point que Saint-Martin, avec toute la piété dont ses livres sont remplis, est cependant mort sans appeler un prêtre. »

(178) N° 354, octobre-décembre 1961, p.45-50, in J. Mitterrand, *op. cit.*, p. 34.
(179) J. de Maistre, *op. cit.*, t. I, p. 391.

Voilà une première approche de la Maçonnerie dans certains milieux catholiques. Je doute qu'elle ait beaucoup de succès aujourd'hui. L'approche *libérale* est autrement tentante.

En 1962 commencent à courir des bruits insistants sur une évolution de l'attitude du Vatican, où règne maintenant Jean XXIII, vis-à-vis de la Maçonnerie. Un journal italien, *Il Nazionale* s'en fait l'écho (180) :

« La Maçonnerie s'emploie à accréditer le bruit qu'elle est désormais bien vue au Vatican » ; que Jean XXIII aurait conseillé à un diplomate de rester dans la Maçonnerie, qu'il l'a reçu en audience secrète ; que certains jésuites sont initiés à la Maçonnerie et n'encourent aucun blâme ; que Mgr Roncalli a pris le nom de Jean XXIII par spéciale prédilection pour l'évangile de saint Jean qui a un sens maçonnique.

On notera aussi un article paru dans *France Observateur,* le 27 septembre 1962 : « Du nouveau dans la Franc-Maçonnerie, annonce M. Christian Hébert. Ce qu'il y a de nouveau ? *L'arrivée de recrues d'Église.* Alors que Rome n'a rapporté ni condamnation, ni excommunication. *Mais comme si le Concile créait un interrègne* au cours duquel il serait loisible d'agir en imaginant la « Grande Réconciliation ».

« De telles demandes d'adhésion ont été récemment formulées. Elles sont actuellement « sous le maillet » (en attente). Les militants catholiques qui ont souhaité entrer dans la Maçonnerie déclarent qu'ils ne renoncent pas à leurs croyances, *mais qu'ils reconnaissent le principe du libre-examen et ne refusent pas de discuter des dogmes. Cette affirmation suffit à leur ouvrir les portes de la Grande Loge.* »

A Paris, on assistait précisément à une curieuse cérémonie à la Grande Loge.

« Aux sons de ses orgues et de ses fanfares, rapporte le *Journal du Parlement* du 20 décembre 1967, le Sérénissime Grand-Maître de la Grande Loge de France, Richard Dupuy, suivi de ses grands

(180) *Il Nazionale,* 8 avril 1962.

officiers, de son grand chancelier et de ses Députés, a accueilli, vendredi dernier, dans les sept temples de la rue Puteaux flambant neuf, *les plus hautes autorités de la Capitale* et les non-initiés du Tout-Paris.

« Dans le Temple Franklin-Roosevelt, il a procédé à la liturgie maçonnique de l'adoration du Grand Architecte de l'Univers. Les préfets de Paris et de la Région parisienne, le président du Conseil municipal, le premier président de la Cour des Comptes, le bâtonnier de l'Ordre, le Barreau, les Lettres, les Arts, la Presse ont suivi avec un insolite recueillement, le déroulement de ces « mystères » qui entendent ne plus être un « secret ».

« Du haut de son trône, frappant de son marteau le pupitre où s'étalait le Grand Livre, Richard Dupuy a exalté la loi d'amour et de fraternité entre les hommes. Des musiques, des chantres et des chœurs de l'Opéra lui faisaient écho, depuis la pièce initiatique de Gossec jusqu'à la marche des Francs-Maçons de Naudot, en passant par un poème de Kipling admirablement dit par le gendre du Grand-Maître.

« On eut même droit, avec la *Marseillaise,* à la première audition d'une cantate de Julien Falk : *Au commencement était le Verbe.*

« Rendus à l'air gazéifié du Boulevard des Batignoles, les « non-initiés » se demandaient s'ils ne débarquaient pas d'un autre monde *où la foi et l'incroyance se rejoignaient solennellement en une stupéfiante unité.* »

Voilà l'approche « libérale », « humaniste ». Du moins ne peut-on reprocher aux francs-maçons de dissimuler de quoi il s'agit :

« Si, écrit l'ex-Grand-Maître du Grand-Orient, Jacques Miterrand, mettre l'homme sur l'autel plutôt que d'y mettre Dieu est le péché de Lucifer, tous les humanistes, depuis la Renaissance, commettent ce péché : ce fut l'un des griefs invoqués contre les Francs-Maçons quand ils furent pour la première fois excommuniés par le Pape Clément XII, en 1738. Cette excommunication, qui continue de frapper les Francs-

Maçons, ne les gêne guère, et ce serait une erreur que de considérer qu'ils s'en soucient beaucoup... »

Pourquoi, en effet, puisqu'ils n'ont qu'à attendre que les « nouveaux prêtres » commettent le péché de Lucifer.

« Au début de l'année 1968, poursuit l'ex-Grand-Maître, un groupe de catholiques français transmettait aux évêques un texte, repris par *Esprit et Technique* (janvier 1968). Le passage suivant relatif aux Francs-Maçons est suffisamment significatif :

« Les catholiques soussignés ont réfléchi à ce qu'est l'excommunication aujourd'hui. Elle leur paraît d'abord inefficace puisque, dans ce cas précis (celui des Francs-Maçons) elle n'atteint nullement le but recherché. Surtout, elle leur paraît arme périmée, anachronique. Compréhensible dans un contexte de « Chrétienté », *elle n'a guère de sens dans une société de plus en plus pluraliste* » (181).

Le mécanisme mental qui va dévoyer ces catholiques est en place. Ils ont « réfléchi ». Ils ne se sont point préoccupés de connaître et de respecter les défenses de l'Église. Non. Ils ont « réfléchi ». C'est la démarche protestante du libre-examen, de l'individualisme. Ils décrètent anachronique une condamnation non point contingente, de circonstance, mais touchant aux idées fondamentales de la Maçonnerie, tenues pour incompatibles avec les dogmes catholiques. Ils ne tiennent plus compte de l'existence de la Vérité catholique, mais s'insèrent simplement dans le « pluralisme » constaté et admis, par le seul fait qu'il est, sans jugement de valeur.

En 1967, la Conférence épiscopale des pays nordiques (Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Islande) admet qu'un franc-maçon entre dans l'Église catholique *sans rompre le lien maçonnique.*

« Dans le sens Maçonnerie-Église, écrit l'abbé de Thier, dans *l'Église et le Temple,* p. 171, la double appartenance devient donc possible. L'affaire fait évidemment du bruit. La Congrégation

(181) J. Mitterrand, *op. cit., p. 162.*

pour la Doctrine de la foi, naguère *Saint-Office*, réagit par un commentaire alambiqué, ménageant la chèvre et le chou. *Chi va piano...* J. Ploncard d'Assac, porte-parole d'une fraction catholique (sic) interprète ce communiqué comme un démenti. « *Ce communiqué est clair,* écrit-il, *et ne laisse la porte ouverte à aucune spéculation. Les tentatives de ceux qui voulaient rapprocher l'Église et la Maçonnerie ont échoué.* » En réalité, la Congrégation entendait prévenir une généralisation *prématurée* de la mesure prise dans les pays nordiques. »

M. de Thier a raison. Je pensais que la trahison venait d'en bas, elle venait d'en haut.

Il arrive que les francs-maçons, eux-mêmes, s'étonnent du spectacle qu'offre l'Église post-conciliaire. En novembre 1968, la revue du Grand-Orient, *Humanisme,* constatait :

« Il n'y a plus un seul rassemblement de contestataires où l'on ne rencontre des chrétiens dans les postes les plus avancés. C'est devenu une mode, un besoin, comme si l'on voulait rattraper le temps perdu pendant des siècles de conservatisme (...). Cette fermentation au sein de l'Église change du tout au tout les rapports traditionnels que nous entretenions et qui s'inspiraient, il faut bien l'avouer, d'un esprit fortement critique (...). Certes, il y a de quoi se tenir sur ses gardes. Mais comme les choses vont être désormais (...) le spectacle que nous offre l'Église ébranlant nos idées les plus classiques, n'a pas fini de nous étonner. »

Une chose était claire : c'était l'Église qui changeait et non la Maçonnerie.

Les choses désormais vont aller vite.

« L'interdit est levé », assure l'*Aurore,* du 24 mai 1971 :

« Voilà quelques années seulement, sur l'initiative des jésuites, une fraction de l'Église pratiquait l'ouverture en direction de la franc-maçonnerie.

« Illustrée par les contacts personnels du R. P. Riquet, cette action était orientée essentiellement vers la maçonnerie « régulière », c'est-à-dire vers les loges reconnues par la Grande Loge

d'Angleterre. En France, cela concernait surtout la Grande Loge nationale française, de Neuilly.

« Depuis, tout a changé.

« L'ouverture, contrôlée par le secrétariat aux non-croyants, n'a lancé aucune exclusive. Le Grand-Orient de France et la Grande-Loge de France sont directement concernés.

« Et la revue des jésuites, publiée à Rome, vient de « couvrir » cette nouvelle orientation.

« Pour la première fois depuis la Révolution, on va voir des prélats parler en loge, en tenues blanches fermées.

« Pratiquement, l'interdit qui visait la Maçonnerie est d'ores et déjà levé. »

La *Civilta Cattolica,* dont pas un article, assure-t-on ne paraît sans l'autorisation du Vatican, avait, en effet, publié un article du P. Giovanni Caprile, estimant que le dialogue doit aller de concert avec tous les groupes maçonniques, sans d'odieuses exclusions ou barrages » et que l'excommunication devrait être levée » (182).

La position prise par le P. Caprile est un bon exemple de « l'occupation » de l'Église par les idées modernistes et du bouleversement qu'elles y ont introduit depuis le concile de « Vatican II », car enfin, il convient de relire ce que ce même P. Caprile écrivait, dans la même revue, sous la même censure, sur le même sujet, dix ans auparavant. L'effet, vous le verrez, est surprenant :

« L'Église, écrivait donc le P. Caprile, a *toujours* considéré comme *incompatibles* les principes doctrinaux du christianisme et ceux de la maçonnerie. Deux systèmes et deux conceptions de la vie opposés. Deux visions *inconciliables* du monde et du réel (...). Ce que la secte professe et défend dans ses Rituels, ce dont elle s'inspire dans son action est le naturalisme avec toutes ses conséquences pratiques, doctrinales et morales, alors que le christianisme est une religion fondée sur le surnaturel (...). Rien ne peut autoriser un catholique à en devenir membre » (de la

(182) *Permanences,* octobre 1971.

Maçonnerie), et ceci malgré « quelques manifestations d'intérêt et de respect envers l'Église et ses doctrines ; quelques propositions de collaboration en terrains très circonscrits, un ton plus adouci dans le langage et l'action anticléricale ». « Sur ce fatras d'erreurs – déjà tant de fois condamnées par l'Église – et jamais répudiées par n'importe quelle tendance maçonnique – on prétendrait maintenant jeter le voile ! »

Et c'est ce même homme qui, dix ans plus tard, dit : Il faut lever la condamnation. Ce qui était vrai devient faux ?

L'a-t-il pensé ? Le lui a-t-on imposé ? On ne le saura sans doute jamais, mais quelle monstrueuse imposture !

Les francs-maçons, eux, assistaient à la lente corruption de cette Église romaine qui, deux siècles durant, leur avait tenu tête et, aujourd'hui capitulait en rase campagne.

Le Grand-Maître du Grand-Orient, Fred Zeller, disait ne point ignorer « le profond mouvement de renouveau » qui animait l'Église, « *et la révision tragique* qu'elle fait subir à sa vieille tradition. *L'Église évolue.* Elle a cessé à présent – pas partout d'ailleurs – ses campagnes de calomnies, sa répression, son intolérance qui nous ont fait, dans le passé, tant de mal. Nous voulons mettre fin, de notre côté également, au sectarisme. Ne nous attaquons pas inutilement. Nos rapports vont sans doute s'améliorer dans les prochaines années. Pourtant, nous ne tenons pas, pour le moment, à entrer en contact avec des membres de la hiérarchie, *malgré les sollicitations de ses représentants.* Ce n'est pas parce que l'Église *essaie de se transformer* que nous devons nous jeter dans ses bras ! Nous avons beaucoup de progrès à faire de part et d'autre. *L'Église prétend encore détenir la vérité.* Notre ambition à nous est seulement de la rechercher. Comment nos chemins peuvent-ils se croiser ? » (183).

Insoutenable spectacle que celui de ces « membres de la hiérarchie » venant en *solliciteurs* frapper à la porte de la loge et s'entendant dire :

(183) *Le Monde,* 20 juin 1972.

– Vous prétendez encore détenir la Vérité. Il vous faudra abandonner cette prétention si vous voulez que nos chemins se croisent !

En 1973, à l'occasion du bi-centenaire de la fondation du Grand-Orient de France, la Ve République décida de commémorer l'événement en émettant un timbre-poste, à 90 centimes, représentant l'équerre maçonnique dominant le monde. Le Grand-Maître du Grand-Orient devait, à cette occasion, définir ainsi la Maçonnerie :

« Héritière des traditions initiatiques, la franc-maçonnerie dispense ses enseignements dans une forme symbolique et règle le cours de ses travaux selon des rites qui ont évolué au cours des âges.

« ... Lorsque nos maîtres Anderson et Désaguliers *révélèrent l'existence* de la Maçonnerie, en 1717, c'est parce qu'ils avaient pris conscience qu'un nouveau monde était en train de naître au Siècle des Lumières. La science de Newton écrasait les théologiens et les fanatiques. La révolution industrielle approchait. Les hommes se cherchaient – encore confusément – de nouvelles structures politiques et sociales.

« L'ordre maçonnique apparut donc à une époque où n'existait aucune autre organisation à but désintéressé où pouvaient se retrouver des hommes lucides, soudés avant tout par un extraordinaire besoin de s'informer, d'apprendre et d'agir.

« Il est incontestable que la maçonnerie fut un ferment révolutionnaire dans une société qui s'évadait difficilement de l'époque féodale pour entrer dans une société encore inconnue et en perpétuelle évolution.

« Les loges maçonniques furent le creuset où s'est formée, développée, enrichie, la pensée politique républicaine et progressiste.

Elles constituaient à travers la France entière – et aussi dans l'armée de l'époque – une vaste assemblée délibératrice permanente, au sein de laquelle s'élaboraient les programmes et les perspectives de lutte qui devaient permettre la naissance et le développement des institutions républicaines. »

Arrêtons-nous un instant à ce tableau. N'est-on pas frappé de voir qu'il confirme point par point les avertissements de Clément XII sur les dangers que faisaient courir les loges, non seulement à la Religion, mais aux « États temporels », par les idées qu'elles diffusaient.

Retenons également cette constatation du Grand-Maître Zeller, que la Maçonnerie apparaît à une époque où il n'y a pas de partis organisés. Nous sommes tellement habitués aujourd'hui à l'encadrement des esprits par les partis, qu'il nous est difficile de nous représenter la puissance extraordinaire que dût procurer à la Maçonnerie son organisation hiérarchisée et secrète, dans la société du XVIIIe siècle. Aujourd'hui encore, la Maçonnerie bénéficie d'un avantage considérable sur les partis ordinaires par ses ramifications secrètes, sa pénétration occulte dans tous les partis.

« Un des grands mérites de notre Ordre, déclare le Grand-Maître Zeller, c'est de mettre chaque année à l'étude des loges les questions importantes qui préoccupent les hommes et qui furent des sources d'inspiration pour les législateurs durant tout le XIXe et le XXe siècle. Parmi les hommes qui les ont réalisées, la plupart étaient des francs-maçons (...), *La Maçonnerie fut toujours la République à couvert.*

(...) Nous sommes ce que nos pères étaient déjà au XVIIIe siècle : une société de pensée, une association libéralement ouverte à tous les hommes de bonne volonté quelles que soient leur origine, leur race, leurs conditions sociales, leurs convictions philosophiques. Nous accueillons avec la même faveur les croyants et les athées, les modérés et les révolutionnaires, les hommes d'étude et les hommes d'action. Nous voulons être « le centre de l'union ».

Cette société secrète qui dure depuis deux siècles et demi, a réussi à déchristianiser la Société, à réduire l'Église catholique au rang d'une simple confession parmi d'autres, à briser les

institutions traditionnelles des Etats temporels et à leur substituer le conflit permanent des partis. Il est évident que dans une société devenue ce qu'elle est, la position de la franc-maçonnerie devant l'Eglise « occupée » peu à peu par ses propres idées, tend à se modifier. Mais, c'est l'ennemie vaincue qu'elle considère, avec un reste de méfiance que l'on retrouve dans les propos du Grand-Maître Zeller :

« Pendant des siècles, l'Église a été une terrible force de réaction. La Maçonnerie s'est opposée à elle. Elle a bien fait. Son intervention efficace, surtout sous le ministère de notre frère Emile Combes, au moment de la Séparation de l'Église et de l'Etat, a sans doute sauvé la France du sort de l'Espagne ou du Portugal. *Certains fidèles essaient de faire évoluer la catholicité dans un sens plus conforme à son message chrétien (!),* Nous saluons le courage et la foi de ces hommes, mais nous nous refusons à intervenir dans les affaires de l'Église. A terme, le cléricalisme ne présente plus un véritable danger... »

Autrement dit, la franc-maçonnerie ne craint plus l'Eglise, n'éprouve même pas le désir « d'intervenir dans ces affaires », elle laisse aux idées modernistes, qu'elle y a semées, le soin d'achever le vieil adversaire. C'est raisonner à vue humaine. Reste le Saint-Esprit. L'affaire n'est pas jouée.

La Maçonnerie ne laisse pas de proclamer sa victoire de façon spectaculaire, comme, par exemple, lors de la venue de Mgr Pézeril, évêque auxiliaire de Paris, en juin 1971, à la Grande Loge de France. « C'était la première fois depuis la Révolution française qu'un évêque en fonction était officiellement reçu dans une loge maçonnique » (184).

Et Mgr Pézeril était l'invité du Grand-Maître Simon, l'homme qui imposa la pilule anticonceptionnelle !

De telles situations ne se présentaient pas qu'en France. A Rome même, le Grand-Maître de la Grande Loge d'Italie, Lino Salviani, annonçait que le nouveau code du droit canon

(184) *Ibid.*, 11 septembre 1973.

« annulera l'excommunication des francs-maçons », avec l'assurance de quelqu'un qui en a reçu la garantie.

L'un des signes de l'évolution de l'Église, en Italie même, notait *le Monde* du 21 septembre 1973, a été, en 1969, l'inhumation solennelle dans la basilique de Sainte-Marie des Anges, du général Enzo Garibaldi, petit-fils du « Grand Garibaldi » et haut dignitaire (trente-troisième degré) de la Grande Loge du rite écossais (Piazza del Jésu). Une cérémonie religieuse aussi publique en l'honneur d'un franc-maçon notoire eût été impensable quelques années plus tôt. »

D'innombrables petits faits soulignent l'occupation progressive de l'Église. C'est, par exemple, le 28 novembre 1974, un récital de la musique *maçonnique* de Mozart exécuté à l'église des Billettes, à Paris (185). C'est Mgr Riobé, évêque d'Orléans, faisant célébrer une messe pour le repos de l'âme de Salvador Allende, haut dignitaire de la Maçonnerie sud-américaine, ce qui faisait dire à *l'Aurore* « Les vieux clivages philosophiques sont en train de sauter. »

Qu'est-ce donc que la Maçonnerie propose à l'Église ? Le Grand-Maître de la Grande Loge, Simon, va le dévoiler au Convent de 1974 :

« Lorsque les sociologues de 1974 proclament que l'heure est venue de l'intelligence collective, les francs-maçons répondent :

« L'intelligence collective, c'est ce que nous appelons la Loge, Nous avons ainsi mis deux cent cinquante ans à forger l'outil que nous mettons aujourd'hui à la disposition d'une humanité menacée...

« Notre obédience entend participer activement à ce que certains ont appelé *« la conjuration des maîtres »*. Si nous admettons que tous les maîtres ne sont pas francs-maçons, du moins affirmons-nous que la voie symbolique demeure la voie privilégiée pour accéder à l'ascèse initiatique.

« Qu'est-ce qu'un maître en 1974 ? Ce n'est pas nécessairement

(185) *Le Figaro*, 28 novembre 1974.

l'homme qui prétend savoir. C'est celui qui possède les voies d'accès à la connaissance. » « De cette « conjuration des maîtres », les Eglises ne sont pas exclues. » (186).

L'Eglise catholique, apostolique et romaine, l'Eglise de Jésus-Christ qui, depuis vingt siècles, se proclame la religion révélée, se voit offrir un siège dans l'aéropage des Maîtres pour peu qu'elle consente à se faire initier !

Et Rome ne s'émeut pas, ne fulmine pas une de ces grandioses encycliques qui ont marqué sa défense de la Vérité unique au cours des siècles !

C'est le P. Riquet qui, du haut des colonnes du journal de la bourgeoisie d'affaires, *Le Figaro*, accepte d'engager le dialogue avec le Grand-Maître de la Grande Loge. « Un dialogue sérieux dans le respect réciproque de la foi et des convictions de chacun », et il n'attend même pas la réponse de la Loge pour assurer qu'il n'est pas interdit à un catholique de trouver une assurance valable (sic) que son adhésion à la Grande Loge de France ne le rendra ni complice, ni solidaire d'une entreprise hostile à l'Église. Il pourrait alors en conclure qu'il n'est pas concerné par l'excommunication réservée par le canon 2335 aux associations qui se livrent à des complots contre l'Église et les pouvoirs civils légitimes... Je n'y vois et n'en fait aucun mystère » (187).

Le Grand-Maître de la Grande Loge se précipite aussitôt par la faille du raisonnement du P. Riquet. Il se dit très satisfait de ses déclarations, car il y voit « la reconnaissance du fait de non-croyance, donc *la pluralité de la vérité* ».

Voilà le jésuite Riquet livrant la Vérité catholique au Grand-Maître de la Grande Loge. Spectacle étonnant, aberrant.

La dialectique du P. Riquet est surprenante pour l'historien comme pour le théologien. Selon lui (188), « à l'origine de l'actuelle franc-maçonnerie, il y a les corporations de tailleurs de

(186) *Le Monde*, 18 septembre 1974.
(187) *Aspects de la France*, 27 mars 1975.
(188) *Le Figaro*, 13 février 1975.

pierre, les bâtisseurs de cathédrales. C'est de leurs statuts et de leurs rites d'initiation que se sont inspirées les Loges, dont la réunion, en 1717, a créé la Grande Loge de Londres, puis d'Angleterre. »

J'ai déjà souligné dans le chapitre précédent, que jamais, aucun pape, n'a condamné une quelconque *déviation* des corporations de maçons bâtisseurs de cathédrales qui aurait pu se produire au XVIII[e] siècle. Tous ont parlé d'une secte *nouvelle*, apparue en 1717, sous le nom de Franc-Maçonnerie, comme une société de pensée philosophique secrète et hostile au catholicisme. Les rites de la Maçonnerie sont loin, d'ailleurs, d'être tous empruntés à la maçonnerie opérative. Il en est de gnostiques, de juifs, de templiers, de rosicruciens, de cabalistiques, de magiques, etc. Mais le P. Riquet n'en sait rien ou fait semblant de n'en rien savoir. Pour lui, « depuis deux siècles la Grande Loge d'Angleterre s'est constamment appliquée à conserver les principes de ses premiers fondateurs. Elle n'entretient des relations qu'avec les Grandes Loges nationales également fidèles à ces *Landmarks*, à ces repères, qui, pour elle, définissent la tradition maçonnique authentique. D'abord et par-dessus tout, « la croyance à l'Etre Suprême, Grand Architecte de l'Univers. Ensuite la Bible, considérée comme « le volume de la sainte Loi » qui doit être toujours ouverte dans les loges » et sur laquelle « chaque candidat est requis de prendre ses engagements » *à moins qu'un autre volume conforme à sa foi particulière – Coran, Zend – Avesta ou lois de Manou –* ne puisse donner à ses promesses un caractère sacré. »

Et le jésuite Riquet ne tique pas devant cette Bible escamotable, qu'on remplace à volonté par le Coran, le Zend-Avesta ou les lois de Manou, pour faire prêter le serment du secret maçonnique au profane qui entre en loge ?

On comprend le Maître maçon Oswald Wirth écrivant, plus honnêtement que le jésuite, dans *L'Idéal maçonnique* (189).

(189) *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1934, p. 359.

« La Franc-Maçonnerie se garde bien de définir le Grand Architecte et laisse à chacun de ses adeptes pleine latitude pour s'en faire une idée conforme à sa foi ou à sa philosophie. »

Tout près de nous, la revue officielle du Grand Orient, *Humanisme*, de juin 1976, confirmait :

« Le dogme de la divinité oblige à croire en un Dieu personnel, enseigné avec autorité par Moïse ou saint Paul, Mahomet ou Luther, tandis que le symbole du Grand Architecte qui, pour nous, est le signe du Dieu créateur de la Bible peut représenter pour d'autres, la société panthéiste de l'Inde, des Stoïciens ou de Spinoza, la divinité finie de William James, le Grand Etre d'Auguste Comte ou la Sagesse idéale ; il pourrait même recouvrir plus modestement l'énergie que la science étudie. »

« Le Grand Architecte de l'Univers, professent les francs-maçons, dit encore le F.·. Jacques Maréchal (190), est avant tout un symbole *et, comme tous les symboles maçonniques, il peut réunir plusieurs explications. Le Grand Architecte de l'Univers, c'est aussi l'homme* ; qui peu à peu, découvre les lois du Cosmos, dompte les forces de la nature et les asservit à ses besoins, »

On a rapproché cette conception du Grand Architecte de l'Univers « de l'effort d'un Teilhard de Chardin à montrer que Dieu, s'il préexiste comme Inconnaissable, se réalise pour l'homme dans sa gravitation vers l'Esprit » (191).

Ce qu'il y a de curieux dans tous ces « efforts », c'est qu'ils poussent le chrétien vers la Loge, et jamais le maçon vers l'Église.

Mais le P. Riquet n'a rien lu ou ne sait pas lire. Il y tient à son Grand Architecte de l'Univers et à ses *landmarks !*

« C'est parce que le Grand-Orient de France avait renoncé à ces exigences essentielles, écrit-il, que la Grande Loge unie d'Angleterre décida, en 1877, de rompre les relations qui, jusque-là, permettaient aux Francs-Maçons du Grand-Orient français d'être reçus comme des frères dans toutes les loges reconnues régulières par la Loge mère de Londres. C'est un fait incontestable

(190) S. Hutin, *op. cit.*, p. 29.
(191) H. de Thier, *op. cit.*, p. 82.

qu'au cours du XIX^e^ siècle, en France, en Belgique, en Espagne, en Italie les loges du Grand-Orient s'étaient orientées vers une action politique de plus en plus hostile à l'Église et à la papauté.

« *C'est en raison de ces faits* que l'Église avait maintenu, dans son code canonique, en 1917, la censure formulée au XIX^e^ siècle par Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII contre ceux qui « donnent leur adhésion à une secte maçonnique ou autre se livrant à des complots contre l'Église et les pouvoirs civils légitimes » (can. 2335). Dans sa généralité, cette excommunication ne tenait pas compte de la profonde différence existant, en fait, entre la Franc-Maçonnerie « traditionnelle », qui s'interdit toute activité hostile à quelque Église que ce soit et celle qui, dans la mouvance du Grand-Orient de France, comme de celui d'Italie, fut un foyer de machinations contre l'Église. »

Le jésuite Riquet est un imposteur. La condamnation de la franc-maçonnerie ne date pas du XIX^e^ siècle ou de l'abandon du Grand Architecte de l'Univers par le Grand-Orient, *elle date de l'origine même de la Franc-Maçonnerie « traditionnelle », celle de Londres, de 1717.* Ce ne sont pas ses « déviations » qu'auraient condamné Clément XII et ses successeurs, mais ses principes initiaux contenus dans les *landmarks* et les *Constitutions* d'Anderson.

N'empêche que toute la campagne des modernistes pour la levée de la condamnation de la Franc-Maçonnerie va tourner autour de cette imposture. Elle doit avoir été conçue par les jésuites, car, le 19 octobre 1974, dans la *Civilta Cattolica,* le P. Caprile s'efforçait d'utiliser les mêmes arguments mensongers :

« Non seulement chez les catholiques, écrivait-il, mais aussi au sein de la franc-maçonnerie, on constate un vif désir de revenir aux meilleures et plus authentiques traditions des origines qui sont bien loin des accusations ou des indéniables manifestations d'athéïsme, d'aversion systématique pour l'Église, etc... (de la part de certains groupes *qui ont dévié,* même s'ils sont numériquement importants. »

Les manifestations « d'aversion systématique pour l'Église »,

dont parle le P. Caprile, n'avaient de raison d'être que dans la mesure où l'Église dénonçait la Maçonnerie comme « mère commune » des hérésies contemporaines, selon le mot de Pie XII. Devant une Église « occupée » largement par les idées du siècle, c'est-à-dire par les idées imposées au siècle par l'intelligentsia maçonnique, les francs-maçons n'avaient plus à avoir « d'aversion systématique », puisqu'ils trouvaient, au sein même de l'Église, des complicités, des complaisances, des affinités. D'où l'offre du fauteuil au « Conseil des Maîtres ». Cela va très loin. C'est la fameuse vision du F.·. Corneloup : « Autour d'une cour centrale, un architecte a bâti les temples de toutes les religions ; au centre, sous une coupole largement ouverte vers le zénith, un piédestal très simple. Sur le piédestal, un rosier en fleur s'élançant vers le ciel. Les hommes viennent prier dans le Temple de leur choix. Après avoir prié, ils sortent dans la cour, se mêlant les uns aux autres et aussi avec ceux qui ne sont entrés dans aucun temple. Et tous ensemble, sans sacrifier quoi que ce soit de leur foi et de leurs croyances particulières, ils communient dans l'admiration, le respect et l'amour de la Rose, emblème de la vie » (192).

Voilà qui est troublant, tout de même. D'autant que cette vision, nous l'avons déjà trouvée dans les propos d'un haut initié maçon du XIX^e siècle, Crémieux, déclarant en 1861 :

« Un messianisme des nouveaux jours, doit éclore et se développer ; *une Jérusalem de nouvel ordre doit se substituer à la Rome des Césars et des Papes.* C'est le but de l'Alliance israélite universelle ; elle ne s'adresse pas à notre culte seul, *elle veut pénétrer toutes les religions* » (193).

Le jésuite Caprile est pressé d'en finir : « Ce que nous savons aujourd'hui de la franc-maçonnerie, poursuit-il, ne permet plus de l'accuser indistinctement ni d'en faire le procès en se basant sur des lieux-communs (...). Maintenant, on admet que – compte tenu du moins des conditions concrètes de notre temps – il peut exister et il existe en fait des associations maçonniques qui ne

(192) S. Hutin, *op. cit.*, p. 28.
(193) *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1922, p. 213.

conspirent nullement contre l'Eglise et contre la Foi de leurs membres catholiques (...). Dorénavant, c'est aux différentes conférences épiscopales qu'il appartiendra de porter un jugement sur les différents types de franc-maçonnerie et sur leur attitude effective envers l'Église. »

Cette attitude ne mesure en rien la nocivité ou l'innocuité de la Maçonnerie. Elle ne sert qu'à mesurer *le degré de résistance* opposé par le Vatican à des idées reconnues fausses et dangereuses, dès leur formulation au XVIII^e siècle. Il est bien évident que, dans la mesure où ces idées ont gagné la société civile et, en grande partie, la société religieuse – ce que le jésuite Caprile appelle pudiquement « les conditions concrètes de notre temps » – elles apparaissent habituelles, normales. Mais une idée fausse et pernicieuse peut-elle devenir vraie et inoffensive avec le temps ? C'est ce qu'il faudrait que le jésuite Caprile nous démontre.

Mais, tout à la hâte de liquider cette affaire maçonnique, il conclut brusquement ;

« Comment doivent se comporter ceux qui jusqu'à maintenant étaient considérés comme excommuniés du seul fait de leur appartenance à la franc-maçonnerie ?

« *Personne mieux qu'eux* ne peut en conscience et en toute loyauté juger de la nature et de l'activité du groupe maçonnique auquel ils appartiennent. Si leur foi catholique n'y trouve rien de systématiquement hostile et organisé contre l'Église et ses principes doctrinaux, moraux, etc., ils peuvent y demeurer. Ils ne devront plus être considérés comme excommuniés (...). Ils pourront recevoir les sacrements et participer pleinement à la vie de l'Église. Ils n'ont pas besoin d'une absolution spéciale de l'excommunication (...). Il ne semble pas nécessaire qu'ils s'accusent en confession de leur adhésion dans le passé à un groupe qui, dans l'hypothèse, ne tombe pas sous le coup de l'excommunication. »

Les Francs-Maçons observent cette capitulation de leur vieille ennemie et analysent correctement la situation :

« A mesure, écrit le F.·. Charles Riandey, Grand Commandeur

du Suprême Conseil de France du Rite écossais ancien et accepté, dans sa préface à l'*Œcuménisme vu par un franc-maçon*, d'Yves Marsaudon, à mesure que s'accélère l'évolution qui entraîne le monde moderne vers un destin absolument différent de celui qu'on pouvait naguère conjecturer, l'évidence nous pénètre de l'étroitesse des cadres spirituels, culturels, scientifiques, sociaux, économiques qui, jusqu'à notre époque ont mesuré la pensée et l'action.

« Pour partie, ces cadres ont déjà été brisés. *Les initiatives pontificales y ont contribué.* Nous sommes persuadés qu'ils seront rompus » (194).

Les Francs-Maçons ont beau souligner lourdement la capitulation de l'Église post-conciliaire, la folie suicidaire gagne de proche en proche. En février 1975, les évêques catholiques d'Angleterre et du Pays de Galles décrètent qu'« un catholique qui croit sincèrement que son appartenance à la Franc-Maçonnerie n'entre pas en conflit avec sa fidélité à l'Église catholique, peut entrer en contact avec un évêque pour discuter des implications de cette appartenance » (195).

Cependant, le P. Riquet aurait souhaité un geste, un mot de la part des dirigeants de la Franc-Maçonnerie pour faciliter sa besogne. Non seulement il n'obtient rien, mais le Grand-Maître de la Grande Loge, Simon, l'homme de la pilule, lui répond froidement :

« La Grande Loge n'a pas de comptes à rendre à l'Église. Se référant, comme toute obédience maçonnique régulière du monde, aux *Constitutions* d'Anderson, *elle se place au-dessus des religions* (...). Cette indépendance de la franc-maçonnerie à l'égard de l'Église catholique romaine, comme d'ailleurs de toute Église, vient *également* d'être marquée par le Grand Secrétaire de la *Grande Loge unie d'Angleterre* » (196).

La prétention de la franc-maçonnerie d'être « au-dessus des

(194) *Permanences,* février 1975.
(195) *Le Figaro,* 8 février 1975.
(196) *Le Monde,* 15 mars 1975.

religions » n'offusque point le jésuite Riquet et, obséquieusement, il s'obstine :

« En invitant Mgr Pézeril à parler au siège de son obédience, l'actuel Grand-Maître, dit-il, manifestait son désir sincère d'engager avec l'Église « un dialogue sérieux », dans le respect de la foi et des convictions de chacun.

« Il n'est pas interdit à un catholique de trouver là une assurance valable que son adhésion à la Grande Loge de France ne le rendait ni complice, ni solidaire d'une entreprise hostile à l'Église. Il pourrait alors en conclure qu'il n'est pas concerné par l'excommunication réservée par le canon 2335, aux associations « qui se livrent à des complots contre l'Église et les pouvoirs civils légitimes ». Je n'y vois et n'en fais nul mystère » (197).

C'est oublier que l'on peut conspirer contre la société chrétienne *par les idées,* comme par les actes.

Lorsque Mgr Pézeril s'en vint à la Grande Loge, un franc-maçon lui posa cette question :

– Suis-je excommunié ?

A quoi l'évêque répondit :

– Du moment que vous posez la question, c'est que l'interdiction ne vous concerne pas (?).

Tout se passait comme si l'excommunication était levée. On assure (198) que les fidèles qui, avant d'entrer en loge, interrogent les prêtres se voient diriger sur le père Riquet qui les conseille.

Conséquence imprévue : cette note de l'*Aurore :*

« On ne saurait dire que les dignitaires maçons apprécient tous le rôle de ce religieux qui contrôle les aiguillages à la porte du temple » (199).

Cependant, à Rome, l'affaire n'est pas réglée. On devine que des résistances entravent la marche des modernistes. Voici comment le P. Riquet résumait la situation en avril 1975 (200) :

(197) *Ibid.*
(198) *L'Aurore,* 14 mars 1975.
(199) *Ibid.*
(200) *Le Monde.* 17 avril 1975.

« Dans une lettre du 19 juillet 1974 au cardinal Krol, président de la conférence épiscopale des États-Unis, le cardinal Seper, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, l'informe qu'à la suite d'une large enquête auprès des conférences épiscopales intéressées par ce problème « *la grande diversité des réponses,* qui manisfeste la variété des situations en chaque nation, *ne permet pas au Saint-Siège de changer la législation générale en vigueur jusqu'à présent et qui le demeure jusqu'à la publication du nouveau code canonique* par la commission pontificale chargée de sa révision. »

« *Il est possible,* en effet, que le canon 2335 concernant l'adhésion à une secte maçonnique n'apparaisse plus dans ce nouveau code. » Mais, en attendant, le cardinal Seper ajoute cette importante déclaration : « Pour prendre en considération les cas particuliers, il ne faut pas perdre de vue que la loi pénale doit être interprétée strictement. Pour cette raison, on peut, en toute sûreté, enseigner et appliquer l'opinion des auteurs qui maintiennent que ce canon 2335 concerne seulement les catholiques qui conspirent vraiment contre l'Église. »

« Dès lors qu'une loge maçonnique s'interdit expressément toute activité hostile à l'Église, on peut donc dire que les catholiques qui lui donneront leur adhésion n'encourraient pas, *ipso facto,* l'excommunication prévue par le canon 2335.

« On pourra se référer à l'opinion émise par le R. P. Bayer, doyen de la faculté de droit canon de l'Université grégorienne, à Rome : « L'inscription à une loge non sectaire qui ne soit pas antichrétienne peut, au point de vue du droit de l'Église, ne comporter aucune peine. Elle ne peut être excommunication qu'au cas où cette affiliation devient infidélité à Dieu, abandon de la loi du Christ, danger de la perdre, impossibilité de professer cette foi en l'Église. Toute affiliation qui ne conduit pas à cela ne peut donc faire encourir une excommunication. Et rien n'empêche le maçon qui se trouve dans ces conditions de recevoir les sacrements » (201).

(201) *Ibid.*

Le P. Riquet respire. « L'Église après Vatican II, écrit-il, n'est plus tout à fait cette Église du *Syllabus* et de l'Inquisition qui provoquait les réactions des francs-maçons de ce temps (...). Quand l'Église rejette le cléricalisme et proclame sa volonté de promouvoir les droits de l'homme, *y compris la liberté religieuse,* quelle raison d'être reste encore à l'anticléricalisme d'antan ? »

Plus aucune, évidemment. Mais les francs-maçons n'en désarment pas pour autant. Sans doute, reconnaît le Grand-Maître du Grand-Orient, Jacques Mitterrand, « il y a quelque chose de changé dans l'Église... Les réponses formulées par le pape aux questions les plus brûlantes, comme le célibat des prêtres ou la régulation des naissances, sont ardemment contestées au sein de l'Église elle-même. La parole du Souverain Pontife est mise en cause par certains évêques, par des prêtres, par les fidèles... Le caractère contestataire et libérateur de ces catholiques n'est pas sans entraîner la sympathie des Francs-Maçons... Mais de là à accepter que tel prince de l'Église soit reçu par une loge et puisse accréditer l'idée qu'un dialogue officiel est possible, il y a une borne à ne pas franchir. »

Il faudra aller jusqu'au bout : accepter de discuter le dogme, car, alors, oui, *« pour le franc-maçon (...) l'homme qui discute le dogme (...) est déjà un franc-maçon sans tablier »* (202).

« Si un homme (...) considère sa croyance comme un dogme, il ne pourra jamais témoigner en liberté (...). Les Francs-Maçons condamnent l'aliénation religieuse et la mettent au même niveau liberticide que toutes les autres aliénations (...). Au nom du droit des enfants (...) les Francs-Maçons du Grand-Orient condamnent les écoles religieuses qui asservissent l'enfant au dogme, et défendent l'école laïque qui par son enseignement prépare chez l'enfant les libérations intellectuelles (...). Sociétés de pensée et d'action, l'obédience ou la loge ne connaît pas de tabou et il n'est pas de problème qui soit frappé d'interdit » (203).

Dans cette affaire, les francs-maçons sont beaucoup plus clairs

(202) J. Mitterrand, *op. cit.*, p. 187-189.
(203) J. Mitterrand, in *Humanisme,* mars 1975.

que les catholiques modernistes. Ils sont dans la logique de leurs principes, les autres n'y sont plus.

On assiste à des choses ahurissantes. Ayant liquidé tout son symbolisme, l'Église conciliaire envisage de chercher dans le symbolisme maçonnique, un « approfondissement de la foi » ! Je n'invente rien. C'est un prêtre belge, M. de Thier, qui écrit textuellement : « Si étonnant que cela puisse paraître, la Franc-Maçonnerie, en tant qu'école du symbole, ce symbole si menacé dans l'Église post-conciliaire, pourrait favoriser chez certains un approfondissement de la foi » (204).

En septembre 1977, on apprend que le rituel de la consécration des églises a été « simplifié ». Les oraisons *d'exorcisme* ont notamment été *supprimées.* Est-on déjà dans ce que Pie IX appelait d'un mot si fort : *la Synagogue de Satan ?*

« *Si mettre l'homme sur l'autel plutôt que d'y mettre Dieu est le péché de Lucifer,* écrivait, on l'a vu, l'ancien Grand-Maître du Grand-Orient, Jacques Mitterrand, *tous les humanistes, depuis la Renaissance, commettent ce péché : ce fut l'un des griefs invoqué contre les Francs-Maçons quand ils furent pour la première fois excommuniés par le Pape Clément XII,* en 1738. »

Rappelons-nous ce texte. Il est fondamental.

La Maçonnerie fait sien le « péché de Lucifer ».

Pourquoi ce brusque aveu ? L'Église ne va-t-elle pas s'en emparer ? dénoncer cette Contre-Église satanique en train de bouleverser la Chrétienté ? Non. Il n'en est rien. Le silence de Rome reste absolu devant cette proclamation de la substitution de Dieu par l'Homme.

C'est que le Grand-Maître nous le confirme : l'Église est en train de changer de caractère :

« Entre la politique de Pie XII et celle de ses successeurs, il existe une distinction capitale ; la volonté de rassembler les puissances autour de Rome est la même, mais son contenu moral, philosophique, politique et social est différent. Ce faisant, l'Église

(204) H. de Thier, *op. cit.*, p. 87.

est logique avec elle-même, car à trente ans de distance, le bien commun tel qu'elle le conçoit, s'est modifié en raison des contingences. Avec Pie XII, le bien commun a un caractère réactionnaire, quasi fasciste ; avec Jean XXIII notamment, puis avec Paul VI, le bien commun a un aspect progressiste caractérisé. Le rapport des forces a changé dans le monde et l'Église l'a apprécié. »

« En dépit de ses faiblesses, en dépit de son attachement à tout un passé d'oppression qu'il n'a renié dans aucun de ses textes, le Concile a été fortement secoué *par une vague de modernisme* que soutint parfois près du cinquième des pères conciliaires. Les temps étaient périmés où l'Église pouvait jeter l'anathème sur le protestantisme, le libéralisme, le modernisme et frapper d'excommunication communistes et francs-maçons, en dénonçant à la fois l'esprit révolutionnaire et le droit de libre critique et de libre-examen.

« Il y a quelque chose de changé dans l'Église... »

Au convent du Grand-Orient de 1976, le Grand-Maître Béhar a parfaitement expliqué la position de la Franc-Maçonnerie devant l'« ouverture au monde » de l'Église post-conciliaire :

« Face à l'appareil de l'Église catholique déconcertée par le torrent des évolutions scientifiques et politiques, de ces récentes, dangereuses et pitoyables divisions, l'attitude du Grand-Orient de France, qui a joué un rôle important dans la libéralisation de la contraception et de l'avortement, par exemple, est ouverte vers l'avenir. Mais nous sommes vigilants à l'égard des tentatives de l'Église catholique de diviser la franc-maçonnerie française et mondiale en bons et mauvais maçons. *Nous ne sommes pas demandeurs* à l'égard d'un certain canon discriminatoire » (205).

Au cours de l'été 1976, une rumeur courut à Rome : de nombreux prêtres et évêques seraient affiliés aux Loges. Une revue italienne, *Il Borghese,* écrivait que les ecclésiastiques affiliés aux loges maçonniques sont « bien plus nombreux que ceux dont

(205) *Humanisme,* septembre 1976.

les noms sont devenus notoires. Nous en possédons une liste détaillée portant des dates, des numéros d'inscription et les monogrammes ; des listes semblables sont en possession de hautes personnalités tant vaticanes qu'ecclésiastiques. Nous savons également qu'une enquête secrète a été ouverte *pour découvrir les auteurs de ces fuites.* »

Parmi les noms qui étaient cités figuraient ceux du cardinal Pellegrino, archevêque de Turin, qui serait franc-maçon depuis le 2 mai 1960, du Vicaire de Rome, Poletti (11 février 1969), etc. Dans l'entourage du Pape, on nommait son secrétaire particulier, Pasquale Macchi, initié le 23 avril 1958, alors qu'il n'était que le secrétaire inconnu du futur pape Montini, archevêque de Milan.

Le plus troublant était le cas de Mgr Bugnini, nommément accusé d'être franc-maçon par Tito Casini, dans son livre *Nel fumo de satana.*

Voici comment le R. P. Bruckberger racontait l'affaire : devenue publique, l'accusation gênait considérablement le Vatican, Bugnini ayant été l'auteur de la si contestée réforme liturgique post-conciliaire : « Que fait le Pape ? écrivait le R. P. Bruckberger, garder un franc-maçon dans un poste-clé de l'Église, impossible ! Il faut balancer Bugnini ! Le Bugnini est donc balancé du soir au matin. Le sanctionne-t-on pour son œuvre de mort ? Est-il suspens de ses fonctions sacrées, dont on a tout lieu de croire qu'il les a exercées de manière sacrilège ? Est-il excommunié ? Pas le moins du monde ! Il est nommé pro-nonce en Iran, où il représente le Pape et l'Église catholique. »

On vit enfin cette scène extraordinaire : le porte-parole du Vatican démentir que Paul VI fut franc-maçon !

Les Francs-Maçons, embarrassés, ne savaient pas très bien comment réagir. Dans un premier temps, on les voit courir au secours du Vatican, et *l'Aurore,* qui est volontiers le porte-parole de la Loge et de la Synagogue, assurait hardiment qu'il n'y avait plus de prélats francs-maçons depuis... Charles X ! Mais, moins d'une semaine plus tard, le journal de la rue de Richelieu, révélait que feu le cardinal Daniélou, mort dans d'étranges circonstances,

fréquentait la Grande Loge de France. On l'y avait vu dans la crypte de l'ancienne église occupée par les francs-maçons, rue Puteaux, accompagné du Grand-Maître de l'Obédience.

L'*Express,* lui, avouait son inquiétude devant les révélations sur les infiltrations maçonniques dans l'Église : « ces maladresses sont dangereuses. Elles compromettent le début de dialogue engagé entre l'Église et la Maçonnerie. »

Signalons encore un article du *Borghese,* assurant que dans un des instituts romains des plus importants se tenait, il y a quelques mois, une conférence sur la Liturgie. Le conférencier était Mgr Annibale Bugnini. Parmi l'assistance figuraient des membres de la Curie romaine, des représentants des Ordres religieux et des personnalités laïques romaines. L'auditoire était loin d'être favorable à la réforme Bugnini et « un entreprenant père dominicain » se mit à feuilleter, non sans quelque indiscrétion, le dossier apporté par le conférencier. Il tomba sur une lettre d'un haut dignitaire de la Franc-Maçonnerie adressée à son F.·. Bugnini ! De ce moment commencèrent à circuler les bruits sur l'affiliation de Mgr Bugnini au Grand-Orient. Petit à petit, les langues se délièrent, des documents parvinrent aux milieux « traditionalistes », et un volumineux dossier concernant Mgr Bugnini et ses rapports avec la Maçonnerie fut envoyé au cardinal Seper, Préfet de la Congrégation pour la Doctrine et la Foi, qui déposa entre les mains du Pape le dossier explosif. Bugnini fut démis immédiatement de ses fonctions... et envoyé représenter le Pape en Iran.

D'autres dossiers circulent depuis lors derrière la Porte de bronze. L'un signale que l'évêque d'Orléans a été reçu avec solennité à la loge locale, comme Mgr Pézeril l'avait été à Paris. Le cardinal autrichien Koenig, mis en cause dans la presse autrichienne, démentit appartenir à la Maçonnerie et poursuivit le directeur du journal qui avait publié l'information, mais, apprenant que celui-ci avait confié sa cause à un grand avocat catholique autrichien, le cardinal retira subitement sa plainte.

A Rome, disait encore *Il Borghese,* on parle d'une « Maçonnerie

blanche » qui existerait depuis cinq ans sous l'énigmatique sigle d'*Acme* et qui comprendrait 120 affiliés, pour la plupart ecclésiastiques.

Il est difficile de démêler ce qu'il y a de vrai dans ces rumeurs, mais je tiens d'une haute personnalité de l'État que, sollicitée de faire une conférence au Grand-Orient et y répugnant d'abord, elle avait eu la surprise de se voir pressée d'accepter... par Mgr Pézeril et le P. Riquet !

Le cardinal Villot, lui, se donna la peine de démentir son affiliation à la Maçonnerie par une lettre adressée à M. Henry Coston, directeur des *Lectures françaises,* et allait même jusqu'à dire qu'il approuvait les mesures prises par l'Église contre la Maçonnerie !

Pour ma part, j'ai reçu une très curieuse lettre d'un franc-maçon suisse, le F.·. M..., datée de Clarens, le 27 décembre 1976. Ce F.·. se réjouit, dit-il, que la Franc-Maçonnerie attire « la sympathie des hommes d'Église intelligents » (sic) qui, ajoutait-il, « *voient dans la franc-maçonnerie et les autres ordres initiatiques,* une façon de fortifier leur foi par la connaissance des symboles (!) ».

Je n'aurais peut-être pas attaché une grande importance à la lettre du F.·. de Clarens si, dans le même temps, je n'avais appris que la *Tribune de Lausanne,* connue pour ses attaches maçonniques, avait publié, le 12 novembre 1976, le compte-rendu d'une conférence faite par Mgr Pisoni, « évêque de Milan », à la loge maçonnique de Lausanne : *Espérance et Cordialité* (206) :

« Le Pape Clément XII, aurait dit le conférencier, était malade, vieux et presque aveugle, quand il approuva, en 1738, le texte de la bulle d'excommunication des francs-maçons (...). Un pape en pleine possession de ses facultés physiques et mentales n'aurait jamais signé un document si douteux. »

Et l'« évêque » Pisoni d'ajouter curieusement que « depuis le début du siècle, les choses ont changé et qu'il y a eu une ouverture de l'Église à la franc-maçonnerie ».

(206) *Itinéraires,* 15 janvier 1977.

Cette ouverture a fait un progrès considérable en 1967, lorsque l'épiscopat scandinave a décidé que les catholiques ne seraient plus tenus à renoncer à leurs relations maçonniques si leur loge ne combattait pas le christianisme. »

Second point capital : la lettre du Saint-Siège qui, en 1974, a autorisé les épiscopats du monde entier à adopter les mêmes dispositions que l'épiscopat scandinave.

« En d'autres termes, commentait Mgr Pisoni, il est parfaitement possible aujourd'hui d'appartenir à la franc-maçonnerie sans tomber sous le coup des excommunications collectives de jadis... »

C'est une curieuse affaire que celle de Mgr Pisoni, « évêque de Milan ».

Il suffit de consulter l'*Ordo* pour constater que l'archevêque de Milan est le cardinal Colombo. Alors, faux-évêque ? Simple ***monsignor ?*** L'affaire n'a pas été éclaircie. Un étrange silence plane soudain sur toutes ces affaires d'affiliations maçonniques dans l'Église lorsqu'un bruit un peu précis commence à circuler.

Reste l'article de la *Tribune de Lausanne.*

D'Italie encore, nous parvenait, fin 1976, une curieuse information. Il venait de paraître à Rome un livre surprenant : *Les prophéties du pape Jean ou l'Histoire de l'Humanité, de 1935 à l'an 2035.*

L'auteur, M. Pier Carpi, connu pour son adhésion à l'ésotérisme, y racontait qu'occupé à des recherches dans la forteresse de San Leo di Montefeltro, en Romagne, où fut emprisonné Cagliostro, à la fin du XVIIIe siècle, il fit la connaissance d'un vieillard membre de la société secrète de la Rose-Croix qui lui aurait communiqué des « prophéties du futur pape Jean XXIII, datant de 1935, au temps où il était délégué apostolique en Grèce et en Turquie, et qu'il aurait faites lors de trois réunions d'une société secrète (207).

« L'initié Roncalli » aurait annoncé « guerres et révolutions,

(207) *Le Nouvelliste,* 14 décembre 1976.

schismes, déclins et réveils spirituels, arrivée de grands mystiques, persécutions et triomphes. Les États-Unis auront pour président une femme qui unifiera les Amériques, entrera ensuite en religion et un jour sera trouvée morte au pied du mur de Berlin. Celui-ci disparaîtra et l'Europe s'unifiera. Un dictateur bouleversera l'Afrique. Partis de Chine, des courants mystiques et pacifistes déferleront sur l'humanité. De mystérieux rouleaux, découverts aux îles Açores, vaudront à la médecine des progrès fantastiques, qui permettront d'allonger la durée de la vie. Rome deviendra une cité déserte, le pape devenu pélerin, parcourra le monde, pieds nus. »

Il n'y a dans ces « prophéties », rien de plus que ce que l'on trouve habituellement dans les « révélations » des innombrables sectes hermétiques, cabbalistiques, magiques et autres qui pullulent dans une Chrétienté désaxée.

Au demeurant, comme pour la fameuse liste des prélats francs-maçons, aucune référence ne vient justifier de tels dires de la part du futur pape Jean XXIII. Sans doute n'est-il pas facile d'authentifier ce qui, par définition, doit rester secret, mais il convient aussi de se méfier dans ces sortes de choses, de la mystification toujours possible et de l'intrigue politico-religieuse qui tend à pousser à une connivence secrète, au plus haut niveau, entre l'Église et la Maçonnerie.

En tout cas, dans l'affaire de l'« initié Roncalli », l'*Osservatore romano* et radio Vatican devaient réagir en publiant une déclaration de Mgr Capovilla, ancien secrétaire particulier de Jean XXIII. M. Georges Huber, correspondant romain du journal suisse *Le Nouvelliste*, du Valais, résumait en ces termes la déclaration de Mgr Capovilla :

« Mgr Roncalli tenait un journal, où il enregistrait quotidiennement chacune de ses rencontres, visites, etc. Or, aucune trace, dans son agenda de 1935, d'une quelconque rencontre avec des membres d'une société secrète. Et pour cause ! Mgr Roncalli connaissait bien l'attitude de l'Église face aux sociétés secrètes. Ainsi, lorsque devenu pape, il recevra, pour son 80e anniversaire, un télégramme de félicitations d'une loge maçonnique, il recommandera à la Secrétairerie d'État d'éviter toute expression ambiguë dans sa lettre de remerciements, conformément aux graves réserves du Saint-Siège devant la nature et les méthodes de la franc-maçonnerie. Il est clair, souligne Mgr Capovilla, que Jean XXIII voulait éviter tout commerce avec la franc-maçonnerie. »

Il y a, dans le *Journal d'une âme* de Jean XXIII, une page que l'on a rappelée depuis la publication du livre de M. Carpi, et qui est bien singulière. Elle fut écrite sur la fin de sa vie par le pape Jean XXIII :

« Savoir se contenter de l'apostolat de chaque jour et *ne pas perdre de temps à pronostiquer l'avenir.* Il nous suffit de nous occuper du présent. Il ne convient pas de déployer notre fantaisie et de nous mettre martel en tête pour la construction de l'avenir. Le Vicaire du Christ sait ce que le Seigneur attend de lui. Le pape ne doit pas aller se mettre devant le Christ pour lui donner des conseils et lui imposer des projets d'avenir. »

On dirait que Jean XXIII rejette une tentation ancienne. Fut-il abordé, tenté, en Turquie ou en Grèce, par une société secrète gnostique ? Perçut-il l'erreur où il s'engageait ? Reconnut-il que c'était « perdre son temps » que de « pronostiquer l'avenir » ? En tout cas, la réflexion du *Journal d'une âme* n'est ni banale, ni gratuite.

Quant aux réserves de Mgr Capovilla vis-à-vis de la Franc-Maçonnerie, elles sont bien intéressantes, et curieuses, dans l'optique de nos jours.

Moins prudent que son prédécesseur, Paul VI n'hésitait pas, lui, à recevoir les dirigeants de l'Ordre maçonnique des *B'naï B'rtih*, réservé aux seuls juifs et à leur déclarer :

« Nous sommes grandement satisfaits, en ce qui nous concerne, de constater les progrès des relations judéo-chrétiennes et nous souhaitons que cette collaboration s'intensifie en vue d'une connaissance et d'une estime réciproque » (208).

(208) *La Croix* (Genval, Belgique), 19 décembre 1976.

schismes, déclins et réveils spirituels, arrivée de grands mystiques, persécutions et triomphes. Les États-Unis auront pour président une femme qui unifiera les Amériques, entrera ensuite en religion et un jour sera trouvée morte au pied du mur de Berlin. Celui-ci disparaîtra et l'Europe s'unifiera. Un dictateur bouleversera l'Afrique. Partis de Chine, des courants mystiques et pacifistes déferleront sur l'humanité. De mystérieux rouleaux, découverts aux îles Açores, vaudront à la médecine des progrès fantastiques, qui permettront d'allonger la durée de la vie. Rome deviendra une cité déserte, le pape devenu pélerin, parcourra le monde, pieds nus. »

Il n'y a dans ces « prophéties », rien de plus que ce que l'on trouve habituellement dans les « révélations » des innombrables sectes hermétiques, cabbalistiques, magiques et autres qui pullulent dans une Chrétienté désaxée.

Au demeurant, comme pour la fameuse liste des prélats francs-maçons, aucune référence ne vient justifier de tels dires de la part du futur pape Jean XXIII. Sans doute n'est-il pas facile d'authentifier ce qui, par définition, doit rester secret, mais il convient aussi de se méfier dans ces sortes de choses, de la mystification toujours possible et de l'intrigue politico-religieuse qui tend à pousser à une connivence secrète, au plus haut niveau, entre l'Église et la Maçonnerie.

En tout cas, dans l'affaire de l'« initié Roncalli », l'*Osservatore romano* et radio Vatican devaient réagir en publiant une déclaration de Mgr Capovilla, ancien secrétaire particulier de Jean XXIII. M. Georges Huber, correspondant romain du journal suisse *Le Nouvelliste*, du Valais, résumait en ces termes la déclaration de Mgr Capovilla :

« Mgr Roncalli tenait un journal, où il enregistrait quotidiennement chacune de ses rencontres, visites, etc. Or, aucune trace, dans son agenda de 1935, d'une quelconque rencontre avec des membres d'une société secrète. Et pour cause ! Mgr Roncalli connaissait bien l'attitude de l'Église face aux sociétés secrètes. Ainsi, lorsque devenu pape, il recevra, pour son 80e anniversaire,

un télégramme de félicitations d'une loge maçonnique, il recommandera à la Secrétairerie d'État d'éviter toute expression ambiguë dans sa lettre de remerciements, conformément aux graves réserves du Saint-Siège devant la nature et les méthodes de la franc-maçonnerie. Il est clair, souligne Mgr Capovilla, que Jean XXIII voulait éviter tout commerce avec la franc-maçonnerie. »

Il y a, dans le *Journal d'une âme* de Jean XXIII, une page que l'on a rappelée depuis la publication du livre de M. Carpi, et qui est bien singulière. Elle fut écrite sur la fin de sa vie par le pape Jean XXIII :

« Savoir se contenter de l'apostolat de chaque jour et *ne pas perdre de temps à pronostiquer l'avenir.* Il nous suffit de nous occuper du présent. Il ne convient pas de déployer notre fantaisie et de nous mettre martel en tête pour la construction de l'avenir. Le Vicaire du Christ sait ce que le Seigneur attend de lui. Le pape ne doit pas aller se mettre devant le Christ pour lui donner des conseils et lui imposer des projets d'avenir. »

On dirait que Jean XXIII rejette une tentation ancienne. Fut-il abordé, tenté, en Turquie ou en Grèce, par une société secrète gnostique ? Perçut-il l'erreur où il s'engageait ? Reconnut-il que c'était « perdre son temps » que de « pronostiquer l'avenir » ? En tout cas, la réflexion du *Journal d'une âme* n'est ni banale, ni gratuite.

Quant aux réserves de Mgr Capovilla vis-à-vis de la Franc-Maçonnerie, elles sont bien intéressantes, et curieuses, dans l'optique de nos jours.

Moins prudent que son prédécesseur, Paul VI n'hésitait pas, lui, à recevoir les dirigeants de l'Ordre maçonnique des *B'naï B'rtih*, réservé aux seuls juifs et à leur déclarer :

« Nous sommes grandement satisfaits, en ce qui nous concerne, de constater les progrès des relations judéo-chrétiennes et nous souhaitons que cette collaboration s'intensifie en vue d'une connaissance et d'une estime réciproque » (208).

(208) *La Croix* (Genval, Belgique), 19 décembre 1976.

Fin mars 1977, une surprenante information était diffusée par les agences de presse mondiales : « L'Église catholique renoncerait désormais à travailler à la conversion des Juifs ! »

L'étonnement, l'incrédulité devaient aussitôt se manifester un peu partout : Née de la rupture avec la Synagogue, l'Église, dans son évolution actuelle, retournerait-elle à la Synagogue ? Bref, on était, une fois de plus en pleine confusion.

En fait, de quoi s'agissait-il ?

Depuis dix ans, se réunit chaque année, un « Comité international de liaison catholique-juif », dont les précédentes rencontres avaient eu lieu à Paris, Marseille, Anvers, Rome et Jérusalem.

En 1977, le comité s'était réuni à Venise, du 28 au 30 mars, et ses travaux avaient été ouverts par Mgr Ramon Torella Carconte, vice-président du secrétariat pour l'unité des... chrétiens.

On vit à la rencontre de Venise, des représentants de l'Église catholique et du Comité juif international pour les consultations interreligieuses.

L'exposé principal, autour duquel eurent lieu les échanges de vues, fut fait par un laïc, M. Tomasso Frederici, professeur de Sciences bibliques à l'Université pontificale urbanienne de Rome.

La théorie développée par M. Frederici fut la suivante : l'Église a pour mission de faire connaître « le nom du Dieu unique ». « En accomplissant cette mission, l'Église catholique romaine se sent proche de la tâche du peuple juif dans le monde. »

Cette conception de la mission de l'Église « exclut tout prosélytisme de mauvais aloi », elle rejette toute forme de témoignage ou de prédication qui, d'une façon ou d'une autre, entraînerait une contrainte physique, morale, psychologique ou culturelle sur les Juifs, considérés comme individus ou comme collectivité. Cette conception rejette tout ce qui peut détruire ou simplement diminuer la liberté de décision en matière religieuse.

« Est rejeté pareillement tout jugement impliquant discrimination, mépris ou moindre estime à l'égard des juifs, comme collectivité ou comme individus, à l'égard de leur foi, de leurs activités, de leur culture, en particulier de leur culture religieuse, de leur histoire, passée ou récente, de leur existence et de sa signification.

« S'il faut désapprouver tout genre de pression en vue d'obtenir la « conversion des Juifs, on doit, au contraire, encourager tous les efforts visant à l'étude de l'histoire d'Israël, son élection et sa vocation, sa mission dans l'histoire, *ses privilèges...* »

« Le professeur Frederici estime que, dans la ligne de la déclaration *Nostra aetate* de Vatican II et des directives qui l'éclairent, les points suivants appellent un approfondissement du côté catholique : Le judaïsme dans le plan de Dieu, *le changement d'attitude de l'Église catholique* concernant ses relations avec le judaïsme, la disponibilité de l'Église , à un dialogue sans arrière-pensée avec le peuple juif. »

Les Juifs acceptèrent, bien entendu, toutes les capitulations de ces étranges novateurs, mais, sur la confusion des deux religions marquèrent une certaine réticence » (209).

L'affaire fit un tel bruit, que le Vatican se décida à publier un communiqué officiel dans lequel il entendait simplement « rendre compte du schéma où étaient intervenus, à propos de communications *non officielles,* les membres d'un comité *qui est purement consultatif* ». « On ne doit pas, ajoutait le communiqué du Vatican, conférer à ce communiqué de Venise une autorité qu'il n'a pas, ni, à plus forte raison, en majorer les termes ou les intentions de façon tendancieuse » (210).

N'empêche que l'opération était lancée et que la presse l'appuya dans des termes que résume assez bien l'article paru le 18 avril 1977 dans l'*Express : « Désarmement » au Vatican. Le Vatican renonce à convertir les Juifs. Bientôt, il fera de même pour les musulmans »* (211).

« L'Église catholique, écrivait le collaborateur de *l'Express,*

(209) *Le Nouvelliste* (Sion, Suisse), 8 avril 1977.
(210) *L'Autore,* 15 avril 1977.
(211) *L'Express,* 18 avril 1977.

M. Alain de Penanster, reconnaît *« la permanence du judaïsme dans le plan de Dieu ».* » « Un but commun : faire connaître le nom du Dieu unique. » Pour y parvenir, l'Église catholique se déclare *« étroitement reliée à la tâche du peuple juif dans le monde ».* « Pourquoi, demandait le collaborateur de l'*Express,* ce texte, élaboré le 30 mars à Venise, par le Comité international de liaison entre l'Église catholique et le judaïsme, n'a-t-il été publié à Rome que six jours plus tard, et avec discrétion ? »

M. de Penanster donne deux raisons : « Parce que le Vatican n'aime plus l'ostentation. Et *parce que certains prélats ont estimé que l'œcuménisme allait trop loin.* »

La première raison reviendrait à dire qu'on se cachait pour faire un mauvais coup ; la seconde est évidente.

« Le Vatican, poursuivait M. de Penanster, va frôler trois écueils. La *divinité du Christ* contestée par les Juifs, est fondamentale pour les chrétiens ; qui ne pourront pas « oublier » Jésus dans les discussions. Deuxième difficulté : les catholiques risquent de confondre tolérance et relativisme ; donc se demander pourquoi l'Église, si elle est sûre de sa foi, semble renoncer à la propager. Enfin, reste l'ombre de l'Islam. Des conversations du même ordre *sont en cours entre catholiques et musulmans.* »

Le problème est bien posé, mais, naturellement, l'*Express* le résoud dans l'optique maçonnique du « Grand Architecte de l'Univers » : « Il reste, pour les catholiques, à abandonner une vieille habitude triomphaliste. A admettre que l'*avènement du règne de Dieu ne se mesure plus par le nombre des conversions à une Église,* mais par la transformation des cœurs, *sans comptabilité.* »

Le Soir, de Bruxelles, rapportait à ce propos qu'un prélat romain, dont il ne donnait pas le nom, aurait dit :

– Les Juifs nous poussent à faire abstraction de Jésus et les musulmans à reconnaître Mahomet comme prophète. Tous réclament notre *mea culpa,* mais que nous concèdent-ils eux-mêmes ?

Mais rien du tout, Éminence.

« Pour les musulmans, la résurrection n'est d'ailleurs pas celle à laquelle se réfère le christianisme. L'Islam, en effet, rejette la crucifixion du Christ et, par conséquent, le principe de son sacrifice pour racheter le genre humain, principe fondamental. C'est selon le Coran, un sosie qui fut crucifié. Dieu sauva Jésus en l'appelant vivant auprès de lui, à l'âge de 33 ans. »

De plus, l'Islam « condamne sévèrement le principe de la paternité de Dieu (Jésus, fils de Dieu) base de la Trinité. Parce qu'il y voit une négation de l'unicité divine, ceux qui y croient sont considérés dans l'Islam comme des polythéistes ou des païens. »

Pour M. Aled Attar. « si l'Église catholique jouit d'assez d'autorité *pour mettre à jour l'interprétation de certains dogmes du christianisme,* aucune autorité dans le monde musulman n'est et ne sera en mesure de changer même une virgule au Coran, d'autant plus qu'il n'y a pas chez les musulmans l'homologue du Vatican.

« Autrement dit, même si ce dernier reconnaît en Mahomet un prophète, les musulmans ne reconnaîtront jamais en Jésus-Christ le fils de Dieu crucifié » (212).

Cette confusion catholico-judéo-islamique s'insère dans le plan séculaire de la Maçonnerie. Elle est, nous l'avons vu, conforme à la profession de foi des *Constitutions* d'Anderson enseignant que le maçon est tenu « d'observer la loi morale en tant que véritable Noachide ».

Quand on pénètre un peu dans les coulisses des sociétés secrètes, les choses s'éclairent, mais l'effroi vous prend.

Les choses sont beaucoup plus avancées qu'on ne croit. Au début de mai 1977, le cardinal Suenens, présidant à Genève un « Rassemblement des Églises », tenait ces propos singuliers :

« Je n'attends pas un Vatican II, *j'espère un Jérusalem II* » et il annonçait son départ pour Jérusalem *« avec des amis de confessions différentes »* (213).

(212) *Le Soir,* 29 avril 1977.
(213) *La Libre Belgique,* 3 mai 1977.

C'est en Belgique, justement, à Anvers, que se réunit un groupe de contact pour les relations entre juifs et chrétiens. *La Libre Belgique* du 30 mars 1977, notait, comme en passant, « que le *judéo-christianisme* constitua une doctrine aux premiers temps du christianisme. Selon celle-ci, l'initiation au judaïsme était nécessaire pour entrer dans l'Église de Jésus-Christ ».

Le quotidien catholique belge voulait bien concéder que « nous n'en sommes plus là », mais que « *toutefois,* dans le cadre de l'esprit œcuménique, un rapprochement entre les deux *groupes religieux* est plus que jamais nécessaire, sinon indispensable ».

Pourquoi ? On ne nous le dit pas.

Le « modérateur » de ce colloque, M. Guido Van Hoof, « a relevé que le judaïsme et le christianisme avaient la même origine. Les différenciations ne se sont affirmées que par la suite, *au fil des siècles* ».

Ce qui est manifestement faux. La rupture irrémédiable entre l'Église et la Synagogue repose sur le refus de la Synagogue de reconnaître en Jésus-Christ, le Messie...

Je pense qu'après avoir lu ces quelques notes sur le Secret des Francs-Maçons, il n'est pas un lecteur qui ne ressentira l'angoisse de vivre dans une société truquée, où rien de ce qui est apparent n'est complètement vrai, dont on ne connaîtra jamais tous les dessous.

Ce qu'on a lu, plus haut, des enseignements de plus de dix papes depuis le XVIII[e] siècle, le soudain silence de Rome, tout cela est assez effrayant et quelque peu démoniaque.

Fermer les yeux, vouloir ignorer ce que les archives et divers témoignages ont révélé d'incontestable, ne servirait à rien. S'il est quelque possibilité d'échapper à l'emprise de la « Synagogue de Satan », c'est seulement en mettant au plein jour ses secrets.

Cet à-côté de l'histoire a quelque chose d'assez extraordinaire. Ce monde souterrain, occulte, n'a pourtant que son secret pour force. Y jeter la lumière, c'est le troubler profondément.

L'historien n'a jamais rempli tout à fait sa mission s'il n'a pas essayé de discerner les ressorts cachés des événements.

Je me suis essayé à le faire avec la plus grande honnêteté intellectuelle. C'est le seul témoignage que j'attend de ceux qui auront lu ces pages.

Paris, Mai 1979.

TABLE DES MATIÈRES

I. LONDRES, FÉVRIER 1717

The Apple Tree Tavern – Le Révérend Jean Théophile Désaguliers – Origines de la Franc-Maçonnerie – Le Révérend Anderson – Les *Constitutions* – L'abandon du catholicisme – Les Noachides – Les libertins – Le secret des francs-maçons 5

II. DES MÉCANIQUES A TIRADES

Comment on fabrique l'opinion – La bataille des Idées – « L'Age de Raison » – Les préjugés – Le communisme au XVIII[e] siècle 23

III. LE « SIÈCLE DES LUMIÈRES »

La Franc-Maçonnerie sous Louis XV – Les Grands Maîtres – Le cardinal de Fleury dissout les Loges – Étonnement des Français en découvrant la Franc-Maçonnerie – L'Europe s'inquiète – Les astuces du chevalier de Ramsay – Louis XV refuse le compromis – Le Roi trompé – Les complicités – Un vrai gouvernement 33

IV. DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

La question de Condorcet – La réponse de Papus – L'unité des sociétés secrètes – L'avis de Tilly – La Franc-Maçonnerie dans la préparation de la révolution de 1789 – La question de Drumont – Causes de la puissance de la Franc-Maçonnerie – Les femmes dans les Loges – La Loge des *Neuf Sœurs* – L'initiation de Voltaire 53

V. UN CLERGÉ FIN DE SIÈCLE

Suites de la querelle du jansénisme – L'athéisme publiquement proclamé – Discordes dans l'Église 69

VI. UN CORDON POUR CHAQUE VANITÉ

Les *Mémoires* de Casanova – L'Internationale maçonnique – « Ces chevaliers créés aux chandelles » – L'initiation de Montesquieu – L'égalitarisme maçonnique – L'anglomanie – Temples, liturgie et officiants 77

VII. L'OCCULTISME

Le siècle des superstitions – *La Clavicule de Salomon* – Le comte de Saint-Germain – Cagliostro – Martinez Pasqualis – Une remarque de Barbey d'Aurevilly – Un récit de Mme Campan – Les Rose-Croix 89

VIII. LES ILLUMINÉS DE BAVIÈRE

Le Pr Weishaupt – Les Insinuants – Vers une dictature mondiale – Apparition du mot *Nationalisme* – Le secret de Weishaupt – Les Supérieurs Inconnus 105

IX. L'INITIATION

Des cérémonies étranges – L'école du doute – Le mystère du Temple – Cosmopolitisme et mixité – La Contre-Culture – Ni Dieu, ni Maître – Le squelette de la Loge de Béziers – « Si la curiosité t'a conduit ici, va-t-en » – Le cabinet des réflexions – En chaussettes ! – Le serment – La pipe à lycopode – L'initiation au grade de compagnon – L'astre de la Libre-Pensée – La Gnose – L'initiation au grade de Maître – Le mystère d'Hiram – La chambre du milieu – La divinité humaine – Pouvoir occulte – Une société illégale 119

X. POURQUOI SE FAIT-ON FRANC-MAÇON ?

Ce que l'on a trouvé, en 1940, dans les archives maçonniques – L'enquête – La menace – Le cocu et l'histoire – Comme un cadavre – De Gaulle restaurateur de la Franc-Maçonnerie – Le pouvoir parallèle dans la République – Le secret – La Franc-Maçonnerie au Parlement – Vatican II – Quelle liberté ? – Le centre de la Contestation – Le modèle de la République 157

XI. L'ÉGLISE ET LA FRANC-MAÇONNERIE

La Bulle *In Eminenti*, du 28 avril 1738 – Condamnation de la Franc-Maçonnerie – La « Lettre secrète » – L'indifférence de l'Épiscopat – Le mandement de Mgr de Belzunce – Benoit XIV réitère les condamnations – Clément XIII et « l'ivraie du champ du Seigneur » – Pie VI, témoin de la Révolution française, dénonce « la vaste conjuration » – Pie VII et les *Carbonari* – Le Trône et l'Autel – Léon XII avertit les princes chrétiens – Pie VIII et la jeunesse romaine – Grégoire XVI et l'*Histoire des Sociétés secrètes et de leurs conséquences* – Pie IX ou l'illumination de Gaëte – Les « Pouvoirs endormis » – La « Synagogue de Satan » – Le *Mémoires sur les sociétés secrètes* pour le premier Concile du Vatican – Léon XIII et l'Encyclique *Humanum genus* – « Une puissance qui équivaut presque à la souveraineté » – « Une sorte de société

retournée » – La grande erreur du temps présent – Vers le bouleversement universel – Infiltrations maçonniques dans l'Église – Mgr Jouin – La Société des Églises et le Moïseum – Jules Romain devine. 175

XII. LA CONJURATION DES MAÎTRES

Le piège – Le P. Riquet en loge – Les confidences de Joseph de Maistre – Une curieuse cérémonie à la Grande Loge – L'étrange décision de la Conférence Épiscopale des pays nordiques – Les variations du P. Caprile – L'Église évolue – Caractère permanent de la Maçonnerie – La République à couvert – Mgr Pézeril en loge – La conjuration des Maîtres – Le Grand Architecte de l'Univers – L'imposture du P. Riquet – La « mère commune des hérésies » – Les visions du F.·. Corneloup – Encore Riquet ! – L'étrange Mgr Pézeril – Le canon 2335 – La liberté religieuse – Accepter de discuter le dogme – Le péché de Lucifer – « Nous ne sommes pas demandeurs... » – Le Vatican dément que Paul VI soit franc-maçon ! – Et le cardinal Villot assure qu'il ne l'est pas, lui non plus – Une étrange conférence à la loge *Espérance et Cordialité* de Lausanne – Jean XXIII et les sociétés gnostiques – L'Église renonce-t-elle à convertir les Juifs et les Musulmans ? – Vers un Concile de Jérusalem ? 223

Ce volume est le quatre-vingt-sixième édité par
Jean AUGUY, éditeur,
sous la marque
« Éditions de Chiré »

Achevé d'imprimer
par l'Imprimerie
P. OUDIN
Poitiers (France)

P. OUDIN
IN ME MORS IN ME VITA
IMPRIMEUR

N° d'Imprimeur : 1230
Dépôt légal juin 1999

I.S.B.N. 2-85190-094-3

ÉDITIONS DE CHIRÉ
BP 1
86190 CHIRÉ-EN-MONTREUIL

(Extrait du catalogue)

François Marie ALGOUD

Histoire de la volonté de perversion de l'intelligence et des mœurs, du XVI[e] siècle à nos jours.

Jacques BORDIOT

Le pouvoir occulte, fourrier du communisme.

Etienne COUVERT

De la gnose à l'œcuménisme (épuisé).
La gnose contre la foi.
La gnose universelle.
La vérité sur les manuscrits de la Mer Morte.

Jean-Clair DAVESNES

L'agriculture assassinée (3[e] édition).

Désiré DUTONNERRE

La marée noire de la pornographie.

Vicomte de FALLOUX (1811-1886)

Saint Pie V (réédition).

Jean HAUPT

Le procès de la démocratie (2[e] édition).

Pierre PASCAL

Maurras, Honori et vindictae sacrum.

Jacques PLONCARD d'ASSAC

L'Eglise occupée (2[e] édition).
Doctrines du nationalisme (3[e] édition).

Léon de PONCINS

La Franc-Maçonnerie d'après ses documents secrets (5[e] édition) (épuisé).
Histoire du Communisme, de Lénine à la Deuxième Guerre mondiale (2[e] édition).
Christianisme et Franc-Maçonnerie (2[e] édition) (épuisé).

Henri SERVIEN

Petite histoire de France (préface de J.-F. Chiappe, illustrations de R.F. Follet, 2[e] édition).
Petite histoire des guerres de Vendée (préface de M. de Saint-Pierre, illustrations de R.F. Follet, 2[e] édition).
Petite histoire des colonies et missions françaises (préface de J. Raspail, illustrations de R.F. Follet).